

B

ELLIC A

Guerre, histoire
et sociétés

La honte

dossier dirigé par Julie LE GAC et Silvia MOSTACCIO

Dossier

Julie LE GAC et Silvia MOSTACCIO, *Honte et humiliations en guerre*

Sabina CASTELLANETA, *Le corps d'Hécube et l'esprit d'Hector : respect et honte dans le vingt-deuxième chant de l'Iliade*

Julien BALDACINI, *Oh la honte ! Infamie guerrière et répercussion civique d'Hector à Léocrate*

Christophe FURON, « *Nunc ignominie nebulis obscurata, ceteris facta est in derisum et perpetue infamie notam* » : piller et humilier pendant la guerre de Cent Ans

Luca DOMIZIO et Luca LO BASSO, *Tout est perdu : guerre et honte dans le conflit entre Gênes et la Savoie en 1672*

Jean de PRÉNEUF et Thomas VAISSET, *Mieux vaut une avarie qu'une avanie. Les officiers de marine face à la honte d'une expérience combattante jugée indigne (été 1914-hiver 1915)*

Atelier de la recherche

Julie LE GAC, *Un jugement pour couardise pendant la Seconde Guerre mondiale*

Débats et perspectives

Jenn FINN, *De la valeur de la lâcheté dans l'étude de l'histoire de la guerre antique*

Actualité de la recherche

François CADIOU, Mathias THURA, Valérie TOUREILLE, Paul VO-HA

BELLICA

Guerre, histoire et sociétés

BELLICA. Guerre, histoire et sociétés est une revue d'histoire, interuniversitaire et francophone, ouverte sur les sciences humaines et sociales. Elle se donne pour objet l'étude de la guerre et du fait militaire dans toutes leurs amplitudes spatio-temporelles et thématiques. *Bellica* paraît deux fois par an, en ligne exclusivement, avec pour ambition de contribuer à la diffusion du savoir scientifique dans le monde académique et jusqu'au cœur de la société. Au travers de problématiques et d'approches pluridisciplinaires, *Bellica* propose des perspectives innovantes et globales sur un fait social majeur, dont l'étude est indispensable pour comprendre la vie, l'organisation et l'évolution des sociétés humaines du passé et d'aujourd'hui à l'échelle du monde.

Adresse de la rédaction :

Département d'histoire
Université du Québec à Montréal (UQÀM)
C. P. 8888, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3P8 Canada
(514) 987-3000 poste 8948

Site internet : <https://revue-bellica.uqam.ca>

Adresse de courriel : revue-bellica@uqam.ca
ISSN 2818-873X

Directeur de rédaction : Benjamin DERUELLE.

Comité de rédaction : Simon CAHANIER, Benjamin DERUELLE, Émilie DOSQUET, Guillaume PINET, Quentin VERREYCKEN.

Comité éditorial : Ariane BOLTANSKI, Philippe BRAGARD, François CADIOU, Jonas CAMPION, Laurent CAPDETREY, Philippe CLANCIER, Emmanuel DEBRUYNE, Patrick DRAMÉ, Mathieu ENGERBEAUD, Gilles FERRAGU, Bertrand FONCK, Stéphane GAL, Christopher GOSCHA, Pauline LAFILLE, François LAGRANGE, Julie LE GAC, Marie-Adeline LE GUENNEC, Julien LOISEAU, Claire MIOT, Silvia MOSTACCIO, Nicolas PATIN, Clément PUGET, Mathias THURA, Laurence VAN YPERSELE, Laurent VISSIÈRE, Mathieu VIVAS, Paul VO-HA, Abes ZOUACHE.

Comité scientifique : Bertrand AUGIER, Pierre COSME, Anne CURRY, Catherine DENYS, Yves DESFOSSÉS, Herve DRÉVILLON, Bernard GAINOT, Xavier HÉLARY, Jean-Vincent HOLEINDRE, Anne LEHOËRFF, Aurélien LIGNEREUX, Jean-Noël LUC, Christophe MASSON, Stéphane MICHONNEAU, Émilie d'ORGEIX, Isabelle PIMOUGUET-PÉDARROS, François ROUQUET, Xavier ROUSSEAUX, Bertrand SCHNERB, Valérie TOUREILLE, Peter WILSON, Olivier WIEVIORKA.

Le texte seul est utilisable sous licence Creative Commons — Attribution — Pas d'utilisation Commerciale — CC BY-NC. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont *Tous droits réservés*, sauf mention contraire.

SOMMAIRE

Éditorial

Simon CAHANIER, Benjamin DERUELLE, Émilie DOSQUET, Guillaume PINET et
Quentin VERREYCKEN 5

La honte

dirigé par Julie LE GAC et Silvia MOSTACCIO

- Julie LE GAC et Silvia MOSTACCIO, Honte et humiliations en guerre 7
- Sabina CASTELLANETA, Le corps d'Hécube et l'esprit d'Hector : respect et honte dans
le vingt-deuxième chant de l'*Iliade* 19
- Julien BALDACINI, Oh la honte ! Infamie guerrière et répercussion civique d'Hector à
Léocrate 35
- Christophe FURON, « Nunc ignominie nebulis obscurata, ceteris facta est in derisum
et perpetue infamie notam » : piller et humilier pendant la guerre de Cent Ans 55
- Luca DOMIZIO et Luca LO BASSO, Tout est perdu : guerre et honte dans le conflit entre
Gênes et la Savoie en 1672 75
- Jean de PRÉNEUF et Thomas VAISSET, Mieux vaut une avarie qu'une avanie. Les
officiers de marine face à la honte d'une expérience combattante jugée indigne
(été 1914-hiver 1915) 93

Atelier de la recherche

Julie LE GAC, Un jugement pour couardise pendant la Seconde Guerre mondiale 111

Débats et perspectives

Jenn FINN, De la valeur de la lâcheté dans l'étude de l'histoire de la guerre antique 121

Actualité de la recherche

Dirigée par François CADIOU, Mathias THURA, Valérie TOUREILLE et Paul VO-HA 129

Le renouvellement qu'a connu l'histoire de la guerre depuis le milieu du XX^e siècle, et qui s'est accéléré depuis une trentaine d'années, n'a d'équivalent que sa difficulté à s'imposer, encore aujourd'hui, comme un champ de recherche légitime dans le monde de la recherche francophone.

Trois générations d'historiennes et d'historiens ont pourtant désormais rompu avec une histoire militaire décrite, faite de récits événementiels sans profondeur destinés à édifier un Panthéon des « grands » chefs de guerre. Chercheuses et chercheurs œuvrent au renouvellement de ses objets et de ses méthodes en s'emparant des sources, des questionnements et des approches portées par les courants historiographiques qui ont traversé la discipline, ainsi que par les autres sciences humaines et sociales. Ce faisant, elles et ils ont voulu saisir les relations entre armées et sociétés, le poids et l'expérience de la guerre sur les femmes et les hommes qui la font et la subissent, ou encore l'influence du fait guerrier sur l'organisation des sociétés humaines. Elles et ils ont investi et embrassent désormais les problématiques du genre, de la religion, de la violence et de la radicalisation, du droit et de la justice, ou encore des conséquences de la guerre sur l'occupation des espaces et sur l'environnement. Leur réflexion se nourrit également du croisement des perspectives disciplinaires, trouvant dans les concepts et questionnements de l'anthropologie, de la sociologie ou de la linguistique, des sources de renouvellements féconds pour envisager les

relations entre combattants et non-combattants ou pour développer une histoire au ras du sol, sensible aux représentations, aux émotions et aux pratiques de la guerre. Aujourd'hui, l'archéologie des conflits, le droit international humanitaire et l'histoire de l'art, pour ne citer qu'eux, poursuivent ces renouvellements. Les transformations ont été telles que dorénavant cette histoire se définit par son objet plutôt que par sa méthode, et que l'on parle aujourd'hui plus volontiers d'histoire de la guerre et du fait militaire.

Pourtant, bien qu'elle ne se distingue des autres champs de l'histoire ni par ses méthodes ni par ses pratiques, l'histoire de la guerre manque encore cruellement de lieux. Elle peine donc toujours à s'imposer comme un domaine d'études pertinent, voire légitime, dans les milieux académiques francophones. Cela est moins vrai dans la recherche anglophone qui l'a entretenue et qui a donné naissance à une tradition dynamique, à des instituts de recherche, à des revues et à des financements pour la recherche.

Peut-être est-ce parce que l'histoire de la guerre a ceci de particulier qu'elle s'attache à l'une des plus anciennes et des moins respectables activités humaines. Peut-être est-ce parce que l'on confond souvent le chercheur et son objet d'étude, suspectant encore celles et ceux qui en font leur spécialité d'entretenir une attirance malsaine pour leur sujet, voire pour la guerre elle-même. Combien de chercheuses et de chercheurs, jeunes ou installés, ont-ils dû expliquer le choix de leur thème d'étude lors d'un colloque ou d'une conférence ? Combien d'entre eux ont éprouvé le besoin de le justifier

dans l'introduction d'un ouvrage ou d'un article ? Combien de bilans historiographiques abordent l'histoire religieuse, sociale ou culturelle d'une période ou d'une région du monde sans consacrer de lignes ou de chapitre à l'histoire de la guerre, en dépit de ses profondes transformations ?

Bellica. Guerre, histoire et sociétés est née de ce constat de la nécessité de doter ce domaine d'études d'une nouvelle revue afin de l'ancrer davantage dans le paysage scientifique, de contribuer à sa structuration et d'œuvrer à sa reconnaissance dans et hors le monde académique. *Bellica* n'est pourtant ni l'unique ni la première. D'excellentes revues existent tant en anglais qu'en français, pour n'envisager que ces deux langues pourtant loin, à elles seules, de résumer le dynamisme de ce champ d'études. Rares sont néanmoins celles qui ne s'imposent de limites ni chronologiques ni géographiques. Là résident l'originalité et la pertinence scientifiques comme sociales de *Bellica* : dans l'adoption de la longue durée — de la préhistoire à nos jours —, la variation des échelles spatiales — du local au global — et l'introduction des problématiques actuelles de l'historiographie au sein d'une recherche ouverte aux autres sciences sociales.

La composition des comités de rédaction, éditorial et scientifique de *Bellica* témoigne de cette conviction de la fécondité de

ce triple dialogue entre périodes, espaces et disciplines, tout comme les thèmes des dossiers des numéros à venir qui aborderont l'Afrique, l'archéologie ou encore l'Asie. En publiant ses livraisons en français, *Bellica* entend également promouvoir les études sur la guerre dans la langue de Molière, non seulement à l'échelle de la francophonie mais aussi, nous l'espérons, partout dans le monde. En contribuant à la traduction en français d'articles originaux ou publiés par ailleurs, nous souhaitons également faire de *Bellica* un carrefour des historiographies et un lieu de débat propice au fleurissement des études sur la guerre. Ses rubriques *Atelier de la recherche*, *Débats et perspectives* et *Actualité de la recherche* ouvriront un espace d'échanges et de réflexions indispensable à cet enrichissement. Cela ne serait toutefois pas envisageable sans laisser toute leur place aux jeunes chercheuses et chercheurs, en accueillant leurs travaux dans les dossiers et *varias*, ainsi qu'en leur réservant certains des numéros. Leurs perspectives et leurs approches forgent, en effet, les contours de l'histoire de la guerre de demain.

Simon CAHANIER,
Benjamin DERUELLE,
Émilie DOSQUET,
Guillaume PINET,
Quentin VERREYCKEN

Honte et humiliations en guerre

Julie LE GAC
Université de Paris Nanterre
jlegac@parisnanterre.fr

Silvia MOSTACCIO
Université Catholique de Louvain
silvia.mostaccio@uclouvain.be

« J'ai eu honte et j'ai senti qu'il me serait impossible de me représenter devant mes camarades, je suis parti, j'ai erré jusqu'au moment où l'on m'a retrouvé ». C'est en ces termes que Samuel, soldat de deuxième classe du Corps expéditionnaire français en Italie, justifie ce qu'il qualifie de « défaillance », lors de sa première comparution devant la justice militaire. Le 18 juin 1944, autorisé par son chef de compagnie à s'absenter quelques heures, il ne rejoint finalement pas son unité, avant d'être arrêté le 23 juin. Le 10 février 1945, il est condamné par le tribunal militaire des Forces françaises libres à deux ans d'emprisonnement, bénéficiant de circonstances atténuantes, certainement car il s'était engagé volontairement à la fin de l'année 1942 et car, « désespéré de cette défaillance », il réclamait la possibilité de rejoindre une unité combattante pour « racheter sa faute ». Figure également dans son dossier judiciaire une lettre de son frère, datée du 9 juillet, qui lui écrit :

Notre famille qui s'est toujours conduite honorablement sera déshonorée par ta faute et cela nous tracasse beaucoup. Tu aurais dû éviter ces histoires à papa et maman qui veulent finir leur vie dans l'honneur. Mais ta faute a déjà été commise. Essaye de la racheter par tous les moyens. Demande à être volontaire au front¹.

L'histoire de Samuel témoigne ainsi des résonances plurielles et brutales de la honte en guerre. La honte qui l'affecte au plus profond de son être résulte à la fois d'une infraction objective aux lois militaires, sanctionnée comme telle par la justice, d'une transgression d'un code de conduite qu'il s'était lui-même fixé en s'engageant dans les armées de la Libération et de la déception qui en découle, mais aussi du regard des autres, celui de ses camarades qu'il anticipe et ne peut affronter, celui de ses supérieurs qui le jugent « médiocre », et celui de sa famille, pour

¹ Dossier judiciaire de Samuel, tribunal militaire des FFL, Archives du dépôt central de la justice militaire (consultation sous dérogation). Les prénoms ont été modifiés.

laquelle son attitude est également source de déshonneur. S'entremêlent ainsi objectivité et subjectivité, intériorité et extériorité, morale et culpabilité.

Cette complexité de la honte pointe à travers l'histoire sémantique du mot lui-même². Issue du francique *haunipa* (mépris, raillerie), restituée d'après l'ancien haut allemand *honida*, la honte (*hunte*) est attestée dans la langue française dès le début du XII^e siècle et signifie d'abord « déshonneur humiliant »³. Ainsi, dès l'origine, la honte se construit comme le négatif de l'honneur, les deux apparaissant comme indissociables. Au XVI^e siècle, le mot est également employé comme équivalent de « pudeur » et désigne alors à la fois un sentiment pénible d'humiliation devant autrui et une indignité devant sa conscience. La langue traduit ainsi plusieurs facettes du concept de honte qui affecte tant le corps que l'esprit et qui oscille entre tourment intérieur et affliction extérieure⁴. En 1690, le *Dictionnaire* de Furetière met en évidence la difficulté à définir rationnellement la honte, dont il souligne les manifestations physiologiques en la présentant comme une « passion qui excite du trouble dans l'âme par le danger de souffrir quelque confusion, quelque mépris des hommes, et qui en donne des marques extérieures par une rougeur qui paroist sur le visage »⁵. *L'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert associe quant à elle la honte à la notion de faute et opère des distinctions selon les qualités propres à l'individu :

C'est dans une ame honnête la conscience d'une faute qui l'avilit ; c'est dans un homme ordinaire la crainte du blâme qu'il a mérité ; c'est dans un homme foible la crainte de la censure même injuste. Le premier se relève par l'exercice de la vertu ; le second répare selon les circonstances, & le troisieme rampe de peur de tomber⁶.

Ce détour par la linguistique montre bien que la honte n'a, selon les époques, pas exactement la même signification et ne soulève pas les mêmes enjeux. Il invite dès lors à l'appréhender en historienne et historien.

Qualifiée de passion par les Grecs à la suite d'Aristote, d'émotion ou encore de sentiment lorsqu'elle s'installe dans la durée, la honte nous guette mais paraît souvent difficile à saisir. Elle relève en effet tout d'abord de l'intime⁷. Blessure infligée à l'amour-propre, elle affecte l'in-

² Pour une approche sémantique de l'honneur et de la honte à l'échelle européenne, voir Jörg WETTLAUFER, « Shame. A Social Emotion and its Cultural Concepts in a Historical (European) Perspective », in Jörg WETTLAUFER, David NASH et Jane Frode HATLEN (éd.), *Honor and Shame in Western History*, Londres, Routledge, 2023.

³ *Centre national de ressources textuelles et lexicales* [En ligne : www.cnrtl.fr/etymologie/honte, consulté le 20/11/2024].

⁴ Sur la notion de pudeur, Renaud ALEXANDRE, Charles GUÉRIN et Mathieu JACOTOT (éd.), *Rubor et Pudor : vivre et penser la honte dans la Rome ancienne*, Paris, Éditions de la Rue d'Ulm, 2012 ; Gaëlle DESCHODT, « La pudeur, un bilan », *Hypothèses*, 13-1, 2010, p. 95-105.

⁵ Antoine FURETIÈRE, *Dictionnaire universel*, vol. 1, La Haye et Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1690, n. p.

⁶ Denis DIDEROT et Jean D'ALEMBERT, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, vol. 8, Paris, Briasson, David, Le Breton, Durand, 1766, p. 293.

⁷ Clémentine VIDAL-NAQUET, « Habité, l'intime ? », *Sensibilités*, 6-1, 2019, p. 6-9.

dividu au plus profond de sa psychè⁸. Elle provoque une souffrance symbolique susceptible, comme le souligne Claudine Haroche, d'interroger « la qualité même d'humain »⁹. La honte n'existe de surcroît que ressentie ; elle se manifeste physiquement par le fard aux joues ou se terre au plus profond de chacun, souvent sans être perceptible par autrui d'ailleurs, car on espère la cacher tant elle peut parfois constituer un tabou¹⁰. La honte s'impose à l'individu : elle n'est pas affaire de choix et échappe parfois à la rationalité, même si psychologues et psychanalystes se sont attachés à en saisir les mécanismes¹¹. C'est précisément la sociologie clinique qui souligne ses ambivalences en pointant sa double nature individuelle et collective¹². L'émotion de la honte se situe à l'articulation entre l'action et le vécu personnel, entre l'action et la réaction d'un groupe social déterminé.

La honte a en effet une dimension éminemment sociale¹³. Elle provient tout d'abord d'une transgression de normes éthiques ou morales, de valeurs ou de convenances sociales. Elle est donc par essence construite, façonnée par les actrices et les acteurs, et évolue en fonction des groupes sociaux et des contextes temporels et spatiaux¹⁴. Elle varie notamment selon la classe sociale, le rang, l'âge, la race et le genre¹⁵. La honte se nourrit par ailleurs de l'interaction¹⁶. C'est « l'image de soi » (*looking glass self*, selon la formule de Charles Colley), renvoyée par les autres par leur silence gêné ou hostile, par leur mépris, ou simplement l'effet imaginé de l'image de soi sur l'esprit d'autrui qui fait émerger en retour la honte¹⁷. Celle-ci est donc, comme le souligne

⁸ Claude JANIN, « Pour une théorie psychanalytique de la honte (honte originaire, honte des origines, origines de la honte) », *Revue française de psychanalyse*, 67-5, 2003, p. 1657-1742.

⁹ Claudine HAROCHE, « Le sentiment d'humiliation : dégrader, rabaisser, détruire », in Alain CORBIN, Jean-Jacques COURTINE et Georges VIGARELLO (éd.), *Histoire des émotions*, t. 2 : *Des Lumières à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 2016, p. 344.

¹⁰ Michel ZINK, *L'Humiliation, le Moyen Âge et nous*, Paris, Albin Michel, 2017 ; Gershen KAUFMAN, *The Psychology of Shame*, New York, Springer, 1989.

¹¹ Bernard DAVID, *Lacan et la honte : de la honte à l'hontologie*, Paris, Éditions Nouvelles du Champ lacanien, 2019 ; Serge TISSERON, *La honte : psychanalyse d'un lien social*, Malakoff, Dunod, 2020 ; Silvan TOMKINS, *Affect, Imagery, Consciousness*, New York, Springer, 1963.

¹² Vincent de GAUJELAC, *Les sources de la honte*, Paris, Point Seuil, 2011.

¹³ Thomas SCHEFF, « Shame in Self and Society », *Symbolic Interaction*, 26-2, 2003, p. 239-262 ; Brené BROWN, « Shame Resilience Theory: a Grounded Theory Study on Women and Shame », *Families in Society*, 87-1, 2006, p. 43-52 ; Peter N. STEARNS, *Shame: A Brief History*, Urbana, University of Illinois Press, 2017.

¹⁴ L'idée d'un étiolement de la culture de la honte par la modernité et de l'essor d'une culture de la culpabilité ainsi fait l'objet de nombreuses discussions. Voir notamment, Eric DODDS, *Les Grecs et l'irrationnel*, Paris, Champs Histoire, 1999 [1951] ; David NASH et Anne-Marie KILDAY, *Exploring Crime and Morality in Britain, 1600-1900*, Londres, Palgrave Macmillan, 2010.

¹⁵ Damien BOQUET et Didier LETT, « Les émotions à l'épreuve du genre », *Clio*, 47, 2018, p. 7-22 ; Mary C. FLANNERY, *Practising Shame: Female Honour in Later Medieval England*, Manchester, Manchester University Press, 2020 ; Julian PITT-RIVERS, *Anthropologie de l'honneur. La mésaventure de Sicheu*, Paris, Hachette, 1997.

¹⁶ La honte apparaît en filigrane dans l'ensemble de l'œuvre d'Erving Goffman. Voir notamment, Erving GOFFMAN, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Éditions de Minuit, 1963 ; *Id.*, *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Éditions de Minuit, 1973.

¹⁷ Charles COOLEY, *Human Nature and the Social Order*, New York, Charles Scribner's Son, 1922 ; Erika KUIJPERS, « "O, Lord, save us from shame": Narratives of Emotions in Convent Chronicles by Female Authors during the Dutch Revolt, 1566-1635 », in Susan BROOMHALL (éd.), *Gender and Emotions in Medieval and Early Modern Europe: Destroying Order, Structuring Disorder*, Farnham, Ashgate, 2015, p. 127-143.

Carlo Ginzburg, affaire de lien et témoigne d'un sentiment d'appartenance ou de reconnaissance : nous avons honte de ce dont nous sommes proches ou de ce qui nous importe, tandis que le jugement de ceux qui nous sont proches importe davantage que celui d'inconnus¹⁸. La honte déborde en outre l'individu. Elle est susceptible de rejaillir sur les différents cercles auxquels il appartient, de sa compagnie à l'armée dans son ensemble, de la famille à l'ensemble de la cité, de la nation ou encore de la communauté des vivants et des morts en Grèce ancienne. Elle remodèle de surcroît les hiérarchies. Si l'honneur constitue un capital symbolique, la honte fragilise et constitue un mécanisme d'exclusion, de marginalisation. Elle s'avère enfin un redoutable instrument de contrôle social dont se sont particulièrement emparées certaines institutions, telles que l'État, l'Église ou encore l'armée, pour assurer une forme de domination¹⁹.

À la croisée d'une histoire des sensibilités et d'une histoire sociale et politique des sociétés en guerre, ce numéro de la revue *Bellica* a pour ambition d'appréhender diverses facettes de cette émotion sociale si complexe qu'est la honte, et de ses usages sociaux et politiques dans le temps long de la guerre – de son anticipation aux ombres qu'elle laisse sur son passage. L'attention à la longue durée, qui caractérise la revue, n'a nullement vocation à déceler des invariants. Les articles consacrés à la Grèce antique, à la guerre de Cent Ans, au conflit opposant Gênes et le duché de Savoie au XVII^e siècle ou encore à la Première Guerre mondiale démontrent au contraire que la honte, dans son dialogue avec l'honneur, est façonnée par les actrices et les acteurs ainsi que par leur environnement. Les cultures de l'honneur du héros antique²⁰, de l'honneur chevaleresque²¹, de l'honneur aristocratique²², ou de l'honneur du citoyen-soldat²³ forment en effet des cultures de la honte différenciées. Le partage d'impératifs moraux, religieux, culturels, civiques ou militaires contribue de surcroît à façonner des communautés émotion-

¹⁸ Carlo GINZBURG, « Le lien de la honte », *ASDIWAL. Revue genevoise d'anthropologie et d'histoire des religions*, 17, 2022, p. 85-92.

¹⁹ Ute FREVERT, *The Politics of Humiliation: A Modern History*, Oxford, Oxford University Press, 2020 ; Bénédicte SÈRE et Jörg WETTLAUFER (éd.), *Shame Between Punishment and Penance: The Social Usages of Shame in the Middle Ages and Early Modern Times*, Florence, SISMEL edizioni del Galluzzo, 2013.

²⁰ Jean ALRIC, « Hector au pied du mur – Honte, honneur, aidôs dans la vie intime, familiale et publique en Grèce ancienne », *L'atelier du roman*, 26, 2001, p. 221-231 ; Douglas CAIRNS, *Aidôs. The Psychology and Ethics of Honour and Shame in Ancient Greek Literature*, Oxford, Oxford University Press, 1993 ; David KONSTAN, « Shame in Ancient Greece », *Social Research*, 70-4, 2003, p. 1031-1060.

²¹ Benjamin DERUELLE, *De papier, de fer et de sang : chevaliers et chevalerie à l'épreuve de la modernité (ca. 1460 – ca. 1620)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015 ; François GUILLET, « La tyrannie de l'honneur. Les usages du duel dans la France du premier XIX^e siècle », *Revue historique*, 640, 2006, p. 879-899 ; Arlette JOUANNA, « Recherches sur la notion d'honneur au XVI^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 15, 1968, p. 597-623 ; Thierry DUTOUR, *Une société de l'honneur. Les notables et leur monde à Dijon, à la fin du Moyen Âge*, Paris, Honoré Champion, 1998 ; Thelma FENSTER, Daniel L. SMAIL (éd.), *Fama. The Politics of Talk and Reputation in Medieval Europe*, Ithaca-Londres, Cornell University Press, 2003 ; Yvonne ROBREAU, *L'honneur et la honte. Leurs expressions dans les romans en prose du Lancelot-Graal (XII^e-XIII^e siècles)*, Genève, Droz, 1981.

²² Hervé DRÉVILLON et Diego VENTURINO (éd.), *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.

²³ Ute FREVERT, « Wartime Emotions: Honour, Shame, and the Ecstasy of Sacrifice », in Ute DANIEL *et alii* (éd.), *1914-1918-online. International Encyclopedia of the First World War*, 2014 [En ligne : <https://doi.org/10.15463/ie1418.10409>, consulté le 27/11/2024].

nelles situées dans le temps et dans l'espace²⁴. Horizon d'attente honni et redouté pour les siens mais sort parfois souhaité à l'ennemi, la honte, en châtiant les comportements considérés comme indignes, contribue à définir des valeurs et des codes de conduite communs, et à aiguiller les comportements. Ce jeu de balancier entre honneur et honte concourt dès lors à esquisser les frontières de la communauté combattante, en aiguisant un sentiment d'appartenance et en excluant à l'inverse celles et ceux qui en seraient jugés indignes²⁵. La honte et l'humiliation constituent en effet un puissant instrument de contrôle social des sociétés en guerre, tant comme moyen de distinguer et d'abaisser l'ennemi qu'en redéfinissant des hiérarchies sociales. C'est donc aussi en partie au travers d'elles que s'articulent, s'organisent et prennent sens les violences en temps de guerre²⁶. Étudier la honte et l'humiliation parmi les autres émotions ressenties aussi bien dans qu'en dehors du champ de bataille permet ainsi d'éclairer autrement l'expérience guerrière²⁷.

RHÉTORIQUES DE LA HONTE ET DE L'HONNEUR

Si le tabou de la honte a pu être souligné, comme l'illustrent les articles de ce numéro, les sources ne manquent pas pour appréhender la honte en temps de guerre. Le couple qu'elle forme avec l'honneur constitue en particulier une figure centrale des récits de guerre, tandis que les écrits du for privé se font l'écho des blessures et souffrances qu'elle inflige à l'amour-propre. Ces narrations contribuent à leur tour à façonner un certain éthos guerrier et à orienter les pratiques. De quoi la honte est-elle alors le nom ? De la transgression de quelles normes morales ou de quelles convenances sociales découle-t-elle au sein des sociétés en guerre ?

L'expression de la honte accompagne tout d'abord les atteintes aux valeurs qui fondent, traditionnellement l'honneur militaire et, en premier lieu, le courage et l'abnégation. Elle fait, ainsi, partie intégrante du récit classique de la défaite²⁸. Elle semble même en constituer un attendu, comme si l'expression de la honte participait, dans une logique imprégnée de la quête d'humilité chrétienne, du cheminement vers la rédemption. S'affirment néanmoins à l'époque

²⁴ Andrew LYNCH, « *Emotional Communities* », in Susan BROOMHALL (éd.), *Early Modern Emotions. An Introduction*, Abingdon-New-York, Routledge, 2017.

²⁵ Norbert Elias a démontré le rôle joué par la honte et l'embarras dans le processus de civilisation des mœurs, Norbert ELIAS, *La civilisation des mœurs*, Paris, Pocket, 2013 [1939].

²⁶ Sur les liens entre violence et émotions, voir par exemple Warren C. BROWN, *Violence in Medieval Europe*, Londres, Routledge, 2014, p. 13-14 ; Susan BROOMHALL et Sarah FINN (éd.), *Violence and Emotions in Early Modern Europe*, Londres, Routledge, 2016 ; Thomas BRUDHOLM et Johannes LANG (éd.), *Emotions and Mass Atrocity: Philosophical and Theoretical Explorations*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018.

²⁷ Pascal BASTIEN, Benjamin DERUELLE et Lyse ROY (éd.), *Émotions en bataille, XVI^e-XVIII^e siècle : sentiments, sensibilités et communautés d'émotions de la première modernité*, Paris, Hermann, 2021 ; André LOEZ, « Tears in the Trenches: A History of Emotions and the Experience of War », in Jenny MACLEOD et Pierre PURSEIGLE (éd.), *Uncovered Fields: Perspectives in First World War Studies*, Leyde et Boston, Brill, 2003, p. 211-226.

²⁸ Simon CAHANIER, « L'armée meurtrie : défaite des armées romaines et violences extrêmes pendant les guerres d'Hispanie (211-133 av. J.-C.) », *Kentron. Revue pluridisciplinaire du monde antique*, 37, 2022, p. 111-148.

moderne des récits et expériences de reddition qui préservent l'honneur du vaincu²⁹. La trahison – des siens ou de ses valeurs –, dans une logique qui, là encore, n'ignore rien de la tragédie grecque, occupe également une place de choix dans la désignation de l'ignominie. La lâcheté, la fuite, la panique ou la capture suscitent l'opprobre en tant qu'elles sont associées à un manque de courage et plus largement à une faiblesse morale mais également car elles menacent la cohésion et la sécurité du groupe³⁰. Dans la rubrique *Débats et perspectives*, Jenn Finn souligne ainsi la malléabilité du concept de « lâcheté » et de sa stigmatisation dans les guerres de l'Antiquité. La trahison peut également être celle des valeurs et des liens de solidarité au sein du groupe combattant, dont l'importance est renforcée alors que s'impose au XVIII^e siècle un modèle prussien fortement idéalisé en Europe et que s'estompe la valorisation de « l'élan et [de] la quête de gloire personnelle », au profit de la mise en avant d'« un mode de combat qui repose exclusivement sur les notions de contrôle, de coordination des mouvements et d'action collective »³¹. Plus encore qu'auparavant, l'opprobre se porte alors sur ce qui distend voire rompt les liens de camaraderie qui assurent la cohésion du groupe³².

Le primat de l'honneur « soutenu par une logique paroxystique de soumission du sujet à l'injonction d'agir, qui peut aller jusqu'au sacrifice de soi » conduit par ricochet à condamner la passivité³³. *L'Iliade* jette ainsi l'opprobre sur les piètres qualités guerrières de Pâris qui, tout en étant à l'origine de la guerre de Troie, refuse le combat, ainsi que le souligne Julien Baldacini dans sa recherche d'« un modèle héroïque de la honte » chez Homère. De même, comme le démontrent Thomas Vaisset et Jean de Préneuf, l'attentisme auquel est contrainte la Marine française au déclenchement de la Grande Guerre est perçu comme une source d'humiliation par les officiers qui souffrent de devoir assister en spectateurs à la guerre et de ne pouvoir se prévaloir des hauts faits des anciens. De pareilles frustrations et suspicions de lâcheté affublent les prisonniers de guerre voués à rejoindre les rangs des victimes de guerre et à attendre passivement la fin des combats³⁴.

Comme marque du déshonneur, la honte puise par ailleurs ses sources dans le déclassement des combattants, que celui-ci soit symbolique ou implique concrètement la perte de statut, de privilèges ou de biens. Permettant de découvrir un épisode guerrier peu connu – le conflit entre Gênes et le duché de Savoie en 1672 – l'article de Luca Domizio et Luca Lo Basso

²⁹ Paul VO-HA, *Rendre les armes. Le sort des vaincus, XVI^e-XVII^e siècles*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2017.

³⁰ Voir notamment Jean DUCAT, « The Spartan "Tremblers" », in Stephen HODKINSON et Anton POWELL (éd.), *Sparta and War*, Swansea, The Classical Press of Wales, 2006, p. 1-56 ; Chris WALSH, *Cowardice: A Brief History*, Princeton, Princeton University Press, 2014 ; Matthew R. CHRIST, *The Bad Citizen in Classical Athens*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006 ; Michel JONIN, « Une violence symbolique. L'humiliation de guerre dans quelques récits médiévaux castillans de la "frontière" », *Cahiers d'études romanes*, 26, 2013, p. 83-117.

³¹ Arnaud GUINIER, *L'honneur du soldat. Éthique martiale et discipline guerrière dans la France des Lumières (1748-1789)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2014.

³² Thomas KÜHNE, *The Rise and Fall of Comradeship. Hitler's Soldiers, Male Bonding and Mass Violence in the Twentieth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017.

³³ Hervé DRÉVILLON, « L'âme est à Dieu et l'honneur à nous. Honneur et distinction de soi dans la société d'Ancien Régime », *Revue historique*, 654-2, 2010, p. 361-395.

³⁴ Sibylle SCHEIPERS (éd.), *Prisoners in War*, Oxford, Oxford University Press, 2010.

met ainsi en lumière, au-delà des considérations morales, la dimension économique et sociale de la honte de la défaite. Pour l'aristocratie d'Ancien Régime, la défaite militaire signifie certes une atteinte à la réputation et à l'honneur, mais celles-ci sont redoublées par la perte de statut et de fortune. Ainsi, à la suite de la défaite de Castelvechio en 1672, le comte Catalano Alfieri et le marquis de Livourne Charles Jean-Baptiste de Simiana, qui commandent l'armée de Savoie, sont condamnés pour haute trahison, lâcheté et lèse-majesté, et contraints de céder l'ensemble de leurs fiefs, biens et honneurs au duc de Savoie Charles-Emmanuel II. Près de deux siècles et demi plus tard, frustré de ne pouvoir contribuer aux combats de 1914, le lieutenant de vaisseau Raoul Castex exprime quant à lui sa honte d'être réduit au statut de « concierges de l'Adriatique ». Qu'il s'agisse du dédain, de la passivité ou de la condamnation du manque de contrôle de soi, la désignation de la honte brosse ainsi les contours de la virilité militaire³⁵.

Il serait pour autant trompeur d'établir une quelconque automaticité entre des actes, les émotions qu'ils suscitent et leur utilisation rhétorique. L'attention philologique de Sabina Castellaneta aux vers du XVII^e livre de l'*Illiade*, qui précèdent et suivent l'épique duel entre Achille et Hector sous les remparts de Troie, épisode profondément archétypique de l'*Illiade*, lui permet de souligner la multiplicité des interprétations que les acteurs donnent aux mêmes actes et aux mêmes paroles. De la même manière, Julien Baldacini rappelle que la fuite d'Hector, saisi d'effroi face à Achille, n'apparaît pas sous la plume d'Homère de manière honteuse. Au contraire, sa faculté à distancer son ennemi à la course est valorisée et lui permet de préserver sa posture héroïque. De fait, la dénonciation de la honte du combattant sert souvent un récit à vocation politique.

UNE ÉMOTION SOCIALE ET POLITIQUE

Ce numéro interroge par ailleurs la dimension politique de l'honneur et de la honte du guerrier. Dans les sociétés antiques où citoyenneté et guerre sont intimement liées, où l'honneur héroïque et la belle mort jouissent d'un statut exceptionnel, le déshonneur des hommes de guerre rejaillit sur la vie de la cité³⁶. C'est ainsi que Sabina Castellaneta examine les liens entre la honte individuelle du héros et ses répercussions sur sa famille et sur la cité dans son ensemble. L'auteure scrute en effet le plaidoyer d'Hécube, reine de Troie, qui exige le respect de son fils Hector, en tant que mère et corps qui l'a enfanté et nourri. Loin d'être un simple chantage affectif auquel le héros ne cédera pas, l'argumentation d'Hécube met en lumière les conflits entre l'honneur du héros combattant et celui de la communauté. La décision d'Hector de se lancer dans un duel insensé contre Achille afin de laver la honte qu'il éprouve à l'égard de ses

³⁵ Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, « La Grande Guerre et l'histoire de la virilité », in Alain CORBIN, Jean-Jacques COURTINE et Georges VIGARELLO (éd.), *Histoire de la virilité*, t. 2 : *Le triomphe de la virilité. Le XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 2011, p. 403-410 ; George L. MOSSE, *L'image de l'homme. L'invention de la virilité moderne*, Paris, Éditions Abbeville, 1997, p. 56-58.

³⁶ Jean-Pierre VERNANT, « La belle mort et le cadavre outragé », in Gherardo GNOLI et Id. (éd.), *La mort, les morts dans les sociétés anciennes*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1990, p. 45-76.

concitoyens contrevient en effet à son devoir de protection de sa famille et de sa cité. En tentant d'effacer sa propre honte, il inflige dès lors la honte à l'ensemble de la cité dont il est alors le seul défenseur. Julien Baldacini souligne à son tour, les liens entre champs de bataille et communauté politique de la *pólis* en Grèce ancienne. Il questionne, à partir de sources variées (discours, harangues judiciaires, récits historiques de Thucydide, de Plutarque et de Xénophon ou encore traités d'art de la guerre), les répercussions civiques d'actes guerriers considérés comme lâches. Il rappelle ainsi que le droit athénien prohibe l'emploi de certains mots, les *aporrhèta*, parmi lesquels figure celui de *rhipsaspis*, soit l'accusation d'avoir lâché son bouclier au combat, signe suprême de lâcheté. Les conséquences de la lâcheté guerrière sont en effet redoutables au sein de la cité : la mort civique et l'exclusion sociale qui en découle.

Les références à l'honneur et à la honte constituent par ailleurs de puissants instruments narratifs et politiques de mobilisation des sociétés pour la guerre. Invoquer la honte de la défaite sert les exhortations à la revanche, comme en témoignent ces quelques exemples empruntés à l'histoire européenne contemporaine. Comme l'a montré ailleurs Thomas Scheff, dépeindre comme une humiliation le retrait de Marchand face aux Britanniques à Fachoda au Soudan en 1898 dans un contexte de rivalités impérialistes en Afrique permet à la presse nationaliste française de revendiquer davantage d'investissements militaires. Les références récurrentes à l'humiliation de 1870 et de la perte de l'Alsace et de la Moselle nourrissent le discours de revanche des milieux nationalistes en France jusqu'au déclenchement de la Grande Guerre³⁷. De même, la « honte ressentie en commun »³⁸ convoquée par Hitler à propos du traité de Versailles dans *Mein Kampf* est au cœur des appels nazis à la revanche. L'invocation de l'humiliation de la défaite de 1940 légitime quant à elle la politique de régénération souhaitée par le maréchal Pétain, la Révolution nationale. Peu importe que la honte ait en l'occurrence existé (rien ne dit en effet qu'au-delà des cercles militants et politisés, le soulagement de ne plus avoir à endurer la violence des combats ne surpasse pas l'humiliation de la défaite), seule compte la force de l'invocation rhétorique de la honte au service du politique.

HUMILIER L'ENNEMI

L'humiliation de l'ennemi participe bien souvent de la soumission de celui-ci. Dans quelle mesure l'honneur guerrier s'accommode-t-il de ces violences physiques ou symboliques ?

En Grèce antique, l'humiliation de l'ennemi n'est pas en soi déshonorante et peut, au contraire, constituer un but légitime. Selon le récit de l'*Iliade*, l'honneur se forge en opposition avec le déshonneur de l'ennemi et le héros n'hésite, en conséquence, pas à déshonorer son rival. C'est ce que tente de faire Achille, « le guerrier glorieux, le combattant de l'honneur héroïque »,

³⁷ Thomas SCHEFF, *Bloody Revenge: Nationalism, War, and Emotion*, Boulder, Westview, 1994.

³⁸ Florent BRAYARD et Andreas WIRSCHING (éd.), *Historiciser le mal. Une édition critique de Mein Kampf*, trad. par Olivier Manonni, Paris, Fayard, 2021, p. 483.

en immolant le cadavre de Patrocle, sans que cela entache son propre honneur, même si les dieux interviennent pour préserver le héros troyen de l'outrage³⁹.

Au-delà des spécificités de l'honneur héroïque classique, la victoire s'accompagne fréquemment de l'humiliation du vaincu. L'article de Christophe Furon consacré aux exactions commises en marge des combats de la guerre de Cent Ans en France souligne ainsi la dimension symbolique des pillages. À partir des chroniques de l'époque et des récits de ravages qui suivaient le passage des écorcheurs dans le nord du royaume, il démontre que ces pillages ne sont pas seulement motivés par l'appât du gain et du butin, mais aussi par la volonté d'humilier les populations ennemies vaincues, en les privant notamment des ressources nécessaires à la reconstruction de la ville et donc à son relèvement. À ceci s'ajoutent des destructions symboliques telles que celles d'églises ou des murs d'enceinte du bourg, qui visent quant à elles à atteindre le vaincu au cœur de son identité religieuse et politique.

À travers les violences sexuelles perpétrées en marge des combats, c'est l'humiliation de l'ensemble de la communauté qui est souvent visée, qu'il s'agisse en premier lieu des femmes outragées dans leur chair, mais aussi des hommes incapables de défendre leurs épouses et leurs filles, ou bien encore de la famille dont la descendance est, elle aussi, souillée par le crime⁴⁰. Ainsi que le rappelle Sabina Castellanetta, les corps d'Hécube et d'Andromaque qui, à la fin du récit, gisent au sol sans la protection de leur voile, sont le prélude à la honte du viol et de l'esclavage, et de la litanie d'humiliations réservées aux vaincus survivants. La diatribe d'Hécube à l'encontre de son fils Hector vise précisément à prévenir cette profanation de son corps, sa honte et celle de l'ensemble de la cité troyenne. Pendant la guerre de Cent Ans également, ainsi que le souligne Christophe Furon, l'incapacité des hommes et des autorités politiques à protéger les victimes des violences de l'ennemi fait rejaillir la honte de celles-ci sur l'ensemble de la communauté, au point de pousser cette dernière au silence pour faire taire le scandale et tenter d'oublier l'humiliation subie.

UN INSTRUMENT DE CONTRÔLE SOCIAL

L'humiliation et la honte, qui en découle, constituent enfin un instrument de contrôle social au sein des groupes combattants où le jeu de balancier entre récompenses et punitions fonde la discipline⁴¹. Dans le quotidien des armées, tout d'abord, nombre de tâches routinières sont perçues comme humiliantes car associées à la féminité ainsi qu'aux classes populaires – qu'il s'agisse d'obligations domestiques (faire son lit, nettoyer la chambrée) ou de corvées (éplucher des légumes, s'occuper des latrines), destinées à favoriser la transition du civil vers le

³⁹ J.-P. VERNANT, « La belle mort... », art. cit.

⁴⁰ Didier LETT, *Crimes, genre et châtiments au Moyen Âge. Hommes et femmes face à la justice (XII^e-XV^e siècle)*, Paris, Armand Colin, 2024 ; Raphaëlle BRANCHE et Fabrice VIRGILI (éd.), *Viols en temps de guerre*, Paris, Payot, 2011.

⁴¹ Sara PHANG, *Roman Military Service: Ideologies of Discipline in the Late Republic and Early Principate*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.

militaire et à forger une nouvelle identité de soldat, placée sous le sceau de l'humilité⁴². Le dressage des corps, mais surtout celui des esprits avec l'inculcation d'une obéissance absolue aux ordres reçus et la volonté de briser toute velléité de résistance, justifie, outre un entraînement physique qui confine parfois à l'épuisement, le recours à toute une litanie de vexations et humiliations, qu'il s'agisse de quolibets moqueurs, de commentaires vulgaires, d'insultes, de privations (de sommeil, de permission), ou encore de violences physiques ou symboliques telles que la mise à nu publique⁴³. L'humiliation vise alors à réaffirmer l'autorité et la hiérarchie en rappelant le pouvoir de celle-ci, au prix de l'acceptation d'une certaine part d'arbitraire. Comme le rappelle Julien Baldacini, Énée le Tacticien, militaire de haut rang du IV^e siècle avant notre ère, invite par exemple, dans son manuel d'art militaire *Poliorcétique*, les chefs à intensifier les rondes et à multiplier blâmes et punitions pour veiller au non relâchement des troupes après les victoires.

Interroger la place de la honte au sein des groupes combattants invite par ailleurs à réfléchir à l'économie de la punition. Les lois et codes militaires désignent les actes et comportements considérés comme déshonorants, car indignes de l'éthos guerrier. Les plus graves tels que la rébellion, la sédition, la fuite et la capture sans résistance sont souvent punis de mort ou d'exclusion de la communauté combattante. La répression de comportements plus ordinaires considérés comme des formes de négligence dans l'exercice des devoirs militaires (le mauvais entretien du matériel, une mauvaise tenue, des retards ou encore l'endormissement en service) susceptibles d'être rachetés relève plus de l'ordre de « routines punitives »⁴⁴.

L'infamie occupe parfois une dimension essentielle du châtement. La peine infamante, alors, réprime et réprovoque en entamant le statut social du condamné⁴⁵. L'examen par Julie Le Gac d'un dossier judiciaire de condamnation pour couardise par une cour martiale britannique pendant la Seconde Guerre mondiale, dans la rubrique *L'atelier de la recherche*, souligne le caractère ignominieux d'une catégorie juridique floue renvoyant à des comportements considérés comme indignes d'un soldat. L'humiliation est en outre susceptible d'être redoublée par la mise en scène de cette condamnation symbolique. Tout comme les éloges et récompenses, les humiliations et punitions sont en effet mises en scène et ritualisées dans le cadre de ce que le

⁴² Mathieu MARLY, *Distinguer et soumettre. Une histoire sociale de l'armée française (1870-1914)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019.

⁴³ Sur la persistance de ces pratiques à Saint-Cyr, l'école de formation des officiers supérieurs français, voir le témoignage de Guillaume ANCEL, *Saint-Cyr, à l'école de la Grande Muette*, Paris, Flammarion, 2024.

⁴⁴ Elsa GÉNARD et Mathilde ROSSIGNEUX-MEHEUST, « Introduction », in *Id.* (éd.), *Routines punitives. Les sanctions du quotidien XIX^e-XX^e siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2023, p. 7-32.

⁴⁵ Sur la dimension infamante des peines, voir Isabelle D'ARTAGNAN, *Le pilori au Moyen Âge dans l'espace français XII^e-XV^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2024 ; D. LETT, *Crimes, genre et châtements...*, *op. cit.* ; Anne SIMONIN, *Le déshonneur dans la République. Une histoire de l'indignité, 1791-1958*, Paris, Grasset, 2008 ; James WHITMAN, *Harsh Justice. Criminal Punishment and the Widening Divide between America and Europe*, Oxford, Oxford University Press, 2003 ; *Id.*, « What is Wrong with Inflicting Shame Sanctions? », *The Yale Law Journal*, 107-5, 1998, p. 1055-1092 ; Dan M. KAHAN, « What's Really Wrong with Shaming Sanctions? », *Texas Law Review*, 84-125, 2006, p. 2075-2095.

sociologue Harold Garfinkel désigne comme des « cérémonies de dégradation »⁴⁶. La destruction des épauettes et le bris des armes manifestent la perte de statut dont l'individu est jugé indigne et l'exclusion du groupe. De même, la stigmatisation des rescapés de la décimation des armées romaines par l'octroi d'une ration d'orge (plutôt qu'une ration de blé) ordinairement réservée aux chevaux et aux esclaves rend visible la perte de statut associée au déshonneur⁴⁷.

Ces cérémonies s'adressent en effet à la fois à l'individu déshonoré et au groupe dans son ensemble. À l'égard de l'individu, si l'offense n'est pas telle qu'elle rend indigne d'appartenir au groupe et implique l'exclusion définitive, la peine infamante invite à la rédemption. En l'atteignant dans son amour-propre, il s'agit d'encourager le soldat à redoubler d'efforts pour prouver qu'il est digne d'appartenir au groupe. À l'égard du groupe précisément, la stigmatisation d'un individu ou d'une minorité d'individus a vocation à servir d'exemple à la majorité, suscitant la crainte d'avoir à souffrir de semblables traitements. Il s'agit également de consolider la cohésion du groupe autour de valeurs de cette manière réaffirmées. L'article de Julie Le Gac montre ainsi que les condamnations pour couardise par les cours martiales britanniques en 1942-1943 en Méditerranée tentent – sans grand succès – de remédier à la crise de moral traversée en impressionnant la troupe.

*

Figure centrale d'une rhétorique guerrière dans le couple qu'elle forme avec l'honneur, émotion sociale constituant à la fois un instrument de contrôle social et un puissant vecteur de mobilisation politique, la honte articule, à diverses échelles, individuel et collectif, intime et social. Appréhender les subtiles complexités de l'histoire de la honte et de l'humiliation en guerre constitue dès lors indéniablement une gageure. Puissent les articles réunis dans ce premier numéro de *Bellica* y contribuer par leurs réflexions et par les pistes de recherche qu'ils suggèrent.

⁴⁶ Harold GARFINKEL, « Conditions of Successful Degradation Ceremonies », *American Journal of Sociology*, 61-5, 1956, p. 420-424.

⁴⁷ Clément BUR, *La citoyenneté dégradée*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2018.

Résumé / abstract

À la croisée d'une histoire des sensibilités et d'une histoire sociale et politique des sociétés en guerre, ce numéro de la revue *Bellica* a pour ambition d'appréhender dans le temps long toute la complexité de la honte et de ses usages sociaux et politiques. Qualifiée, à la suite d'Aristote de passion, d'émotion ou encore de sentiment, la honte articule, à diverses échelles, l'individuel et le collectif, l'intime et le social. Le numéro souligne l'omniprésence des références à la honte, depuis le récit de la guerre de Troie proposé par l'*Illiade* jusqu'aux écrits des officiers de la Marine française de la Grande Guerre. La honte jette l'opprobre sur ceux dont le comportement écorne l'honneur guerrier ou sur ceux pour qui la défaite signifie le déclassement, tels les capitaines malheureux de la Savoie contre Gênes en 1672. Les articles réunis démontrent toute la plasticité de la honte du guerrier qui recouvre une myriade de comportements sans pour autant présenter aucun caractère d'automatisme. Mise au service du politique, cette plasticité non seulement rejaillit dans la cité et poursuit les anciens combattants, et parfois leurs familles, mais constitue aussi un outil de mobilisation pour la guerre. Ce numéro analyse enfin les usages de la honte comme instrument de contrôle social : l'humiliation de l'ennemi participe de son abaissement, comme en témoignent les pillages et violences sexuelles commis pendant la guerre de Cent Ans, tandis qu'au sein des groupes combattants, dans un jeu de balancier entre récompenses et punitions, l'infamie et la stigmatisation contribuent au maintien de la discipline et des hiérarchies.

Located at the intersection of the history of sensibilities on the one hand and the political and social history of societies at war on the other, this issue of the journal Bellica seeks to understand over a long span of time the complexity of shame and its social and political uses. First described by Aristotle as a passion, and since then as an emotion or a feeling, shame manifests itself at a variety of levels ranging from the individual and the collective to the intimate and the social. This issue highlights the omnipresence of references to shame, ranging from the account of the Trojan War in the Iliad to the descriptions of French naval officers during the Great War. Shame casts its scorn on those whose behavior sullies the honor of war or those for whom defeat means a loss of rank such as the unlucky commanders of Savoy following their defeat at the hands of the Genoa in 1672. The articles published here demonstrate the considerable malleability the notion of shame carries for the warrior, embodying a collection of behaviors without necessarily being automatic in their manifestations. When put to political use, the malleability of shame not only spills into the public sphere and follows war veterans into their daily lives, including those of their families in some cases; but it also creates a means for mobilizing people for war. Finally, this issue analyzes how shame can be used as an instrument of social control – the humiliation of the enemy is part of its subjugation as the pillaging and sexual violence committed during the Hundred Years' War demonstrates, or within combat units where infamy and stigmatization operate through a balancing act between rewards and punishments to ensure discipline and the hierarchical order within the group.

Le corps d'Hécube et l'esprit d'Hector : respect et honte dans le vingt-deuxième chant de l'*Iliade**

Sabina CASTELLANETA
Université de Bari
sabina.castellaneta@uniba.it

Au début du vingt-deuxième chant de l'*Iliade*, Hector, champion incontesté de l'armée troyenne et fils bien-aimé des souverains Priam et Hécube, attend d'affronter, seul, Achille. Ce qui reste de l'armée troyenne, submergée par la fureur implacable du plus vaillant et du plus redouté des guerriers achéens, s'est réfugié dans l'enceinte de la ville qu'Hector, planté devant les portes de Scées, refuse obstinément de franchir.

Le chant est dominé par le duel fatal, mais il réserve aussi une place non négligeable à la représentation des sentiments des proches d'Hector. Du haut des murailles, Priam le premier implore longuement son fils pour qu'il renonce à affronter Achille (vers 38-76). L'appel paternel est introduit et prolongé par les mimiques stéréotypées de la supplication et du deuil : Priam lève les bras au ciel, se frappe la tête et tend les mains (vers 33-37), puis s'arrache les cheveux (vers 77-78). Un geste paroxystique qui semble préfigurer la mort imminente de son fils¹.

Si la présence de Priam sur les murailles de Troie est bien connue², celle d'Hécube n'est en rien annoncée. Évoquée ici uniquement en sa qualité de mère, elle n'est jamais qualifiée dans

* Texte traduit et adapté de l'italien par Françoise Van Haepere et Silvia Mostaccio.

¹ Sur ce sujet, voir Nicholas RICHARDSON, *The Iliad. A Commentary, vol. 6: Books 21-24*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, p. 108-115 ; Irene J. F. DE JONG, *Homer. Iliad. Book XXII*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, p. 67-68, 77-78, auxquels je me réfère également pour un examen comparatif des deux prières parentales. Pour les gestes de supplication et de deuil dans l'épos homérique, voir Daniele AUBRIOT-SÉVIN, *Prière et conceptions religieuses en Grèce ancienne jusqu'à la fin du V^e siècle av. J.-C.*, Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée, 1992, p. 125-145 ; Cristina FARNETI, « Riti, archetipi e spazio poetico: i gesti del lutto nell'*Iliade* », *Acme*, 52, 1999, p. 129-152 ; Fred S. NAIDEN, *Ancient Supplication*, Oxford, Oxford University Press, 2006, p. 44-62 ; Alex C. PURVES, *Homer and the Poetics of Gesture*, Oxford, Oxford University Press, 2019, p. 160-180. En ce qui concerne la fonction de la mimique qui ouvre le rite funéraire – ce qu'on appelle le *planctus* irrelatif – je me limite à renvoyer aux considérations de Ernesto DE MARTINO, *Morte e pianto rituale. Dal lamento pagano al pianto di Maria*, Turin, Einaudi, 1958, p. 195-229 ; Margaret ALEXIOU, *The Ritual Lament in Greek Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1974, p. 4-23. En général, sur la supplication chez Homère, voir Victoria PEDRICK, « Supplication in the *Iliad* and the *Odyssey* », *Transactions of the American Philological Association*, 112, 1982, p. 125-140 ; Agathe THORNTON, *Homer's Iliad. Its Composition and the Motif of Supplication*, Göttingen, Vandenhoeck and Ruprecht, 1984 ; Kevin CROTTY, *The Poetics of Supplication: Homer's Iliad and Odyssey*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 1994.

² Homère, *Iliade* (désormais *Il.*) 21.526 : « ἐστῆκει δ' ὁ γέρον Πρίαμος θείου ἐπὶ πύργου ».

le poème par des termes qui la soustraient à la sphère familiale pour la projeter dans la sphère publique³. Comme Priam, Hécube s'exprime par le code du geste avant celui de la parole. Mais, à la différence de son époux, elle condense le sens de la brève et déchirante supplique qui suit dans un mouvement non codifié, naturel et perturbateur : en larmes, elle soulève son sein pour mimer, en présence de son fils adulte et en public, le geste de l'allaitement. La maternité menacée par le choix d'Hector a son corrélat objectif dans le sein. Ce sont les vers 79-89 :

μήτηρ δ' αὖθ' ἐτέρωθεν ὀδύρετο δάκρυ χέουσα,
 80 κόλπον ἀνιεμένη, ἐτέρηφι δὲ μαζὸν ἀνέσχε
 καί μιν δάκρυ χέουσα ἔπεα πτερόεντα προσηύδα
 “Ἑκτορ, τέκνον ἐμόν, τάδε τ' αἶδω καί μ' ἐλέησον
 αὐτήν, εἴ ποτέ τοι λαθικηδέα μαζὸν ἐπέσχον
 τῶν μνησαί, φίλε τέκνον, ἄμυνε δὲ δῆιον ἄνδρα
 85 τείχεος ἐντὸς ἐών, μηδὲ πρόμος ἴσταιο τούτῳ
 σχέτλιος· εἴ περ γάρ σε κατακτάνη, οὐ σ' ἔτ' ἐγὼ γε
 κλαύσομαι ἐν λεχέεσσι, φίλον θάλος, ὄν τέκον αὐτή,
 οὐδ' ἄλοχος πολύδωρος· ἄνευθε δέ σε μέγα νῶϊν
 Ἀργείων παρὰ νηυσὶ κύνες ταχέες κατέδονται”.

De l'autre côté, la mère gémissait et pleurait.
 80 Découvrant son giron d'une main, elle souleva son sein de l'autre,
 et, en pleurant, lui adressait des paroles ailées :
 « Hector, mon fils, respecte ce corps et aie pitié de moi,
 si jamais je t'ai offert le sein qui fait oublier les soucis :
 souviens-toi de cela, cher fils, et, restant entre les murs,
 85 repousse l'ennemi, ne va pas à sa rencontre.
 Malheureux ! S'il te tue, je ne pourrai pas te pleurer sur ton lit de mort,
 pas même moi qui t'ai mis au monde, cher fils,
 ni ton épouse à la riche dot : loin de nous,
 aux navires des Argives, les chiens rapides te déchireront »⁴.

³ Hécube est appelée mère (« μήτηρ » : *Il.* 6.87, 251, 264, 13.777, 22.239, 341, 352, 405, 428, 24.36, 710), épouse (« ἄλοχος » : *Il.* 24.193, 305), belle-mère (« ἐκυρή » : *Il.* 22.451, 24.770) et génériquement femme (« γυνή » : *Il.* 24.200, 300). Par contre, dans l'*Odyssée* Pénélope et Arété sont à plusieurs reprises désignées comme reines (« βασίλεια » : Homère, *Odyssée* [désormais *Od.*] 4.697, 770, 6.332, 337, 7.241, 11.345, 13.591, 17.370, 468, 513, 583, 18.314, 351, 21.275, 23.149). Sur Hécube en tant que figure archétypale de la maternité douloureuse, voir, entre autres, Alexandra ROZOKOKI, « Das Mutterbild in der *Ilias*: Thetis und Hekabe », *Platon*, 51, 1999-2000, p. 176-185 ; Carmen MORENILLA TALENS, « Hécuba: apuntes para el estudio de una archifigura dramática », in Francesco DE MARTINO et Carmen MORENILLA TALENS (éd.), *El teatro clásico al mar de la cultura grega i la seua pervivència dins la cultura occidental*, vol. 4 : *El fil d'Ariadna*, Bari, Levante Editori, 2001, p. 317-337 ; Ezio PELLIZER, « Mater lacrimosa. Costruzione di modelli femminili del dolore in Grecia antica », *Quaderni del Ramo d'Oro on-line*, 3, 2010, p. I-X. Sur le lien qui l'unit à Priam, voir Paul WATHELET, « Les femmes de Priam », in Sébastien BARBARA (éd.), *Meta Tróessin. Hommages à Paul Wathelet, helléniste*, Paris, L'Harmattan, 2020, p. 69-77.

⁴ Je me réfère, ici et plus loin, au texte de l'*Iliade* imprimé, pour la Loeb Classical Library, par Augustus MURRAY (Londres, William Heinemann Ltd, Cambridge, Harvard University Press, 1925) et révisé par William WYATT (Cambridge, Harvard University Press, 1999). La traduction est la mienne.

Le geste – bien qu'il ne figure pas parmi ceux, canoniques, de la supplication – est immédiatement intelligible et « a son propre pouvoir, presque indépendant des mots »⁵ : Hector est appelé à renoncer au duel fatal avec Achille par respect envers celle qui a assuré sa survie depuis sa naissance⁶.

Entrons dans le détail. Tout d'abord, « mazos » (« μαζός »), qui normalement désigne dans l'*Iliade* la poitrine masculine prise au combat par des coups mortels⁷, indique ici, à deux reprises en l'espace de quelques vers (80, 83), l'organe de l'allaitement⁸. Ce n'est qu'en *Il.* 24.58 que le mot revient pour désigner le sein maternel, toujours en référence à Hécube : contrairement à Achille, fils de la divine Thétis, Hector – explique Héra – « a tété femme et sein » (« γυναικά τε θήσατο μαζόν »), c'est-à-dire, le sein d'une mortelle⁹.

Après avoir relevé son sein (vers 80), Hécube rappelle verbalement l'avoir offert à son fils pendant l'enfance comme « remède aux pleurs » (vers 83). C'est le sens de l'*hapax* homérique « lathikēdēs » (« λαθικηδής »), qui fait allusion à la capacité – attribuée dans la grécité au vin¹⁰, au sommeil¹¹, à la connaissance¹² – de faire oublier les afflictions. Équivalent de l'expression « qui fait oublier tous les maux » (« κακῶν ἐπίληθον ἀπάντων ») employée dans *Od.* 4.221 à propos du remède versé par Hélène dans le vin pour apaiser les sentiments de nostalgie de Ménélas et de Télémaque, selon Eustathe de Thessalonique, l'attribut est ici chargé d'une signification supplémentaire : si Hector renonçait à l'intention d'affronter Achille en combat singulier, ce serait lui qui apaiserait les afflictions d'Hécube, en compensant ainsi le sacrifice maternel¹³.

⁵ Jasper GRIFFIN, *Homer on Life and Death*, Oxford, Clarendon Press, 1980, p. 25 : « has its own power, almost independent of words ».

⁶ Sur le geste d'Hécube, voir Dennis R. MACDONALD, « The Breasts of Hecuba and Those of the Daughters of Jerusalem: Luke's Transvaluation of a Famous Iliadic Scene », in Jo-Ann A. BRANT, Charls W. HEDRICK et Chris SHEA (éd.), *Ancient Fiction. The Matrix of Early Christian and Jewish Narrative*, Atlanta, Society of Biblical Literature, 2005, p. 239-254 ; Sabina CASTELLANETA, *Il seno svelato ad misericordiam. Esegisi e fortuna di un'immagine omerica*, Bari, Cacucci Editore, 2013, p. 16-28 ; Aida MÍGUEZ BARCIELA, « Los pechos de Hécuba », in Susana REBORDA MORILLO (éd.), *Visiones sobre la lactancia en la Antigüedad. Permanencias, cambios y rupturas*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2019, p. 81-93.

⁷ *Il.* 4.123, 480, 5.145, 528, 8.121, 313, 11.108, 321, 15.577, 17.606 ; cf. *Od.* 22.82. Dans *Il.* 5.393 le terme désigne le sein d'Héra blessé par Héraclès.

⁸ On retrouve un usage similaire de « mazos » dans l'*Odyssée* en référence à Pénélope, rappelée avec son fils nourrisson au sein par l'ombre d'Agamemnon (11.448-9), et à la nourrice Eurycleé, à qui Ulysse demande de ne pas révéler son identité au nom du sein dont il a été nourri (19.483).

⁹ Sur l'accent que le double accusatif, se référant au tout et à une partie du tout, donne au vers, voir Karl F. AMEIS et Carl HENTZE, *Homers Ilias, vol. 2.4 : Gesang XXII-XXIV*, Leipzig et Berlin, Teubner, 1906 [4^e éd.], p. 101 ; N. RICHARDSON, *The Iliad...*, op. cit., p. 283. Pour le lien entre la maternité et la mortalité dans l'épos homérique, je renvoie à Sheila MURNAGHAN, « Maternity and Mortality in Homeric Poetry », *Classical Antiquity*, 11-2, 1992, p. 242-264.

¹⁰ Alcée fr. 346.3 V. ; Plutarque, *Propos de table* 3.9.1 (*Mor.* 657d) ; Nonnos 9.33, 19.54, 21.234 ; *Anthologie Palatine* 9.524.12.

¹¹ Quintus de Smyrne 14.145.

¹² *Anthologie Palatine* 16.273.1.

¹³ Eustathe in *Il.* 1258.53-56 : « ἀντέκτισιν δὲ ἀγαθοῦ ἡ μήτηρ ζητεῖ διὰ τοῦ λαθικηδέος μαζοῦ. ὥς γὰρ αὐτὴ λαθικηδέα μαζόν ἐπέσχε ποτὲ τῷ υἱῷ, οὕτω καὶ αὐτὸν χρὴ λαθικηδέα γενέσθαι νῦν τῇ μητρὶ » (La mère

Il faut noter ensuite que l'action décrite au vers 80 par « mazon anesche » (« μαζὸν ἀνέσχε ») est précisée par « kolpon aniemenē » (« κόλπον ἀνιεμένη ») : une expression qui, selon les interprétations courantes du passage, désignerait l'acte de « découvrir le sein » ou d'« ouvrir le vêtement ». Dans le premier cas, « kolpos » (« κόλπος ») indiquerait la concavité entre les seins¹⁴ ; dans le second, la forme bouffante du vêtement blousant au-dessus de la ceinture¹⁵. Alternativement, comme je l'ai soutenu ailleurs¹⁶, il est possible que « kolpon aniemenē » identifie le moment où Hécube, laissant glisser son habit jusqu'à sa taille, où il est arrêté par la ceinture, « découvre le giron », c'est-à-dire la concavité qui inclut la poitrine et le ventre et qui se forme entre les genoux et les seins lors de l'allaitement. Il convient de rassembler ici brièvement les arguments sur lesquels repose une telle lecture et d'ajouter quelques considérations nouvelles fondées sur un réexamen de l'exégèse ancienne.

Dans l'épos homérique « kolpos » désigne au sens propre le lieu où l'on accueille les nourrissons¹⁷ et, par extension, l'ample giron de la mer qui entoure ceux qui s'y plongent¹⁸, ainsi que les criques marines¹⁹. On notera également l'emploi du substantif dans *Il.* 9.570 et 20.470-47, où le « kolpos » est rempli des larmes d'Althée, mère de Méléagre, et du sang de Trôs, fils d'Alastor, ainsi que dans *Il.* 14.219 et *Od.* 15.469, où le « kolpos » cache la ceinture multicolore qu'Héra reçoit en cadeau d'Aphrodite et trois précieux calices volés par l'esclave phénicienne qui enlève le porcher Eumée dans son enfance.

Quelle est la matrice commune aux différentes acceptions homériques du terme ? À cet égard, il est utile de lire une scholie « exégétique » – transmise par un groupe de manuscrits conventionnellement désignés sous le sigle b et par le Codex Townleianus T (British Museum Burney 86, du XI^e siècle) – à notre vers iliadique :

demande à être récompensée pour le bienfait offert au sein qui soulage les douleurs. Comme elle a autrefois donné à son fils le sein qui apaise les peines, ainsi maintenant le fils doit être une source de réconfort pour la mère).

¹⁴ D'après Franz STUDNICZKA, *Beiträge zur Geschichte der altgriechischen Tracht*, Vienne, Gerold's Sohn, 1886, p. 101-104 et Wolfgang HELBIG, *Das homerische Epos aus den Denkmälern erläutert. Archäologische Untersuchungen*, Leipzig, Teubner, 1887 [2^e éd.], p. 213-214. Sur cette ligne, K. AMEIS et C. HENTZE, *Homers Ilias...*, *op. cit.*, p. 9 ; Jan VAN LEEUWEN, *Homeri Carmina. Ilias*, vol. 2 : *Libri XIII-XXIV*, Leyde, Sijthoff, 1913, p. 775 ; Thomas W. ALLEN, William R. HALLIDAY et Edward E. SIKES, *The Homeric Hymns*, Oxford, Oxford University Press, 1936 [2^e éd.], p. 396.

¹⁵ Ainsi la plupart des commentateurs (entre autres, Walter LEAF, *The Iliad, vol. 2 : Books XIII-XXIV*, Londres, Macmillan, 1902 [2^e éd.], p. 596 ; Malcolm M. WILLCOCK, *The Iliad of Homer, vol. 2 : Books XIII-XXIV*, Basingstoke, Macmillan, 1984, p. 292 ; N. RICHARDSON, *The Iliad...*, *op. cit.*, p. 114 ; I. DE JONG, *Homer...*, *op. cit.*, p. 78) et des interprètes (Murray, Mazon, Paduano, Ciani, Wyatt) ; cf. Richard J. CUNLIFFE, *A Lexicon of the Homeric Dialect*, Norman, University of Oklahoma Press, 1963 [2^e éd.], p. 232 ; Rudolph FÜHRER, *Lexikon des frühgriechischen Epos*, vol. 2.14, Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 1991, p. 1476-1477, s.v. κόλπος. Et dans ce sens le substantif est conventionnellement compris dans le lexique archéologique (voir, entre autres, Ethel B. ABRAHAMS, *Greek Dress. A Study of the Costumes Worn in Ancient Greece*, Londres, John Murray, 1908, p. 33 ; Georges LOSFELD, *Essai sur le costume grec*, Paris, de Boccard, 1991, p. 226-228 ; Hans VAN WEES, « Clothes, Class and Gender in Homer », in Douglas CAIRNS (éd.), *Body Language in the Greek and Roman Worlds*, Swansea, Classical Press of Wales, 2005, p. 6-8).

¹⁶ S. CASTELLANETA, *Il seno svelato ad misericordiam...*, *op. cit.*, p. 16-47.

¹⁷ *Il.* 6.400, 467, 483, 21.125 ; *Hymne homérique à Déméter* 187, 231, 286.

¹⁸ *Il.* 6.136, 18.140, 398 ; *Od.* 4.435, 5.52.

¹⁹ *Il.* 2.560 ; *Hymne homérique à Apollon* 431.

τὰ γεννήσαντα καὶ θρέψαντα μέρη, “ὡς ἀπὸ κόλπου μητρὸς Ἐλειθυΐης ἦλθετε βουλομένης”. ἐλέγετο δὲ κόλπος τὸ ἐπάνω τῆς ζώνης κόλπωμα τοῦ πέπλου· ὅθεν καὶ προκόλπιον· περὶ γὰρ τὰς ὀσφῶς ἐζώνοντο.

Les parties du corps affectées à la reproduction et à l'allaitement, « comme du giron maternel vous êtes sortis grâce à la bienveillance d'Ilithyie ». On appelait aussi « kolpos » la partie du péplos repliée au-dessus de la ceinture – d'où aussi « prokolpion » – car (les femmes) s'enroulaient autour des hanches²⁰.

Le scholiaste entend donc « kolpos » dans le sens de « ventre » (« τὰ γεννήσαντα μέρη ») et de « sein » (« θρέψαντα μέρη »), et mentionne à ce sujet Callimaque qui, dans un fragment des *Aitia*²¹, fait référence avec « kolpos » au ventre d'où, grâce aux bienfaits de la déesse de l'accouchement Ilithyie, sortent, nues, les Charites. Dans la seconde partie du témoignage, il est ensuite précisé que « kolpos » peut également désigner la portion du péplos – autrement marquée par le terme « prokolpion » – qui, repliée au-dessus de la ceinture, formait un creux et recouvrait l'abdomen et la poitrine²².

Il faut ajouter que, toujours dans le contexte de *Il.* 22.80, « animenē » (« ἀνιμένη ») est rendu dans les sources scholiastiques par « (apo)gymnousa » (« [ἀπο]γυμνοῦσα ») et juxtaposé à la même forme participiale dans *Od.* 2.300, en référence aux prétendants « qui mettent à nu les chèvres » (« αἶγας ἀνιμένους »)²³. Clair, à cet égard, est le commentaire d'Eustathe de Thessalonique :

ἀνίσσθαι δὲ τὸ γυμνοῦν πρὸς τὸν υἱὸν τὰ βαστάζαντα ἐκεῖνον καὶ θρέψαντα μέρη.

Par « aniesthai », on entend l'acte de dénuder devant le fils les parties du corps qui l'ont mis au monde et nourri²⁴.

²⁰ *Schol.* bT *Il.* 22.80c Erbse.

²¹ Fr. 7.9-10 Pf.²

²² Voir la scholie transmise par le Venetus A – le célèbre manuscrit Marcianus Graecus Z. 454 (= 822) du X^e siècle – au vers 400 du sixième chant de l'*Iliade*, où la nourrice tient le petit Astyanax dans ses bras (« παῖδ' ἐπὶ κόλπῳ ἔχουσ' ἀταλάφρονα νήπιον ») : le scholiaste rend « kolpos » par « étreinte », mais rend aussi compte de l'usage différent du terme au sens de « partie supérieure du péplos » (*schol.* 6.400a Erbse : « ὅτι κόλπον τὰς ἀγκάλας νῦν εἶπεν. εἴωθε δὲ καὶ τὸ ἄνω τοῦ πέπλου οὕτως καλεῖν ») ; cf. Eustathe *in Il.* 655.60s. (« κόλπος δὲ καὶ νῦν κατὰ τοὺς παλαιοὺς ἢ ἀγκάλῃ. Σημαίνει δὲ ποτε καὶ τὸ ἄνω τοῦ πέπλου »). Pour le second sens de « kolpos » cf. *scholl.* A, bT *Il.* 14.219a, c Erbse ; Eustathe *in Il.* 1258.35. Sur le terme « prokolpion », attesté depuis l'époque hellénistique, voir Arnold W. GOMME et Francis H. SANDBACH, *Menander. A Commentary*, Oxford, Oxford University Press, 1973, p. 320 ; Antonio MARTINO, *Menandro. Epitrepontes*, vol 2 : *Commento*, Rome, Kepos Edizioni, 2000, p. 241-242.

²³ *Scholl.* A, bT *Il.* 22.80a, b Erbse ; *schol.* D *Il.* 22.80 van Thiel ; *schol.* DEHM⁴O *Od.* 2.300c1 Pontani. Cf. *Suda* α 2457 Adler ; Eustathe *in Od.* 1446.32, 1660.29. Une partie de l'érudition antique (*schol.* A *Il.* 22.80a Erbse ; Apollonios le Sophiste 34.33 Bekker ; Hétychius α 4822, 5183 Latte-Cunningham ; *Synagoge* α 642 Cunningham ; Photius α 1999 Theodoridis, *Suda* α 2457 Adler) glose « animenē », conformément au second sens de « kolpos », avec « relâchant », « ouvrant », « arrachant » (« [ἀνα]χαλῶσα », « ἀναστέλλουσα », « ἀνέλκουσα »).

²⁴ Eustathe *in Il.* 1258.37s.

En accord avec ces explications érudites, on peut donc considérer que dans l'épos homérique « kolpos » désigne au sens propre le « creux » formé, en position assise et pendant l'allaitement, entre le sein et les genoux. Un « creux » particulièrement féminin et maternel, mais, à la différence de celui qui se trouve entre les seins, également masculin (comme dans le cas de Trôs) ou marin. Un « creux », plus généralement, apte à recevoir des nouveau-nés et des fugitifs, ainsi qu'à être rempli de larmes ou de sang et à cacher des objets de diverses natures. Et si l'on considère que, dans la littérature grecque, « kolpos » désigne les renforcements ou les creux et, de temps à autre, le ventre, l'utérus, le vagin, l'abri d'objets précieux, ainsi que la cavité des tissus et des vêtements²⁵, il ne me semble pas qu'il y ait raison de croire que, dans notre cas, il se réfère plutôt à une partie du péplos ou à la poitrine.

Hécube découvre donc probablement son propre giron. Et, étant donné que la tunique de la femme homérique était simplement enroulée autour du corps, arrêtée par la ceinture et attachée aux épaules par des fibules, on suppose qu'elle, comme c'était la coutume avant d'allaiter, décroche d'une main la fibule qui maintenait le côté ouvert, laissant glisser les deux pans jusqu'à sa taille et « découvrant son giron » (« κόλπον ἀνιεμένη »), et « soutient de l'autre le sein » (« ἐτέρηφι δὲ μαζὸν ἀνέσχε »)²⁶.

Ainsi comprise, loin d'être descriptive ou accessoire par rapport à « mazon anesche », l'expression « kolpon aniemenē » semble dotée d'un sens autonome et chargé de valeur symbolique²⁷. Bien qu'elle ne puisse plus offrir un abri à son fils adulte, Hécube exhibe le lieu, mime le geste et évoque la quiétude de la tétée, dans le vain espoir que la vue et l'appel au respect du corps maternel puissent vaincre la résistance d'Hector.

Ajoutons un dernier élément. Selon la lecture traditionnelle du passage, le pluriel « tade » (« τάδε ») qui, en dépendance de « aideo » (« αἶδεο »), ouvre le discours d'Hécube au vers 82, ne se référerait qu'au « mazon » (« μαζόν ») du vers 80, car « kolpos », si l'on entend au sens de « sein », finit par s'identifier à « mazos » et, si l'on entend au sens de « bouffée du

²⁵ Pour les occurrences du terme dans la littérature grecque et pour l'emploi de l'épithète « bathykolpos » (« βαθύκολπος ») dans l'épos homérique, voir S. CASTELLANETA, *Il seno svelato ad misericordiam...*, *op. cit.*, p. 20-22 et 28-47. En ce qui concerne l'utilisation du terme « kolpos » dans le lexique archéologique, rappelons les conclusions de Mireille M. LEE, « Problems in Greek Dress Terminology: Kolpos and Apoptygma », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 150, 2004, p. 224 : « the terms, although of ancient origin, were not used to designate specific features of the classical peplos. The kolpos and apoptygma are products of nineteenth- and early twentieth-century scholarship, not ancient Greek nomenclature ».

²⁶ Sur la forme elliptique de la phrase, voir le commentaire d'Eustathe *in Il.* 1258.45-46 : « τὸ δὲ “ἐτέρηφι” καὶ αὐτὸ ἐλλειπτικῶς ἔχει. καὶ πρὸ αὐτοῦ δὲ πλείων ἐτέρα ἔλλειψις ἐστὶ. χρὴ γὰρ νοεῖν, ὅτι τῇ ἐτέρᾳ μὲν χειρὶ κόλπον ἢ μήτηρ ἀνίεται, ἐτέρα δὲ δηλαδὴ χειρὶ μαζὸν ἀνίσχει » (L'utilisation de « eterēfi » est également elliptique. Et une autre ellipse de plus grande portée est présente. On comprend que la mère découvre son ventre d'une main et soulève son sein de l'autre.). Sur la représentation de l'allaitement dans les arts figuratifs, voir Beth COHEN, « Divesting the Female Breast of Clothes in Classical Sculpture », in Ann O. KOLOSKI-OSTROW et Claire L. LYONS (éd.), *Naked Truths. Women, Sexuality, and Gender in Classical Art and Archaeology*, Londres et New York, Routledge, 1997, p. 68-70.

²⁷ Voir Nicole LORAUX, *Les mères en deuil*, Paris, Seuil, 1990, p. 39 : « La souffrance [...] et la mémoire de l'intimité des corps, soudain présentée avec une déchirante exactitude, surcroît de douleur pour le corps-mémoire des mères » ; cf. Hélène MONSACRÉ, *Les larmes d'Achille. Les héros, la femme et la souffrance dans la poésie d'Homère*, Paris, Albin Michel, 1984, p. 112-114.

vêtement », ne peut pas dépendre de « aideo » (« aie du respect »). Si, en revanche, on accepte l'interprétation ici proposée, « tade » indiquerait ce qu'Hécube a montré à son fils juste avant : le giron dénudé (« kolpos ») et le sein soutenu (« mazos »), c'est-à-dire, le lieu et l'organe de l'allaitement²⁸.

À cet égard la comparaison avec la plus célèbre des reprises de cette scène iliadique peut être utile. Dans les *Coéphores* d'Eschyle, qui reprennent et renversent le modèle homérique, Clytemnestre, sur le point de périr tuée par son fils Oreste, l'implore d'arrêter son élan homicide par respect du sein qui l'a nourri. Ce sont les vers 896-897 : « Arrête-toi ! Aie du respect, mon fils, pour ce sein » (« ἐπίσχες, ὦ παῖ, τόνδε δ' αἶδεσαι, τέκνον, μαστόν »). Notons que le poète tragique intervient sur l'hypotexte en tournant « tade » au singulier pour le relier à l'objet – le seul exprimé à ce cas – « maston » (« μαστόν »).

S'il en est ainsi, du point de vue d'Hécube, Hector doit renoncer à sa ferme conviction car il est tenu au respect du giron et du sein maternels, ainsi qu'à la pitié – comme s'il s'agissait d'une entité distincte – envers cette femme, qui l'a allaité dans sa petite enfance. C'est encore le vers 82 : « respecte ce corps et aie pitié de moi » (« τάδε τ' αἶδεο καί μ' ἐλέησον »). Si Achille remporte la victoire – poursuit la mère, en faisant explicitement référence à la procréation – même celle qui l'a mis au monde n'aura pas le droit de pleurer sur le corps de son fils (vers 86-87)²⁹.

Le concept de « respect » (« αἰδῶς »), accompagné de « pitié » (« ἔλεος »), est chargé dans les paroles d'Hécube d'une valeur particulière. Pour mieux la saisir, il faudra tenir compte du point de vue de son interlocuteur. Comme on le sait, dans le poème, Hector combat en première ligne, dirige les rangs de l'armée et massacre ceux de l'ennemi, décidant ainsi du sort de Troie. Une grande partie de la supplication susmentionnée de Priam concerne la relation directe entre la mort d'Hector et la destruction de Troie : si, en refusant de revenir dans les murs de la ville, Hector meurt, il ne pourra pas sauver les hommes et les femmes de Troie. Le vieux roi lui-même – qui implore la pitié pour le sort malheureux qui l'attend³⁰ – périra après avoir assisté à la destruction de la communauté qui lui est confiée³¹. Une fois Hector mort, Hécube qualifie son fils de « fierté de la cité » (« εὐχολὴ κατὰ ἄστυ ») et de « salut pour tous » (« πᾶσι τ' ὄνειρα ») les Troyens, eux qui, quand il était en vie, le vénéraient comme un dieu³².

²⁸ Voir l'interprétation de J. VAN LEEUWEN, *Homeri Carmina...*, *op. cit.*, p. 776, qui paraphrase « tade » par « corpus ex quo natus, cuius suco nutritus es ». Selon N. LORAUX, *Les mères en deuil...*, *op. cit.*, p. 39, également « τὸν » (« τῶν »), en dépendance de « mnēsai » (« μνήσαι »), au vers 84, indiquerait le corps maternel ; cependant, il est plausible que le pronom renvoie à la proposition « εἴ ποτέ τοι λαθικηδέα μαζὸν ἐπέσχον », au vers 83 (cf. K. AMEIS et C. HENTZE, *Homers Ilias...*, *op. cit.*, p. 9 ; I. DE JONG, *Homer...*, *op. cit.*, p. 79).

²⁹ Pour l'association de la procréation et de l'allaitement en relation avec la dette filiale, cf. *Il.* 1.414-418, 18.54-60, où Thétis déplore le sort malheureux de ceux qui ont donné naissance et nourri un enfant héroïque destiné à une mort précoce (cf. *Od.* 2.130-131). Sur le sujet des funérailles refusées, voir Charles SEGAL, *The Theme of Mutilation of the Corpse in the Iliad*, Leyde, Brill, 1971, p. 33-47 ; Jean-Pierre VERNANT, *La belle mort et le cadavre outragé*, in Gheraldo GNOLI et J.-P. VERNANT (éd.), *La mort, les morts dans les sociétés anciennes*, Cambridge et Paris, Cambridge University Press/Maison des Sciences de l'Homme, 1982, p. 45-76.

³⁰ *Il.* 22.59 : « πρὸς δ' ἐμὲ τὸν δύστηνον ἔτι φρονέοντ' ἐλέησον ».

³¹ *Il.* 22.56-76.

³² *Il.* 22.432-435.

Non moins définitives sont les paroles prononcées par son épouse Andromaque lors des deux chants funèbres dédiés à Hector : il n'y a pas d'issue pour Troie privée de celui qui, seul, l'a défendue³³, du « protecteur » (« ἐπίσκοπος ») qui s'est chargé de veiller sur la ville³⁴.

D'Hector dépendent donc le destin de Troie et la survie de ses proches : ses parents, sa femme Andromaque et son fils Scamandrios, appelé par les Troyens Astyanax (« le seigneur de la ville ») précisément parce que son père « Hector était la seule défense de Troie »³⁵. Une affirmation qui introduit les célèbres vers 404-493 du sixième chant, dans lesquels Hector, de retour du champ de bataille, retrouve sa femme et son fils aux portes de Scées et s'adonne à une intense manifestation d'amour parental et conjugal. Andromaque, escortée par la servante qui tient Astyanax dans ses bras, implore son mari de maintenir une stratégie défensive et attentiste et de ne pas faire d'elle, en mourant, une veuve et de son fils un orphelin³⁶. Ce sont des paroles qui font appel à la pitié. Hector y est tout, sauf insensible. Face à la perspective, jugée inéluctable, de la fin de Troie, le héros est moins consterné par le deuil du peuple, des parents et des frères que par le sort qui attend son épouse, qui ne pourra pas échapper à l'humiliation de l'esclavage (vers 447-465).

Néanmoins, Hector continuera – c'est sûr – à se battre en première ligne. L'argument qu'il présente à Andromaque est, en ce sens, inégalable³⁷. Il s'agit des vers 441-446 :

ἦ καὶ ἐμοὶ τάδε πάντα μέλει γύναι· ἀλλὰ μάλ' αἰνῶς
αἰδέομαι Τρῶας καὶ Τρωάδας ἐλκεσιπέπλους,
αἶ κε κακὸς ὧς νόσφιν ἄλυσκάζω πολέμοιο·
οὐδὲ με θυμὸς ἄνωγεν, ἐπεὶ μάθον ἔμμεναι ἐσθλὸς
445 αἰεὶ καὶ πρότοισι μετὰ Τρώεσσι μάχεσθαι
ἀρνύμενος πατρός τε μέγα κλέος ἠδ' ἐμὸν αὐτοῦ.

³³ *Il.* 22.507 : « οἷος γὰρ σφιν ἔρυσσος πύλας καὶ τεῖχεα μακρὰ ».

³⁴ *Il.* 24.728-730. Rappelons que dans le vingt-deuxième chant Priam (vers 416-428), Hécube (vers 431-436) et Andromaque (vers 477-514) pleurent Hector et que dans le vingt-quatrième Andromaque (vers 725-745), Hécube (vers 748-759) et Hélène (vers 762-775) récitent des lamentations plus structurées sur le corps du défunt. Pour le contenu et la structure des deux lamentations d'Hécube, je me réfère à Katharine DERDERIAN, *Leaving Words to Remember. Greek Mourning and the Advent of Literacy*, Leyde, Brill, 2001, p. 35-40 ; Christos TSAGALIS, *Epic Grief. Personal Laments in Homer's Iliad*, Berlin et New York, De Gruyter, 2004, p. 154-161 ; Paola GAGLIARDI, *I due volti della gloria. I lamenti funebri omerici tra poesia e antropologia*, Bari, Levante, 2007, p. 170-175. En général, sur la plainte chez Homère, voir Gerhard PETERSMANN, « Die monologische Totenklage der *Iliad* », *Rheinisches Museum für Philologie*, 116, 1973, p. 3-16 ; Sheila MURNAGHAN, « The Poetics of Loss in Greek Epic », in Margaret BEISSINGER, Jane TYLUS et Suzanne WOFFORD (éd.), *Epic Traditions in the Contemporary Word. The Poetics of Community*, Berkeley, University of California Press, 1999, p. 203-220 ; Tyler FLATT, « Narrative Desire and the Limits of Lament in Homer », *The Classical Journal*, 112, 2017, p. 385-404.

³⁵ *Il.* 6.403 : « οἷος γὰρ ἐρύετο Ἴλιον Ἐκτώρ » (cf. *Il.* 12.10-12, 22.382-384, 24.499-501).

³⁶ *Il.* 6.431-432 : « ἀλλ' ἄγε νῦν ἐλέαιρε καὶ αὐτοῦ μῖμν' ἐπὶ πύργῳ, μὴ παῖδ' ὀρφανικὸν θήης χήρην τε γυναῖκα ».

³⁷ Sur la réponse d'Hector à Andromaque, voir Dieter LOHMANN, *Die Andromache-Szenen der Iliad. Ansätze und Methoden der Homer-Interpretation*, Hildesheim, Zürich, New York, Olms, 1988, p. 34-45 ; Barbara GRAZIOSI et Johannes HAUBOLD, *Homer. Iliad. Book VI*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010, p. 204-213 ; Magdalene STOEVENSDANT, *Homer's Iliad. The Basel Commentary, Book VI*, Berlin et Boston, De Gruyter, 2015, p. 158-164.

Je me préoccupe aussi de cela, femme, mais terriblement
j'aurais honte devant les Troyens et les Troyennes qui traînent leurs péplos,
si, comme un lâche, je me tenais à l'écart du combat ;
ce n'est pas cela que mon cœur me pousse à faire depuis que j'ai appris
445 à être fort et à me battre en première ligne parmi les Troyens,
offrant une immense gloire à mon père et à moi-même.

À l'« *aidōs* » s'ajoutent, du point de vue du héros, le « *thymos* » (« *θυμός* ») et le « *kleos* » (« *κλέος* »), c'est-à-dire le désir de gloire. Et Hector fait appel au même argument dans le long et crucial monologue qui suit les prières parentales par lesquelles notre enquête a commencé. Répliquant implicitement à Priam et à Hécube et proche du duel avec Achille, Hector s'exprime ainsi aux vers 99-110 du vingt-deuxième chant³⁸ :

ὄ μοι ἐγών, εἰ μὲν κε πύλας καὶ τείχεα δῶω,
100 Πουλυδάμας μοι πρῶτος ἐλεγχείην ἀναθήσει,
ὅς μ' ἐκέλευε Τρωσὶ ποτὶ πτόλιν ἠγήσασθαι
νύχθ' ὕπο τήνδ' ὀλοήν ὅτε τ' ὤρετο δῖος Ἀχιλλεύς.
ἀλλ' ἐγὼ οὐ πιθόμην· ἦ τ' ἂν πολὺ κέρδιον ἦεν.
νῦν δ' ἐπεὶ ὄλεσα λαὸν ἀτασθαλίῃσιν ἐμῆσιν,
105 αἰδέομαι Τρῶας καὶ Τρωάδας ἐλκεσιπέπλους,
μὴ ποτέ τις εἴησι κακώτερος ἄλλος ἐμεῖο·
Ἐκτώρ ἦφι βίηφι πιθήσας ὄλεσε λαόν.
ὣς ἐρέουσιν· ἐμοὶ δὲ τότε ἂν πολὺ κέρδιον εἴη
ἄντην ἢ Ἀχιλῆα κατακτείναντα νέεσθαι,
110 ἢ ἐκεν αὐτῷ ὀλέσθαι εὐκλειῶς πρὸ πόλης.

Hélas, si je franchis les portes et les murs maintenant,
100 le premier me couvrira d'insultes Polydamas,
qui m'exhortait à ramener les Troyens dans la ville
cette nuit funeste où s'est déplacé le divin Achille.
Je ne l'ai pas écouté et il aurait été bien mieux.
Maintenant que j'ai ruiné mon peuple par mon action inconsidérée,
105 j'ai honte devant les Troyens et les Troyennes qui traînent leurs péplos.
Qu'aucun plus lâche que moi ne puisse dire :
« Hector, en se fiant à ses propres forces, a ruiné son peuple ».
Voilà ce qu'ils diront. Il vaudrait bien mieux pour moi
rentrer dans la ville après avoir affronté et tué Achille,
110 ou périr glorieusement de sa main en défendant la cité.

³⁸ Pour le réseau dense de références textuelles qui traversent les chants 6, 22 et 24 de l'*Iliade*, voir I. DE JONG, *Homer..., op. cit.*, p. 11-13.

Comment, alors, Hector peut-il avoir du respect pour le corps de sa mère et pour sa famille³⁹, en s'abritant dans les murailles et en restant en vie, et mériter en même temps le respect de son peuple⁴⁰, en poursuivant la gloire et en s'illustrant dans des incessantes épreuves de courage, jusqu'à celle qui lui sera fatale ?

Partons de l'« atasthalīē » (« ἀτασθαλίη ») : l'action inconsidérée, entreprise en présence d'avertissements précis, dont Hector s'estime coupable, à la veille du duel fatal⁴¹. Parlant à son propre cœur, le héros ne se contente pas de confirmer son option pour la gloire, comme déjà dans la confrontation avec Andromaque, mais il s'avance vers la mort persuadé qu'il a commis une très grave erreur et dans une tentative de regagner le respect perdu de ses concitoyens. Le sens de l'affirmation « j'aurais/j'ai honte devant les Troyens et les Troyennes qui traînent leurs péplos » (« αἰδέομαι Τρῶας καὶ Τρωάδας ἐλκεσιπέπλους »), qui revient deux fois dans l'*Iliade*, change de manière significative dans l'intervalle de temps entre le sixième et le vingt-deuxième chant⁴² : l'affaire, d'abstraite, est devenue concrète. Que s'est-il passé entre-temps ?

Dans le onzième chant, Zeus – qui, comme on le sait, au début du poème a promis à Thétis d'accorder la victoire aux Troyens jusqu'à ce que les Achéens aient réparé l'offense faite à Achille – envoie un message à Hector par l'intermédiaire d'Iris : pendant que la bataille recommence à faire rage, le héros se tiendra à l'écart des combats jusqu'à ce qu'Agamemnon soit blessé ; alors, et jusqu'au coucher du soleil (vers 209), il pourra massacrer ses ennemis et atteindre les navires achéens pour les incendier ou les détruire⁴³. Hector rejette donc la proposition du conseiller Polydamas, qui à la suite d'un mauvais présage l'incite à renoncer à l'attaque, et lui révèle qu'il a reçu des instructions précises de Zeus⁴⁴. Et les événements se déroulent dans le sens tracé par le père des dieux. Le succès d'Hector est total : il attaque le camp des Achéens et franchit la porte du mur de défense ; les Troyens passent et les Achéens s'enfuient⁴⁵. Hector regroupe ses troupes, sur les conseils de Polydamas, et est défié par Ajax⁴⁶.

³⁹ *Il.* 22.82 : « τάδε τ' αἶδεο ».

⁴⁰ *Il.* 6.442, 22.105 : « αἰδέομαι Τρῶας καὶ Τρωάδας ἐλκεσιπέπλους ».

⁴¹ Pour la signification et l'utilisation du terme dans l'épos homérique, voir Hans W. NORDHEIDER, *Lexikon des frühgriechischen Epos*, vol. 1.8, Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 1976, p. 1483-1485, s.v. ἀτασθαλίη ; I. DE JONG, *A Narratological Commentary on the Odyssey*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 12-13 ; *Ead.*, *Homer...*, *op. cit.*, p. 85-86 ; Marina CORAY, Martha KRIETER-SPIRO et Edzard VISSER, *Homer's Iliad. The Basel Commentary, Book IV*, Berlin et Boston, De Gruyter, 2020, p. 178. Sur le sentiment de honte d'Hector, voir, entre autres, Bernard WILLIAMS, *Shame and Necessity*, Berkeley, University of California Press, 1993, p. 79-80 ; Douglas L. CAIRNS, *Aidōs. The Psychology and Ethics of Honour and Shame in Ancient Greek Literature*, Oxford, Clarendon Press, 1993, p. 79-83 ; *Id.*, « Honour and Shame: Modern Controversies and Ancient Values », *Critical Quarterly*, 53, 2011, p. 37-38 ; Hans VAN WEES, « Heroes, Knights and Nutters: Warrior Mentality in Homer », in Alan B. LOYD (éd.), *Battle in Antiquity*, Newburyport, Duckworth, 1996, p. 13-29. En général, sur les aveux de culpabilité dans l'épos homérique, je renvoie à Ruth SCODEL, *Epic Facework. Self-Presentation and Social Interaction in Homer*, Swansea, Classical Press of Wales, 2008, p. 95-125.

⁴² Le vers, devenu proverbiale, est repris par Cicéron dans les *Lettres à Atticus* (7.1.4) : « αἰδέομαι non Pompeium modo sed Τρῶας καὶ Τρωάδας. Πουλυδάμας μοι πρῶτος ἐλεγχείην καταθήσει ».

⁴³ *Il.* 11.186-209.

⁴⁴ *Il.* 12.231-250.

⁴⁵ *Il.* 12.413-471.

⁴⁶ *Il.* 13.748-837.

La contre-attaque achéenne, racontée par la suite, dépend, on le sait, de la ruse d'Héra : séduit par sa femme et surpris dans son sommeil⁴⁷, Zeus ne peut empêcher Poséidon de conduire les Achéens dans leur contre-offensive⁴⁸, alors que Hector lui-même est blessé par Ajax⁴⁹.

À son réveil, Zeus met en œuvre, en très peu de temps, deux initiatives visant à rétablir l'ordre antérieur : il envoie Iris bloquer Poséidon⁵⁰, et Apollon insuffler de la vigueur à Hector⁵¹. Plus précisément, le dieu suprême invite Apollon à stimuler Hector jusqu'à ce que les Achéens, mis en fuite, aient atteint les navires : il décidera alors de leur accorder ou non un répit⁵². Cette dernière information est omise par Apollon, qui exhorte Hector à conduire l'armée jusqu'aux navires avec son aide concrète⁵³. Et c'est jusqu'aux navires que, dans les seizième et dix-septième chants, les Troyens avancent et qu'Hector, toujours avec l'aide d'Apollon, tue Patrocle, dont le cadavre est finalement transporté au camp achéen. La coupe est pleine : à l'instigation d'Iris, Achille, fou de rage, se montre à ses ennemis en les glaçant de cris effrayants⁵⁴.

La journée indiquée par Zeus comme limite temporelle pour le succès d'Hector au vers 209 du onzième chant s'achève et le héros accomplit enfin l'action inconsidéré – l'« atasthalië » – dont il s'accusera dans *Il.* 22.104. À Polydamas qui, pour éviter la fureur d'Achille, propose aux Troyens réunis en assemblée de s'abriter dans la ville, Hector oppose en fait un refus ferme, précisément parce que Zeus lui a permis de bloquer les Achéens sur la plage⁵⁵ : lui-même et son peuple en armes ont donc encore la possibilité de l'emporter sur Achille⁵⁶. Ce qui suit, dans les vingtième et vingt et unième chants, est le massacre des ennemis perpétré par Achille, dont il a été question au début de notre propos : l'armée troyenne, décimée, se réfugie dans la ville⁵⁷.

⁴⁷ *Il.* 14.153-353.

⁴⁸ *Il.* 14.357-387.

⁴⁹ *Il.* 14.409-432.

⁵⁰ *Il.* 15.168-217.

⁵¹ *Il.* 15.220-261.

⁵² *Il.* 15.231-235.

⁵³ *Il.* 15.254-261.

⁵⁴ *Il.* 18.165-231.

⁵⁵ Sur la figure de Polydamas, voir Malcolm SCHOFIELD, « Euboulia in the *Iliad* », *The Classical Quarterly*, 36, 1986, p. 18-22. Pour l'évaluation de l'érudition antique, je renvoie à Stefano DENTICE DI ACCADIA, « Polidamante oratore troiano nella critica antica », *Atene e Roma*, 51, 2006, p. 178-188.

⁵⁶ *Il.* 18.254-309.

⁵⁷ La critique est partagée sur le jugement d'Hector. Dans le sillage de Wolfgang SCHADEWALDT, « Hektor in der *Ilias* », *Wiener Studien*, 69, 1956, p. 5-25, condamnent l'excès de confiance du héros, convaincu de pouvoir triompher d'Achille et prêt à mettre Troie en péril, James M. REDFIELD, *Nature and Culture in the Iliad. The Tragedy of Hector*, Chicago, University of Chicago Press, 1975, p. 143-153 ; Seth L. SCHEIN, *The Mortal Hero. An Introduction to Homer's Iliad*, Berkeley, University of California Press, 1984, p. 168-191 ; Oliver TAPLIN, *Homeric Soundings. The Shaping of the Iliad*, Oxford, Clarendon Press, 1992, p. 153-161, 230-239 ; Peter J. AHRENSDORF, *Homer on the Gods and Human Virtue. Creating the Foundations of Classical Civilization*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014, p. 85-133. À l'opposé, Hartmut ERBSE, « Ettore nell'*Iliade* », *Studi Classici e Orientali*, 27, 1978, p. 13-34 considère Hector comme la victime de la ruse de Zeus, intéressé à accorder la gloire, à travers Hector, à Achille (cf. Albin LESKY, *Göttliche und menschliche Motivation im homerischen Epos*, Heidelberg, Carl Winter Universitätsverlag, 1961, p. 11-17). Selon Luigi BATTEZZATO, *Leggere la mente degli eroi. Ettore, Achille e Zeus nell'Iliade*, Pise, Edizioni della Normale, 2019, p. 83-121, Hector ne pêche pas par orgueil et n'est pas trompé par Zeus, mais se ruine à cause d'un tragique malentendu : il

Revenons aux vers 99-110 du vingt-deuxième chant. À la lumière des exploits, Hector, désormais seul devant les portes de Troie, considère donc, malgré les avertissements précis de Zeus et de Polydamas, avoir commis une faute très grave, qui l'expose à l'opprobre de ses concitoyens. Si, dans le sixième chant, l'honneur d'Hector est intact et le héros peut encore aspirer à sauver sa famille et sa ville, à la veille du duel avec Achille, le désir de gloire est inassouvi et l'aspiration au « respect » s'est transformée en « honte ». Il s'agit là des deux faces de l'axe conceptuel du poème – l'« aidōs » – que nous sommes en train d'analyser⁵⁸. Que reste-t-il alors à faire ? Hector, qui a déjà commis une terrible erreur stratégique, ne peut pas, en s'abritant lâchement à l'intérieur des murailles, renoncer aussi à la gloire. Il sait que la voie est étroite, mais il joue le tout pour le tout : s'il réussit l'exploit le plus glorieux (et le plus audacieux), son nom et ses proches seront sauvés. Pour Hector, aucune autre solution – ni celle demandée par Andromaque, dans le sixième chant, ni celle de Priam et Hécube, dans le vingt-deuxième – n'est envisageable et ne l'a jamais été.

C'est Hécube qui tente de remettre en question radicalement les raisons normatives sur lesquelles reposent les choix d'Hector. Il est temps de relire sa supplication. Contrairement à l'épouse et au père, la mère ne se contente pas d'implorer la pitié pour elle-même, mais demande à Hector du respect pour le ventre et la poitrine dévoilés⁵⁹. À la lumière de ce qui a été soutenu jusqu'à présent, le fossé entre l'emploi du verbe « aideomai » (« αἰδέομαι »), dans les paroles de la mère⁶⁰ et du fils⁶¹, ne pourrait être plus profond. Comme nous l'avons vu, dans l'*Iliade* Hécube n'est jamais désignée par des appellations qui la retirent de la sphère familiale pour la projeter dans la sphère publique : elle est dans le poème mère, épouse, belle-mère, femme. Pourtant, l'appel pathétique et puissant qu'elle adresse à Hector devient – dans une certaine mesure, plus que celui de Priam – également politique. Le père, en sa qualité de roi de Troie, a demandé à Hector de conserver sa vie pour protéger les hommes et les femmes de la cité⁶² : ceux-là mêmes dont le jugement fait honte à Hector. Une contradiction dans les termes, que la mère tente de dissoudre : Hector méritera encore à l'avenir le respect de Troie, si en ce moment précis il respecte lui-même sa vie, celle qui est née et s'est nourrie du ventre de sa mère. Elle indique une

croit que les limitations imposées par Zeus dans le onzième chant sont remplacées par les indications plus génériques données par Apollon dans le quinzième (et, pour les jugements sur Hector exprimés par l'érudition antique, notamment dans les scholies « exégétiques », je renvoie aux pages 195-204 du même volume).

⁵⁸ Sur le concept d'« aidōs » dans les poèmes homériques, je me limite à renvoyer à D. CAIRNS, *Aidōs...*, *op. cit.*, p. 48-146 ; Naoko YAMAGATA, *Homeric Morality*, Leyde, Brill, 1993, p. 156-175.

⁵⁹ On notera que ce n'est qu'ici, dans l'*Iliade*, que les nexus « aideomai-eleeō » (« αἰδέομαι-ἐλεέω ») ou « aidōs-eleos » (« αἰδῶς-ἔλεος ») sont employés en référence à Hector, et non, comme ailleurs, à Achille. Dans *Il.* 21.74, Lycaon implore en vain, au nom du respect et de la pitié, le Pelide. Selon Hector, dans *Il.* 22.123-124, Achille n'est pas capable de respect et de pitié. Dans *Il.* 22.419, Priam n'exclut pas que le héros puisse le regarder avec respect et pitié eu égard à son âge. Dans *Il.* 24.44-45 et 24.207-208, Apollon et Hécube, respectivement en dialogue avec les dieux et Priam, parlent de la cruauté d'Achille, qui n'accorde pas les funérailles au cadavre d'Hector. Enfin dans *Il.* 24.503, Priam demande au Pelide de respecter les dieux et d'avoir pitié de lui.

⁶⁰ *Il.* 22.82 : « τάδε τ' αἶδεο ».

⁶¹ *Il.* 22.105 : « αἰδέομαι Τρῶας καὶ Τρωάδας ἐλκεσιπέπλους ».

⁶² *Il.* 22.56-57 « ἀλλ' εἰσέρχου τεῖχος ἐμὸν τέκος, ὄφρα σαώσης Τρῶας καὶ Τρωάς ».

marge pour sauver *in extremis* honneur, famille et cité : une marge moins étroite, aux yeux d'Hécube, que celle qu'Hector, poursuivant la gloire et affrontant Achille, s'autorise.

Le récit du duel s'étend sur près de trois cents vers⁶³. Après qu'Achille a arraché la lance du corps d'Hector, lui a percé les tendons en y passant des cordes de cuir, l'a attaché au char et l'a défiguré en le traînant dans la poussière⁶⁴, l'attention du poète se recentre sur les murailles troyennes et, en premier lieu, sur Hécube. Ce sont les vers 405-411 :

405 ὦς τοῦ μὲν κεκόνιτο κάρη ἅπαν· ἡ δὲ νυ μήτηρ
τίλλε κόμην, ἀπὸ δὲ λιπαρὴν ἔρριψε καλύπτρην
τηλόσε, κώκυσεν δὲ μάλα μέγα παῖδ' ἐσιδοῦσα·
ᾧμωξεν δ' ἔλεεινὰ πατὴρ φίλος, ἀμφὶ δὲ λαοὶ
κωκυτῶ τ' εἶχοντο καὶ οἰμωγῇ κατὰ ἄστυ.
410 τῷ δὲ μάλιστ' ἄρ' ἔην ἐναλίγκιον ὡς εἰ ἅπασα
Ἴλιος ὄφρυόεσσα πυρὶ σμύχοιτο κατ' ἄκρης.

405 Ainsi toute sa tête se couvrait de poussière ; et sa mère,
voyant son fils, s'arrachait les cheveux et jeta
loin son manteau brillant, pleurant amèrement ;
le père éclata lui aussi en lamentations déchirantes et les gens autour de lui
dans la ville étaient en proie aux pleurs et aux gémissements.
410 C'était comme si toute Troie, sur le coteau,
était dévorée de haut en bas par les flammes.

Celle d'Hécube est la première réaction instantanée à la perte d'Hector qui, dans la poussière et sous les yeux des Troyens, perd les traits du visage⁶⁵. La mère s'exprime une fois de plus par la gestuelle plutôt que par la parole, en s'arrachant les cheveux et en jetant son voile⁶⁶. Dans ce cas, à une stéréotypie mimique du deuil s'accompagne un geste non codifié et symbolique qui va de pair avec celui réalisé, un peu plus loin, par Andromaque : à la vue du supplice du cadavre de son époux, elle s'abandonne à terre et laisse tomber son voile, qui est d'ailleurs le cadeau nuptial d'Aphrodite et qui la lie par un double fil à Hector⁶⁷.

⁶³ *Il.* 22.131-404.

⁶⁴ *Il.* 22.395-404.

⁶⁵ Voir J. GRIFFIN, *Homer on Life and Death...*, *op. cit.*, p. 138 : « The bitterness of the ill-treatment of Hector's head [...] is increased by the enemy having power to inflict in his own fatherland, before the eyes of his own people ».

⁶⁶ L'ordre des actions de la mère, qui s'arrache les cheveux avant de jeter le voile, doit évidemment être inversé. Le *hysteron proteron* est souligné par une scholie à ce passage (*schol.* T *Il.* 22.406 Erbse : « ἥλλαξε τὴν τάξιν· ῥίψασα γὰρ ἔτιλλεν »). Comme le notent K. AMEIS et C. HENTZE, *Homers Ilias...*, *op. cit.*, p. 30, l'imparfait « tille » (« τίλλε ») décrit une action qui dure par rapport à celle ponctuelle indiquée par l'aoriste « erripse » (« ἔρριψε »).

⁶⁷ *Il.* 22.468-472. Sur la signification symbolique du voile d'Andromaque, voir Charles SEGAL, « Andromache's Anagnorisis: Formulaic Artistry in *Iliad* 22.437-476 », *Harvard Studies in Classical Philology*, 75, 1971, p. 49-50 ; Michael N. NAGLER, *Spontaneity and Tradition. A Study in the Oral Art of Homer*, Berkeley et Los Angeles, University of California Press, 1974, p. 44-60 ; Lloyd LEWELLYN-JONES, *Aphrodite's Tortoise. The Veiled*

Dans l'épos homérique, les femmes portent un voile sur la tête et les épaules – désigné par les termes « krēdemnon » (« κρήδεμνον »), « kalyptrē » (« καλύπτρη »), « kalymma » (« κάλυμμα ») ou par les plus génériques « othonai » (« ὀθόνη ») et « eanos » (« ἕανός ») – pour se protéger des regards masculins⁶⁸ et ne l'abaissent qu'exceptionnellement devant le visage⁶⁹. Ce vêtement indique, par extension, les fortifications de Troie qu'Achille espère défaire⁷⁰ et qu'Ulysse se souvient d'avoir défaites⁷¹. Le voile préserve ainsi des menaces extérieures l'inviolabilité du corps féminin et citoyen⁷².

La mort d'Hector marque la fin de la vigilance sur ce qui est le plus vulnérable et précieux : la famille, à commencer par Hécube et Andromaque, et la ville. La mère et la femme du héros le disent en dévoilant leur tête. Hécube, qui a révélé son ventre et sa poitrine dans un autre but, annonce ainsi la fin de Troie, qui, privée de son rempart, est destinée à être réduite en cendres⁷³.

Résumé/abstract

L'article étudie les sentiments opposés qui envahissent Hécube et Hector dans le vingt-deuxième chant de l'*Iliade*. Il examine en détail la conception différente de « aidōs » – compris dans le double sens de « respect » et de « honte » – telle qu'elle émerge des paroles prononcées par la mère et le fils à la veille du duel fatal avec Achille, aux vers 79-89 et 99-110. Dans ce cadre, une attention spécifique est portée à l'emploi des termes « eleos » (pitié), « kleos » (gloire), « atasthaliē » (action inconsidérée). Enfin, les gestes non stéréotypés et donc riches de valeur symbolique réalisés par Hécube

The article deals with the conflicting emotions that overwhelm Hecuba and Hector in the twenty-second book of the Iliad. It pays particular attention to the differing conception of "aidōs" – understood in the dual sense of "respect" and "shame" – as it emerges from the words spoken by the mother and son on the eve of the fatal duel with Achilles, in verses 79-89 and 99-110. In this context, specific attention is given to the use of the terms "eleos" (pity), "kleos" (glory), "atasthaliē" (reckless action). Lastly, particular interest is afforded to the non-stereotypical gestures, rich in symbolic value, per-

Woman of Ancient Greece, Swansea, Classical Press of Wales, 2003, p. 130-132, 238-239. Sur le caractère volontaire du geste d'Andromaque, voir, à propos de la disposition problématique du vers 468, les remarques d'I. DE JONG, *Homer..., op. cit.*, p. 182-183.

⁶⁸ *Il.* 3.141, 14.184-185, 24.93-94 ; *Od.* 5.231-232, 10.544-545.

⁶⁹ *Od.* 1.334 (= 16.416, 17.210, 21.65). Sur la forme et la fonction du vêtement, voir, entre autres, W. HELBIG, *Das homerische Epos..., op. cit.*, p. 215-218 ; Hilda L. LORIMER, *Homer and the Monuments*, Londres, Macmillan, 1950, p. 385-387 ; L. LLEWELLYN-JONES, *Aphrodite's Tortoise..., op. cit.*, p. 28-33, 121-130, 173-175.

⁷⁰ *Il.* 16.100 : « ὄφρ' οἷοι Τροίης ἱερὰ κρήδεμνα λύομεν ».

⁷¹ *Od.* 13.388 : « οἷον ὅτε Τροίης λύομεν λιπαρὰ κρήδεμνα ».

⁷² Rappelons que « krēdemnon » est exceptionnellement employé dans *Od.* 3.392 en référence au « sceau » qui préserve la précieuse jarre de vin offerte par Nestor à Télémaque du contact ruineux avec l'air : pour cette interprétation, je renvoie à Sabina CASTELLANETA, « *Od.* 3, 392 and Theoc. 7, 147: A Case of *interpretatio Homerica* », *Trends in Classics*, 5, 2013, p. 9-18 avec bibliographie. Pour le réemploi métaphorique de « krēdemnon » dans le théâtre d'Euripide, voir *Ead.*, « Euripide, *Troiane* 506-509: dal testo alla scena », *Prometheus*, 38, 2013, p. 45-54.

⁷³ *Il.* 22 410-411 : « τῷ δὲ μάλιστα ἄρ' ἔην ἐναλίγκιον ὡς εἰ ἅπανα Ἴλιος ὄφρυόεσσα πυρὶ σμύχοιτο κατ' ἄκρης ». Le distique est repris par Virgile dans le passage de l'*Énéide* (2.624-625) où le protagoniste se rend compte que, ayant perdu tout espoir pour Troie, la fuite est le seul moyen d'assurer la survie de la race : « tum vero omne mihi visum considere in ignis Ilium et ex imo verti Neptunia Troia ».

juste avant (vers 79-89) et immédiatement après (vers 405-411) la mort d'Hector méritent une attention particulière. Un large espace est, à cet égard, accordé à l'emploi du terme « kolpos » (vers 80), à comprendre vraisemblablement dans le sens de « giron », ainsi qu'à l'exégèse antique du passage iliadique.

formed by Hecuba just before (verses 79-89) and immediately after (verses 405-411) Hector's death. In this regard, considerable focus is placed on the use of the term "kolpos" (verse 80), to be understood likely in the sense of "lap", and on the ancient exegesis of the Iliadic passage.

Oh la honte !

Infamie guerrière et répercussion civique d’Hector à Léocrate

Julien BALDACINI
EHESS
jbaldacini@phare.normalesup.org

Comme Leclerc entra aux Invalides, avec son cortège d’exaltation dans le soleil d’Afrique, entre ici, Jean Moulin, avec ton terrible cortège. Avec ceux qui sont morts dans les caves sans avoir parlé, comme toi ; et même, ce qui est peut-être plus atroce, en ayant parlé [...].

Le 19 décembre 1964, André Malraux, dans un discours devenu célèbre, prononçait l’oraison funèbre – rituel hérité de l’Antiquité – de Jean Moulin, à l’occasion de son entrée au Panthéon. L’éloge est ici évident : au résistant-combattant, auréolé de gloire, est adjoint le préfet – fonction civile – dans une célébration commune, pour avoir tous deux fait montre de bravoure. Mais l’emphase mise au sein du « peuple d’ombres » qui accompagne le Résistant a de quoi surprendre : aux citoyens (soldats) qui ont manifesté la même abnégation jusqu’aboutiste que leur chef sont adjoints ceux qui, parmi eux, ont failli devant l’épreuve par un comportement *a priori* transgressif (la trahison). Éloge paradoxal au premier abord : en contrepoint de la gloire acquise par le succès serait attendue la honte de l’échec et l’infamie qui s’attache au traître. Pourtant, la réunion et la réconciliation de ce peuple en armes sont justement rendus possibles par la requalification sociale et morale que procure au (citoyen) soldat mort l’ordalie du combat : l’échec de certains s’efface devant la perception qu’à la communauté de l’épreuve ultime du combat et de sa dureté¹, venant sanctifier ceux qui, en d’autres circonstances, auraient dû obtenir non une part de gloire mais une part de honte.

L’analogie avec la Grèce de l’Antiquité et la question de la honte au combat pour les Anciens, objet de notre article, trouve évidemment sa limite ici, notamment parce que dans la

¹ Celle-ci se manifeste notamment, pour les Résistants, par la possible soumission, en cas de capture, à des actes de torture. La violence transgressive que représente un tel traitement constitue un facteur dédouanant pour celui qui ne parviendrait pas à y faire face, et l’absout de tout reproche. Sur cette question, Pierre VIDAL-NAQUET, *Le Trait empoisonné : Réflexions sur l’affaire Jean Moulin*, Paris, La Découverte, 1993 et Mona OZOUF, « Le Panthéon. L’École normale des morts », in Pierre NORA (éd.), *Les lieux de mémoire*, t. 1. *La République*, Paris, Gallimard, 1984, p. 139-196.

Résistance, les soldats se mêlent aux non-combattants. Pourtant, l'engagement résistant, quelle que soit sa forme, est considéré comme un acte de lutte, et se retrouve requalifié comme un acte guerrier et citoyen comme le faisaient eux-mêmes les Grecs. Malraux considère à plusieurs reprises dans son discours la Résistance dans sa globalité comme une « armée ». Ce faisant, il efface symboliquement cette distinction moderne entre le civil et le soldat, tout comme les Grecs de l'Antiquité (tout citoyen se définissant par sa capacité à défendre la cité), permettant dès lors de décerner collectivement et à tous les morts un hommage suprême, acquis dans un combat qui transcende les mérites ou les hontes de chacun.

C'est que la honte, pour les anciens Grecs ou pour les Modernes², est perçue comme un sentiment avant tout « social », par comparaison à d'autres « émotions » qui seraient plus « naturelles », comme l'ardeur ou la peur. Cette dimension médiante qui ferait toute la spécificité de la honte comme émotion explique la difficulté pour la saisir dans les sources antiques ; celle-ci expliquant une relative absence de la question dans l'historiographie. À travers des sources textuelles, l'article vise à comprendre comment les Grecs percevaient la honte résultant des actions au combat et les répercussions qu'elle pouvait avoir sur la vie civique. C'est en effet à travers les discours des Grecs eux-mêmes que nous percevons le mieux sa place. Le cycle homérique, notamment l'*Iliade*, référence fondatrice, occupe ainsi une place de choix pour l'étude des valeurs héroïques et guerrières. Par le dialogue avec les textes des historiens, philosophes ou moralistes, il s'agit de démontrer la façon dont ces normes homériques ont été reprises et adaptées au sein des cités de l'époque classique, fondant ainsi un regard collectif et civique sur les comportements combattants. Enfin, les plaidoyers des orateurs permettent de saisir de façon concrète comment ces codes sociaux attachés à la guerre ont des répercussions sur la vie du citoyen. Qu'il s'agisse d'étayer une accusation ou de servir l'attaque judiciaire, les comportements honteux au combat trouvent, au travers du tribunal, une expression sociale.

Si la gloire, notamment guerrière, a ainsi bénéficié d'une attention soutenue de la part des chercheurs, c'est parce qu'elle est au cœur des imaginaires et des codes qui, depuis Homère, définissent un certain *ethos* guerrier pour les Grecs. La honte en est paradoxalement le pendant absent : elle se dissimule derrière des comportements (fuite, reddition) ou d'autres émotions, pensées comme plus immédiates (peur, désespoir), mais qui ne la recourent pas tout à fait. De là la difficulté d'une analyse sémantique ou lexicale du vocabulaire de la honte en grec, qui ne s'exprime pas systématiquement par des mots, mais par des appréciations globales de comportements perçus comme contraires à la norme. L'historiographie s'est donc majoritairement saisie de la honte dans la sphère sociale et indépendamment du combat. La honte n'existerait en effet que par le regard d'autrui, par le filtre d'une société qui conditionne ses membres selon des valeurs dont l'irrespect entraîne l'infamie. Parler de honte au combat pourrait ainsi faire figure d'énoncé paradoxal : en tant que construction sociale, la honte n'interviendrait pas directement dans la mêlée, elle ne naîtrait pas des circonstances de l'affrontement, mais d'un jugement pos-

² La question de la honte et de son caractère culturel et médiat a été un sujet majeur de la philosophie occidentale, comme en témoignent les écrits de Jean-Jacques Rousseau (*Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes*) ou de Jean-Paul Sartre (*L'Être et le Néant*).

térieur sur le comportement du combattant selon des valeurs collectives. Cet article n'a donc pas pour ambition d'épuiser un sujet aussi complexe mais de proposer des pistes de réflexions, des hypothèses à débattre, pour faire le lien entre cet aspect social de la honte et sa possible origine guerrière chez les Grecs de l'Antiquité³.

Il convient cependant de nuancer cette opposition trop tranchée, et dont les catégorisations ne fonctionnent que partiellement, notamment pour la Grèce antique. La peur peut tout autant apparaître comme un construit social – les codes de la société influant les représentations de ses membres et leur perception de ce qui constitue un danger. De même l'ardeur, en tant qu'élan guerrier, répond aussi à des codes collectifs : ce sont eux qui déterminent si un comportement intrépide pourra être considéré par la société comme inconscient – et donc négatif – ou au contraire valeureux. À l'inverse, la honte n'est pas forcément différée dans le temps, hors du combat : si elle repose sur la perception d'une déviance vis-à-vis d'un comportement normé (et donc social), les codes qui la fondent peuvent être profondément intériorisés par les individus et agir sur le champ de bataille ; c'est le souci de ne pas contracter la honte qui fait combattre, le courage pouvant apparaître ainsi comme de la non-honte ou un refus de s'y exposer. La langue grecque montre d'ailleurs cette ambivalence et cette difficulté à caractériser des émotions immédiates d'autres qui seraient différées : ainsi, l'impudence se dit en grec ἀναισχυντία (*anaischuntia*) ou ἀναιδεία (*anaideia*), c'est-à-dire l'absence d'αἰσχύνη (*aischunè*) ou d'αἰδώς (*aidôs*), donc l'absence de honte, de retenue face au danger.

Reste que ce caractère médiat n'est pas inopérant pour penser la honte dans le cadre guerrier chez les Grecs, par son rejaillissement sur la sphère civique ou sociale. Qu'elle agisse directement sur le champ de bataille ou non, la honte ne peut être reconnue collectivement et socialement qu'après coup, quand la communauté se ressaisit de l'événement guerrier. L'application sociale de la honte se trouve alors différée du moment des faits et peut dans ce sens s'entendre comme un sentiment « social », détaché de l'immédiateté du combat.

Le combat apparaît comme le lieu par excellence de la honte, celui où se gagne potentiellement les plus grandes infamies, celles qui risquent de peser le plus sur ceux qu'elles marquent. Elle est en ce sens le pendant de la gloire guerrière et non seulement se matérialise par une réputation, mais peut en plus provoquer des répercussions civiques graves, qui vont bien au-delà de la notoriété. Cet imaginaire collectif de la gloire et de la honte au combat façonne ainsi les individus, les exposant à des risques qui transcendent le combat lui-même et

³ Sur les questions d'émotions, de honte et de transgression guerrière, voir de façon non exhaustive Quentin DULUERMOSZ, Emmanuel FUREIX, Hervé MAZUREL et M'hamed OUALDI, « Écrire l'histoire des émotions : de l'objet à la catégorie d'analyse », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 47, 2013, p. 155-189 ; David KONSTAN, « Shame in Ancient Greece », *Social Research*, 70-4, 2003, p. 1031-1060 ; Angelos CHANIOTIS (éd.), *Unveiling Emotions. Sources and Methods for the Study of Emotions in the Greek World*, Stuttgart, F. Steiner, 2012 ; Edmond LÉVY, « *Arété, timè, aidôs et némésis* : le modèle homérique », *Ktèma*, 20, 1995, p. 177-211 ; Jean-Paul VERNANT, *La Mort héroïque chez les Grecs*, Paris, Plein Feux, 2001 ; Nathalie BARRANDON et Isabelle PIMOUGUET-PÉDARROS (éd.), *La transgression en temps de guerre, de l'Antiquité à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2020.

peuvent conduire à des sanctions pires que la mort. En témoigne l'image du lâche⁴, qui émaille au-delà de la Grèce toute la littérature occidentale⁵.

Cette puissance de la honte, qui déborde le cadre guerrier et qui irrigue le monde civique et social de la cité est particulièrement connue des Grecs. Les valeurs homériques du guerrier glorieux servent de modèles pour la construction de l'image du citoyen-soldat, créant ainsi, à l'époque classique, un ensemble de codes et de mœurs qui tournent autour de cet antagonisme de la gloire et de la honte ; signe de cette complémentarité et de cette interconnexion des notions, les mêmes mots (αἰδώς [*aidôs*], αἰσχύνη [*aischunè*]) servent en grec tout à la fois à désigner l'honneur et la honte⁶.

Ce diptyque *aidôs - aischunè* est d'autant plus difficile à cerner et à définir que ce vocable de honte ne recoupe plus la même signification pour nous et pour les Anciens. La honte et la culpabilité nous apparaissent, en effet, si ce n'est entièrement séparées, du moins disjointes. Les Grecs les confondent dans ces deux mots de *aidôs* et de *aischunè*, rendant plus difficile la caractérisation de ce qui relève de la honte dans le monde des cités. De la même façon, ces mots polysémiques renvoient en même temps à une notion de honte au sens d'affliction morale résultant d'un comportement jugé mauvais ou déviant par rapport à des valeurs (sociales ou personnelles) et à ce que nous qualifierions plutôt de pudeur, ou de sens de la honte, dans un sens plus positif de retenu envers un acte que l'individu anticiperait comme contraire aux normes. Cet entremêlement des concepts rend alors très difficile l'appréciation d'une définition émiqne de la honte chez les Grecs⁷.

Il demeure cependant possible d'aller un peu plus loin. Le but est ici de mieux comprendre comment s'articule ce sentiment avec l'activité combattante. Dès lors, il ne s'agit plus de qualifier de façon totalisante la honte en elle-même mais ce qu'elle peut, pour les Grecs, représenter au combat. Dans une société où la guerre est à la fois omniprésente – par le lien très étroit qu'elle entretient avec la dignité de citoyen (la défense de la communauté fondant les droits politiques) – et où la réputation joue un rôle prépondérant dans les relations et les stratégies sociales, nous pouvons nous accorder sur cette définition relativement ouverte de la honte guerrière : un comportement déviant de la norme attendue au combat qui, par le regard collectif, devient dans le cadre social une source d'opprobre.

⁴ Image qui n'est pas étrangère aux Grecs, comme en témoignent les nombreux exemples – non exhaustifs – mentionnés dans la suite de l'article.

⁵ Pour ne citer qu'un exemple, on peut se référer à Shakespeare, qui présente l'infamie qu'entraîne la honte comme un sort plus terrible par sa répétition que la mort : « Les lâches meurent plusieurs fois avant leur mort ; Le brave ne goûte jamais la mort qu'une fois » (*Cowards die many times before their deaths / The valiant never taste of death but once*), William Shakespeare, *Jules César*, II, 2, vers 34-35.

⁶ *Bailly en ligne*, s. v. αἰδώς et αἰσχύνη, version numérique [En ligne : <https://bailly.app>, consulté le 28/05/2024]. Le sens de ces mots est bien plus complexe et n'est pas épuisé par ces deux notions, Anne-Gabrielle WERSINGER, « *Aidôs*. Ce qu'Homère apprend au philosophe contemporain », *Gaia : revue interdisciplinaire sur la Grèce Archaique*, 18, 2015, p. 387-403 ; Douglas CAIRNS, *Aidôs. The Psychology and Ethics of Honor and Shame in Ancient Greek Literature*, Oxford, Oxford University Press, 1993 ; André CHEYNS, « Sens et valeurs du mot αἰδώς dans les contextes homériques », *Recherches de Philologie et de Linguistique*, 1, 1967, p. 3-33.

⁷ Pour une plus ample discussion, nous renvoyons à David KONSTAN, « Shame in Ancient Greece », art. cit.

Pourquoi étudier spécifiquement la honte, notion complexe relevant de nombreux aspects de la vie et de la société, dans le cadre guerrier – et donc lier cette émotion « sociale » à l'activité combattante – plutôt que dans une perspective globale ? L'étude de son lien avec les activités combattantes ne semble ni gratuit ni anodin : celles-ci apparaissent en effet chez les Grecs comme un révélateur, un miroir des capacités citoyennes, ou sont en tout cas considérées comme telles. Mais que se passe-t-il dès lors que le modèle dérape ? Comment la honte permet-elle de mesurer, dans le champ civique, le poids de l'activité guerrière non seulement dans les représentations collectives mais aussi dans la vie sociale concrète des Grecs ? Si toutes les cités ne répriment pas selon la même modalité et à la même intensité la honte acquise sur le champ de bataille il n'en reste pas moins qu'une telle macule ne reste jamais anodine et poursuit toujours socialement le lâche : si Athènes ne punit pas aussi sévèrement ses citoyens « ordinaires » pour leur fuite au combat que ne le fait Sparte, qui fait peser une terrible mort sociale sur tous ses « trembleurs », ceux qui aspirent au premier rang dans la cité et à des fonctions politiques ne sont pas à l'abri de procédure pouvant les mener à une dégradation au moins partielle.

L'ombre portée du combat, qui se manifeste par la réputation et donc la gloire et la honte, se retrouve ainsi au cœur de la vie de la cité, et en conditionne les pratiques : l'attitude d'un comportement normé et glorieux du citoyen sur le champ de bataille conduit à une protection de sa réputation, à une relégation de la honte comme tabou contre lequel se définit la citoyenneté. En retour, le spectre de la honte réinvestit le champ de bataille, où le risque de l'infamie devient un moyen d'émulation, un horizon à repousser pour stimuler l'ardeur des combattants, la crainte d'une déchéance civique venant nourrir l'ardeur du guerrier. Cette crainte cependant n'a rien d'imaginaire, car si le discours dominant dans la cité tend à protéger le citoyen, la réputation infamante acquise au combat risque toujours de retomber sur lui, se manifestant par des sanctions bien réelles.

UN MODÈLE HÉROÏQUE DE LA HONTE ? LES COMPORTEMENTS TRANSGRESSIFS DANS L'*ILLIADE*

« Poème de la force »⁸, l'*Illiade* apparaît comme une référence évidente pour comprendre la façon dont les valeurs grecques se sont cristallisées autour des exploits guerriers et de la gloire qui découle du combat victorieux : la valeur du héros se mesure à son habileté aux armes et à triompher de l'ennemi, à tel point qu'Hector, pour illustrer l'excellence du destin qu'il projette sur son fils, ne lui souhaite rien d'autre que de surpasser son père au combat et de le prouver à la vue de tous en ramenant les dépouilles sanglantes d'un ennemi, causant la fierté de sa mère⁹. La gloire née des exploits guerriers apparaît donc comme le curseur à l'aune duquel les héros revendiquent et justifient leur place dans un système social hiérarchisé. Elle se manifeste de façon omniprésente dans le poème, depuis la colère boudeuse d'Achille, frustré de se voir injus-

⁸ « *L'Illiade* ou le poème de la Force » est le nom donné à deux articles par Simone Weil dans les *Cahiers du Sud*, numéros de décembre 1940 et janvier 1941.

⁹ Homère, *Illiade* (désormais *Il.*), 6.476-481.

tement privé des dons, symbole matériel et social de sa gloire et donc son statut, jusqu'aux grandioses funérailles d'Hector, dont le faste et l'ampleur se justifient par la réputation qu'il a conquise grâce à son excellence martiale.

La honte guerrière apparaît cependant bien plus diffuse et imprécise tout au long du poème. Si bien des personnages ou des comportements peuvent apparaître dans le récit comme infamants et vecteurs de honte, cette qualification est beaucoup moins présente, et son lien au combat plus ténu. Les personnages de Thersite et Dolon apparaissent bien comme méprisables, mais la honte qui les entache n'est pas aussi nette que la gloire qui s'attache aux héros, et ne naît pas forcément du combat. Thersite, décrit comme un homme hideux et détesté même de ses frères d'armes, est pris à parti par Ulysse pour son goût de la querelle et son irrespect des rois, socialement supérieurs, mais il n'est fait nulle mention d'un comportement infamant au combat : il s'inclut lui-même dans le groupe des guerriers lors de sa diatribe à Agamemnon, lui rappelant qu'il tire son pouvoir de la masse des hommes qui le suivent, et ces mêmes Achéens, bien qu'heureux de la correction infligée par Ulysse et amusés de la déconvenue de Thersite, le présentent paradoxalement comme doté d'un « cœur valeureux », qualificatif générique qui néanmoins souligne son ardeur dans la mêlée¹⁰. Dolon lui-même, bien que fuyant devant Diomède et Ulysse, et lui aussi qualifié d'affreux par le poète¹¹, n'apparaît pas clairement comme frappé de honte : si sa mort est infamante et survient après une trahison – il livre toutes les informations en sa possession aux deux héros –, son comportement n'est pas ouvertement condamné socialement. La décision de le tuer est même pour Diomède motivée par le fait qu'il risquerait sans cela de revenir espionner les Achéens, mais également les combattre¹². À ce titre, le comportement d'Ulysse et de Diomède, qui assassinent et qui tuent sans gloire dans leur sommeil Rhésos et ses hommes¹³, apparaît comme bien plus transgressif et porteur de honte du fait d'un comportement guerrier infamant que leur malheureux prisonnier¹⁴.

On le voit, la honte guerrière est diffuse et difficilement décelable dans l'*Iliade*. Elle prête toujours à une forme d'interprétation prudente et à un constat : le comportement transgressif ne provoque pas forcément l'opprobre de la honte¹⁵. Intéressons-nous cependant à deux

¹⁰ Sur Thersite, se référer à sa seule apparition dans *Il.*, 2.211-277.

¹¹ *Il.*, 10.316 : « ὄς δὴ τοι εἶδος μὲν ἔην κακός, ἀλλὰ ποδώκης » (son aspect est hideux, mais ses pieds sont rapides).

¹² *Il.*, 10.314-457.

¹³ *Il.*, 10.469-525.

¹⁴ Sur la « honte » d'Ulysse et de Diomède, Bernard ECK, *La Mort rouge*, Paris, Belles Lettres, 2012, p. 108-111 et 124. Si B. Eck s'intéresse principalement à la question de la souillure, il montre, à travers une analyse du double bain pris par les deux héros, que leur comportement d'assassins pourrait être perçu comme honteux, d'où le besoin de le laver en se purifiant dans la mer.

¹⁵ Jon LENDON, *Soldiers and Ghosts : A History of Battle in Classical Antiquity*, New Haven et Londres, Yale University Press, 2005, p. 28, va jusqu'à lire dans la réponse d'Hector à Ajax lors de leur duel (*Il.*, 7.234-243) la tentation d'un comportement transgressif (frapper en traître) qui apporterait tout de même la gloire, du fait de la valeur de l'adversaire vaincu. Il dresse un parallèle entre cette tentation d'Hector et la mort de Patrocle, où le Troyen, comme le lui fait remarquer le Myrmidon, ne parvient à le vaincre qu'après qu'Apollon l'a désarmé et qu'Euphorbe, un autre Troyen, l'a blessé, ce qui devrait amoindrir son exploit ; pourtant, malgré cette troisième place et cette attaque contre un homme désarmé, c'est bien la gloire et non la honte qui s'attache à Hector. Nous émettons cependant quelques réserves sur cette interprétation. Si l'épisode de la mort de Patrocle n'est pas en soi

exemples en particulier permettant d'esquisser la piste d'une réprobation sociale qui pourrait s'attacher au guerrier, si celui-ci venait à être marqué par la honte : il s'agit des deux frères troyens, Pâris et Hector, qui constituent deux cas opposés.

Pâris en effet, apparaît comme le guerrier pleutre, ou du moins d'une piètre compétence martiale. S'il intervient au combat – il accepte le duel face à Ménélas¹⁶ et est au nombre des chefs troyens lors de l'assaut contre le camp achéen au chant XIII¹⁷ –, il fait pâle figure en comparaison des autres héros, tels que son frère ou Énée. Vaincu par Ménélas, il ne doit son salut qu'à l'intervention d'Aphrodite qui décroche son casque et le ramène dans la sécurité des murs¹⁸ : ce comportement de fuyard lui vaut ainsi la désapprobation générale et même la haine de ses propres compatriotes, dont aucun ne l'aurait, par amitié, caché à la fureur de Ménélas, même pour le soustraire à la mort¹⁹. Pire encore, sa honte est telle qu'Hélène, sa propre épouse exclue de la sphère guerrière en tant que femme²⁰, n'hésite pas par deux fois à le blâmer²¹. Elle brosse le portrait d'un homme lâche ne correspondant pas aux codes et aux valeurs attendus d'un héros, contrairement à son ancien époux. Il lui apporte la honte, les Troyennes la moquant du fait de ses actions. Peut-être même cette honte de Pâris est-elle renforcée par la nature de sa divinité protectrice : Aphrodite, prise à partie par Athéna, est brusquement renvoyée aux travaux du mariage par Zeus, jetant ainsi le discrédit sur son champion²².

Un autre opprobre peut s'ajouter à Pâris : celle qui touche à sa condition d'archer. Comme l'a bien montré François Lissarrague, l'archer constitue un « autre guerrier », un double négatif et antihéroïque de l'hoplite : là où le premier se bat de loin, le second est celui qui plonge dans la mêlée, espace du véritable héros, car c'est dans cette configuration du combat qu'il fait

problématique, il nous semble que le rapprochement avec le duel contre Ajax est excessif, Hector repoussant tout au contraire, et sans même y avoir songé de lui-même au préalable, la perspective de frapper le Télamonide en traître.

¹⁶ *Il.*, 3.328-382.

¹⁷ Voir notamment vers 489-481 et vers 765-799.

¹⁸ *Il.*, 3.380-381.

¹⁹ *Il.*, 3.453-454.

²⁰ Sur le rapport général des femmes à la guerre dans le monde grec, Jacqueline FABRE-SERRIS et Alison KEITH (éd.), *Women and War in Antiquity*, Baltimore, John Hopkins University Press, 2015. On pourra aussi se reporter, entre autres, à Platon, *Lois*, 806a-b, qui juge les femmes inaptes à la guerre et Aristote, *Politique*, 2.1269b. Sur la question particulière du rapport de Platon à la guerre et au genre, Nathalie ERNOULT, « La guerre et le genre : le contre-exemple platonicien », in *Ead.* et Violaine SEBILLOTTE (éd.), *Problèmes du genre en Grèce ancienne*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007, p. 171-184. Dans l'*Iliade* même, Hector rappelle cette différence sexuée, *Il.*, 7.234-236.

²¹ *Il.*, 3.399-412 et 6.349-353.

²² *Il.*, 5.428-430. Il faut toutefois se montrer prudent avec cette hypothèse. Aphrodite, bien que présentée sous l'apparence d'une femme, est une déesse et de ce fait ne rentre pas (ou pas complètement) dans les distinctions et limites sexuées qui s'appliquent aux mortels. Malgré tout, la piste me semble intéressante à évoquer, dans le sens où Zeus renvoie sa fille à un champ de compétences qui, pour les mortels, se range du côté du féminin, jetant ainsi le discrédit sur son protégé. Sur la question de la divinité et du genre, Nicole LORAUX, « Qu'est-ce qu'une déesse ? », in Georges DUBY et Michelle PERROT (éd.), *Histoire des femmes en Occident*, vol. 1. *L'Antiquité*, Paris, Plon, 1991, p. 31-62 ; Gabriella PIRONTI, « Des dieux et des déesses : le genre en question dans la représentation du divin en Grèce ancienne », in Sandra BOERHINGER et Violaine SEBILLOTTE CUCHET, *Des femmes en action. L'individu et la fonction en Grèce antique*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2013, p. 155-167 ; Pierre SINEUX, « Qu'est-ce qu'une déesse ? », in *Id.*, *Qu'est-ce qu'un dieu grec ?*, Paris, Klincksieck, 2006, p. 74-76.

montre de sa valeur, en se confrontant sans médiation au danger. Pâris lui, s'il n'est pas privé de corps-à-corps – il participe comme nous l'avons vu aux combats, la lance à la main, et combat même en duel contre Ménélas – ne se montre pas particulièrement brillant dans l'exercice, et semble donc bien se voir refuser la gloire martiale qui appartient aux hoplites et aux autres héros²³. Cet aspect, bien qu'intéressant, ne paraît toutefois pas décisif, car le statut d'archer de Pâris ne transparait qu'une fois dans l'*Illiade*, et en dehors du combat : l'arc est l'arme qu'il tient dans ses appartements lorsque son frère le trouve²⁴. Mais en dehors de cette occurrence, Pâris participe à la guerre comme les autres héros, même s'il s'y révèle médiocre.

La critique la plus marquée cependant est celle que fait, en deux temps²⁵, son propre frère : alors qu'il recherche sa femme, Hector trouve Pâris dans sa demeure, et le rudoie, en lui reprochant la honte qu'entraîne son comportement. Responsable du malheur de la cité, il laisse les autres mener ses combats, alors qu'il serait le premier à s'en prendre à un guerrier qui le quitterait. Dans un second temps, la critique se fait plus douce, mais pas moins problématique : alors que Pâris s'est laissé convaincre et rejoint son frère pour le combat, Hector résume le véritable scandale du comportement de son frère. Bien que brave, il renonce volontairement au combat, ce qui correspond à une attitude antihéroïque et qui lui vaut le dédain et le mépris des autres Troyens²⁶. Si le récit ne s'appesantit pas sur les effets sociaux de cette honte – Pâris reste prince, et il n'existe pas dans le texte d'assemblée ou de moment de la vie politique troyenne qui pourrait montrer que cette honte lui porte préjudice – celle-ci n'est cependant pas sans conséquence. Comme on l'a vu, elle tend à l'exclure du groupe et à le priver de soutiens, d'amis, voire le met au ban du groupe uni des guerriers, puisque personne ne serait prêt à le protéger pour le soustraire à la mort...

Le cas d'Hector est encore plus complexe que celui de son frère. Il illustre pourtant bien la tension et les sanctions qui peuvent naître de la honte au combat. Alors qu'il attend Achille au pied des remparts et reste sourd aux suppliques de ses parents de rentrer se mettre à l'abri, Hector devise sur la conduite à tenir²⁷. Sa réflexion l'amène à considérer son comportement au prisme de la honte : rentrer à l'abri de la muraille n'est pas honteux en soi, le reproche viendrait de ce qu'il a agi par orgueil et mené l'armée à sa perte après avoir pressé les Achéens et refusé le conseil de Polydamas. Son tourment exprime le poids et la complexité de la honte qu'il encourt. Se retirer l'exposerait aux reproches et donc à la déconsidération du fait d'un manquement à ses devoirs, d'où une forme de perte de son statut héroïque et donc de dégradation sociale. De même, la négociation n'est pas envisageable avec Achille : elle le rabaisserait au rang de femme, et l'exposerait tout de même à une mort d'autant plus infamante qu'il aurait quitté ses armes, Achille n'ayant aucune pitié pour lui. Hector symbolise ainsi dans ce passage la complexité des

²³ Sur cette question, François LISSARRAGUE, *L'autre guerrier : archers, peltastes, cavaliers dans l'imagerie attique*, Paris, La Découverte, 1990, p. 111-114.

²⁴ *Il.*, 6.322.

²⁵ *Il.*, 6.326-341 et 503-529.

²⁶ Pour une analyse détaillée et approfondie du complexe opprobre que constitue le comportement de Pâris et sa réception par ses pairs, D. CAIRNS, *Aidôs...*, *op. cit.*, p. 76-79.

²⁷ *Il.*, 22.99-130.

valeurs héroïques et de la honte qui a des effets bien réels sur le statut et la vie sociale et civique du héros²⁸.

Un dernier passage vient cependant complexifier encore l'image de la honte guerrière au sein de l'épopée : celui de la fuite d'Hector²⁹. La honte, ici, n'est en effet pas là où on l'attendrait et dépend encore une fois d'une perception complexe. Alors qu'il voit le Péléide approcher, Hector est saisi d'effroi et prend la fuite. Un tel comportement, celui d'un refus de l'engagement, acte de lâcheté, devrait ainsi couvrir de honte le héros qui s'y adonne. Pourtant, le récit ne s'attarde pas sur cette faiblesse d'Hector et transforme sa fuite en une nouvelle compétition qui lui redonne son honneur, voire le grandit encore : à l'impossible nul n'est tenu, et se dresser seul face à Achille soutenu par les dieux ne devient plus un gage de honte. En revanche, le fait de le distancer à la course et de se montrer ainsi son égal est un nouveau titre de gloire. La fuite se transforme ainsi dans le récit en une forme de compétition où les deux héros font jeu égal. La possible honte d'Hector s'efface alors que lui est rendue sa splendeur, qui se concrétise dans sa mort particulièrement héroïque et courageuse³⁰.

L'Iliade illustre ainsi à la fois tous les effets de la honte guerrière, mais également son caractère insaisissable, ou du moins subtil. Si la thématique de la gloire domine et est sans conteste l'étalon de l'héroïsme, son pendant, la honte émanant du comportement guerrier transgressif est bien plus diffuse et ne cesse d'échapper au regard selon les circonstances

« NUL BESOIN D'UN HOMÈRE POUR NOUS GLORIFIER »³¹ ? L'EFFACEMENT DE LA HONTE CIVIQUE PAR LA GLOIRE GUERRIÈRE

Cette culture héroïque de la gloire au combat se transmet ainsi au modèle citoyen durant l'époque classique³² : si les changements politiques et les idéaux d'isonomie et d'égalité qui accompagnent la naissance de la cité en infléchissent un peu le sens et les modalités, les modèles épiques restent des références opérantes. Périclès, qui semble rejeter ce paradigme homérique dans la célèbre oraison funèbre de 431/430 av. notre ère, a pourtant été l'un des plus grands émules du poète, n'hésitant pas à se comparer à un Agamemnon moderne, dont il aurait dépassé l'exploit, en soumettant Samos en neuf mois alors que le Mycénien avait mis dix ans à prendre Troie³³.

Son éloge du début de la guerre du Péloponnèse est lui-même plein de cet effacement de la honte devant la gloire au combat, conduisant à l'émergence d'un véritable stéréotype du

²⁸ Au sujet de la honte d'Hector et de la complexité des valeurs héroïques qu'il souligne, D. CAIRNS, *Aidôs...*, *op. cit.*, p. 79-83.

²⁹ *Il.*, 22.131-213.

³⁰ Sur cette idée de la transformation de la fuite en une course compétitive qui efface la honte, J. E. LENDON, *Soldiers and Ghosts...*, *op. cit.*, p. 35.

³¹ Thucydide, *Guerre du Péloponnèse*, 2.41.4 : « οὐδὲν προσδεόμενοι [...] Ὀμήρου ἐπαινέτου ».

³² M.-H. DELAUAUD-ROUX, P. GONTIER et A.-M. LIESENFELT (éd.), *Guerres et sociétés : Mondes grecs...*, *op. cit.*, p. 722.

³³ Plutarque, *Vie de Périclès*, 28.7.

citoyen et à la définition d'un *ethos* hoplitique où la honte disparaît entièrement au profit de l'héroïsme combattant. Le constant rappel des hauts faits des ancêtres permet de magnifier les exploits des contemporains tout en les inscrivant rhétoriquement dans une forme de lignée héroïque, une continuité qui ne laisse nulle place à la honte³⁴ ; le citoyen se définit ainsi idéologiquement par son excellence guerrière et le partage d'une gloire collective que rien ne vient entacher.

Ce stéréotype conduit ainsi à une forme de dissimulation de la honte, et à une véritable protection de la réputation citoyenne : la honte au combat devient une forme de tabou, dont le rappel infamant devient un interdit. C'est ainsi que Démosthène, confronté à la lourde tâche de rendre hommage aux vaincus de Chéronée, mobilise l'image héroïque de morts dont l'*arété* (ἀρετή, honneur) est la seule motivation³⁵ pour passer sous silence la réalité infamante et controversée de la défaite, qui est d'ailleurs présentée comme un simple accident du hasard, ceux qui sont morts au combat étant quoi qu'il arrive vainqueurs pour avoir accompli leur devoir³⁶.

Loin d'être une simple convention rhétorique, cet effacement de la honte militaire dans l'espace civique est institutionnalisé. Il existe en effet dans le droit athénien des *aporrhèta* (ἀπόρρητα), des mots interdits³⁷, dont l'emploi contre un autre citoyen peut conduire à une action en justice³⁸, la *dikè kakègorias* (δίκη κακηγορίας, procès pour diffamation)³⁹ : parmi ces mots se trouve celui de *rhipsaspis* (ρίψασπις, lâcheur de bouclier), l'accusation d'avoir lâché son bouclier au combat, signe suprême de lâcheté, dont l'usage contre un citoyen est puni d'une amende de 500 drachmes⁴⁰. La protection est certes limitée : le caractère rigide de l'interdiction qui porte sur les mots eux-mêmes⁴¹ permet un certain usage rhétorique de l'injure⁴² et il est possible de remplacer des *aporrhèta* par d'autres termes licites. Il n'en reste pas moins que le citoyen se retrouve partiellement protégé des accusations de comportements honteux sur le champ de bataille⁴³, ce qui lui apporte une forme d'immunité civique de sa réputation⁴⁴.

³⁴ Thucydide, *Guerre du Péloponnèse*, 2.36.1-4.

³⁵ Démosthène, *Oraison funèbre*, 1-2.

³⁶ Démosthène, *Oraison funèbre*, 19.

³⁷ Sur les *aporrhèta*, Silvia MONTIGLIO, *Silence in the Land of Logos*, Princeton, Princeton University Press, 2000, p. 135-137.

³⁸ Lysias, *Contre Théomnestos*, 2 et 6-14.

³⁹ Sur cette procédure, Douglas Maurice MACDOWELL, *The Law in Classical Athens*, Londres, Thames and Hudson, 1978, p. 127; Richard WALLACE, « The Athenian Laws against Slander », in Gerhard THÜR (éd.), *Symposium 1993: Vorträge zur griechischen und hellenistischen Rechtsgeschichte (Graz-Andritz, 12-16 September 1993)*, Cologne, Böhlau, 1994, p. 109-124.

⁴⁰ Lysias, *Contre Théomnestos*, 13 ; Isocrate, *Contre Lokhitès*, 3.

⁴¹ C'est là tout l'argument que l'accusateur du *Contre Théomnestos* (6-14) cherche à contourner. Pour lui, l'interdiction porte sur l'esprit de l'injure, et non sur les mots eux-mêmes.

⁴² Francis LARRAN, « Théomnestos au tribunal ou l'injure comme arme du citoyen », *Cahiers « Mondes anciens »*, 5, 2014 [En ligne : journals.openedition.org/mondesanciens/1241, consulté le 19/12/2024].

⁴³ Sur le caractère transgressif du meurtre au combat et la honte qui peut en découler, B. ECK, *La Mort rouge*, *op. cit.*, p. 11-14.

⁴⁴ Cette immunité ne semble pas souffrir d'exception liée à des cadres d'énonciation. Au contraire de ce qu'affirme Max RADIN (« Freedom of Speech in Ancient Athens », *American Journal of Philology*, 48/3, 1927, p. 215-230), le cas de Cléonymos chez Aristophane ne permet pas d'illustrer que les *aporrhèta* n'auraient pas cours dans la comédie, sous prétexte que le poète traite de façon répétée Cléonymos de lâche. Sur les six occurrences de telles

Cette protection semble aussi fonctionner en sens inverse : le citoyen dont le comportement civique serait déviant ou honteux peut se cacher de l'opprobre par une excellence au combat, qui vient ainsi effacer l'infamie. Encore une fois, l'oraison funèbre prononcée par Périclès offre une clef de compréhension pour discerner cet effacement de la honte par la gloire. Longuement assimilés à des figures héroïques par leur amour de la gloire qui doit inspirer et pousser à l'émulation leurs concitoyens⁴⁵, les soldats morts ont justement « dérobé à la honte leur réputation » (τὸ μὲν αἰσχρὸν τοῦ λόγου ἔφυγον) par leur comportement, le « hasard d'un instant » (δι' ἐλαχίστου καιροῦ τύχης) que fut leur mort étant placé tout entier sous le signe de la gloire, et non d'émotions infamantes comme la crainte, qui se retrouvent complètement gommées⁴⁶. Cet effacement n'est d'ailleurs pas accidentel. Le service de la patrie et l'accomplissement d'un idéal civique que manifeste la bravoure au combat permettent, aux yeux de Périclès et de la cité, de cacher les torts d'un être médiocre ; les torts privés ou sociaux des individus sont ainsi lavés et surpassés par l'utilité publique du sacrifice à la guerre, la honte s'effaçant devant la bravoure et la gloire⁴⁷. C'est la même idée que véhicule Plutarque au travers de l'anecdote de Philippe II à Chéronée, un siècle après l'oraison de Périclès. S'arrêtant devant les dépouilles du Bataillon Sacré – dont la rumeur prétend qu'il est constitué de cent cinquante couples d'amants⁴⁸ –, le roi victorieux sème de leur bravoure, manifestée par les blessures reçues par devant, et va jusqu'à maudire celui qui oserait prétendre que des hommes d'un tel courage aient pu commettre quoi que ce soit de honteux⁴⁹. La gloire acquise au combat constitue donc un blanc-seing, un manifeste de l'excellence du guerrier, qui rejaillit sur son statut civique en l'absolvant de toute honte, celle-ci se retrouvant ainsi dissimulée.

C'est là tout le scandale platonicien de cette idéologie civique de la gloire combattante. Comme s'en moque Socrate dans le *Ménexène*, l'oraison funèbre constitue une forme de vilénie

accusations (*Paix*, 678 et 1298 ; *Nuées*, 353 ; *Guêpes*, 19 et 592), cinq n'emploient pas le mot *rhipsaspis*, mais des périphrases, des mots-valises ou des expressions analogues pour évoquer la même idée : celle que Cléonymos aurait jeté son bouclier pour s'enfuir plus vite du combat. Or ceci souligne bien qu'il est possible de contourner les *aporrhèta* en leur substituant d'autres termes – réhabilitant une certaine forme d'expression non censurée – mais absolument pas de les ignorer – ce qui constitue donc en même temps une forme de protection du soldat-citoyen. Quant à la dernière occurrence, elle est elle aussi problématique car elle provient des *Nuées* : si le mot *rhipsaspis* y apparaît clairement dans la tradition textuelle qui nous est parvenue, il n'est absolument pas certain que le mot – qui appartient aux *aporrhèta* – ait été prononcé sur scène. En effet, le texte des *Nuées* qui nous est parvenu a été profondément remanié par Aristophane ; on pourra voir à ce sujet Stuart Douglas OLSON, *Aristophanes' Clouds: A Commentary*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2021, p. 1-5. La réécriture conséquente de la pièce peut donc être une hypothèse de l'utilisation du terme *rhipsaspis*, pourtant interdit. Si le mot *rhipsaspis* provient bien d'Aristophane lui-même, et non d'une possible corruption de la transmission du texte (par l'intégration d'une scholie par exemple – voir pour plus de précisions sur cette hypothèse Gianluca CUNIBERTI, *Cleonimo di Atene : Traditore della patria*, Alexandrie, Edizioni dell'Orso, 2012, p. 123-133), il n'a pu circuler que sous forme écrite, car la pièce est injouable en l'état de sa deuxième version, comme le remarque Stuart Douglas Olson. Là encore, cela ne contreviendrait pas aux *aporrhèta*, puisqu'il ne s'agirait pas d'une accusation verbale dans un contexte public.

⁴⁵ Thucydide, *Guerre du Péloponnèse*, 2.43.1 – 45.2.

⁴⁶ Thucydide, *Guerre du Péloponnèse*, 2.42, 4.

⁴⁷ Thucydide, *Guerre du Péloponnèse*, 2.42, 3.

⁴⁸ Plutarque, *Vie de Pélopidas*, 19.1-6.

⁴⁹ Plutarque, *Vie de Pélopidas*, 19.7.

morale, puisqu'elle tend à ériger l'homme de vices au niveau de l'homme vertueux et à prêter à l'homme sans valeur des titres de gloire qu'il ne mérite pas, sous le seul prétexte qu'il aurait été brave une fois, et qu'il rattraperait ainsi toute une vie de débauche⁵⁰. Moquant le principe même de l'oraison funèbre comme un genre facile⁵¹, et allant jusqu'à parodier un discours improvisé rempli de lieux communs, le personnage de Socrate met ainsi en lumière ce qui, pour Platon, constitue un scandale politique : par l'idéologie de la gloire, le régime démocratique athénien dissimule les vices de ses propres citoyens, justifiant la domination des hommes médiocres là où les meilleurs devraient diriger. Tout en s'insurgeant, par le biais de la satire, contre ce qu'il considère comme une dérive morale, le philosophe met en lumière cette protection idéologique du citoyen, dont l'excellence guerrière sert de passe-droit à la réputation⁵².

DU BON USAGE DE LA HONTE COMME MOTEUR DU COMBAT

De façon assez paradoxale, la honte réinvestit le champ du combat par le biais même de cette insistante idéologie de la gloire. Par un effet de retour, en s'opposant à la compétition et à la recherche de la gloire au combat, la honte devient un des leviers par lesquels les combattants peuvent se conforter et se pousser au combat, de peur justement de dévier de ce comportement d'excellence attendu.

Dès l'*Illiade*, cet appel à la honte dans les harangues aux guerriers est présent⁵³ : pour ne citer que quelques exemples, elle est le sentiment qu'invoque Sarpédon lorsqu'il tente de raffermir les Lyciens mis à mal par Patrocle⁵⁴ ; c'est également la honte qui pousse les chefs achéens à surpasser la peur que leur inspire Hector pour répondre à son défi en tirant au sort leur champion⁵⁵ ; et c'est encore elle qui retient le Troyen sur le champ de bataille lorsque son adversaire se révèle être Ajax, qui lui paraît pourtant si formidable qu'il est tenté de rentrer dans le rang⁵⁶. Bien que moins prégnante que la gloire, car s'attachant moins directement aux individus, la honte est présente au cœur du modèle héroïque : elle apparaît comme un repoussoir, un horizon hypothétique qui, bien que les héros ne l'atteignent jamais, n'en est pas moins une possibilité qui les pousse à l'action, de peur de perdre leur statut social ainsi que leur réputation martiale.

⁵⁰ Platon, *Ménexène*, 234 c – 235 c.

⁵¹ Platon, *Ménexène*, 235 d – 236 c.

⁵² Sur la question de la controverse platonicienne sur l'éloge funèbre et sur sa signification philosophique, N. LORAUX, « Socrate contrepoison de l'éloge funèbre. Enjeu et signification du *Ménexène* », *Antiquité Classique*, 43-1, 1974, p. 172-211. On pourra également se reporter de façon plus générale à Ead., *L'Invention d'Athènes. Histoire de l'oraison funèbre dans la « cité classique »*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1981. Sur la place de la honte dans la pensée politique de Platon, voir en dernier lieu Guillaume PILOTE, « Honte et réfutation », *Phares*, 10, 2010, p. 184-203 et Panagiotis CHRISTIAS, « Précis katéchontique : la honte comme sentiment politique », *Pensée plurielle*, 2017 n° 44-1, 2017, p. 11-24.

⁵³ Sur cet usage de la honte chez Homère, A.-G. WERSINGER, « *Aidós...* », art. cit, p. 387-403.

⁵⁴ *Il.*, 16.422.

⁵⁵ *Il.*, 7.93.

⁵⁶ *Il.*, 7.214-218.

Tout comme la gloire militaire, la honte au combat devient ainsi un poncif idéologique qui sert à motiver les combattants, à les pousser à se surpasser. Nombreux sont les exemples d'un tel usage de la honte. Rhétoriques : le discours de Périclès ne vise pas que les morts, mais également les concitoyens survivants, qui doivent aspirer à la même postérité que leurs prédécesseurs sous peine de connaître un « amoindrissement accompagnant un manque de fermeté »⁵⁷, ce que parodie là aussi Platon en faisant parler les morts qui promettent la honte à leurs fils s'ils ne se montrent pas leurs égaux en faisant face au combat avec bravoure⁵⁸. Littéraires : l'injonction faite aux Grecs dans les *Perses* d'Eschyle de ne pas se montrer inférieurs à leurs aïeux et de libérer leur patrie cache en creux, malgré l'encouragement, la menace voilée d'une honte en cas d'échec pour ceux qui ne se montrent pas aussi vaillants que leurs pères⁵⁹. Voire plus prosaïques et circonstanciels : alors qu'il sent l'incertitude planer dans les rangs des matelots au moment d'affronter les Syracusains dans le port lors de l'expédition de Sicile, Nicias improvise une nouvelle harangue au tout venant, espérant donner du cœur à ses troupes par un paradoxal rappel de la honte qui les attend s'ils ne se montrent pas à la hauteur de leurs ancêtres ou de leurs exploits passés⁶⁰.

La honte contractée au combat – ou du moins sa mise en perspective – constitue dès lors un outil psychologique de ménagement et presque de management des troupes, à disposition du général habile. Celui-ci, à la fois « bienveillant et cruel »⁶¹, doit ainsi savoir encourager ses hommes, mais également les motiver d'autres manières, en recourant si nécessaire à la honte ou à la perspective d'une dégradation honteuse acquise par un comportement au combat. Cela requiert cependant une véritable réflexion sur la façon de les utiliser afin d'en tirer un effet bénéfique. Ainsi, de façon pragmatique, Énée le Tacticien conseille, lors d'un siège, de bien sélectionner les cibles des louanges et des blâmes, donc de repérer les soldats à qui décerner des encouragements et ceux à accabler. Afin d'éviter la démoralisation, il vaut mieux ne pas s'emporter contre les simples soldats, mais réprimander plus durement – et donc faire honte pour leur négligence ou piètre performance guerrières – les hommes riches et influents, car ils serviront à la fois d'exemple et, étant ceux qui ont le plus à perdre en cas de défaite, seront les plus sensibles à ces blâmes, sans pour autant s'en décourager⁶².

De la même façon, le bon général doit aussi savoir user de la honte au bon moment pour garantir la meilleure efficacité de son armée. Dans le cas d'une armée vaincue ou en proie à la démoralisation, le général doit minimiser les blâmes – et donc la distribution de la honte aux combattants –, quitte à ruser pour ne pas se retrouver dans une situation où il devra châtier ses hommes et ainsi remonter le moral de ses troupes. Énée conseille par exemple de signaler clairement l'arrivée d'une inspection en cas de ronde afin que les sentinelles endormies puissent se réveiller et donner l'occasion au général de les féliciter pour leur garde vigilante. À l'inverse, dans

⁵⁷ Thucydide, *Guerre du Péloponnèse*, 2.43.4-6.

⁵⁸ Platon, *Ménexène*, 246 d – 247 c.

⁵⁹ Eschyle, *Les Perses*, 402-405.

⁶⁰ Thucydide, *Guerre du Péloponnèse*, 7.69.2.

⁶¹ Xénophon, *Mémoires*, 3.1.6. : « καὶ φιλόφρονά τε καὶ ὠμόν ».

⁶² Énée le Tacticien, *Poliorcétique*, 38.4-5.

le cas où l'armée est dans d'excellentes dispositions, le général pourra faire usage de toute la gamme de la honte grâce aux blâmes et punitions, et devra être impitoyable et intransigeant dans les rondes, afin d'éviter que la confiance ne pousse son armée à se relâcher⁶³. Le stratège d'Énée est donc un bon connaisseur de ses hommes et de la nature humaine, et sait jouer sur les émotions, dont la honte, pour défendre la ville dont il a la charge⁶⁴.

Cet usage moteur de la honte doit cependant être mesuré et suffisamment pris au sérieux par les troupes, sous peine de se retourner contre le général. Épaminondas offre à ce sujet un bon exemple. Au moment d'attiser l'ardeur de ses compatriotes contre l'occupation spartiate des années 380 av. notre ère, le Thébain exhorte les jeunes gens à se mesurer à la lutte contre les Lacédémoniens. Mais au lieu de les féliciter de leurs victoires, il insiste sur la honte que constitue leur comportement : alors qu'ils se montrent supérieurs aux Spartiates, ils se laissent dominer comme des esclaves en ne se rebellant pas contre l'occupant⁶⁵. La honte lui permet ainsi de nourrir une fierté guerrière et de préparer ses concitoyens au combat⁶⁶. À Leuctres, en 371 av. notre ère, il procède de même et, en rappelant aux hommes que le meilleur des présages est de défendre sa patrie, il joue sur la honte des soldats superstitieux pour les amener à rentrer dans le rang et à participer à la bataille⁶⁷. À l'inverse, une manœuvre similaire se retourne contre lui lorsqu'il tente de provoquer les Thespiens en leur proposant de quitter l'armée et de rentrer chez eux⁶⁸, alors que la bataille se déroule sur leur territoire, espérant jouer sur la honte qui résulterait d'un tel comportement ; mais les Thespiens, ne se sentant pas solidaires des Thébains, quittent effectivement l'armée, répondant à l'affront par un autre affront, celui de signifier que les affaires de Thèbes ne les concernent pas⁶⁹.

La honte guerrière – ou du moins sa mise en perspective – constitue ainsi un puissant outil dans les mains du général, pour pousser ses troupes à la cohésion et à la bataille, même s'il lui est nécessaire d'en faire un usage raisonné, au risque de produire un effet inverse de découragement sur ses troupes. Or, si la présentification de la honte a un effet si puissant sur le moral et l'ardeur des hommes, c'est parce qu'elle trouve des applications concrètes au-delà du champ

⁶³ Énée le Tacticien, *Poliorcétique*, 26.7-11.

⁶⁴ Sur la question du moral et de sa gestion – notamment le maniement de la colère, de l'honneur ou de la honte – par le stratège, voir le développement consacré dans Maria PRETZLER, « The Polis Falling Apart: Aineias Tacticus and *Stasis* », in Maria PRETZLER et Nick BARLEY (éd.), *Brill's Companion to Aineias Tacticus*, Leyde et Boston, Brill, 2018, p. 146-165.

⁶⁵ Plutarque, *Vie de Pélopidas*, 7.5.

⁶⁶ Sur cet exemple et sur un lien avec une culture guerrière béotienne spécifique, Thierry LUCAS, *L'Organisation militaire de la Confédération béotienne (447-171 av. J.-C.)*, Athènes, Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, 2024, p. 315-316.

⁶⁷ Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, 15.52.3-7.

⁶⁸ Pausanias, *Description de la Grèce*, 9.13.8.

⁶⁹ Le texte de Pausanias insiste plutôt sur la méfiance d'Épaminondas envers certains des soldats, en particulier les Thespiens, qu'il craint de voir peu enthousiastes au combat et donc susceptibles de n'être pas fiables. Il est cependant intéressant d'y voir une tentative psychologique de la part du béotarque pour forcer la solidarité de ces contingents rétifs ; leur implication n'est cependant pas assez forte pour qu'ils soient sensibles à la honte que constitue normalement la désertion, et saisissent l'occasion de le faire en toute impunité. Sur cette lecture de l'épisode comme jeu psychologique, T. LUCAS, *L'Organisation militaire de la Confédération béotienne...*, op. cit., p. 112, n. 325.

de bataille, dans la vie civique, qui constituent des dangers bien réels et potentiellement tout aussi mortels que le combat.

LA MACULE DE LA HONTE : LE RISQUE D'UNE MORT CIVIQUE

Si l'idéologie civique vise à protéger le citoyen des accusations de honte et à camoufler celle-ci, il ne faut pas en conclure que cette infamie n'a de valeur qu'apotropaïque, servant de lieu commun pour rappeler une norme universelle. Si ces interdictions existent, c'est que la honte guerrière existe bel et bien, et celui qui en est convaincu reçoit des châtiments à hauteur de l'outrage que représente son comportement. La honte guerrière n'est donc pas qu'un poncif oratoire ou littéraire : elle a des effets concrets – et terribles – sur la vie des individus.

Les nombreuses anecdotes rapportées par les auteurs antiques sur l'obsession du courage et de la gloire des Spartiates permettent en contrepoint de souligner la dureté des sanctions que subit celui qui ne se conforme pas à ce modèle martial – tout du moins dans la cité lacédémonienne, dont l'image du citoyen et l'idéologie qui l'accompagnent reposent tout entier sur la valeur combattante. L'apophtegme célèbre de la mère spartiate intimant à son fils qui part à la guerre de rentrer « avec [son bouclier], ou sur lui »⁷⁰ – c'est-à-dire, mort ou vivant, mais toujours en sa possession, signe de la bravoure au combat et du refus de la fuite – est moins un encouragement qu'une menace voilée : ne peut exister à Sparte, socialement et matériellement, que le citoyen qui correspond aux stéréotypes guerriers, dont le courage fait partie⁷¹. Sans cela, la mort est un sort préférable, car le lâche sera renié par sa propre mère, et parfois même mis à mort, notamment par celle-ci⁷². On comprend mieux l'attitude de Brasidas à Pylos, et l'insistance des auteurs anciens sur sa bravoure au combat : alors qu'il se montre le premier des Lacédémoniens par l'ardeur, il perd son bouclier dans la mêlée, qui est même récupéré par l'ennemi ; une telle action pourrait alors l'assimiler à un *rhipsaspis*, un jeteur de bouclier, l'incarnation de la lâcheté, et l'entacher d'un opprobre qui lui ferait perdre ses privilèges de citoyens⁷³.

La honte au combat a donc des effets bien réels sur les Spartiates. Censés incarner la perfection guerrière, ceux qui contreviennent à ce modèle subissent des vexations, qui vont de la moquerie à la mise en doute de leur capacité à être des citoyens comme les autres. Ainsi, la

⁷⁰ Plutarque, *Apophtegmes lacédémoniens (Lacôniennes anonymes)*, 16 : « ἢ τὸν ἢ ἐπὶ τῷς ». Voir aussi 17 pour un apophtegme apparenté.

⁷¹ Ce modèle est notamment incarné dans nos sources par la figure de Léonidas et de ses guerriers aux Thermopyles, qui refusent d'abandonner le champ de bataille car ce serait troquer une gloire éternelle contre une honte ineffaçable, Hérodote, *Enquête*, 7.220.

⁷² Sur les histoires prêtées aux Spartiates, se reporter en particulier à Plutarque, *Apophtegmes lacédémoniens (Lacôniennes anonymes)*. Pour des travaux scientifiques sur la question, Nicolas RICHER, *Sparte, cité des arts, des armes et des lois*, Paris, Perrin, 2018, p. 247-267 et *Id.*, « *Aidos* at Sparta », in Stephen HODKINSON et Anton POWELL, *Sparta. New Perspectives*, Guilford, G. Duckworth-Classical Press of Wales, 1999, p. 91-116.

⁷³ Tant Thucydide (*Guerre du Péloponnèse*, 4.11.4-12.1) que Diodore de Sicile (*Bibliothèque historique*, 12.62.1-5), en rapportant l'épisode, soulignent la valeur du combattant. Le premier en indiquant que les Athéniens ont fait de son bouclier un trophée (signe que sa valeur est reconnue) et le second en explicitant que ce qui est normalement un titre de honte est pour Brasidas un titre de gloire, tant il s'est distingué aux yeux de tous et au-delà de tout soupçon.

capture des Spartiates à Sphactérie en 425 av. notre ère n'est pas seulement une humiliation collective pour la cité. Eux-mêmes sont brocardés et traités comme des lâches, vus négativement par rapport à ceux qui sont morts avant la reddition et qui incarnent eux le véritable courage spartiate⁷⁴. Cette honte dépasse d'ailleurs les simples individus et peut potentiellement mettre en péril la réputation de leurs proches. Le désastre du bataillon d'Amyclées au Léchaion en 390 av. notre ère témoigne de cette pression sociale qui rejaillit sur les parents des guerriers honteux, les familiers des survivants du bataillon vivant la situation comme un deuil tandis que les proches des morts sont eux en liesse⁷⁵. Ce comportement paradoxal s'explique par le sort qui attend potentiellement tout lâche une fois de retour à Lacédémone. Comme l'indique Xénophon, en exagérant le laxisme des autres cités, le Spartiate qui a préféré une vie de couard à une mort glorieuse n'est pas seulement terni dans sa réputation, mais subit un ensemble de vexations sociales : il lui devient impossible de prendre femme, doit céder sa place à un plus jeune dans les assemblées, est banni des chœurs, ne peut plus marier ses filles, ou encore ne trouve plus de partenaire de jeux ou de lutte⁷⁶. À Sparte, seul le guerrier valeureux, et plus encore le guerrier mort, peut finalement trouver place socialement, comme en témoigne la volonté attribuée à Lycurgue de n'inscrire sur les tombes que les noms des hommes morts au combat, les autres ne méritant pas la reconnaissance du souvenir⁷⁷.

Mais la mort elle-même ne suffit pas pour échapper à la honte et prétendre à la gloire : encore faut-il « bien » mourir ! Ainsi, les morts eux-mêmes sont examinés à Sparte, par les mères : si le mort présente des blessures à l'avant du corps, ses proches sont pleins de fierté et le portent publiquement dans le tombeau familial. Si au contraire les blessures sont reçues dans le dos, les mères repartent honteuses, avec ce que ce comportement déviant de leur fils ou mari suppose comme conséquences sociales pour elles⁷⁸. La figure d'Aristodamos illustre la complexité du poids de la honte qui retombe sur celui perçu comme lâche, infamie qu'il est presque impossible de laver, même dans la mort. Alors qu'il a reçu l'autorisation, avec un autre Spartiate blessé, de quitter les Thermopyles, Aristodamos est le seul des deux à quitter effectivement le champ de bataille et à retourner dans sa cité. Dès lors, il est considéré comme un « trembleur », et subit une véritable mort sociale. Ce qualificatif (*τρέσας*, *trésas*) est attaché à son nom, plus aucun autre citoyen ne veut lui adresser la parole, et il ne bénéficie plus d'aucune solidarité citoyenne, comme le partage d'un feu. C'est pourquoi, lors de la bataille de Platées, il cherche à se racheter aux yeux de ses compatriotes en se jetant seul sur l'ennemi, trouvant ainsi une mort particulièrement glorieuse ; mais il n'est pourtant que partiellement réhabilité, les Spartiates le tolérant à nouveau comme un guerrier, mais de piètre valeur, car son comportement correspond à une recherche personnelle de gloire qui met en danger la cohésion de la phalange par la sortie

⁷⁴ Thucydide, *Guerre du Péloponnèse*, 4.40.1-2.

⁷⁵ Xénophon, *Helléniques*, 4.5.10.

⁷⁶ Xénophon, *Constitution des Lacédémoniens*, 9.1-6.

⁷⁷ Plutarque, *Vie de Lycurgue*, 27.3.

⁷⁸ Élien, *Histoire Variée*, 12.21.

du rang⁷⁹. La mort même ne suffit donc pas à laver complètement le lâche de sa honte, qui se manifeste concrètement dans la vie civique, par une complète mort sociale.

Ce témoignage en trompe-l'œil de l'excellence guerrière de Sparte, magnifiée par les auteurs anciens, ne doit cependant pas faire croire, comme le prétend Xénophon⁸⁰, que la honte au combat ne joue aucun rôle dans les autres cités. Si les sanctions sociales ne sont pas aussi drastiquement marquées qu'à Lacédémone, la macule que constitue la couardise peut valoir des sanctions, même indirectes, contre celui auquel elle s'attache. À Athènes, les orateurs attiques montrent dans leurs discours à quel point la honte au combat peut porter préjudice, en particulier aux hommes politiques⁸¹. Elle devient, en cas de procès, un argument pour l'adversaire afin de décrédibiliser l'orateur⁸², et ainsi lui attirer la haine des juges, et donc *in fine* se traduire en sanction sociale. Même si la honte n'est pas forcément en soi l'objet du procès, elle peut contribuer à un processus de dégradation et de punition légale. Démosthène est ainsi souvent accusé par ses adversaires d'avoir lâché son bouclier et de s'être enfui lors de la bataille de Chéronée⁸³, accusation qui vise à fragiliser sa position d'orateur et même son droit à parler en public, même si l'acte d'accusation lui-même ne l'empêche pas de poursuivre sa carrière publique. Démosthène lui-même n'hésite pas à user de ce procédé pour discréditer ses adversaires. Il accuse Midias tour à tour de n'avoir contribué volontairement à la triérarchie que pour échapper à la conscription en tant que cavalier, puis refusé de prendre lui-même le commandement, avant de s'embarquer uniquement pour échapper à la perspective d'un autre enrôlement⁸⁴.

Mais l'effet de la honte ne se résume à des arguments juridiques. Le fait même de lâcheté peut conduire à des sanctions qui privent un citoyen d'une partie de ses droits. Ainsi, la fuite au combat et l'opprobre guerrier sont parmi les faits qui doivent mener, pour celui qui en est coupable, à l'interdiction de monter à la tribune⁸⁵, c'est-à-dire de prendre la parole dans les institutions. Un tel citoyen ne peut donc plus proposer de motions à l'assemblée, mais pas non plus se défendre ou accuser au tribunal lors d'affaires judiciaires. Il devient dès lors un citoyen de seconde zone, passif, car ne pouvant plus prétendre à la parole publique comme le peuvent ses concitoyens ; c'est précisément par cette procédure d'interdiction qu'a été frappé Théomnestos dans ses déboires judiciaires, et que rappelle son accusateur : soupçonné d'avoir

⁷⁹ Hérodote, *Enquête*, 7.229-232 et 9.71. Sur la figure d'Aristodamos, Jean DUCAT, « Aristodémos le trembleur », *Ktéma*, 30, 2005, p. 205-216.

⁸⁰ Xénophon, *Constitution des Lacédémoniens*, 9.4.

⁸¹ Sur la question des accusations de lâcheté dans les plaidoyers attiques, voir notamment Joseph ROISMAN, « The Rhetoric of Courage in the Athenian Orators », in R. M. ROSEN et Ineke SLUITER (éd.), *Andria: Studies in Manliness and Courage in Classical Antiquity*, Leyde et Boston, Brill, 2002, p. 127-143.

⁸² Eschine, *Contre Ctésiphon*, 187.

⁸³ Eschine, *Sur l'Ambassade infidèle*, 148 ; Dinarque, *Contre Démosthène*, 12. Plutarque (*Vie de Démosthène*, 20.2) note également cette accusation récurrente. Sur la question de la lâcheté de Démosthène et des accusations dont il fait l'objet, Jean-Noël ALLARD, « Démosthène efféminé : "l'assignation à contre-genre" comme instrument de persuasion », *Revue historique*, 685, 2018, p. 3-22.

⁸⁴ Démosthène, *Contre Midias*, 162-164.

⁸⁵ Eschine, *Contre Timarque*, 27-32.

fui le combat, Lysithéos l'avait poursuivi pour avoir brisé l'interdiction que lui vaut son comportement honteux, avant qu'il ne soit acquitté⁸⁶.

Dans le cas le plus extrême, la lâcheté, d'où naît la honte au combat, peut elle-même devenir l'objet des attaques et des accusations. C'est à ce titre que Lycurgue s'en prend à Léocrate. Son accusation de haute trahison (εισαγγελία, *eisangelia*) est motivée par le fait que Léocrate, pourtant citoyen, s'est dérobé à ses devoirs, et s'est enfui d'Athènes, alors en péril après la défaite de Chéronée, ce qui revient à un abandon de poste. De ce fait, il devient scandaleux pour l'accusateur que le prévenu reste impuni et puisse jouir normalement de ses droits⁸⁷. L'affaire n'est pas anodine puisque le chef d'accusation retenu par Lycurgue, l'*eisangelia*, constitue le crime le plus grave que l'on puisse commettre et est puni de mort pour celui qui en est reconnu coupable. La honte au combat place donc le lâche face à une exécution, un danger de mort tangible qui correspond à celui dont il a cherché à se soustraire sur le champ de bataille. Si l'affaire, connue par ce seul plaidoyer, est un cas exceptionnel dans notre documentation et donc un cas limite, elle prouve cependant que, même à Athènes, le citoyen ne peut jamais entièrement se soustraire à la honte guerrière, dont la menace peut éventuellement être réactivée de façon tangible. Loin d'être une simple macule ou une affaire de réputation, la honte guerrière place donc le citoyen face à des périls sociaux et juridiques dont les conséquences peuvent être aussi réelles et mortelles que le combat lui-même.

*

Émotion perçue comme « sociale », la honte se présente comme un sentiment paradoxal : par son application médiate, indirecte, elle est le fruit d'un regard collectif porté sur des comportements guerriers. Si, par l'incorporation des codes sociaux, elle peut agir directement sur le combattant au cours de la bataille, elle semble donc au premier abord absente du combat lui-même. Au cœur de la mêlée, ce sont plutôt la peur, le courage, ou encore le doute que ressent le soldat face à l'imminence et à la violence du danger qui sont le plus souvent mis en avant et rapportés par les sources.

Pour autant, la honte n'est pas absente du domaine guerrier. En tant qu'activité sociale introduisant la honte sur le champ de bataille, la guerre ramène forcément l'individu dans un ensemble, celui du groupe des guerriers, mais aussi du groupe des citoyens.

Hérités du modèle héroïque, les codes de la gloire façonnent l'imaginaire collectif des Grecs dès la plus haute Antiquité, et font donc également place à ce double insaisissable de l'honneur. Passant idéologiquement du héros au citoyen, la quête et la valorisation de la gloire au combat conduisent à une forme de dissimulation de la honte, dans un but de protection

⁸⁶ Lysias, *Contre Théomnestos*, 1. Sur le cas de Théomnestos, F. LARRAN, « Théomnestos au tribunal... », art. cit.

⁸⁷ Lycurgue, *Contre Léocrate*, 5. On pourra cependant se référer au discours dans son entier, dont tout l'argumentaire consiste à mettre en lumière le comportement déviant de Léocrate et à justifier un châtement exemplaire.

sociale et politique, mais sans que l'effacement soit jamais complet. Il est au moins présent, à tous, comme un repoussoir, un rappel du comportement anticitoyen à éviter.

Loin d'être un simple épouvantail, la honte guerrière, en réinvestissant le champ de bataille par le biais des représentations et du collectif, provoque également des conséquences tangibles. Bien utilisée par le général, elle devient un instrument de plus pour motiver et moduler l'ardeur, la peur ou encore le moral des troupes. Elle peut donc, en servant de repoussoir, devenir une émotion aux effets paradoxalement positifs pour les soldats, les poussant à l'émulation et à l'action.

Cependant, par un effet de miroir, la honte contractée au combat peut aussi trouver un accomplissement néfaste et concret pour le lâche, du fait que la transgression des codes sociaux peut le conduire au ban de la société, à une déchéance de statut, voire à des sanctions extrêmes allant jusqu'à la mort. La honte au combat permet ainsi de souligner le lien intime que la guerre entretient avec le politique dans les sociétés antiques de la Grèce, le soldat étant indissociable du citoyen, les mérites et les déshonneurs de l'un rejaillissant sur l'autre.

Résumé / *abstract*

Émotion sociale, la honte semble étrangère à l'expérience guerrière : le soldat éprouve plutôt de la peur, du courage ou d'autres sensations immédiates. Elle est pourtant au cœur du champ de bataille pour les Grecs : pendant infamant – mais difficile à saisir – de la gloire mise en valeur dans le modèle héroïque, la honte au combat trouve sa traduction concrète dans la vie citoyenne. Si l'idéologie civique tend à protéger la réputation du citoyen, la honte guerrière reste une réalité mentale qui conditionne le combattant, à la fois en constituant un prisme au travers duquel il peut analyser son expérience du combat selon des normes collectives, et comme outil à la disposition du général pour diriger ses troupes. La honte au combat constitue enfin un réel danger qui, s'il ne se traduit pas dans l'instant du combat, trouve des aboutissements sociaux sous forme de sanctions, pouvant aller jusqu'à la mise à mort.

As a social emotion, shame seems to be apart from the warfare experience, manifested mostly for the soldier by an immediate way, such as fear, courage, or other immediate feelings. It is however in the very centre of the battlefield for the Greeks: as the dishonourable counterpart – albeit elusive – of the glory celebrated in the heroic model, combat-related shame finds a tangible application in civic life. While civic ideology tends to protect the citizen's reputation, shame in warfare remains a mental reality that determines the warrior, both as a filter through which he can analyse his combat experience according to collective standards, and as a tool available to a general to command his troops. Ultimately, combat-related shame also represents a real danger which, if it is not operative in the heat of battle, can lead to social repercussions in the form of sanctions as severe as a death penalty.

**« Nunc ignominie nebulis obscurata, ceteris facta est in
derisum et perpetue infamie notam » :
pillier et humilier pendant la guerre de Cent Ans**

Christophe FURON
Nantes Université
christophe.furon@orange.fr

La guerre de Cent Ans est une guerre de pillages. Que ce soient les chevauchées anglaises, les opérations de réquisition de vivres lors de campagnes et de sièges, les mouvements des Grandes Compagnies du dernier tiers du XIV^e siècle et des écorcheurs des années 1435-1445 ou encore le saccage des villes qui viennent d'être prises, les opérations de prédation sont nombreuses durant le conflit franco-anglais. Ces opérations regroupent les vols de biens et d'animaux, les captures de personnes, les destructions, ainsi que les violences commises contre les personnes dans ce cadre¹. Elles sont aussi de natures très différentes. Si les chevauchées anglaises sont généralement conduites par le roi, ou un prince du sang, les divagations des écorcheurs échappent parfois à son autorité. De plus, le vol de biens n'a pas qu'une fonction économique : le butin peut recouvrir une dimension symbolique plus importante que la simple satisfaction de l'appât du gain, ayant dès lors une fonction politique².

Cette dimension politique est plurielle. Tout d'abord, les pillages mettent en cause les autorités chargées de maintenir l'ordre sur le territoire pillé, alors même que s'élabore un « droit de la guerre » visant à définir la limite entre violence légitime et exactions criminelles – distinction corrélée à la définition de guerre juste – et à protéger les populations des excès des hommes d'armes³. Dès le début du conflit franco-anglais, les rois de France légifèrent pour distinguer le pillage illégal du droit de prise, c'est-à-dire des réquisitions ordonnées par le pouvoir royal pour subvenir aux besoins de l'armée. Tout ce qui ne relève pas de ce droit de prise

¹ Sur cette définition médiévale du pillage, Michael JUCKER, « Le butin de guerre au Moyen Âge. Aspects symboliques et économiques », *Francia*, 36, 2009, p. 118.

² *Ibidem*, p. 113-134.

³ L'élaboration d'un « droit de la guerre » a fait l'objet de nombreuses études depuis le travail fondateur de Maurice H. KEEN, *The Laws of War in the Late Middle Ages*, Londres et Toronto, Routledge/University of Toronto Press, 1965. Sur les rapports entre combattants et non-combattants, Loïc CAZAUX, « Pour un droit de la guerre ? La discipline militaire et les rapports entre combattants et non-combattants dans le *Livre des faits d'armes et de chevalerie* de Christine de Pizan », in Dominique DEMARTINI, Claire LE NINAN, Anne PAUPERT et Michelle SZKILNIK (éd.), *Une femme et la guerre à la fin du Moyen Âge. Le Livre des faits d'armes et de chevalerie de Christine de Pizan*, Paris, Honoré Champion, 2016, p. 89-102.

est considéré comme un défi à l'autorité du roi, devenant même en 1439 – au plus fort de l'Écorcherie – un crime de lèse-majesté⁴. De même, les rois d'Angleterre se soucient du comportement de leurs gens d'armes et de leurs relations avec les populations locales, notamment dans les territoires occupés de Normandie où ils tentent d'endiguer les inévitables débordements des garnisons⁵. Toutefois, Michael Jucker souligne que, dans la pratique, les opérations de prédation se situent « dans une zone un peu floue, semi-légale »⁶. Même lors de campagnes dirigées par le roi en personne ou en son nom, il est difficile de faire la distinction entre le droit de prise et les habituels débordements de gens de guerre cherchant à améliorer leur quotidien⁷. De plus, l'attitude du pouvoir royal est parfois ambiguë, alternant entre condamnation formelle et répression modérée des pillages, quand il ne laisse tout simplement pas faire⁸. Si les politiques de disciplinarisation se multiplient au cours des deux derniers siècles du Moyen Âge, elles se heurtent aux nécessités de conserver une main-d'œuvre militaire, qui empêchent une répression massive des écarts de conduite et incitent à privilégier le pardon⁹. Ce faisant, elles peinent à lutter contre cet *habitus* pillard qui, loin de n'être qu'un stéréotype des chroniqueurs, est un véritable mode de vie au point que certains, lorsqu'ils se retirent du métier, intègrent des bandes de brigands, dans lesquelles leurs compétences en la matière sont valorisées¹⁰.

⁴ Loïc CAZAUX, *Les capitaines dans le royaume de France. Guerre, pouvoir et justice au bas Moyen Âge*, Paris, Honoré Champion, 2022, p. 214-225.

⁵ Anne CURRY, « Les “gens vivans sur le païs” pendant l'occupation anglaise de la Normandie (1417-1450) », in Philippe CONTAMINE et Olivier GUYOTJEANNIN (éd.), *La guerre, la violence et les gens au Moyen Âge*, t. I : *Guerre et violence*, Paris, CTHS, 1996, p. 209-221 ; *Ead.*, « Disciplinary Ordinances for English Garrisons in Normandy in the Reign of Henry V », *The Fifteenth Century*, 14, *Essays Presented to Michael Hicks*, 2015, p. 1-12 ; *Ead.*, « La Normandie au XV^e siècle : l'occupation militaire d'Henri V et le contrôle des garnisons », in Anne CURRY et Véronique GAZEAU (éd.), *La guerre en Normandie (X^e-XV^e siècle)*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2018, p. 179-193.

⁶ M. JUCKER, « Le butin de guerre au Moyen Âge... », art. cit., p. 116.

⁷ Les pillages des écorcheurs posent parfois aussi le problème de leur qualification juridique, Valérie TOUREILLE, « Pillage ou droit de prise. La question des Écorcheurs pendant la guerre de Cent Ans », in Laurent BOURQUIN, Philippe HAMON, Alain HUGON et Yann LAGADEC (éd.), *La Politique par les armes. Conflits internationaux et politisation (XV^e-XIX^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 169-182.

⁸ Christophe FURON, « Les derniers feux de l'Écorcherie : la chevauchée de Robert de Floques et Poton de Xaintrailles (printemps 1445) », *BUCEMA*, 26.2, 2022 [En ligne : journals.openedition.org/cem/19573, consulté le 20/12/2024].

⁹ L. CAZAUX, *Les capitaines dans le royaume de France*, *op. cit.* ; Claude GAUVARD, « De grace especial ». *Crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1991 ; *Ead.*, « Pardonner et oublier après la guerre de Cent Ans. Le rôle des lettres d'abolition de la chancellerie royale française », in Reiner MARCOWITZ et Werner PARAVICINI (éd.), *Pardonner et oublier ? Les discours sur le passé après l'occupation, la guerre civile et la révolution*, Munich, R. Oldenburg Verlag, 2009, p. 27-55 ; Quentin VERREYCKEN, *Crimes et gens de guerre au Moyen Âge. Angleterre, France et principautés bourguignonnes au XV^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2023.

¹⁰ Sur les stéréotypes accolés aux gens de guerre, Claude GAUVARD, « Rumeur et gens de guerre dans le royaume de France au milieu du XV^e siècle », *Hypothèses*, 4, 2001/1, p. 281-292. Sur leur difficile réintégration après avoir quitté le métier des armes, Valérie TOUREILLE, « De la guerre au brigandage : les soldats de la guerre de Cent Ans ou l'impossible retour », in Jacques FRÉMEAUX et Michèle BATTISTI (éd.), *Sorties de guerre, Cahiers du Centre d'études et d'histoire de la Défense*, 24, 2005, p. 29-42.

La dimension politique des pillages de la guerre de Cent Ans ne se réduit pas à des questions de maintien de l'ordre. Lorsqu'il est ordonné par l'autorité princière ou ses représentants, l'accaparement des biens, des animaux et des personnes devient parfois un objectif secondaire, le plus important étant de porter atteinte à l'intégrité physique des personnes et de détruire leurs biens. Le pillage sert alors à marquer la défaite de l'adversaire, à lui imposer l'autorité du vainqueur, et revêt une dimension humiliante. Dans des sociétés où l'honneur définit la place de chacun, l'humiliation constitue une rupture – temporaire ou définitive – du lien qui unit l'individu à sa communauté mais est aussi un outil de réintégration dans celle-ci¹¹. Lorsqu'ils sont imposés par une autorité légitime – Église, roi, seigneur –, les peines infamantes et les rituels d'humiliation qui les accompagnent parfois participent ainsi de l'organisation de la société médiévale¹².

Si ces rituels ont fait l'objet de nombreuses études qui, dans une perspective anthropologique, en ont profondément renouvelé la compréhension, les actes humiliants en contexte guerrier restent encore peu étudiés¹³. Pourtant, la guerre de Cent Ans fournit de nombreuses occasions d'humilier l'ennemi individuel ou collectif : l'humiliation sert à renforcer le poids de sa défaite et revêt ainsi un sens qui n'est plus strictement militaire. Elle est même parfois un objectif de guerre. Monstrelet rapporte que, en 1413, Charles VI envoie une lettre aux nobles d'Artois dans laquelle il déclare vouloir « impugner et humilier » le duc de Bourgogne Jean sans Peur¹⁴. Actions collectives s'attaquant généralement à des communautés, les pillages peuvent avoir une dimension humiliante dans l'esprit de ceux qui les commettent, de leurs victimes ou, *a posteriori*, de ceux qui les relatent. Les actes perpétrés lors d'un pillage produisent ainsi un récit de l'humiliation. Pour en comprendre le(s) sens, il faut replacer ce pillage dans son contexte militaire et politique.

¹¹ Depuis les travaux fondateurs de Claude Gauvard, les notions d'honneur, de renommée et d'humiliation ont fait l'objet de nombreuses études. Pour une définition synthétique, Claude GAUVARD, « Honneur », in Claude GAUVARD, Alain DE LIBERA et Michel ZINK (éd.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, PUF, 2002, p. 687-689.

¹² Voir en dernier lieu Isabelle D'ARTAGNAN, *Le pilori au Moyen Âge dans l'espace français, XII^e-XV^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2024 ; Véronique BEAULANDE, *Le malheur d'être exclu ? Excommunication, réconciliation et société à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006 ; Martine CHARAGEAT et Mathieu VIVAS (éd.), *Les Fourches Patibulaires du Moyen Âge à l'Époque moderne. Approche interdisciplinaire, Criminocorpus*, 2015 [En ligne : journals.openedition.org/criminocorpus/3016, consulté le 20/12/2024] ; Claude GAUVARD, *Condamner à mort au Moyen Âge. Pratiques de la peine capitale en France, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, PUF, 2018 ; Jean-Marie MOEGLIN, « Harmiscara – Harmschar – Hachée. Le dossier des rituels d'humiliation et de soumission au Moyen Âge », *Archivum Latinitas Medii Aevi. Bulletin Du Cange*, 54, 1996, p. 11-65

¹³ Citons tout de même Jean-Marie MOEGLIN, *Les bourgeois de Calais. Essai sur un mythe historique*, Paris, Albin Michel, 2002 ; Jean-Philippe JUCHS, « Des guerres que aucuns nobles font entre eulx ». *La faide à la fin du Moyen Âge*, Paris, Garnier, 2021 ; Myriam GILET, « Le meurtre du connétable d'Armagnac (12 juin 1418) : itinéraires parisiens d'un mort outragé au temps de la guerre civile », in Aurore SCHMITT et Élisabeth ANSTETT (éd.), *Sans sépulture. Modalités et enjeux de la privation de funérailles de la Préhistoire à nos jours*, Oxford, Archaeopress, 2023, p. 92-101.

¹⁴ Enguerran de MONSTRELET, *Chronique*, éd. Louis DOUËT D'ARCQ, t. II, Paris, Renouard, 1857-1862, p. 460.

Cet article tente donc d'éclairer cette articulation entre pillage et humiliation durant la guerre de Cent Ans. Ce conflit mettant en jeu plusieurs types de communautés – royaumes¹⁵, villes et villages – et, par conséquent, les pouvoirs qui les dirigent et les protègent, la dimension politique de ces pillages fera l'objet d'une attention particulière. Dans cette perspective, il est nécessaire d'intégrer à l'analyse les violences commises contre les personnes dans le cadre des opérations de prédation¹⁶. Au Moyen Âge, l'individu s'identifie en effet comme membre d'un groupe – la famille, le village, la ville, un groupe politique, les sujets d'un souverain, la chrétienté. En tant que telles, les victimes ne sont donc pas seulement les réceptacles de violences qui les marquent individuellement, mais sont aussi des vecteurs permettant d'atteindre les pouvoirs dont elles dépendent et qui sont censés les protéger. À travers l'honneur de la victime, ce sont l'honneur collectif et celui du prince qui sont atteints. De ce fait, le pillage et les violences qui l'accompagnent doivent être envisagés comme des armes politiques destinées à rabaisser l'honneur des autorités, notamment du prince, en s'attaquant au lien qui unit ce dernier à ses sujets. Pour cela, il faut tout d'abord prendre un certain nombre de précautions méthodologiques quant à la description des pillages dans les sources, avant d'analyser les caractéristiques de ces actes et paroles humiliantes, afin de mieux comprendre, finalement, comment ceux-ci peuvent porter atteinte à l'autorité politique.

TROUVER LES PILLAGES HUMILIANTS DANS LES SOURCES

Un certain nombre de problèmes méthodologiques rendent difficile, voire impossible, la constitution d'un corpus exhaustif des pillages humiliants durant la guerre de Cent Ans. Tout d'abord, tous les pillages n'ont pas une fonction humiliante. La plupart visent plutôt à faire du butin et à amasser des rançons, à l'instar de ceux commis par Jean de Rougemont dans la région de Langres en 1416¹⁷. Les Grandes Compagnies du dernier tiers du XIV^e siècle se constituent principalement pour subvenir aux besoins de leurs hommes¹⁸. C'est également l'objectif principal des écorcheurs, dont l'évolution des effectifs suit celle de la conjoncture militaire et économique. Les pics de pillages constatés en 1437-1439 et en 1444-1445 correspondent à une moindre activité guerrière de Charles VII contre les Anglais et les Bourguignons, à laquelle

¹⁵ Sur l'affirmation des royaumes en tant que communautés politiques, Dominique BARTHÉLEMY, Isabelle GUYOT-BACHY, Frédérique LACHAUD et Jean-Marie MOEGLIN (éd.), *Communitas regni. La « communauté de royaume » de la fin du X^e siècle au début du XIV^e siècle (Angleterre, Écosse, France, Empire, Scandinavie)*, Paris, Sorbonne Université Presses, 2019.

¹⁶ Pour un bilan sur la question des violences de guerre au Moyen Âge, qui a connu un profond renouvellement depuis une trentaine d'années et dont les notes précédentes ne fournissent qu'un bref aperçu, Matthew S. GORDON, Richard W. KAEUPER et Harriet ZURNDOERFER (éd.), *The Cambridge World History of Violence*, vol. II, 500-1500, Cambridge, Cambridge University Press, 2020.

¹⁷ Alain MORGAT, « Avant les Écorcheurs. Les exactions de Jean de Rougemont et de ses compagnons dans le pays de Langres (1416-1417) », in Arnaud BAUDIN, Valérie TOUREILLE et Jean-Marie YANTE (éd.), *Guerre et paix en Champagne à la fin du Moyen Âge. Autour du traité de Troyes*, Gand, Snoeck, 2024, p. 244-255. Rappelons que les non-combattants capturés lors des opérations de pillage sont rançonnés, Nicholas WRIGHT, « Ransoms of Non-combattants during the Hundred Years War », *Journal of Medieval History*, 17/4, 1991, p. 323-332.

¹⁸ Germain BUTAUD, *Les compagnies de routiers en France (1357-1393)*, Clermont-Ferrand, Lemme edit, 2012.

s'ajoute, pour le premier, une crise frumentaire provoquée par de mauvaises récoltes¹⁹. Cependant, comme nous le verrons par la suite, leurs exactions sont émaillées de pratiques humiliantes envers les populations, certaines ayant même un caractère politique.

Distinguer les pillages qui ont une fonction humiliante de ceux qui n'en ont pas n'est donc pas toujours aisé lorsque les sources n'explicitent pas les questions d'honneur qu'ils posent. Les objectifs des chevauchées anglaises du XIV^e siècle et du début du XV^e siècle sont multiples : elles visent non seulement à faire du butin et à dévaster les régions traversées, mais également à affaiblir le pouvoir royal français en révélant son incapacité à assurer la sécurité dans le royaume, tout en épuisant les ressources de ce dernier. Dans un rapport rédigé en 1435, John Fastolf envisage même la « destruction des ennemis [du roi] » par des chevauchées dans le Nord²⁰. Depuis le début du conflit, les Anglais les organisent comme de véritables campagnes militaires avec pour but d'obtenir la bataille, à l'instar de celle qui aboutit à la bataille de Crécy en 1346²¹. De fait, Philippe VI choisit le combat pour éviter de perdre la face après avoir regardé faire les Anglais pendant trop longtemps, au détriment de son honneur chevaleresque²². Mais celui du roi de France est-il le seul en jeu ? Les moyens considérables engagés par Édouard III montrent qu'il recherche une victoire décisive en provoquant son adversaire avec ses pillages. Alors que, depuis le début du conflit, il n'a remporté qu'une seule victoire importante à L'Écluse en 1340 et que, en 1344, le Parlement a exigé, en échange du financement de sa campagne, qu'il livre bataille pour faire la paix²³, c'est aussi son propre honneur qui est engagé dans ces opérations.

La lecture des sources pose également certaines difficultés. Le point de vue du chroniqueur influe inévitablement sur la manière dont il présente l'événement : écrivant pour un roi ou un prince, il aura tendance à minimiser les rapines de ses hommes pour présenter l'opération sous un jour plus valorisant. Dans son récit de la chevauchée menée par John Chandos et Robert Knolles dans le Quercy en 1369, Froissart insiste davantage sur les beaux faits d'armes accomplis par les Anglais que sur les pillages²⁴. Il fait également appel à la psychologie en attribuant l'ordre donné par le Prince Noir en 1370 de piller Limoges et d'en massacrer une partie de la population – qui, selon lui, se jette pourtant aux pieds du prince pour implorer qu'il les épargne – au seul fait que ce dernier « estoit si enflammés d'air »²⁵ à cause du

¹⁹ Christophe FURON, *Les écorcheurs. Violence et pillage au Moyen Âge, 1435-1445*, Paris, Arkhê, 2023, p. 64-86.

²⁰ Joseph STEVENSON (éd.), *Letters and Papers Illustrative of the Wars of the English in France during the Reign of Henry the Sixth*, t. II, Londres, Longman, 1864, p. 579 : « distrucion of his ennemies ».

²¹ Clifford J. ROGERS, *War Cruel and Sharp. English Strategy under Edward III, 1327-1360*, Martlesham, Boydell and Brewer, 2000, p. 238-272.

²² Andrew AYTON, « The Crécy Campaign », in *Id.* et Philip PRESTON (éd.), *The Battle of Crécy, 1346*, Woodbridge, Boydell and Brewer, 2005, p. 35-108 ; David FIASSON, *Crécy 1346. La bataille des cinq rois*, Paris, Perrin-Ministère des Armées, 2022, p. 90.

²³ *Ibidem*, p. 27.

²⁴ Jean FROISSART, *Chroniques*, éd. Siméon LUCE, t. VII, Paris, Renouard, 1869-1879, p. 142-150.

²⁵ *Ibidem*, p. 250.

ralliement de la ville au roi de France alors que, comme nous le verrons, il s'agit de l'humilier. Le projet du chroniqueur peut donc être un filtre à la compréhension de l'événement.

De surcroît, se pose la question de la distinction entre actes, intention et réception : l'acte qui se veut humiliant peut ne pas être vécu comme tel par la victime et inversement²⁶. Les sources qui le relatent peuvent également passer sous silence ou reléguer au second plan son caractère humiliant. Lorsque Froissart, qui cherche à émouvoir son lecteur, écrit qu'à Limoges, « il n'est si durs coers [...] qui ne plorast tenrement dou grant meschief qui y estoit »²⁷, sans doute traduit-il simplement l'émotion suscitée sur le moment par les violences. Ce sentiment d'horreur est amplifié par le fait qu'une partie des habitants a été massacrée malgré ses supplications. Mais, dans le même temps, le récit du chroniqueur livre très peu de détails. Il écrit : « hommes, femmes et enfanz se jettoient en genoulz devant le prince et criaient : "Merci, gentilz sires, merci !" »²⁸. S'il y a bien une forme d'humiliation de la part de ces habitants, aucun rituel conduit par les notables – comme c'est la coutume en pareilles circonstances²⁹ – n'est décrit. Est-ce que cette absence de rituel l'incite à considérer que l'humiliation d'une partie des Limougeauds n'équivaut pas à celle de la communauté urbaine ? Pense-t-il que le Prince Noir n'a pas voulu humilier la ville ? L'historien ne risque-t-il pas de surinterpréter l'événement et d'accorder plus d'importance au caractère humiliant de l'urbicide que les contemporains eux-mêmes ? À moins que Froissart considère ce point suffisamment évident pour son public sans qu'il soit besoin de l'explicitier.

Les enquêtes évaluant les dommages des pillages posent également un certain nombre de problèmes, car elles suivent un processus complexe d'élaboration dont il n'est pas toujours aisé de comprendre le contexte et les étapes de rédaction³⁰. Ces rapports recueillent les déclarations de témoins et de victimes plus ou moins longtemps après : l'enquête concernant le passage des écorcheurs dans la région de Luxeuil durant l'été 1444 est réalisée en novembre et en décembre de cette même année mais certains témoins en profitent pour rapporter des méfaits subis en 1437 ou 1439³¹. Ce délai a pu engendrer une altération des souvenirs et des réélaborations des récits. De plus, l'effet d'aubaine de ces enquêtes, qui visent généralement à demander réparation, a pu conduire certaines victimes à exagérer.

²⁶ Lucien FAGGION, Christophe REGINA et Alexandra ROGER, « Introduction générale. "L'acte et le sentiment d'humiliation" », in *Id.* (éd.), *L'humiliation. Droit, récits et représentations (XII^e -XXI^e siècles)*, Paris, Garnier, 2019, p. 17-49.

²⁷ J. FROISSART, *Chroniques, op. cit.*, t. VII, p. 250.

²⁸ *Ibidem*.

²⁹ Par exemple J.-M. MOEGLIN, *Les bourgeois de Calais...*, *op. cit.*, p. 321-406. Froissart livre de nombreux détails sur la reddition de Calais, *ibidem*, p. 33-48.

³⁰ Les enquêtes sur les pillages commis par les écorcheurs sont celles qui ont le plus attiré l'attention des historiens, par exemple, Marcel CANAT, *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Bourgogne*, t. 1, Chalon-sur-Saône, Dejussieu, 1863, p. 448-485 et Alexandre TUETÉY, *Les Écorcheurs sous Charles VII. Épisodes de l'histoire militaire de la France au XV^e siècle d'après des documents inédits*, t. II, Montbéliard, Henri Barbier, 1874, p. 301-380. Une analyse poussée des conditions de rédaction de ces rapports d'enquête reste à mener.

³¹ *Ibidem*, p. 309-380 ; Valérie TOUREILLE, « Violence des gens de guerre. L'enquête pour dommages des gens de guerre (1444-1445) », *Revue du Nord*, 446, 2023, p. 411-427.

Les scribes, souvent des notaires, jouent également un rôle dans la composition des témoignages transmis par les rapports d'enquêtes. Des silences ou des traces de réécriture apparaissent parfois, comme dans ce rapport produit sur ordre de René d'Anjou à propos des ravages commis par Robert de Sarrebruck en 1443 sur son duché de Lorraine :

La fille dudit Lambelin fut prinse et tres villainement batues [*sic*] et ransonnee la somme de X florins, et ly loyeirent leis piedz et leis mains par dariere en telle maniere qu'il n'est mie à dire ne à relater. Et qui le voireit escrire par la maniere qu'elle at jurey, ce seroit une tres abominable et honteuse chose, et de plusseurs aultres femmes, vielles et josnes de ladite Putigny, lesquelles ne sont point escriptes car la violance et force faites est sy horrible, car juif [*sic*] ne sarazins ne heussent peu tant faire, les povres gens en demandent à Notre Seigneur vengeance et à tous les signeurs chrestiens³².

Le rédacteur choisit ici de ne pas retranscrire tous les témoignages des femmes qui, vraisemblablement, ont été victimes de viols, car il ne veut pas augmenter la honte qui pourrait rejaillir sur elles à leur lecture : « ce seroit une tres abominable et honteuse chose ».

La question de la honte liée au viol revient, d'une autre manière, dans l'enquête menée sur les ravages des hommes de Robert de Flocques et de Poton de Xaintrailles en 1445. Le rapport raconte :

Ledit Mohet depose et afferme que aucuns desdits gens d'armes estans à Braux prinrent une jeune femme nommee Jaquette, fille de Jehan Loyson, demorant audit Braux, qui est de tres belle et bonne vie et notable preudefemme. Et par force l'ont violee et efforcee, dont pour la deffense et resistance qu'elle a fait de toute sa puissance elle en est mout travaillee et blecee. Et ceste chose sceurent aucuns sicomme afferme icellui Mohet mais ne desire pas qu'elle soit scandalizee, pourtant qu'elle est bonne creature, et doute qu'elle n'en chiee [*sic*] en maladie ou desespoir³³.

Dans ce cas, ni la victime ni son père ne rapportent de viol, mais Mohet de Bohain, lieutenant du comte de Nevers dans la châtelainie de Château-Regnault, dont dépend le village de Braux. La plus haute autorité de la circonscription se charge de rapporter les faits, sans doute pour à la fois donner plus de poids à l'information, et pour éviter d'amplifier la rumeur – dont on sent qu'elle commence à circuler – selon laquelle Jaquette Loyson aurait été consentante en insistant sur sa résistance, qui a provoqué ses blessures, et ainsi la protéger de la honte pour éviter « qu'elle soit scandalizee ». L'humiliation et la honte de la victime sont bien présentes mais on cherche à les faire disparaître.

Dès lors, l'historien peut se demander combien de mentions de viols ou d'autres pratiques considérées comme humiliantes ont disparu des sources. De plus, se pose la question de

³² Archives départementales de Meurthe-et-Moselle (désormais AD 54), B 601, n° 32, non folioté.

³³ AD 21, B 11882. Sur cette enquête et ses enjeux, je me permets de renvoyer à C. FURON, « Les derniers feux de l'Écorcherie... », art. cit.

l'exagération ou de l'euphémisation par le chroniqueur ou l'enquêteur des crimes et dégâts³⁴. D'ailleurs, les enquêtes diligentées ont pour objectif d'évaluer la valeur des biens volés ou détruits et le montant des rançons en vue de négocier un dédommagement financier. Une partie des violences commises nous échappe donc sans que l'on puisse déterminer dans quelle proportion et selon quel procédé : sont-ce les victimes et les témoins qui s'autocensurent ou les scribes qui choisissent les éléments dignes d'être consignés par écrit ? Et selon quels critères ?

Enfin, la correspondance est-elle systématique entre humiliation individuelle et humiliation collective ? Si l'on prend en compte les cas de viols présentés ci-dessus, tous les deux impliquent la communauté, mais à des titres différents. Dans le premier, il s'agit de viols de masse – à l'échelle de la population de Puttigny – et les habitants en réclament vengeance. Dans le second, le viol ne concerne qu'une seule personne, à préserver de la rumeur circulant dans le village. Par ailleurs, tous les viols, en plus de ne pas être entièrement recensés, ne semblent pas mériter une égale attention aux yeux des contemporains. La prise de Chartres par le bâtard d'Orléans en 1432 a conduit à des violences sexuelles, que tous les chroniqueurs ne rapportent pas. Le *Journal d'un bourgeois de Paris*, pourtant farouchement anti-armagnac, ne les évoque même pas³⁵, alors que Monstrelet le fait : « Quand est à parler de ravissements, de violacions et autres besongnes extraordinaires, il en fut fait selon les coutumes de la guerre, comme en ville conquise »³⁶. Cela ne semble pas l'émouvoir outre mesure et il présente ces violences comme banales. A contrario, dans son récit du sac de Soissons en 1414, il paraît scandalisé : « il n'est point chrestien qui n'eust pitié de veoir l'orrible et très misérable désolacion qui fu faicte en icelle ville »³⁷. La dimension humiliante des pillages n'apparaît donc de manière explicite dans les sources que quand elle sert le projet de leurs auteurs.

Pour étudier les pillages de la guerre de Cent Ans, il faut donc considérer l'humiliation de l'ennemi comme un récit à trois auteurs : le pillard infligeant une humiliation intentionnelle ou non, la victime ayant le sentiment d'être humiliée – alors que ce n'est peut-être pas l'objectif originel du pillard – et le chroniqueur ou l'enquêteur qui relate l'humiliation par écrit *a posteriori*, opérant ainsi une reconstruction destinée à servir son projet. Il n'y a peut-être pas toujours convergence totale de vues entre les trois. Mais tous vivent dans une société où l'honneur occupe une place centrale. On peut donc penser que, par l'émotion qu'elles suscitent chez les uns et les autres, les pratiques humiliantes des pillards font sens de manière assez proche pour ceux qui les vivent et ceux qui les décrivent³⁸.

³⁴ Boris BOVE, « Deconstructing the Chronicles: Rumours and Extreme Violence during the Siege of Meaux (1421-1422) », *French History*, 24-4, 2010, p. 501-523.

³⁵ *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Alexandre TUETÉY, Paris, Champion, 1881, p. 282-283.

³⁶ E. de MONSTRELET, *Chronique, op. cit.*, t. V, p. 25.

³⁷ *Ibidem*, p. 9.

³⁸ Judith POLLMANN, *Memory in Early Modern Europe, 1500-1800*, Oxford, Oxford University Press, 2017, p. 159-185 montre le rôle déterminant de l'émotion dans la construction de la mémoire des violences de guerre et des identités collectives. Voir aussi Damien BOQUET et Piroška NAGY, *Sensible Moyen Âge. Une histoire des émotions dans l'Occident médiéval*, Paris, Seuil, 2015, p. 317.

DES PAROLES ET DES ACTES : LES MARQUES DE L'HUMILIATION

Les vols de biens commis durant les pillages ne semblent pas directement associés à l'humiliation dans les sources³⁹. Il en est de même pour les rançonnements de personnes et d'animaux. L'enjeu est ici principalement économique : les pillards cherchent à subvenir à leurs besoins, voire à s'enrichir, en amassant le plus de butin possible. Ils ne semblent pas rechercher la ruine de leurs victimes. Au contraire, les pâtis exigés par les compagnies de routiers dans le Quercy à la fin du XIV^e siècle ménagent les ressources de la localité imposée afin de ne pas compromettre leur renouvellement⁴⁰. Lorsqu'ils fixent le montant des rançons des animaux ou des personnes capturées, les écorcheurs semblent – au moins parfois – tenir compte des capacités de paiement des populations⁴¹.

La dimension économique de l'humiliation apparaît davantage lorsque les vols et les rançonnements sont associés à la destruction des bâtiments et des récoltes. Dans les guerres privées et les grandes chevauchées anglaises, l'objectif est de nuire aux capacités de résistance de l'ennemi, voire de provoquer la pauvreté de la région dévastée. C'est pourquoi les récoltes sont parfois brûlées en même temps que les bâtiments. De plus, la reconstruction peut prendre plusieurs années en fonction des capacités financières – amoindries par le pillage – de la population et des autorités. C'est ce que recherche, en 1348, Géraud de La Barthe, seigneur d'Aure, en guerre contre Hugues d'Arpajon, le fils et l'oncle de ce dernier, quand il dévaste leurs terres et celles de leurs vassaux dans le Rouergue :

Le dit Geraut, avec ses complices, vint a grant assemblee de plusieurs gens à cheval et à pié, armés de diverses armes et bannieres desploies en la terre des diz d'Arpajon [...] et par force et violence entra ou lieu de Brosse, qui estoit du dit feu Hugues et envayit et combatit efforcement le chastel d'icellui lieu et les diz d'Arpajon et les autres qui avec euls estoient dedens le dit chastel en faisoit son pooir de euls tuer et mettre à mort. Et couru la dite terre des diz d'Arpajon et de leurs vassaulz et subgetz en la gastant, desrobant et domageant, ot les diz vassaulz et subgetz de tout leur pooir et avoit ce gasta et fist gaster, abastre, destruire et desrober le dit lieu de Brosse, le chastel de Caumont, [...] mettre à mort plusieurs de leurs hommes et aucuns autres navrer, blicier, battre et vilener et maltraictier qui estoient en la dite terre et sugiez des diz d'Arpajon, et prist et fist prendre et ravir par soy et les dites gens et complices en ceste partie plusieurs bestes, vivres et autres biens meubles en dite terre des diz d'Arpajon, de leurs vassaulz et subgez⁴².

³⁹ Les conséquences économiques du vol sur les victimes ne sont pas prises en considération pour caractériser pénalement ce crime, Valérie TOUREILLE, *Vol et brigandage au Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France, 2006, p. 10-36.

⁴⁰ Nicolas SAVY, *Les villes du Quercy en guerre. La défense des villes et des bourgs du Haut-Quercy pendant la guerre de Cent Ans. Aspects militaires, politiques et socio-économiques*, Pradines, Savy A.E., 2009, p. 166-175.

⁴¹ C. FURON, *Les écorcheurs...*, *op. cit.*, p. 139-144.

⁴² Archives nationales (désormais AN), JJ 77, n° 402 ; Justine FIRNHABER-BAKER, *Violence and the State in Later Medieval Languedoc*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014, p. 1-2.

Mais l'humiliation n'est pas seulement économique : elle est aussi sociopolitique puisque, en tant que seigneur, Hugues d'Arpajon n'a pas réussi à protéger les populations de ses domaines et, en tant que suzerain, il n'est pas parvenu à empêcher la dévastation des terres de ses vassaux. Par ses pillages, Géraud de La Barthe porte atteinte à son honneur⁴³. C'est d'ailleurs peut-être ce qui explique pourquoi il n'est pas fait mention de rançonnements, la volonté de faire du butin étant secondaire. Il convient donc d'être prudent quant à l'interprétation des destructions de récoltes et de bâtiments, qui peuvent avoir une fonction purement économique ou se doubler d'une dimension sociale et politique.

L'analyse des exactions économiques et de l'appauvrissement que les sources décrivent – et souvent exagèrent – rencontre parfois des difficultés pour définir les raisons du saccage des récoltes, notamment chez les écorcheurs : lorsque ces derniers s'en prennent à celles récemment faites par la population des environs de Luxeuil en août 1444, agissent-ils sur ordre du dauphin Louis, auquel ils sont censés obéir – et dans ce cas, l'objectif est-il de nuire au potentiel économique de cette partie du comté de Bourgogne ? –, ou le font-ils par habitude ? L'enquête réalisée quelques mois après ne permet pas de le déterminer avec certitude⁴⁴. De même, il est parfois difficile de savoir si l'appauvrissement est le but recherché dès le début ou s'il s'agit d'un dommage collatéral.

Les destructions d'ordre symbolique sont plus nettement les signes d'une volonté d'humilier la communauté. Les bâtiments ecclésiastiques sont des cibles privilégiées du fait des objets précieux qu'ils renferment. Les vols d'objets liturgiques et de reliquaires et, plus rarement, la descente de cloches pour les casser et les fondre relèvent d'une forme d'humiliation symbolique, car la communauté se rassemble autour de ces objets sacrés qui, en outre, attirent parfois des gens de l'extérieur lors de fêtes religieuses⁴⁵. Dès lors, ces actes sont ressentis comme sacrilèges par la population⁴⁶. En revanche, le sont-ils toujours par leurs auteurs ? C'est peut-être le cas lors du pillage d'Haspres par Antoine de Chabannes et Blanchefort en 1433 :

Les aultres [habitants, qui n'ont pas été capturés,] se retrayrent en une forte tour avec les moines, où ilz furent par yceulx François longuement assaillis. Et pour ce qu'ilz ne les porrent avoir, après qu'ilz eurent prins et ravi des biens d'ycelle ville tout à leur plaisir, boutèrent le feu en plusieurs maisons et aussi en l'église Saint-Akaire et en l'abbaye⁴⁷.

Dans ce cas, l'incendie de l'église et de l'abbaye ne semble pas motivé par l'appât du gain puisque Monstrelet affirme que le vol des biens a déjà été effectué. En revanche, il permet de contreba-

⁴³ Sur les pratiques des guerres privées, J.-P. JUCHS, « *Des guerres que aucuns nobles font entre eulx* »..., *op. cit.*, p. 347-414.

⁴⁴ A. TUETÉY, *Les Écorcheurs...*, *op. cit.*, t. II, p. 301-380.

⁴⁵ M. JUCKER, « Le butin de guerre au Moyen Âge... », art. cit., p. 129.

⁴⁶ Quentin VERREYCKEN, « Le soldat face au sacré. La lutte contre le viol des femmes et des lieux saints dans les armées de Charles le Hardi (1465-1477), moyen de promotion d'un nouveau modèle de comportement des gens de guerre ? », in Laurent JALABERT et Stefano SIMIZ (éd.), *Le soldat face au clerc. Armée et religion en Europe occidentale, XV^e-XIX^e siècle*, Rennes, PUR, 2016, p. 163-178.

⁴⁷ E. de MONSTRELET, *Chronique, op. cit.*, t. V, p. 80.

lancer la résistance de la population et, par la destruction d'un lieu emblématique, de montrer la vulnérabilité d'une ville abandonnée par son patron, saint Achaire. En faisant la preuve de l'inefficacité des reliques et des saints locaux, les pillards s'inscrivent dans une guerre d'usure et cherchent à démoraliser les populations en leur montrant que Dieu les a abandonnées⁴⁸.

Mais cette volonté n'apparaît pas toujours dans l'attaque des lieux saints. Lorsqu'ils pillent le monastère d'Ambronay en 1416, les hommes du dauphin épargnent une image de la Vierge Marie, ce qui permet d'écarter une motivation iconoclaste⁴⁹. Chez les écorcheurs, seul l'appât du gain compte. Ils ne semblent pas avoir cherché à détruire des images saintes ou des autels. L'enquête réalisée après le passage des hommes de Robert de Floques et Poton de Xaintrailles à Monthermé en 1445 signale qu'ils prirent dans l'église un bréviaire, des draps, deux calices en argent, deux « joyaux », les reliques et tout l'argent qu'ils trouvèrent. Dans l'abbaye de Laval-Dieu toute proche, ils s'emparèrent des objets de valeur, des tissus, des vivres et de l'argent⁵⁰. Les bâtiments ecclésiastiques ne sont pas seulement attaqués parce qu'ils regorgent de richesses, au moins dans les représentations des contemporains. Ce sont également des réserves de nourriture – notamment les monastères, logements idéaux pour des troupes –, des refuges pour les populations et des lieux fortifiés. Les Anglais attaquent l'église d'Orly en 1360, car les habitants en avaient fait un élément de leur défense, gardé en permanence par 200 hommes armés d'arbalètes, nous dit Jean de Venette, et où ils avaient entreposé leurs vivres⁵¹. Ce n'est donc pas tant la maison de Dieu que le lieu fortifié qu'ils prennent d'assaut. Cela n'empêche pas de penser qu'en l'attaquant, les Anglais veulent aussi s'en prendre au caractère sacré du lieu et ainsi démontrer l'inefficacité de la protection du saint, voire l'abandon de Dieu. Mais tous ces exemples montrent le sacrilège comme un dommage collatéral de l'assouvissement de l'appât du gain des pillards, plutôt que leur objectif principal. Froissart explique ainsi que, lors de la chevauchée anglaise de 1339, l'avant-garde d'Édouard III incendie Origny-Sainte-Benoite et que la propagation incontrôlée du feu atteint l'abbaye⁵². Finalement, si elle choque les contemporains, l'atteinte au sacré par le viol d'églises et d'abbayes ne semble être que rarement l'objectif principal de pillards qui n'en restent pas moins des chrétiens⁵³.

Il est beaucoup plus aisé de comprendre les motivations de la destruction des enceintes urbaines, symboles de l'identité de la ville, et des bâtiments de pouvoir. En livrant Limoges au pillage en 1370, le Prince Noir la punit pour son ralliement au roi de France. Emphatique,

⁴⁸ Guy P. MARCHAL, « Jalons pour une histoire de l'iconoclasme au Moyen Âge », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 50, 1995, p. 1148.

⁴⁹ Henri DENIFLE, *La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent Ans*, t. I, Paris, Picard, 1897-1899, p. 319.

⁵⁰ AD 21, B 11882.

⁵¹ *Chronique latine de Guillaume de Nangis de 1113 à 1300 avec les continuations de cette chronique de 1300 à 1368*, éd. par Hercule GÉRAUD, t. II, Paris, Renouard, 1843, p. 302-303.

⁵² J. FROISSART, *Chroniques*, *op. cit.*, t. I, p. 462.

⁵³ C'est ce que tend à montrer l'analyse du corpus des incendies d'églises réuni par Christiane RAYNAUD, « L'incendie des églises : un événement ? », in Claude CAROZZI et Huguette TAVIANI-CAROZZI (éd.), *Faire l'événement au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2007, p. 175-189.

Froissart écrit que la cité est « toute arse et mise à destruction »⁵⁴. En réalité, cette destruction est sélective : les églises semblent avoir été épargnées, contrairement à une partie des murailles et au palais de l'évêque, qui est l'artisan du rapprochement avec Charles V. À cela s'ajoute le massacre d'une partie de la population, parmi laquelle des notables qui sont également des décideurs politiques⁵⁵. L'objectif n'est pas ici uniquement le butin mais bien l'humiliation d'une ville qui, aux yeux du Prince Noir, s'est rendue coupable de haute trahison. De même qu'une personne ayant trahi son souverain est passible de la peine de mort, Limoges est symboliquement condamnée à mort à la fois économiquement par les rapines et politiquement par les destructions. Le pillage équivaut donc ici à un urbicide, dans le sens où la ville est atteinte dans ses structures sociales, au moyen du massacre d'une partie des habitants, économiques, par les vols de biens, et politiques, par la destruction du palais épiscopal, ainsi que dans son identité même avec l'abattage d'une partie de l'enceinte⁵⁶. L'objectif du Prince Noir est de marquer les esprits tout en réaffirmant son autorité sur la ville rebelle, mais le caractère sélectif des dévastations vise à faciliter le relèvement de cette dernière : il ne sert à rien de restaurer son pouvoir sur une ville entièrement détruite et déserte.

Rapportés au nombre d'habitants d'une localité, les massacres de masse semblent donc en réalité partiels, bien qu'il soit très difficile, voire impossible, d'évaluer précisément le nombre de victimes. Le plus important réside sans doute dans le sens que les contemporains donnent aux violences. Chez les chroniqueurs, le sentiment qui prédomine généralement est le dégoût devant tant de violences. Pour souligner la cruauté des armées, notamment des Armagnacs, le Bourgeois de Paris les compare par exemple aux Sarrasins qui, selon lui, n'auraient pas fait pire⁵⁷. Les crimes qui marquent le plus les contemporains sont bien entendu les meurtres et les

⁵⁴ J. FROISSART, *Chroniques, op. cit.*, t. VII, p. 252.

⁵⁵ Alfred LEROUX, « Le sac de la cité de Limoges et son relèvement, 1370-1464 », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, LVI, 1906, p. 155-233. Froissart indique que les notables limougeaux sont moins touchés que le reste de la population alors que ce sont eux qui avaient décidé de rejoindre le camp français, J. FROISSART, *Chroniques, op. cit.*, t. VII, p. 250. Aucune source relative à l'événement ne livre les noms de bourgeois s'étant rendus au Prince Noir, mais cela ne signifie pas qu'ils ont tous été tués. Une lettre du Prince Noir, récemment découverte par Guilhem Pépin, livre les noms de quelques personnes qui se sont rendues à lui et toutes (hormis l'évêque) sont des capitaines étrangers à la ville, les autres prisonniers étant qualifiés d'hommes d'armes. De plus, Froissart estime à 3 000 le nombre de victimes : il exagère fortement et il faut certainement réduire ce bilan à quelques centaines, Guilhem Pépin, « The Sack of the "City" of Limoges (1370) Reconsidered in the Light of an Unknown Letter of the Black Prince », *Journal of Medieval Military History*, 21, 2023, p. 161-180.

⁵⁶ Sur l'urbicide, Philippe CHASSAIGNE, Christophe LASTÉCOUÈRES et Caroline LE MAO (éd.), *Urbicides. Destructions et renaissances urbaines du XVI^e siècle à nos jours*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2021. L'urbicide n'est pas seulement la destruction d'une ville mais aussi de « hauts-lieux de l'identité urbaine », Bénédicte TRATNJEK, « Les paysages urbains en guerre : géosymboles, territorialités et représentations », in Nicolás ORTEGA CANTERO, Jacobo GARCÍA ÁLVAREZ et Manuel MOLLÁ RUIZ-GÓMEZ (éd.), *Lenguajes y visiones del paisaje y del territorio*, Madrid, UAM Ediciones, 2010, p. 193.

⁵⁷ *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. par Colette BEAUNE, Paris, Librairie générale française, 1990, p. 36, 39, 46, 77, 103, 141, 144, 154, 160, 176, 178, 184, 191, 198, 201, 319, 326, 385, et 399.

viols. À Limoges en 1370 ou à Soissons en 1414, c'est l'organisation du corps social que les pillards tentent de détruire à travers le corps des individus⁵⁸.

Dans cette perspective, le statut des victimes a son importance. Quand les sources le précisent, il s'agit de membres éminents de la communauté. Cela crée un biais pour évaluer l'étendue des crimes commis, mais révèle également l'attention portée, à la fois par les sources et par les pillards, à ce statut. Les organisateurs d'une résistance obstinée encourent ainsi la mort, notamment lorsqu'elle s'opère contre l'autorité légitime : après la prise de Soissons par l'armée de Charles VI, le capitaine bourguignon de la ville, Enguerrand de Bournonville, est exécuté en raison, selon Michel Pintoin, de sa « désobéissance opiniâtre »⁵⁹. Pour ne pas avoir pris la décision de se rendre, les élites politiques et économiques sont ainsi particulièrement visées lors des prises de villes. Pierre de Menou, Ancelin Bassiel et Jean Titet, les chefs du parti bourguignon qui dominent le conseil, sont exécutés après un procès⁶⁰. La violence n'est donc pas aveugle et, parfois, le statut protège : malgré son rôle prépondérant dans le rapprochement de Limoges avec Charles V, Jean de Cros doit sans doute le fait d'être épargné par le Prince Noir à son rang d'évêque et à son lien de parenté avec le pape Grégoire XI. Le statut des religieux rend également le crime encore plus odieux. Le chanoine qui rédige le *Journal d'un bourgeois de Paris* accorde ainsi une attention particulière aux viols des religieuses⁶¹. Les victimes de viol sont généralement définies comme pucelles, jeunes filles, épouses ou mères, le viol en présence du père ou du mari – souvent enfermé dans un coffre sur lequel l'agression est commise – constituant un *topos* des chroniqueurs pour souligner l'incapacité du chef de famille à la protéger⁶². Le viol est d'autant plus durement ressenti que, outre la honte qu'il inflige à la victime et à son entourage, il détruit la cellule de base de l'organisation sociale, le lignage, dont il compromet la perpétuation⁶³. Les enquêtes sur les ravages des écorcheurs fournissent parfois un détail sur les victimes que l'on ne retrouve, à ma connaissance, jamais dans les chroniques : leur âge. C'est particulièrement le cas pour les personnes âgées. Celle conduite après le passage de Robert de Flocques et Poton de Xaintrailles dans les Ardennes en 1445 insiste sur le fait qu'un homme de cent ans a été torturé à mort et qu'une femme de plus de 80 ans a été violée à mort. À Monthermé, un autre homme de cent ans est laissé pour mort par les écorcheurs. La mention de leur âge révèle sans doute que la mort violente de ces personnes, certainement considérées

⁵⁸ Christophe FURON, « *“Et libido precipitare consuevit”* : viols de guerre à Soissons en 1414 », *Questes*, 37, *Sexualités et interdits*, 2018, p. 88-103.

⁵⁹ *Chronique du religieux de Saint-Denys*, éd. par Louis BELLAGUET, t. 5, Paris, Crapelet, 1844, p. 328 : « obstinate inobedience », je reprends la traduction à *ibidem*, p. 329 ; Bertrand SCHNERB, *Enguerrand de Bournonville et les siens. Un lignage noble du Boulonnais aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Les presses de l'université Paris-Sorbonne, 1997, p. 131-132.

⁶⁰ *Ibidem*, p. 133.

⁶¹ *Journal d'un bourgeois de Paris*, *op. cit.*, p. 77 et 155.

⁶² Voir par exemple *Ibidem*, p. 399-400.

⁶³ Mireille VINCENT-CASSY, « Viol des jeunes filles et propagande politique en France à la fin du Moyen Âge », in Louise BRUIT ZAIDMAN, Gabrielle HOUBRE *et al.* (éd.), *Le Corps des jeunes filles de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Perrin, 2001, p. 117-140 ; C. FURON, « *“Et libido precipitare consuevit”*... », art. cit. ; Didier LETT, *Crimes, genre et châtiments au Moyen Âge. Hommes et femmes face à la justice (XII^e-XV^e siècle)*, Paris, Armand Colin, 2024 [2018], p. 133-139.

comme des piliers de la communauté, est durement ressentie⁶⁴. L'on pourrait objecter l'hypothèse d'une exagération de la part des témoins ou des enquêteurs pour augmenter l'horreur des crimes des écorcheurs. Mais cette enquête est menée conjointement par des tabellions français et bourguignons dans un contexte de négociations entre le roi de France et le duc de Bourgogne, et rapporte les propos concordants de plusieurs témoins, qui habitent de petites localités où l'interconnaissance est forte. Il aurait donc été facile pour les enquêteurs de vérifier la véracité des crimes commis.

Les tortures sont également nombreuses dans les enquêtes sur les exactions des écorcheurs. Commises sur leurs captifs, elles font partie de la négociation de leur rançon et visent à accélérer le versement des sommes exigées. Lorsqu'elles aboutissent à leur mort, c'est souvent le résultat d'un malencontreux excès de violence ou la conclusion de négociations qui ont échoué. C'est ce qui est arrivé à Girard Lambert, victime des écorcheurs, dans le faubourg Saint-Sauveur de Luxeuil en 1444 :

Après ce qu'ilz l'eurent batuz très villainnement pour ce qu'il ne se rainçonna à certaine grosse somme d'argent, le prindrent incontinant et le amenèrent en leurs logiz ès fourbourg dudit Luxeu, et pour ce qui ne peust avoir cedit jour ladite rainçon, le loyèrent les braz derrière le doz et le firent monter sur la tour de la porte de l'antrée dudit fourbourg dudit Luxeu, et dès le hault de ladicte tour le feirent saillir à terre, dont il fut incontinant mort⁶⁵.

Les détails fournis montrent à la fois un certain sadisme des hommes de guerre, conformément aux stéréotypes dont ils sont généralement affublés, et l'incapacité de la communauté à protéger les siens⁶⁶. L'enquête de 1445 sur les exactions de Robert de Flocques et Poton de Xaintrailles rapporte :

Aussi prinrent ung nommé Girard Teteig, demorant audit Monthermer, aagé de cent ans, notable et souffisant preudomme, lequel ilz firent trayner à la queue d'un cheval par la ville et sur la chaussié dudit Monthermer, cryans par desrision : « Avant ! Avant, viellart ! ». Et lors, l'un commança dire : « Coppe luy la gorge ». Et tellement que en deux lieux ont coppé la peau et cuir de sa gorge en luy faisant grande playe et ouverture mais, pource que le gorgeron ne fut pas ataint, il ne morut pas soudainement. Encor est vivant mais il est en peril de mort, ne peut parler fors à grand peine et ne se peut garir⁶⁷.

Le rapport, rédigé deux semaines après le passage des écorcheurs, ne mentionne aucune rançon contre Girard Teteig. Il semble qu'ils s'en soient pris à lui uniquement parce qu'il est âgé, ce dont

⁶⁴ AD 21, B 11882.

⁶⁵ A. TUETÉY, *Les Écorcheurs...*, *op. cit.*, t. II, p. 329.

⁶⁶ C. FURON, *Les écorcheurs...*, *op. cit.*, p. 156-159.

⁶⁷ AD 21, B 11882.

ils se moquent, le terme « desrision » renvoyant à une volonté d'humiliation⁶⁸. Du moins est-ce ainsi que les faits sont relatés.

Un autre rapport montre clairement l'intention des écorcheurs d'humilier Philippe le Bon lorsqu'ils opèrent dans son comté de Bourgogne en 1444. En pillant Sainte-Marie-en-Chaux, les hommes du dauphin Louis semblent vouloir faire la démonstration de son incapacité à défendre ses sujets. Un témoin rapporte qu'ils crient « Traytes chiens bourguegnons, où est vostre duc de Bourgoigne, il dort, vous cuidiez qu'il n'y eust plus nulz en France »⁶⁹ ou, selon un autre, « Traytes chiens bourgoingnons, vecy en despitant de vostre sire de Bourgoigne »⁷⁰. Les écorcheurs battent Viennot Marsot en lui disant : « Vecy en despit de ton sire de Bourgoigne »⁷¹. Ils visent également des symboles de l'autorité comtale, comme les panonceaux armoriés de Philippe le Bon⁷². Malgré la paix entre Charles VII et Philippe le Bon conclue en 1435, les écorcheurs agissent comme si la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons, qu'ils qualifient de traîtres certainement par allusion à leur ancienne alliance avec les Anglais, se poursuivait.

Les enquêtes sur les exactions des écorcheurs sont malheureusement les seules sources fournissant des détails aussi précis et nombreux : les informations sur les autres pillages, comme le sac de villes ou les chevauchées anglaises, sont beaucoup plus lacunaires. Il est donc difficile de déterminer dans quelle mesure ces pratiques ont cours dans d'autres circonstances. Mais, les écorcheurs étant des hommes de guerre, on peut raisonnablement penser qu'ils ne font, en 1435, que perpétuer de vieilles habitudes. Il est également probable que les Anglais aient pu se comporter de la même manière au XIV^e siècle. Reste une dernière question : les propos mis dans la bouche des écorcheurs ont-ils été réellement prononcés ? Ou sont-ils une invention des témoins et des victimes, destinée à souligner leur sentiment d'avoir été abandonnés par leur comte⁷³ ? Quelle que soit la réponse, les écorcheurs ont fait la démonstration de l'incapacité de Philippe le Bon à protéger ses sujets.

L'AUTORITÉ POLITIQUE EN JEU

Si le pillage a une dimension économique, il a donc également une dimension politique pendant la guerre de Cent Ans. Cette dernière, comme la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons, est un conflit de souveraineté : chaque camp essaie d'imposer, au moins temporairement, son autorité sur un territoire et une population. Ce faisant, il met en cause celle de

⁶⁸ Élisabeth CROUZET-PAVAN et Jacques VERGER (éd.), *La dérision au Moyen Âge. De la pratique sociale au rituel politique*, Paris, Les presses de l'université Paris-Sorbonne, 2007.

⁶⁹ A. TUETEY, *Les Écorcheurs...*, *op. cit.*, t. II, p. 346.

⁷⁰ *Ibidem*, p. 353.

⁷¹ *Ibidem*, p. 351.

⁷² *Ibidem*, p. 322, 353 et 361.

⁷³ Judith Pollmann a montré que la collecte et la compilation des témoignages des victimes sert l'élaboration d'une mémoire collective du conflit, utilisant l'expression « refrained memories of trauma », J. POLLMANN, *Memory...*, *op. cit.*, p. 169.

l'ennemi, impuissant à protéger les lieux et les personnes pillées. Toutefois, tous les pillages ne se ressemblent pas et n'accordent pas la même importance à cette humiliation, ne posant pas la question de la souveraineté de la même manière. Rappelons tout d'abord que la plupart des opérations de prédation ont pour but de faire du butin : ce n'est qu'en mettant en exergue l'impuissance des autorités locales à les faire cesser et à mener des opérations de maintien de l'ordre que le pillage devient politique. Tout comme les Grandes Compagnies pour Charles V, l'Écorcherie représente ainsi un véritable défi pour l'autorité de Charles VII, qui s'en accommode parfois quand elle sert ses intérêts, et celle du duc de Bourgogne Philippe le Bon, qui peine à les combattre⁷⁴. Toutefois, durant cet épisode, les paroles et les actes humiliants visent principalement les victimes tandis que ceux visant directement le duc sont peu nombreux au regard du nombre total de faits rapportés.

Les chevauchées anglaises représentent également un défi à l'autorité du roi de France, mais d'une manière plus directe que les écorcheurs : l'objectif est autant de faire du butin que de montrer l'incapacité du roi à défendre son royaume pour le pousser à livrer bataille en espérant que celle-ci soit décisive. L'absence de réaction, qui semble être la première décision de Philippe VI en 1346, est donc inenvisageable, car elle serait humiliante : c'est pourquoi il décide finalement de combattre les Anglais à Crécy. De même, lorsque les Français et les Écossais mènent en 1385 une chevauchée dans le Northumberland tout en refusant d'affronter les Anglais, ceux-ci ne peuvent répliquer que par d'autres pillages en Écosse⁷⁵. En réaction à la conclusion de la paix d'Arras entre Charles VII et Philippe le Bon en 1435, Fastolf estime que « les traîtres et les rebelles doivent subir un autre type de guerre, plus dure et plus cruelle qu'une guerre contre un ennemi naturel », et que la chevauchée répond à cette nécessité⁷⁶.

Le saccage des villes qui ont trop résisté lors d'un siège ou qui se sont comportées en rebelles répond à une autre logique. La multiplication des humiliations individuelles renforce l'humiliation collective, celle de la communauté urbaine qui se trouve attaquée dans son organisation et jusque dans ses valeurs. À Soissons, pillée pendant deux jours en 1414, c'est ce nombre important d'exactions qui est souligné par les chroniqueurs. Seuls Lefèvre de Saint-Rémy et Monstrelet fournissent des estimations du nombre de morts, entre 1000 et 1200⁷⁷. Mais beaucoup expriment leur effroi devant ces violences. La chronique attribuée à Jean Juvénal des Ursins, que l'on ne peut pourtant pas soupçonner d'être anti-armagnac, en fait la liste :

Finalement les gens du roy y entrerent. Qui fut une piteuse entrée, car ils firent maux infinis. Plusieurs en tuerent, pillerent, desroberent, et les eglises mesmes, for-

⁷⁴ C. FURON, *Les écorcheurs...*, *op. cit.*, p. 163-189.

⁷⁵ Laurent OLIVIER, « Pour une histoire du ministre au Moyen Âge. L'amiral Jean de Vienne et les Valois (seconde moitié du XIV^e siècle) », thèse d'histoire, Université de Bourgogne Franche-Comté, 2021, vol. II, p. 704-712.

⁷⁶ J. STEVENSON (éd.), *Letters and Papers...*, *op. cit.*, p. 580 : « the traitours and rebellis must nedis have anothere manere of werre, and more sharpe and more cruelle werre than a naturelle and anoiennemye », j'utilise la traduction d'Aude MAIREY, *La guerre de Cent Ans*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2017, p. 98.

⁷⁷ Jean LE FÈVRE DE SAINT-RÉMY, *Chronique (1408-1435)*, éd. François MORAND, t. I, Paris, Renouard, 1876, p. 165 ; E. de MONSTRELET, *Chronique*, *op. cit.*, t. III, p. 8.

cerent femmes et filles, comme l'on disoit, et y eut de bien piteux cas commis et perpétrés en la chaleur de l'entrée, et le lendemain⁷⁸.

Monstrelet consacre plus d'une page à la description du « grant desroy », insistant sur les profanations des lieux saints et des reliques et les viols de masse⁷⁹. Le plus long développement sur le sujet est écrit par Michel Pintoin :

C'est ainsi que la fortune inconstante frappa de ses coups une des villes les plus considérables du royaume, située dans la partie la plus fertile de la France, flanquée de bonnes murailles et de hautes tours remarquables par leur épaisseur et leur solidité, environnée de sources, de rivières et de forêts, remplie d'une population belliqueuse, enrichie par la jouissance d'une longue paix, et célèbre entre toutes les villes par l'importance de son commerce. [...] C'est ainsi que cette cité fameuse, qui avait été jadis la capitale d'un royaume sous les successeurs de Clovis, qui avait vu depuis ce temps s'élever dans son enceinte de magnifiques églises, qui avait été dotée particulièrement de précieuses reliques de saints, et qui se glorifiait alors de voir la Picardie, le Vermandois, la Flandre et la Normandie soumises à sa juridiction temporelle, se trouva déchu de sa gloire, exposée à la risée publique, et marquée d'un éternel déshonneur⁸⁰.

Livrée au pillage, la ville perd sa richesse, sa prospérité, le prestige de son passé de capitale mérovingienne et son rang de centre religieux : elle est humiliée économiquement et politiquement à cause, nous dit le même auteur, de « la funeste obstination de ses habitants » face au roi Charles VI⁸¹. Complétée par des procès et des exécutions ordonnés par ce dernier – ou plutôt en son nom, étant donné son état de santé –, la punition est une étape vers la réintégration de Soissons dans la communauté du royaume dont elle s'était extraite par sa trahison. C'est tout le sens de l'humiliation médiévale : punir pour réintégrer⁸².

Mais, dans ce cas précis, la réintégration se réduit à la soumission. Les marques laissées dans le paysage urbain, dans les corps et dans les esprits sont destinées à faire durer dans le temps cette humiliation et à en faire perdurer le souvenir. À Soissons, les deux jours de pillage

⁷⁸ Jean JUVÉNAL DES URSINS, *Histoire de Charles VI*, éd. Jean Alexandre BUCHON, *Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France*, t. IV, Paris, Panthéon littéraire, 1861, p. 496.

⁷⁹ E. de MONSTRELET, *Chronique...*, op. cit., t. III, p. 8-9.

⁸⁰ *Chronique du religieux de Saint-Denys*, op. cit., t. 5, 1844, p. 324 : « Sic vicissitudines rerum fortune volubili subjacere civitas famosissima, in uberiori gleba regni Francie constituta, muris, turribus sublimibus, condempsis valde, opere solido compactis, insignis admodum et munita, fontibus, fluviiis et nemoribus circumcincta, bellicoso et longa pace florenti referta populo, que peregrinis et communibus mercibus longe multas alias excedebat, [...] est effecta. Sic clara civitas, olim titulo regum Francorum Clodoveo succedencium insignita, et ab eodem tempore intus et extra sollempnibus ecclesiis et celicolarum pignoribus singulariter dotata, que et tunc gloriabatur Picardiam, Viromandiam, Flandriam et Normaniam sue jurisdictioni temporali subjacere, nunc ignominie nebulis obscurata, ceteris facta est in derisum et perpetue infamie notam » (je reprends la traduction à *ibidem*, p. 325).

⁸¹ *Ibidem*, p. 324 : « *obstinata malicia habitancium* » (je reprends la traduction à *ibidem*, p. 325).

⁸² Voir les nombreuses contributions dans Bénédicte SÈRE et Jörg WETTLAUFER (éd.), *Shame Between Punishment and Penance : The Social Usages of Shame in the Middle Ages and Early Modern Times*, Florence, Sismel-Ed. del Galluzzo, 2013.

laissent ainsi place à son « éternel déshonneur » : la ville est condamnée à ne plus retrouver son prestige d'antan. Plus que l'humiliation de la ville elle-même, c'est sans doute son caractère durable et irréversible qui a frappé les esprits et qui explique que les chroniqueurs de l'époque accordent un traitement particulier au sort de Soissons en 1414. Thomas Basin le souligne à travers le sort des Soissonnaises enlevées pour être prostituées :

Femmes et jeunes filles prises de force, exposées à la risée, conduites pour y être débauchées et prostituées dans presque toutes les villes du royaume, qui suffirait à rapporter toutes ces abominations ? Paris regorgeait de ces malheureuses ; les places de la région, les camps eux-mêmes en regorgeaient. Tout le pays portait témoignage de leur misère⁸³.

Écrivant un demi-siècle après les événements, Thomas Basin est le seul à rapporter cet exil avilissant, qui lui sert à montrer que la macule de la honte ne s'efface pas après la fin du pillage. Le déshonneur – pour reprendre le terme de Michel Pinton – de la ville apparaît ainsi comme irrémédiable. L'humiliation a imposé une marque d'infamie sur Soissons.

*

Les pillages sont des actes de guerre commis dans l'intention d'affaiblir économiquement, moralement, politiquement et peut-être même démographiquement l'ennemi. Cet affaiblissement est parfois envisagé par ceux qui les commettent et leurs victimes comme une véritable humiliation, notamment lorsque les corps et les lieux saints sont profanés. La lecture des sources permet ainsi de déceler l'intentionnalité humiliante de certains pillages de la guerre de Cent Ans. L'objectif n'est pas toujours atteint lorsqu'il s'agit de mettre en cause l'autorité politique d'un territoire, mais elle permet de comprendre pourquoi certains chefs donnent des ordres ou laissent faire. La recherche de l'humiliation économique – l'appauvrissement – de l'ennemi par la prise de butin et de rançons apparaît alors comme secondaire. L'objectif principal est son humiliation politique : porter atteinte à son honneur et lui infliger une honte durable. En analysant les violences dans cette perspective, l'historien de la guerre de Cent Ans peut se libérer de l'*horresco referens* du chroniqueur ou du témoin et considérer les pillages – et pas seulement les chevauchées anglaises du XIV^e siècle – comme une véritable pratique de guerre, au même titre que la bataille rangée ou le siège d'une place qui, eux aussi, visent à affaiblir l'ennemi. Ce faisant, il peut également ériger en objet d'étude les émotions en contexte de guerre. Dans quelle mesure provoquer chez l'ennemi un sentiment – par exemple d'humiliation, de peur, de colère ou de joie – entre-t-il dans la stratégie des belligérants ? Quelle est la place de

⁸³ Thomas BASIN, *Histoire de Charles VII*, éd. par Charles SAMARAN, t. I, Paris, Les Belles Lettres, 1933, p. 26 : « Quantus vero abusus matronarum ac virginum, quante violencie, quanta ludibria de ipsis illic habita sint, et ubique in omnibus ferme civitatibus regni ad quas scortande et prostituende abducte sunt, quis narrare sufficiat ? Plena erat de ipsis civitas Parisiensis, plena circumquaque opida, plena militarium castra, ita ut sue calamitatis et miserie tota ubique regia testis esset » (je reprends la traduction à *ibidem*, p. 27).

l'émotion dans la prise de décision et l'action militaires ? Quel rôle ces émotions jouent-elles dans la construction des mémoires de ce conflit ? Toutes ces questions, parmi d'autres, plaident pour une histoire émotionnelle de la guerre de Cent Ans qui tenterait – autant que les sources le permettent – d'approcher l'ineffable et d'envisager l'expérience guerrière tardomédiévale comme un « paroxysme » au sens où les spécialistes d'histoire contemporaine l'entendent⁸⁴. Si l'on reprend le cas du viol de Jaquette Loyson, la non-verbalisation par la victime et la sous-verbalisation par le témoin, toutes deux constitutives de l'expérience paroxystique, permettent d'intégrer pleinement ce fait de violence dans l'analyse de l'expérience guerrière des non-combattants pendant la guerre de Cent Ans. L'émotion inexprimée apparaît comme un révélateur de ce qui se joue dans cet épisode : l'entre-soi structuré par des valeurs, des normes et des expériences communes à l'échelle de la communauté villageoise de Braux est bouleversé par l'irruption des gens de guerre. Ainsi, la guerre de Cent Ans ne doit pas seulement être lue comme un conflit entre deux royaumes mais aussi comme mettant en jeu l'existence même de communautés à différentes échelles : des royaumes, des principautés, des groupes politiques, des villes, des villages – dont le sentiment d'appartenance est sans cesse redéfini ou réaffirmé face à l'adversaire. De cette manière, il est possible de « saisir au cœur »⁸⁵ l'expérience paroxystique de la guerre médiévale.

Résumé / abstract

La guerre de Cent Ans est une guerre de pillages. Ceux-ci sont de différentes natures. Si la plupart n'ont pour seul objectif que celui de faire du butin et d'amasser les rançons, d'autres cherchent également à humilier une population et l'autorité qui est censée la protéger. Remise dans le contexte des opérations militaires et bien que les sources posent un certain nombre de problèmes pour l'analyser, l'humiliation apparaît alors comme un moyen de soumission de l'ennemi. Le vol de biens, le saccage des récoltes et les destructions de bâtiments signent l'humiliation économique de la communauté visée. Certains de ces bâtiments ont également une fonction politique et leur destruction, accompagnée de représailles envers les gouvernants, marque l'humiliation politique de la communauté. Les meurtres et les viols achèvent de porter atteinte à l'organisation sociale. L'humiliation a ainsi valeur de punition et inflige une honte durable à la ville qui a trahi son souverain ou a trop résisté à l'assiégeant. Quant aux chevauchées des Anglais, des Grandes Compagnies et

The Hundred Years War was a war of plunders, with raids of different natures. While most pillages aimed only to gather loot and collect ransoms, others also sought to humiliate a population and the authority meant to protect it. When examined within the context of military operations and despite the analytical challenges posed by historical sources, humiliation emerges as a means of subduing the enemy. The theft of properties, the destruction of crops and the demolition of buildings signified the economic humiliation of the targeted community. Some of these buildings also held political significance, so their destruction, along with reprisals against local leaders, marked the political humiliation of the community. Murders and rapes further destabilized social organization. Humiliation therefore served as a punishment inflicting lasting shame on towns that had betrayed their sovereign or resisted the besieging force too strongly. English raids, as well as those by the Grandes Compagnies and écorcheurs, directly challenged royal author-

⁸⁴ Christian INGRAO, *Le soleil noir du paroxysme. Nazisme, violence de guerre, temps présent*, Paris, Odile Jacob, 2021, p. 151-177.

⁸⁵ *Ibidem*, p. 159.

des écorcheurs, elles sont un défi à l'autorité royale, qui ne peut se permettre de ne pas y répondre. Quels qu'ils soient, les pillages sont donc une véritable pratique de guerre au même titre que la bataille rangée ou le siège d'une place.

ity, which could not afford to ignore them. Pillaging, in all its forms, thus became a legitimate wartime tactic, as integral as pitched battles or sieges.

Tout est perdu : guerre et honte dans le conflit entre Gênes et la Savoie en 1672*

Luca DOMIZIO
Université de Gênes
luca.domizio@edu.unige.it

Luca LO BASSO
Université de Gênes
lobasso@unige.it

Dans les dictionnaires de langue italienne, dès les premières éditions de l'Académie de la Crusca du XVII^e siècle, le mot *onta*, dérivé du français *honte*, signifiait déshonneur ou honte, consécutive à la commission d'une malhonnêteté ou à la condamnation à une peine infamante¹. Il suffisait alors de peu pour être déshonoré, mais il était très difficile, à l'inverse, de reconquérir la réputation perdue. L'honneur, dérivé à son tour du latin *honor/honor -is*, indique encore aujourd'hui, dans un sens large, l'état de dignité personnelle perçue intérieurement, tout autant que la considération, extérieure, accordée par les autres. Avoir de l'honneur signifie jouir d'une excellente réputation, d'une renommée acquise par une conduite de vie honorable². Dans la société de l'Ancien Régime, l'honneur était le fondement de la reconnaissance des privilèges et de l'intégration dans la société. Il incarnait également la reconnaissance des vertus, apportait la réputation et conduisait à la respectabilité. De l'honneur découlaient la dignité et l'honnêteté, vertus fondamentales pour définir le statut et les privilèges. Selon la pensée nobiliaire de l'époque, il s'incarnait dans les valeurs militaires et chevaleresques de l'aristocratie, et sa perte signifiait l'exclusion de cet état³.

* Texte adapté de la traduction française par Benjamin Deruelle et Silvia Mostaccio.

¹ Cet article est le résultat de la collaboration et des réflexions historiographiques des deux auteurs. Luca Lo Basso a rédigé l'introduction, la troisième partie et la conclusion, tandis que les première et deuxième parties ont été écrites par Luca Domizio.

² Franco CARDINI, *Onore*, Bologne, Il Mulino, 2016, p. 10-43.

³ José Antonio MARAVALL, *Potere, onore, élites nella Spagna del secolo d'oro*, Bologne, Il Mulino, 1984, p. 37-45 et 67 ; Hervé DRÉVILLON et Diego VENTURINO (éd.), *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 11 ; Alicia Esteban ESTRÍNGANA (éd.), *Decidir la lealtad. Leales y desleales en contexto (siglos XVI-XVII)*, Madrid, Doce Calles, 2018, p. 9-17 ; John George PERISTIANY, *Honour and Shame, The Values of Mediterranean Society*, Londres, Weidenfeld and Nicolson, 1965.

Le sentiment de l'honneur, central dans les codes de conduite de nombreuses sociétés, en particulier celles de l'Ancien Régime, jouait un rôle clé dans la légitimation de la position sociale et, par conséquent, de la respectabilité, laquelle reposait sur deux aspects principaux : la vertu, c'est-à-dire la pureté morale ou la noblesse d'âme, d'une part, et le statut, c'est-à-dire la capacité à exercer une autorité, d'autre part. L'honneur comportait également une dimension sociale dans laquelle les valeurs morales pouvaient être ajustées au rang ou à la fonction et manipulées pour préserver un ordre social strict. Dans ce cadre, il reflétait non seulement les hiérarchies sociales, mais contribuait à leur renforcement. Ceux qui occupaient des positions inférieures étaient tenus d'accepter cette structure et de reconnaître leur subordination. En découlait une tension entre un code de l'honneur général, accepté comme norme sociale, et une conception plus individuelle de ce sentiment, fondée sur la conscience de posséder certaines vertus ou qualités personnelles. L'honneur fondait ainsi les distinctions que manifestaient les rituels et les cérémonies publiques⁴.

L'honneur et le déshonneur étaient donc des concepts clés des dynamiques politiques, sociales et économiques de l'Europe du XVII^e siècle, en particulier au sein des cours et des aristocraties. Pour cette raison, ils sont centraux pour comprendre les événements qui impliquèrent en 1672 le duc de Savoie, l'aristocratie curiale et les responsables du commandant militaire, le comte Catalano Alfieri et le marquis de Livourne, Charles Jean-Baptiste de Simiana, dans le conflit opposant le duché à la république de Gênes. Toutefois, si l'honneur et la honte étaient deux moteurs des comportements et de la régulation des relations sociales à l'époque moderne, les sentiments ressentis par le comte Alfieri lorsqu'il fut arrêté pour trahison et lâcheté, à la suite de la défaite de Castelvechio en août 1672, demeurent inconnus, tout comme la honte sans doute éprouvée par le marquis de Livourne lorsque, traqué par la justice ducale, il décida de fuir vers la France pour sauver sa vie et tenter de regagner son honneur avec l'aide du souverain le plus influent de l'époque, Louis XIV.

Dans un premier temps, la défaite et la honte de Castelvechio furent attribuées à Don Gabriel de Savoie et, par extension, au duc Charles-Emmanuel II. Fort de sa position, ce dernier détourna habilement les accusations et le déshonneur sur le comte Alfieri et le marquis de Livourne, devenus boucs émissaires d'une défaite menaçant la stabilité politique du duché. Leur honneur nobiliaire, instrument de légitimation politique et sociale, s'était traduit par une accumulation de prestige et de pouvoir. Le déshonneur et la honte, associés à la défaite et à l'accusation de trahison, entraînèrent non seulement la perte de leur réputation, mais également leur ruine économique et leur exclusion politique. C'est sur l'affront subi par les deux aristocrates piémontais, victimes d'une lutte politique entre factions à la cour de Turin, que porte cet article. Leur humiliante mise à l'écart fut soutenue par le duc et le déshonneur qui en découla ne compromit pas seulement leur prestige et leur statut social. La confiscation de leurs biens eut également des conséquences économiques graves et entraîna la destruction de leur patrimoine familial. La guerre de 1672, bien que méconnue, s'avère ainsi une étude de cas

⁴ Claudio POVOLO, *L'uomo che pretendeva l'onore. Storia di Bortolamio Pasqualin da Malo*, Venise, Marsilio, 2010, p. 178.

particulièrement utile pour comprendre les mécanismes de la disgrâce et nuancer l'historiographie traditionnelle qui a pris pour argent comptant les accusations de Charles-Emmanuel II et de son conseiller, Gio Battista Truchi. La définition juridique des responsabilités de l'échec et la redistribution de la honte qui l'accompagne s'inscrivent en effet non seulement dans le champ de la guerre, mais aussi dans celui du politique, qui voit des luttes de factions à la cour de Savoie, avec pour enjeu la préservation de l'honneur du prince, alors que le duché fait, pour la première fois, son entrée sur la scène géopolitique européenne⁵. Après avoir présenté les événements de la guerre de 1672 à l'occasion de laquelle le duc de Savoie tenta de s'emparer de Gênes, ainsi que les difficultés et les déboires de la campagne, nous verrons comment l'éloignement de la honte, liée à l'échec militaire, de la personne de Charles-Emmanuel II est devenu un enjeu qui s'est inséré dans le jeu politique de la cour savoyarde.

LES CAUSES ET LA PRÉPARATION DE LA GUERRE CONTRE GÈNES DE 1672

Si l'année 1672 évoque souvent le début des campagnes de Louis XIV contre les Provinces-Unies, elle fut également marquée par la tentative d'expansion d'un de ses parents et admirateurs, son cousin Charles-Emmanuel II. Le duc de Savoie profita, en effet, de ce qui lui sembla être une conjoncture favorable pour tenter d'envahir la république voisine de Gênes. Il s'agissait, en réalité, de la seconde tentative après celle conduite une cinquantaine d'années plus tôt par Charles-Emmanuel I^{er}. Certains acteurs de cette seconde campagne avaient déjà été associés à la première. C'était notamment le cas du comte Catalano Alfieri. La campagne de 1672 fut cependant longtemps présentée comme une caricature de celle de 1625, en raison de la conspiration des Savoie pour compromettre le régime génois⁶. Bien qu'il existe de réels parallèles, lire la guerre de 1672 uniquement à la lumière de son précédent empêche l'analyse juste des opérations militaires et des objectifs politiques. Pour cela, il est nécessaire de considérer la guerre pour elle-même, comme une initiative du duc et de sa cour élaborée dans un contexte spécifique et avec un horizon politique déterminé⁷.

Pour Charles-Emmanuel II, le conflit génois devait permettre de sortir définitivement de la tourmente de la guerre civile (1638-1642), dont les fractures sociales se faisaient encore sentir. La tiédeur de son déroulé et son résultat décevant n'avaient pas permis de consacrer la renaissance de l'État nouvellement uni. Cette guerre resta également longtemps exclue de l'his-

⁵ Gaudenzio CLARETTA, *Storia del Regno e dei tempi di Carlo Emanuele II duca di Savoia scritta sui documenti inediti*, t. I, Gênes, Tipografia del Regio Istituto de' sordo-muti, 1877, p. 636-888.

⁶ Antonio GALLENGA, *Storia del Piemonte dai primi tempi alla Pace di Parigi del 30 1856*, 2 vol., Turin, Eredi Botta, 1856, p. 210.

⁷ Paola BIANCHI, « Storia militare e diplomatica. Il Piemonte nei rapporti con gli spazi italiani ed Europe », in *Id.* (éd.), *Il Piemonte in età moderna Linee storiografiche e prospettive di ricerche*, Turin, Centro Studi Piemontesi, 2007, p. 34.

toriographie locale⁸, et de la soi-disant « tradition militaire savoyarde »⁹, qui postule l'exceptionnalité du duché par rapport aux autres États italiens.

Derrière cette initiative militaire se trouve un souverain, détenteur du pouvoir depuis 1638 mais régnant en réalité cependant depuis la mort de la régente, Christine de Bourbon, en 1663¹⁰. L'appareil militaire de l'État savoyard était miné par les discordes entre factions nobiliaires. Il avait néanmoins fait l'objet de renouvellements, surtout les milices, réformées à la lumière du modèle des régiments d'ordonnance¹¹. Combiné à un contexte international en effervescence, la persistance des différends frontaliers traditionnels¹², en particulier ceux de 1670 autour de Cenova, se conjuga à un projet de conspiration présenté à Charles-Emmanuel II par Raphaël Della Torre, jeune patricien génois exilé et réfugié à Turin, visant à renverser le régime de la cité ligure¹³. La proposition présentée avec le soutien du marquis de Livourne et de son père, le marquis de Pianezza, prévoyait un coup d'État à Gênes et l'intervention parallèle des troupes savoyardes, qui devaient occuper Savone et une partie de la Riviera de Ponente. Della Torre espérait instaurer un nouveau régime personnel dans la capitale, tandis que le duché aurait intégré Savone, gagnant ainsi un important accès à la mer. Cette perspective, combinée à l'idée que la république était incapable de se défendre seule, poussa Charles-Emmanuel II à organiser l'invasion par l'Apennin ligure. Le marquis de Pianezza, quant à lui, voyait dans ce projet l'occasion d'accroître le prestige familial grâce à la gloire militaire de son fils, pour lequel il obtint la lieutenance de l'expédition, le commandement de la cavalerie et le grade de colonel du régiment de Montferrat.

La préparation de la guerre, contre l'avis du général des finances Gio Battista Truchi, comte de Levaldigi, commença dès le mois de juin 1672. L'on s'efforça de rassembler des troupes dans diverses localités frontalières, d'accumuler les ressources nécessaires, d'améliorer les fortifications locales et de délier les nœuds logistiques¹⁴. Cette phase préparatoire témoigne de la

⁸ Claudio ROSSO, « Uomini e poteri nella Torino barocca (1630-1675) », in Geoffrey SYMCOX et Anthony CARDOZA (éd.), *Storia di Torino*, vol. 4 *La città fra crisi e ripresa 1630-1730*, Turin, Einaudi, 2002, p. 42-44 ; Costantino SALVI, *Carlo Emanuele II e la guerra contro Genova dell'anno 1672*, Rome, Ufficio storico del comando del corpo di stato maggiore, 1933.

⁹ Walter BARBERIS, *Le armi del Principe. La tradizione militare sabauda*, Turin, Einaudi, 1988.

¹⁰ Florine VITAL-DURAND, « Entre art et politique. Christine de France, duchesse et régente de Savoie (1619-1663). Définition d'une identité politique et artistique au service de la dynastie », thèse d'histoire, Université Grenoble Alpes, 2018, p. 112-149.

¹¹ Paola BIANCHI, « La riorganizzazione militare del Ducato di Savoia e i rapporti del Piemonte con la Francia e la Spagna. Da Emanuel Filiberto a Carlo Emanuele II », in Enrique GARCÍA HERNÁN et Davide MAFFI (éd.), *Guerra y Sociedad en la Monarquía Hispánica. Política, Estrategia y Cultura en la Europa Moderna. 1500-1700*, Madrid, CSIC, 2006, p. 189-216, en particulier p. 212.

¹² Des conflits déjà vifs dès le début du XVII^e siècle et qui continuèrent pendant le XVIII^e siècle, voir Paolo PALUMBO, *Un confine difficile: Controversie tra la repubblica di Genova e il regno di Sardegna nel Settecento*, Turin, Silvio Zamorani Editore, 2010.

¹³ Francesco CACCIABUE, « Per una biografia di Raffaele Della Torre », *Miscellanea Storia Ligure*, 18, 1986, p. 627-639.

¹⁴ Enrico LUSSO, « Territorio, infrastrutture e tutela militare. I confini sabauda-genovesi in età moderna », in Giovanni ASSERETO, Carlo BITOSI et Pierpaolo MERLIN (éd.), *Genova e Torino: Quattro secoli di incontri e scontri, nel bicentenario dell'annessione della Liguria al Regno di Sardegna*, Gênes, Società ligure di Storia patria, 2015, p. 187-214.

conviction du duc qu'aucun obstacle ne se dresserait contre son invasion. Outre cette préparation sommaire, sans investir dans les ressources adéquates ni prendre le temps de les accumuler, Charles-Emmanuel II mit sur pied un contingent, modeste, composé de régiments d'ordonnance et de cavalerie, une arme mal adaptée au terrain montagneux¹⁵. Le commandement général de l'expédition fut confié au comte Catalano Alfieri. Cette précipitation se justifiait cependant par la volonté de préserver l'effet de surprise, un sacrifice stratégique en somme pour conserver un avantage opérationnel. L'entreprise s'avéra partiellement efficace car le service de renseignement génois avait eu vent des rassemblements de troupes à la frontière¹⁶. La lenteur et la timidité de la réponse génoise ne firent que renforcer le duc dans la conviction de sa prochaine victoire.

LA CONDUITE ET LES PROBLÉMATIQUES DES OPÉRATIONS

Après s'être réunie le 23 juin, l'armée savoyarde se mit en mouvement le 24 sous la direction du marquis de Livourne, en raison d'une maladie affectant le comte Alfieri – problème qui, à plusieurs reprises, empêcha son commandement. Les déplacements commencèrent entre le 24 et le 25 juin depuis Saliceto en direction de Carcare, dans la région de Savone. Entre-temps, la conspiration à Gênes avait échoué, ce dont le commandement savoyard fut immédiatement informé. Malgré cela, l'armée poursuivit sa marche jusqu'à Altare. À Gênes, la mobilisation commença lentement avec l'envoi de troupes vers Savone et la levée de nouvelles compagnies en Corse, un lieu traditionnel de recrutement pour la république. Le 26 juin, le marquis de Livourne se dirigea vers Savone, rencontrant les premières défenses génoises près de Cadibona et de la Ferriera. L'avantage défensif de la compagnie corse postée sur les hauteurs¹⁷, ajouté à une lettre du comte Catalano (toujours indisposé et absent du terrain), convainquit le marquis de modifier son itinéraire vers Saliceto, puis Pieve. Cette déviation représenta en réalité l'abandon de la conquête de Savone, laissant l'entreprise sans objectif clair.

¹⁵ Archivio di Stato di Torino (désormais AST), Sezione di Corte, *Materie politiche per rapporto all'estero, Negoziazioni con la Repubblica di Genova*, liasse 3, 21 juin 1672.

¹⁶ Paolo Giacomone PIANA et Riccardo DELLEPIANE, *Militarium: fonti archivistiche e bibliografia per la storia militare della Repubblica di Genova (1528-1797), della Repubblica Ligure (1797-1805) e della Liguria napoleonica (1805-1814)*, Gênes, Brigati, 2003, p. 47-48.

¹⁷ Fait habituellement négligé pour l'époque moderne, il est important de rappeler que combattre dans les Apennins ligures revenait à mener une véritable guerre de montagne, avec toutes les difficultés qu'elle implique, Stéphane GAL, *Histoires verticales. Les usages politiques et culturels de la montagne (XIV^e-XVIII^e siècles)*, Champ Vallon, Ceyzérieu, 2018, p. 330-351 ; Giovanni Cerino BADONE, *You have to die in Piedmont! The Battle of Assietta, 19 July 1747, the War of the Austrian Succession in the Alps*, Warwick, Helion & Company, 2023.



Giovanni Tommaso Borghonio, *Carta generale de Stati di Sua Altezza Reale*, 1680, Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans, GE DD-2987 (5022,1-2 B)

À ce stade déjà apparaît le problème de la direction de la campagne savoyarde, pourvue d'un commandement réparti entre les officiers de terrain – auxquels se joignit plus tard Gabriel de Savoie, fils naturel de Charles-Emmanuel I^{er} à qui fut confié le commandement suprême à partir du 18 juillet – et la cour de Turin. La vision confuse et souvent erronée de cette dernière se traduit vite par une indécision opérationnelle¹⁸. En outre, dès les mouvements du 26 juin, le manque de coordination, entre l'initiative du marquis de Livourne et les indications du comte Alfieri, entama la cohésion de l'armée, qui reposait sur des compromis internes constants. Ce même jour, Alfieri ordonna de passer par Montezemolo et d'emprunter ainsi la route la plus

¹⁸ Le problème des relations entre la cour et les officiers en guerre durant ces années a fait l'objet d'études approfondies, H. DRÉVILLON, *L'impôt du sang. Le métier des armes sous Louis XIV*, Paris, Tallandier, 2005, p. 30-54 ; Jean-Philippe CÉNAT, *Le roi stratège. Louis XIV et la direction de la guerre, 1661-1715*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 87-125.

longue vers Pieve. Le marquis de Livourne prit pourtant celle de Calizzano, situé en territoire espagnol, rencontrant ainsi l'hostilité des marchands locaux¹⁹.

Les phases suivantes de la campagne, ainsi que les problèmes que rencontrèrent les troupes savoyardes, notamment la cavalerie, sont bien connues²⁰. Seuls certains moments clés seront donc abordés ici. Le 28 juin, Pieve di Teco fut prise sans résistance²¹, une occupation qu'Alfieri justifia en vertu des querelles non résolues entre les communautés de Rezzo (fief génois) et celle de Cenova (vassal savoyard). Pour légitimer l'opération militaire et sur les instructions du duc, Alfieri y fit publier et diffuser un manifeste sur les raisons de l'occupation. Le comte essayait de démontrer l'indépendance de cette opération par rapport à la conspiration génoise. À Pieve et dans ses environs, l'attente d'une réponse de la ville marqua le début de la difficile cohabitation entre l'armée et les civils.

La situation était tout aussi ambiguë à Oneglia, ancien fief de la famille Doria acheté par le duc Emmanuel-Philibert de Savoie en 1576. La cité se trouvait dans une position d'assiègement territorial par la configuration des frontières et la fermeture de la mer, surveillée par les patrouilles des galères génoises. L'inquiétude du gouverneur se révéla par les nombreuses lettres envoyées au duc²².

La réponse au manifeste savoyard arriva le 4 juillet, signée par les commissaires Jean-Baptiste Centurione et Jean-Luc Durazzo, alors que Gabriel de Savoie arrivait à Pieve avec des renforts en troupes et en vivres. Aucune décision ne fut cependant prise par les autorités de la ville. Cette attente convenue constitua un des griefs contre Alfieri, auquel l'on reprocha sa mauvaise conduite de la guerre²³. Il aurait ignoré non seulement les recommandations du conseil de guerre de l'armée, mais encore celle de don Gabriel, qui figura parmi ses accusateurs. L'occupation de Pieve fut cependant moins une période d'inaction qu'un moment de tension pour le commandement piémontais, qui dut gérer l'administration de l'armée, du territoire et de la justice – un problème auquel les officiers génois étaient également confrontés²⁴. Alfieri resta en effet à Pieve pendant 21 jours. Ce n'est qu'ensuite que les premiers contingents, dirigés par le sergent-major corse Pierre Paul Restori, s'approchèrent d'Albenga et que le 18 juillet 1672, Gabriel de Savoie, auréolé du commandant en chef de l'armée savoyarde, arriva à Pieve avec un renfort de 5000 hommes environ.

¹⁹ AST, Sezione di Corte, *Materie politiche per rapporto all'estero, Negoziazioni con la Repubblica di Genova*, liasse 3, 26 juin.

²⁰ Girolamo BRUSONI, *Della Historia d'Italia di Girolamo Brusoni, Libri 46, Dall'anno 1625 fino al 1679*, Turin, Appresso Bartolomeo Zappata, 1680, p. 944-952 ; Alberto FERRERO DELLA MARMORA, *Le vicende di Carlo di Simiane, marchese di Livorno poi di Pianezza tra il 1672 ed il 1706*, Turin, Fratelli Bocca Librai, 1862, p. 10-118.

²¹ Archivio Storico del Comune di Genova (désormais ASCG), *Manoscritti*, Ricci, 139, *Secretaria del Conte Catalano Alfieri Comandante dell'armi del Serenissimo Duca di Savoia*, 29 juin 1672, p. 12.

²² ASCG, *Secretaria del Conte Catalano Alfieri*, 2 juillet 1672, p. 27.

²³ ASCG, *Secretaria del Conte Catalano Alfieri*, 22 juillet 1672, p. 112-113.

²⁴ La guérilla génoise n'a pas été une révolte populaire, bien au contraire. Malgré l'adoption de tactiques irrégulières, les commissaires génois opérèrent principalement avec l'aide de soldats réguliers (notamment corses), de milices auxiliaires et de quelques paysans payés. Quoi qu'il en soit, la rencontre entre les soldats et les communautés locales posait problème même pour la république, car celles-ci ne participaient pas à l'effort de guerre et ne combattaient pas directement, Archivio di Stato di Genova (désormais ASG), *Guerra e Marina*, liasse 1156, 27 juillet 1672.

Le 21 juillet, un conseil de guerre se tint, au cours duquel il fut décidé de diviser l'armée en deux contingents : le premier, sous le commandement de don Gabriel, devait renforcer Oneglia ; le second, avec Alfieri, devait occuper Zuccarello, puis Albenga²⁵. Parallèlement, le duc organisa une expédition sur la Riviera ligure à partir de Nice, afin de créer une diversion pour les Génois. C'est alors que de nouveaux objectifs territoriaux furent établis. Il ne s'agissait plus de la prise de Savone, mais plutôt des modestes acquisitions de Porto Maurizio, Albenga et d'autres territoires susceptibles de garantir un meilleur accès à la mer et une connexion avec le cœur du duché²⁶. L'objectif politique, cependant, restait vague, comme le montrent les lettres du duc²⁷. Le contingent d'Alfieri se dirigea vers Zuccarello en passant par Roccabarbena, position génoise fortifiée et occupée après de violents combats, puis Castelvechio²⁸. Entre-temps, Gabriel de Savoie, en contact constant par des messages avec l'autre contingent, arriva à Oneglia avec les renforts, puis se déplaça pour atteindre Cervo. Le 25, Alfieri atteignit Cisano, se dirigeant ainsi vers Albenga. Par correspondance, il fut convenu de réunir les deux colonnes à Villanova le 27 juillet. Cependant, la jonction ne put se faire en raison de la résistance génoise. En effet, le 25 juillet, Restori attaqua une position montagnaise fortifiée de don Gabriel, ce qui le força à se retirer à Stellanello.

Malgré le succès génois, Alfieri continua cependant vers Albenga, reportant la jonction. Le commissaire Durazzo tenta d'empêcher ce mouvement. Le 27, une escarmouche impliqua une grande partie des troupes, sans dégénérer toutefois en conflit ouvert. Alfieri décida de déplacer l'armée. Ayant reçu la proposition de se réunir à Paravenna, il envoya le marquis de Livourne avec le régiment de Monferrato pour ouvrir la voie, mais il ne trouva pas don Gabriel. La jonction échoua, car Gabriel, sous la menace génoise, décida de se retirer par Oneglia vers le Piémont²⁹. L'habileté du commandement génois et le manque de coordination savoyarde empêchèrent la jonction et marquèrent à cette occasion la fin de l'offensive.

Catalano commença également à se retirer en prenant la route de Cisano puis de Zuccarello, à la recherche de fourrage et de vivres. La nécessité de retourner au Piémont devint alors évidente. Le 3 août, il décida de faire une halte à Castelvechio, localité partiellement fortifiée. Les mouvements se poursuivirent, pressés par les troupes génoises qui occupaient les

²⁵ AST, Sezione di Corte, *Materie politiche per rapporto all'estero, Negoziazioni con la Repubblica di Genova, Osservazioni sopra la campagna del 1672 contro Genovesi*.

²⁶ ASCG, *Secretaria del Conte Catalano Alfieri*, 15 juillet 1672, p. 46-48.

²⁷ AST, Sezione di Corte, *Materie politiche per rapporto all'interno, Lettere diverse Real Casa, Lettere Duchi e Sovrani*, liasse 65, 30 juillet 1672.

²⁸ A. FERRERO DELLA MARMORA, *Le vicende di Carlo di Simiane...*, *op. cit.*, p. 37-38.

²⁹ Pour cette raison, le premier à porter la responsabilité de l'échec au mois d'août fut don Gabriel, accusé par le duc d'être à l'origine des déboires de l'opération, tandis qu'il cherchait lui-même à pointer la responsabilité de Livourne et son incapacité à lui apporter assistance. En rentrant à Turin, il écrivit des lettres de désespoir au duc à propos de la perte de son honneur – qui sera rétabli par la suite au cours de la deuxième partie de la guerre, que nous n'avons pas l'occasion d'approfondir ici : « V.A.R. mi fait ressentir des effets de son châtimen, en me bannissant de sa roial' person, et qu'io [sic] suis un homme' perdu au Monde. Je suis fort di luy remettre à mon gran regret tous les charges que j'ay me prouvant plus les tenir puisque V.A.R. sans avoir considerassion ny a mon rang ny a son sang m'at abimé l'honneur de réputation et de hont », ASTo, Sezione Corte, *Materie politiche per rapporto all'interno*, Lettere diverse Real Casa, Lettere di principi naturali di Savoia, Mazzo 18, 7 agosto.

hauteurs autour de Castelvecchio et du pont d'Erli, coupant ainsi la route de la retraite vers Garesio et le Piémont. Malgré les mesures défensives adoptées, la situation à l'intérieur du bourg était rendue dramatique par le manque d'eau, lié au contrôle génois de la source la plus proche. La seule solution pour Alfieri était le secours du contingent arrivé à Garresio, auquel il envoya une demande de soutien. Le 4 août, aucune nouvelle ne lui était parvenue, à l'exception d'une proposition de reddition envoyée par les Génois. Le jour suivant, le comte de Piosasco, qui dirigeait les secours, avança avec 500 hommes environ vers une hauteur autour de Castelvecchio, espérant rencontrer une sortie d'Alfieri. Le comte affirma ensuite que l'opération avait duré environ sept heures, pendant lesquelles il n'y eut aucune réponse du château. Selon la version rapportée par Viceti, la tentative de secours dura très peu de temps, car le sergent-major Restori la réprima rapidement, repoussant également les tentatives de sortie du château³⁰. En réalité, la seule possibilité de salut pour les assiégés venait de s'envoler. Le soir même, un conseil de guerre se tint, qui décida d'une sortie nocturne, jugeant plus honorable la mort ou la captivité que la reddition³¹. L'ordre et l'heure de l'assaut furent fixés, ainsi que l'allumage d'une mèche destinée à faire sauter le château. Bien qu'un compte rendu du conseil ait été reconstruit a posteriori, la dynamique du processus décisionnel reste floue³². Lorsque le moment arriva et que les assiégés sortirent, les rapports et les mémoires parlent d'un feu intense de mousqueterie qui arrêta les premiers contingents savoyards. Persistant dans leur tentative, les Piémontais réussirent toutefois à atteindre et à occuper les premières barricades, allant jusqu'à la troisième position fortifiée. À ce point, Alfieri, suivant son guide, se sépara du gros de l'armée avant de tomber dans une embuscade à laquelle il survécut, poursuivant finalement sa fuite avec d'autres survivants au-delà des positions génoises. Le marquis de Livourne réussit lui aussi à percer les lignes. En l'absence de témoignages sûrs du déroulement de l'affaire, le commandant savoyard fut vite accusé de collusion avec l'ennemi.

Cependant, alors que les survivants se réunissaient à Garresio, le reste des troupes, guidé par le marquis de Parella, opta pour un retour à Castelvecchio. Une fois à l'intérieur, le commandant fit probablement éteindre la mèche et, le lendemain matin, se rendit aux Génois, qui prirent possession de toute la documentation opérationnelle, et en particulier de la correspondance d'Alfieri. La défaite militaire se transforma ainsi en débâcle générale, ternissant la réputation militaire savoyarde³³, à tel point qu'une justification fut rapidement avancée, fondée

³⁰ A. FERRERO DELLA MARMORA, *Le vicende di Carlo di Simiane...*, op. cit., p. 67-70.

³¹ Mais la reddition était-elle vraiment l'option la moins honorable ? Dans un traité militaire contemporain, l'ingénieur La Fontaine affirmait que, une fois tout fait pour défendre une fortification, la reddition selon des termes convenus était une option honorable pour le commandant, du moins plus honorable que d'être fait prisonnier de guerre sans condition, DE LA FONTAINE, *La doctrine militaire, ou le parfait general d'armée*, à Paris, Estienne Loyson, 1667, p. 213-215 ; Paul VO-HA, *Rendre les armes : le sort des vaincus, XVI^e-XVII^e siècles*, Champ Vallon, Ceyzérieu, 2017. Cependant dans ce cas, comme l'a noté Paul Robinson dans son étude, ce fut justement la quête de l'honneur dans la mort qui poussa à cette solution. Elle eut finalement le résultat opposé, Paul ROBINSON, *Military Honour and the Conduct of War from Ancient Greece to Iraq*, Londres, Routledge, 2009.

³² Biblioteca Reale Torino (désormais BRT), *Manoscritti militari I*, ms. 33 ; Francesco Maria Viceti, *Storia della guerra di Genova con Savoia dell'anno 1672*, p. 51.

³³ ASG, Archivio Segreto, *Lettere Ministri Firenze*, liasse 2174, 9 août 1672.

sur la (fausse) nouvelle selon laquelle les Génois devaient leur victoire au soutien des troupes espagnoles de Milan³⁴.

À la suite de ce succès, les forces génoises occupèrent Oneglia, le 15 août, lançant ensuite une brève contre-offensive dans l'arrière-pays, avec la prise de Perinaldo le 28 août. Ce n'est qu'en septembre que le duc de Savoie réussit à organiser un nouveau corps d'armée, qu'il plaça sous le commandement de son oncle, don Gabriel, et qu'il confia la cavalerie à nouveau au marquis de Livourne. Cette expédition remporta immédiatement des succès, malgré lesquels le marquis fut accusé, plus tard, de lâcheté ou de collusion avec l'ennemi. Si les opérations sur le terrain se terminèrent dès octobre, la guerre se conclut avec un traité de paix signé sous la pression de la France, en janvier 1673. Ce traité rétablit les conditions d'avant la guerre, sanctionnant l'absence de résultats sur le plan politico-territorial de la campagne ainsi que l'atteinte à la réputation militaire de la Savoie. Le conflit resta ainsi un épisode ambigu des guerres savoyardes³⁵.

TOUT EST PERDU. LE DÉSHONNEUR DU COMTE ALFIERI ET DU MARQUIS DE LIVOURNE

La défaite militaire a été suivie de l'effondrement personnel immédiat des deux boucs émissaires, accusés de haute trahison, de lèse-majesté et de corruption. Catalano Alfieri fut emprisonné alors que le marquis de Livourne prit la fuite vers la France. Les deux chefs de guerre ont été tenus responsables du désastre et la pleine responsabilité de l'échec de la guerre leur a été imputée. Cependant, comme cela est souvent le cas dans de telles circonstances, ils ont payé pour des fautes qui, sans aucun doute, pesaient sur les épaules d'autres mieux nés et plus haut placés, le duc Charles-Emmanuel II et son oncle, Gabriel de Savoie³⁶. De plus, les deux malheureux ont fait les frais de la lutte politique entre le parti de la guerre, soutenu par la noblesse de souche et dirigé par le marquis de Pianezza, père de Livourne, et celui de la paix, dirigé par le président du Conseil des Finances, Jean-Baptiste Truchi, qualifié d'« homme vif, d'esprit ouvert, plein de feu et d'idées dans son domaine », par la régente³⁷. Ce dernier était le plus important représentant de la noblesse de robe et s'était opposé aux hostilités, les jugeant dommageables pour les caisses de l'État³⁸. De plus, Truchi espérait l'échec de la campagne militaire, y voyant le

³⁴ AST, Sezione di Corte, *Materie politiche per rapporto all'estero, Lettere Ministri Francia*, liasse 93, 10 août 1672.

³⁵ Alexandre DE SALUCES, *Histoire militaire du Piémont*, t. I, Turin, Pierre Joseph Pic, 1818, p. XXVII. Pour un récit des épisodes de la guerre, voir le t. IV, p. 352-374. De manière tout à fait imprévisible, cependant, la guerre de 1672 a servi de toile de fond à un roman historique publié en feuilletons dans les années 1920 et publié d'un seul tenant plus tard. Ce roman utilisait le conflit pour critiquer l'administration et la politique de guerre de Charles-Emmanuel II, Luigi GRAMEGNA, *Bastian Contrario, Un bandito piemontese del XVII secolo*, Viglongo, Turin, 2005 [1945].

³⁶ Paola BIANCHI, « Una riserva di fedeltà. I bastardi dei Savoia fra esercito, diplomazia e cariche curiali », in *Id.* et Luisa GENTILE (éd.), *L'affermarsi della corte sabauda. Dinastie, poteri, élites in Piemonte e Savoia fra tardo medioevo e prima età moderna*, Turin, Zamorani, 2006, p. 305-360.

³⁷ Carlo NALDI (éd.), *Maria Giovanna Battista di Savoia Nemours. Memorie della reggenza*, Turin, Centro Studi Piemontesi, 2011, p. 81.

³⁸ Pierpaolo MERLIN, Claudio ROSSO, Geoffrey SYMCOX et Giuseppe RICUPERATI, *Il Piemonte sabauda. Stato e territori in età moderna*, Turin, Utet, 1994, p. 257-260.

moyen de décrédibiliser ses adversaires politiques soutenus par la noblesse féodale et notamment le marquis de Pianezza³⁹.

Les deux commandants militaires se trouvèrent donc au cœur d'un conflit de pouvoir opposant l'ancienne aristocratie à la nouvelle noblesse administrative, et dont l'enjeu était la place de chacune dans l'ordre politique du duché. Le parti de la robe, dirigé par le président Truchi, comprenait également les membres de son réseau de clientèle, comme le juge Charles Antoine Blancardi, auditeur de guerre qui, selon certains historiens, avait déjà eu de vifs désaccords avec le comte Catalano Alfieri par le passé⁴⁰. Charles Antoine Blancardi était le fils d'un membre du Sénat du Piémont qui avait suivi la carrière juridique grâce au soutien du premier secrétaire d'État, le marquis de San Tommaso. Nommé juge d'appel pour les affaires instruites au Sénat pour le comté d'Asti, il s'était distingué par sa résolution dans le traitement des affaires judiciaires, devenant bientôt l'un des principaux représentants de l'aristocratie du barreau, désireuse de renforcer le pouvoir central du duc aux dépens de la noblesse féodale. Il devint ainsi l'un des alliés les plus fidèles de Jean-Baptiste Truchi qui le nomma, pour cette raison, auditeur général de guerre en 1663. C'est cette fonction qui justifia son rôle dans l'affaire des deux malheureux capitaines de la campagne de 1672⁴¹.

C'est lui qui instruisit le procès et condamna à mort les capitaines, tous deux éminents représentants des familles les plus importantes de l'aristocratie militaire piémontaise. Fils d'Urbano, déjà colonel de cavalerie, Catalano Alfieri appartenait en effet à la branche des comtes de Magliano et de Castagnole delle Lanze. Né en 1602, il fut rapidement formé à la carrière et participa à la guerre contre Gênes en 1625, devenant ensuite commandant de la place de Ceva pendant la période de Madame Royale, Christine de Bourbon. Sa grande expérience militaire lui valut d'être choisi comme commandant en chef des troupes piémontaises en 1672⁴², comme son second, Charles Jean-Baptiste de Simiana, ou Simiane, mieux connu sous le nom de marquis de Livourne, qui détenait un petit fief dans le Vercelli.

Beaucoup plus jeune qu'Alfieri, le marquis de Livourne était né en 1634 et était le fils du célèbre marquis de Pianezza, Charles Emmanuel Hyacinthe, l'un des aristocrates les plus importants du XVII^e siècle piémontais. Avant 1672, il avait occupé de nombreux postes politiques et militaires sous le duc Victor-Amédée I^{er}. Issu d'une ancienne famille provençale, Livourne était directement lié à la famille ducale. Sa grand-mère était Mathilde de Savoie, sœur naturelle de Charles-Emmanuel I^{er}. Formé comme son père aux armes, le marquis de Livourne était déjà maître de camp de la cavalerie à vingt ans. En 1666, il reçut le collier de l'Ordre de chevalerie de l'Annonciade et l'année suivante, après la retraite de son père, il obtint le poste de

³⁹ Romolo Quazza était d'un avis opposé, « Vicende politiche e militari del Piemonte dal 1553 al 1773 », in Mario ABRATE, Guido ASTUTI, Carlo BAUDINO *et al.*, *Storia del Piemonte*, vol. 1, Turin, Famija Piemontesa, 1960, p. 223.

⁴⁰ AST, Sezione Corte, *Archivio Alfieri*, liasse 33, 18 juin 1674.

⁴¹ Valerio CASTRONOVO, « Carlo Antonio Blancardi », in *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 10, Rome, Enciclopedia Italiana, 1968, p. 764-767.

⁴² Alberto MEROLA, « Catalano Alfieri », in *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 2, Rome, Enciclopedia Italiana, 1960, p. 266-268.

grand chambellan et lieutenant général de la cavalerie du duché. Domenico Carutti le décrit comme « un homme d'esprit vif et tourmenté par l'ambition, de grand lignage, courageux et riche »⁴³. Plus qu'Alfieri, Livourne était l'éminent représentant de l'ancienne noblesse et pouvait compter non seulement sur l'influence de son père, mais aussi sur le prestige de son mariage avec Jeanne Marie Grimaldi, sœur de Louis I^{er}, prince de Monaco⁴⁴.

En 1672, lorsque le noble génois Raphaël Della Torre proposa son projet pour faire tomber Gênes entre les mains des Savoie, l'accord fut conclu chez le marquis de Pianezza, véritable inspirateur du plan⁴⁵. Celui-ci imposa non seulement la candidature de son fils comme lieutenant, mais influença encore à plusieurs reprises les décisions du duc. De nombreuses sources en témoignent, comme la lettre du 21 juin à son fils, dans laquelle il ordonnait l'invasion de la république et l'occupation de Savone⁴⁶. Avec cette entreprise, il visait à renforcer la présence de sa famille à la cour⁴⁷. La gloire et l'honneur que son fils, destiné à occuper les postes les plus prestigieux, pourrait en tirer avaient peut-être également pour objet de déloger le président Truchi du pouvoir⁴⁸.

Jean-Baptiste Truchi, comte de Levaldigi, avait été introduit à la cour par son cousin Gian Giacomo, ancien président de la Chambre des Comptes. Il venait d'une famille de noblesse récente originaire de Savigliano. Entré tôt dans l'administration ducal, Jean-Baptiste Truchi fit carrière, grimpant les échelons jusqu'à devenir, en 1673, président du Conseil des Finances, au moment où les opérations militaires tournaient court. Comme cela a déjà été mentionné, il espérait ardemment que la guerre se terminerait mal afin de renforcer sa position à la cour, de reléguer l'ancienne noblesse au second plan et de limiter autant que possible l'influence des féodaux dans le duché⁴⁹.

Selon Gaudenzio Claretta, les premières accusations contre le comte Alfieri auraient été portées par Gabriel de Savoie avec l'aide du duc pour dissimuler ses propres erreurs. Don Gabriel avait d'ailleurs initialement été accusé d'être responsable de la défaite, par le marquis de Livourne lui-même, bien avant la débâcle de Castelvechio et alors que Charles-Emmanuel II appréciait encore Alfieri. Cependant, la situation changea rapidement. Après la retraite désastreuse, des rumeurs malveillantes circulèrent à la cour, jusqu'à convaincre le duc d'ordonner une enquête sur les deux militaires. Plus tard, à la demande de Truchi, le duc demanda leur incar-

⁴³ Domenico CARUTTI, *Storia della diplomazia della corte di Savoia*, vol. III, 1663-1730, Turin, Fratelli Bocca, 1879, p. 98.

⁴⁴ Andrea MERLOTTI, « Carlo Giovan Battista di Simiana, marchese di Pianezza », in *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 83, Rome, Enciclopedia Italiana, 2015, p. 58-60.

⁴⁵ G. CLARETTA, *Storia del Regno e dei tempi di Carlo Emanuele II...*, op. cit., p. 636-638.

⁴⁶ Gaudenzio CLARETTA, *Memoriale autografo di Carlo Emanuele II duca di Savoia*, Gênes, Tipografia del Regio Istituto dei sordo-muti, 1879, p. 209-246 ; AST, Sezione di Corte, *Materie politiche per rapporto all'estero, Negoziazioni con la Repubblica di Genova*, liasse 3.

⁴⁷ A. MERLOTTI, « Carlo Emanuele Giacinto di Simiana, marchese di Pianezza », in *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 83, Rome, Enciclopedia Italiana, 2015, p. 54-58.

⁴⁸ Augusto BAZZONI, « Memorie e lettere di Carlo Emanuele II duca di Savoia », *Archivio Storico Italiano*, t. 8-1, 1868, p. 127.

⁴⁹ Paola BIANCHI, « Giovanni Battista Truchi, conte di Levaldigi », in *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. 64, Rome, Enciclopedia Italiana, 2005, p. 728-731.

cération et l'ouverture d'un procès. Ces accusations, qui eurent des échos jusqu'à Paris, impliquaient également ceux qui considéraient Charles-Emmanuel II comme responsable des déboires de la guerre. Pour sauver son propre honneur et celui de son oncle, le duc rejeta donc la faute sur Alfieri et Livourne⁵⁰. Si Gabriel de Savoie avait certes joué un rôle dans les opérations, il n'était cependant pas l'un des principaux acteurs de la querelle politique qui animait la cour, du moins à la lumière des sources examinées.

Quoi qu'il en soit, jusqu'au mois d'octobre 1672, le duc maintint une attitude favorable envers ses deux commandants, en particulier envers le marquis de Livourne, constamment loué, comme en témoignent de nombreuses lettres conservées aux Archives d'État de Turin. Le 29 juin, après la prise de Pieve, Charles-Emmanuel II félicitait Livourne, dont la conduite était jugée « vigilante et sensée » et confirmait « l'estime et le jugement que nous avons de sa personne ». Même après Castelvechchio, le duc l'assurait de sa pleine confiance : « Les expressions contenues dans la lettre de Votre Seigneurie du onze courant – dans laquelle elle annonçait la défaite – bien qu'elles soient issues de son zèle habituel à notre service, expriment en nous ces sentiments de gratitude qu'elle peut juger »⁵¹. Après Castelvechchio, nombreux furent ceux qui s'éloignèrent de l'opinion du duc qui, selon le Mémorial publié par Gaudenzio Claretta, tenait avant la guerre en haute estime le comte Alfieri, le qualifiant « d'homme capable et expérimenté »⁵². Ce n'est que dans la première partie de l'année 1673 que son opinion se modifia, lorsqu'il choisit de sauvegarder sa réputation.

Immédiatement après la fin de la campagne, le comte Alfieri, sentant le danger se dessiner, se réfugia dans son fief de Magliano, attendant d'être traduit en justice, comme on le murmurait déjà à la cour. Le 23 août 1673, après de nombreuses tractations, il se rendit aux gardes royaux à l'auberge du « Tagliarardo » de Moncalieri, pour être ensuite conduit aux prisons du Palais Madame à Turin⁵³. Après seulement dix-sept jours de détention, Charles Antoine Blancardi ouvrit le procès. Compte tenu de sa proximité avec Jean-Baptiste Truchi et de ses désaccords passés avec le comte Catalano Alfieri, la sentence semblait inéluctable. Le 9 septembre 1673, il rédigea l'acte d'accusation, comportant des crimes graves tels que la trahison – pour avoir correspondu avec l'ennemi alors qu'il se trouvait à Albenga et pour n'avoir pas exécuté les ordres de Gabriel de Savoie après le 24 juillet – et la lâcheté – pour s'être prétendu malade alors que les troupes marchaient vers Savone et pour s'être caché chez lui, d'où il s'échappa honteusement en pleine nuit. Parmi les nombreux chefs d'accusation figurait également la corruption : Alfieri aurait reçu de l'argent des Génois afin qu'il perde la guerre.

Les 23 chefs d'accusation et la réfutation de chacun d'entre eux furent compilés quelques années plus tard, peut-être en 1679, par un auteur anonyme dans un volumineux ouvrage : *La calunnia svelata ovvero li riscontri dell'innocenza difesa dell'illustrissimo et*

⁵⁰ Gaudenzio CLARETTA, *Sulle avventure di Luca Assarino e Gerolamo Brusoni chiamati alla corte di Savoia nel secolo XVII ed eletti istoriografi ducali*, Turin, Stamperia Reale, 1873, p. 102.

⁵¹ AST, Sezione di Corte, *Materie politiche per rapporto all'estero, Negoziazioni con la Repubblica di Genova*, liasse 3, 29 juin e 13 août 1672.

⁵² G. CLARETTA, *Il Memoriale... op. cit.*, p. 217.

⁵³ Ernesto MASI, *Asti e gli Alfieri nei ricordi della villa di San Martino*, Florence, Tipografia Barbera, 1903, p. 318.

eccellentissimo signor Conte Cattalano Alfieri. Dans cette défense passionnée, tous les témoignages recueillis par le juge contre le capitaine étaient réfutés. Le témoignage d'un certain Giacomo Rosso par exemple, confirmait des rumeurs entendues à Toirano, où il résidait, selon lesquelles le comte aurait reçu beaucoup d'argent des Génois pour se retirer. Il reposait cependant sur les dires d'un aubergiste de Loano qui affirmait « que la République avait bien fait de laisser courir de l'argent au Comte, ce qui signifiait qu'il avait reçu une grande quantité d'argent pour ne pas aller plus loin ». Le texte de la défense s'attaquait également au défunt juge Blancardi, considéré comme inique et faux, ayant présenté les témoignages de « menteurs »⁵⁴.

Pour étayer ces 23 chefs d'accusation, Blancardi réussit à trouver pas moins de 227 témoins contre Catalano Alfieri, qui tenta de se défendre par tous les moyens, comme le montrent les nombreuses lettres envoyées au duc avant son arrestation, telle que celle du 9 octobre 1672, dans laquelle le comte se demandait : « En quoi ai-je offensé mon souverain adoré, qui en échange de cinquante années de loyaux services, veut me priver de cette réputation que j'ai toujours préférée à la vie, et qui enfin est mienne propre et achetée au prix fort du Prince et du sang ? ». Dans une autre lettre datée du 14 novembre, il écrivait encore : « J'ai examiné rigoureusement ma conduite et ma conscience ne me reproche aucune faute »⁵⁵. Bien que convaincu de son innocence, le comte Catalano comprit que sa condamnation était inéluctable. Il savait parfaitement dans quel jeu de pouvoir il était pris. À la fin de l'enquête, Alfieri fut condamné pour haute trahison, dépouillé de tous ses biens, fiefs et honneurs, y compris du collier de l'Ordre de la Très Sainte Annonciade, qu'on lui retira en prison lors d'une humiliante cérémonie publique. La honte s'effacerait d'autant plus difficilement⁵⁶, que l'ordre, institué en 1364 par Amédée VI puis dédié à la Très Sainte Annonciade en 1518 par le duc Charles II, était devenu la plus importante distinction de la maison de Savoie⁵⁷. Il incarnait les liens indissolubles de la dynastie avec la Vierge et de la noblesse avec la maison de Savoie. Avant que la condamnation à mort ne soit exécutée, le comte Alfieri décéda, peut-être de chagrin, dans la prison du Palais Madame le 14 septembre 1674.

Si la fin du comte Alfieri ne fut pas honorable, celle du juge Blancardi ne le fut pas davantage. Depuis sa nomination, de nombreux membres de la noblesse féodale disaient à la cour qu'il était sans doute la personne la moins appropriée pour juger les deux hommes. Sa ténacité et son inflexibilité sans pareilles confirmèrent sa volonté de faire condamner Alfieri et

⁵⁴ *La calunnia svelata ovvero li riscontri dell'innocenza difesa dell'illustrissimo et eccellentissimo signor Conte Cattalano Alfieri cosignor di Magliano, Ferrere, e Castelinaldo, Conte di Castagnole delle Lanze, Cavaliere del Supremo Ordine della Santissima Annunciata, & Luogo Tenente Generale & Comandante tutta la Fanteria di S.A.R di Savoia*, s.l.n.d [1679], p. 8, p. 96-100 et p. 176-179.

⁵⁵ G. CLARETTA, *Storia del Regno e dei tempi di Carlo Emanuele II...*, op. cit., p. 769.

⁵⁶ *Ibidem*, *Memoriale...*, op. cit, p. 377.

⁵⁷ Andrea MERLOTTI, « I Savoia: una dinastia europea in Italia », in Walter BARBERIS (éd.), *I Savoia. I secoli d'oro di una dinastia europea*, Turin, Einaudi, 2007, p. 114-116 ; Franco ANGIOLINI, « Gli ordini cavallereschi degli Stati italiani (XVI-metà del XIX secolo) », in Alessandro BARBERO et Andrea MERLOTTI (éd.), *Cavalieri. Dai Templari a Napoleone. Storie di crociati, soldati, cortigiani*, Milan, Electa, 2009, p. 195-211.

Livourne et de réduire le parti de l'ancienne noblesse⁵⁸. Les documents du procès portent d'ailleurs la trace de ses manipulations. Un soldat y est ainsi invité à dénoncer les méfaits du marquis de Livourne. Un officier du nom de Colonna alla jusqu'à affirmer qu'après s'être enfui en France, le marquis avait ourdi un complot pour assassiner le duc⁵⁹. Blancardi poursuivit même le procès après la mort d'Alfieri. Peut-être était-ce parce qu'au-delà de l'humiliation, la condamnation répondait également à la nécessité de restaurer les finances de l'État grâce à la saisie des biens de l'accusé, dont la valeur s'élevait à environ 150 000 ducats.

Ce sont toutefois les accusations portées contre Livourne, plus que celles pesant sur Alfieri, qui ont provoqué la réaction de l'ancienne aristocratie féodale. Au début de 1675, par l'intermédiaire du marquis de Pianezza, celle-ci ourdit un complot efficace contre Blancardi. Le duc se laissa convaincre de poursuivre à son tour le juge pour lèse-majesté, détournement de fonds et adultère. Le 22 juin, la régente Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, veuve du duc, signa le décret qui ordonnait son arrestation. Le 3 mars 1676, Blancardi fut condamné à mort, et exécuté sur la place de la citadelle de Turin quatre jours plus tard⁶⁰.

La fin honteuse et déshonorante de Charles Antoine Blancardi est indissociablement liée au destin du marquis de Livourne. Avant même que la machine judiciaire ne se mette en mouvement contre son fils, le marquis de Pianezza avait demandé au duc de présenter ses propres témoins. Dès l'automne 1673, la situation se compliqua néanmoins pour Livourne sous l'effet de la falsification, par le juge, des témoignages et en particulier de ceux des deux guides qui auraient dû aider les deux commandants piémontais à évacuer Castelveccchio. Entre la fin de l'année et les premiers jours de 1674, alors qu'Alfieri était définitivement piégé, Blancardi réussit à mettre Livourne en accusation malgré les suppliques de son père auprès du duc et du président Truchi. Le 12 février 1674, la situation se précipita lorsque le marquis de Livourne, averti du témoignage de deux autres témoins, s'enfuit secrètement de la cour. Il trouva d'abord refuge dans son fief de Montafia, non loin d'Asti, pour lequel il était vassal du pape et non du duc. Puis, de là, passant par Modène, il parvint en Provence et finalement à Paris. À la cour de Louis XIV, Livourne fut bien accueilli, surtout par Louvois, ministre de la Guerre, et par le marquis de Pomponne, secrétaire aux Affaires étrangères. Charles-Emmanuel II interpréta la fuite comme un acte manifeste de trahison et comme un aveu de culpabilité. Le procès de Livourne se déroula à Turin et aboutit à sa condamnation à la peine de mort par contumace, à la perte de tous ses biens, y compris le retrait du collier de la Très Sainte Annonciade, et à la déclaration de son ignominie. Simiana, quant à lui, entra dans la cavalerie du Roi Soleil, se dis-

⁵⁸ Le duc écrivit dans son Mémorial qu'il avait changé d'avis à l'égard de Livourne, le jugeant d'abord innocent, puis coupable et digne de subir un procès comme cela avait été le cas pour le comte Alfieri, G. CLARETTA, *Memoriale...*, *op. cit.*, p. 378.

⁵⁹ AST, Sezione di Corte, *Archivio Alfieri*, liasse 33.

⁶⁰ Giuliana BRUGNELLI BIRAGHI et Maria Bianca DENOYÉ POLLONE, *La Seconda Madama Reale. Maria Giovanna Battista di Savoia-Nemours*, Cavallermaggiore, Gribaudo, 1996 ; C. NALDI (éd.), *Maria Giovanna Battista di Savoia...*, *op. cit.*, p. 97-98 ; AST, Sezione di Corte, *Storia della Real Casa, categoria III, Storie particolari*, liasse 17, fasc. 5.

tinguant, selon les Français, sous les ordres du prince de Condé lors de la bataille de Seneffe contre les Hollandais, en août 1674⁶¹.

Une correspondance dense commença bientôt entre le duc et son ambassadeur à Paris, le marquis Thomas Félix Ferrero della Marmora, dans le but de diffamer Livourne. Ce dernier trouva des protecteurs auprès du roi de France qui poussait l'ambassadeur de France à Turin à convaincre le duc de pardonner. Dans les nombreuses lettres envoyées par les deux ambassadeurs qui se sont succédé à Turin, la cour de France soutenait les demandes du marquis de Pianezza pour sauver son fils, et effacer le déshonneur et l'humiliation de la défaite et de la fuite. Alors que Livourne accumulait les honneurs et les gloires militaires en France, soutenu par la princesse de Carignan, à Turin, tout semblait acculer la lignée des Simiana. Le comte Alfieri mourait, lui, en prison⁶².

La mort de ce dernier eut pour incroyable effet d'inverser les équilibres politiques à la cour. Le duc, sous pression de Pianezza et des familles de l'aristocratie traditionnelle, fit arrêter le juge Blancardi, avant de le faire accuser et condamner à mort. Le 17 mai 1675, le jugement contre Livourne fut malgré tout prononcé, selon le souhait de Gabriel de Savoie, désireux de se décharger de ses propres fautes. Il fut condamné pour haute trahison et lèse-majesté, ses titres nobiliaires furent révoqués et tous ses biens confisqués. Bientôt, la famille du marquis fut mise à genoux, si bien que l'épouse de Livourne s'adressa au duc à plusieurs reprises pour demander la suspension de la sentence, au nom de son fils et afin de lui garantir une vie conforme à son rang. Le préjudice économique fut en effet énorme pour la famille, bien que le marquis puisse encore, en France, se permettre un train de vie à la hauteur de Versailles. Ne parvint-il pas à acheter son propre régiment de cavalerie⁶³ ?

Un nouveau retournement inattendu modifia encore le cours des événements. La mort soudaine du duc Charles-Emmanuel II le 12 juin 1675 fit disparaître le principal responsable du revers militaire, injustement imputé aux deux commandants. Dans la dernière période de sa vie, le duc s'était montré faible et fortement influençable. Le parti des nobles de robe l'avait conduit aux condamnations d'Alfieri et de Livourne. Dans un revirement spectaculaire, il avait lancé le procès contre Blancardi. Le sort du marquis de Livourne ne changea pas cependant immédiatement. La pression du roi de France se fit plus intense pendant les années 1676-77. Depuis Turin, Villars et Pianezza poursuivaient un travail de persuasion auprès de l'entourage de la régente⁶⁴. Le 4 avril 1677, dans une longue lettre du marquis de Livourne, les premières difficultés économiques se manifestaient pour Simiana, au point qu'il sollicita la duchesse de Savoie pour qu'elle lui permette de vendre ses biens en Piémont afin qu'il puisse vivre décemment et honorablement en France. Exagérant peut-être sa situation, le marquis affirmait être réduit à la

⁶¹ A. FERRERO DELLA MARMORA, *Le vicende di Carlo di Simiane...*, *op. cit.*

⁶² AST, Sezione di Corte, *Materie politiche per rapporto all'estero, Negoziazioni con la corte di Francia*, liasse 13, fasc. 21.

⁶³ Archives Diplomatiques (désormais AD), *Correspondance Politique, Sardaigne*, reg. 64, 7, 21 avril et 3 octobre 1674, ainsi que 19 janvier et 26 mai 1675.

⁶⁴ Dans ses mémoires, la régente écrivit qu'elle avait cédé après trois années de pressions de la France, C. NALDI (éd.), *Maria Giovanna Battista di Savoia Nemours...*, *op. cit.*, p. 130-131.

misère et ne voir de salut que dans la liquidation de ses biens. Il promettait en échange de ne jamais revenir à Turin⁶⁵.

En réalité, l'ambassadeur français, dans une seconde lettre, insista pour obtenir l'annulation du jugement, ce qui aurait permis au marquis non seulement de revenir à Turin, mais aussi de récupérer une partie de ses biens. Avec la mort de son père le 3 juin 1677, Livourne, obtint le titre de marquis de Pianezza, ce qui lui permit de respirer économiquement, grâce à l'héritage des biens épargnés par la confiscation. Il pouvait aussi compter sur son neveu, Charles Valperga de Masino, l'un des membres les plus importants de la cour de Turin qui, avec beaucoup de ténacité, réussit finalement à convaincre la duchesse d'adoucir sa posture vis-à-vis de Simiana.

Le premier août 1677, le marquis de Villars annonçait triomphalement que les demandes répétées de Louis XIV avaient convaincu la duchesse d'accorder une grâce, rétablissant ainsi le nouveau marquis de Pianezza dans tous ses biens. Le 5 septembre suivant, une grâce fut finalement accordée à condition qu'il reste en France pour le reste de sa vie. Il ne fut autorisé à rentrer au Piémont que le 14 mai 1680, malgré l'opposition de sa mère qui détenait encore une grande partie du pouvoir à Turin. Le nouveau duc, encore faiblement installé au pouvoir, avait alors grandement besoin du soutien de Louis XIV et de l'aide d'un homme de confiance⁶⁶. Ainsi, le marquis de Pianezza et de Livourne put revenir à Turin. Le déshonneur de la guerre de 1672 était effacé par ses nouvelles charges de conseiller d'État (1682), qui faisait de lui une sorte de ministre de la Guerre⁶⁷. En 1706, il mourut à Turin, après une carrière longue et prestigieuse, et alors que les troupes françaises assiégeaient sa capitale. Selon les rumeurs qui circulaient alors dans la ville, il aurait, pour se venger de la maison de Savoie, livré la ville aux troupes du Roi Soleil.

*

L'avocat activiste Jacques M. Vergès aurait sans doute attribué aux actions engagées contre Alfieri et Livourne l'étiquette de « procès de connivence »⁶⁸, qu'il utilisait pour décrire des procès à sens unique en faveur de l'accusation. Elles firent, quoiqu'il en soit, de la guerre de 1672 entre le duché de Savoie et la république de Gênes un désastre non seulement militaire, mais aussi politique et économique. Le conflit eut en effet de graves répercussions pour le comte Alfieri et le marquis de Livourne évidemment, mais également pour le duc de Savoie lui-même. Castelvechio devint le symbole du déshonneur des deux capitaines, un déshonneur qui ne frappa pas seulement leur réputation, mais détruisit également leur position sociale et économique. Les accusations de trahison et de corruption, tout comme la honte qui accompagnait

⁶⁵ AD, *Correspondance Politique, Sardaigne*, reg 66, 4 avril et 1^{er} août 1677.

⁶⁶ Alessandro BARBERO, *Storia del Piemonte. Dalla preistoria alla globalizzazione*, Turin, Einaudi, 2008, p. 222.

⁶⁷ AST, Sezione di Corte, *Materie politiche per rapporto all'estero, Negoziazioni con la corte di Francia*, liasse 13, fasc. 21.

⁶⁸ Jacques VERGÈS, *Strategia del processo politico*, Turin, Einaudi, 1969, p. 49.

traditionnellement la défaite des chefs de guerre, furent instrumentalisées dans un contexte de luttes de pouvoir entre l'ancienne noblesse féodale et la nouvelle noblesse de robe. La condamnation d'Alfieri et la fuite de Livourne en France ne furent pas seulement les conséquences d'actes de justice, mais de véritables coups portés à leur existence et à leur famille, entraînant la confiscation de leurs biens et l'effondrement de leurs fortunes familiales. En ce sens, le déshonneur, qui traduisait l'infamie de leur condamnation, eut des effets dévastateurs tant sur le plan économique, car des familles aristocratiques entières furent réduits à la misère, que symbolique. La réhabilitation même de Livourne, quelques années plus tard, grâce à l'intervention française ne put effacer complètement l'opprobre. Dans l'Europe du XVII^e siècle, l'honneur et son corollaire, la honte, étaient donc indissociablement liées à la politique et à l'économie. La guerre de 1672 marqua ainsi non seulement une crise du pouvoir savoyard, mais aussi la vulnérabilité de l'aristocratie face à une culture de l'honneur et de la honte capable de priver ses membres de leur position sociale et de leurs moyens de subsistance.

Résumé / *abstract*

En 1672, le duc de Savoie, Charles-Emmanuel II, convaincu du soutien extérieur de Louis XIV, décidait de tenter une manœuvre contre Gênes et la Ligurie, visant à obtenir l'accès tant convoité à la mer. Malgré la défaite que le comte Catalano Alfieri avait subi lors de la guerre de 1625, le duc confia au capitaine, secondé du marquis de Simiana, le commandement des troupes d'invasion. L'action militaire, principalement concentrée sur la Riviera di Ponente, se solda par un échec, au cours de l'opération menée au Castelveccchio. Cette défaite entraîna la fuite de l'armée piémontaise et l'invasion rapide des troupes génoises. Une brève guerre qui ne fut pas seulement une débâcle honteuse pour le duc de Savoie, mais qui eut également des répercussions graves sur les deux commandants piémontais : le comte Alfieri, jugé et déshonoré, mourut peu de temps après en prison, tandis que le marquis de Simiana, alors marquis de Livourne malgré son exil à la cour du roi de France, fut ultérieurement condamné à la perte de ses titres nobiliaires et de tous ses biens. Analysant des documents inédits, l'article est divisé en deux parties : la première examine les raisons militaires de la défaite, tandis que la seconde cherche à comprendre, à travers l'histoire des deux personnages après 1672, comment la défaite militaire au sein du contexte d'Ancien Régime se transforma en déshonneur personnel et en graves pertes économiques.

In 1672, the Duke of Savoy, Charles Emmanuel II, believing that he had the external support of Louis XIV, decided to attempt a maneuver against Genoa and Liguria in order to conquer the much-desired access to the sea. Despite the defeat suffered by the Count Catalano Alfieri in the 1625 war, the Duke entrusted the captain, assisted by the Marquis of Simiana, with the command of the invasion troops. The military action, primarily focused on the Riviera di Ponente, ended in failure during the battle of Castelveccchio. This defeat led to the flight of the Piedmontese army and the swift invasion by Genoese troops. The brief war was not only a shameful defeat for the Duke of Savoy but also had severe repercussions for the two Piedmontese commanders: Count Alfieri, judged and dishonored, died shortly after in prison, while the Marquis of Simiana, then holding the title of Marquis of Livorno, despite his exile at the court of the King of France, was later condemned to the loss of his noble titles and all his assets. Analyzing unpublished documents, the article is divided into two parts: the first examines the military reasons for the defeat, while the second seeks to understand, through the history of the two figures after 1672, how the military defeat within the context of the Ancien Régime was transformed into personal dishonor and significant economic losses.

Mieux vaut une avarie qu'une avanie. Les officiers de marine face à la honte d'une expérience combattante jugée indigne (été 1914-hiver 1915)

Jean de PRÉNEUF
Université de Lille, IRHIS-CNRS 8529/Service historique de la Défense
jean.martinant-de-preneuf@intradef.gouv.fr

Thomas VAISSET
Université Le Havre Normandie, IDEES-CNRS 6266
thomas.vaisset@univ-lehavre.fr

Le brillant succès obtenu par nos armées de terre rend encore plus pénible l'inaction dont nous souffrons ici. Il nous faudrait faire quelque chose. Le prestige de la Marine française l'exige. [...] On objecte en vain les avaries probables. Mieux vaut des avaries graves à des bâtiments que l'avanoie majeure que subirait notre honneur et notre réputation à ne rien faire. Mieux vaut dix bateaux au fond qu'une telle tâche. Après la guerre, chacun montrera ses blessures. Où seront les nôtres ? Ne serait-ce pas une honte que de ramener au port des bâtiments sans aucune éraflure ? Enfin, l'ennemi finira par croire que nous avons peur en voyant que nous n'entrons pas dans l'Adriatique.

Ces lignes, extraites du journal de bord du lieutenant de vaisseau Raoul Castex, sont écrites alors que l'officier de manoeuvre du cuirassé *Danton* vient d'apprendre à Malte la victoire de la Marne¹. Les mots de ce jeune cadre de la 1^{re} escadre de l'Armée navale, qui regroupe le fer de lance du corps de bataille français en Méditerranée, donnent à voir l'état d'esprit de la plupart des officiers de marine devant la tournure imprévue de la guerre. Alors que, contre toute attente, la flotte austro-hongroise refuse le combat et reste à l'abri de ses ports, le commandement français choisit de s'en tenir à un blocus à distance afin d'éviter un assaut frontal jugé suicidaire contre des bases puissamment défendues. Il est peu de dire que cette posture déçoit dans les carrés et suscite l'incompréhension dans la presse. Les marins sont en effet entrés en guerre avec pour horizon d'attente une bataille livrée escadre contre escadre. Ils se sont préparés à remporter

¹ Service historique de la Défense, archives de la Marine conservées à Vincennes (désormais SHD-MV), 125 GG² 1, Papiers Castex, Raoul Castex, *Journal de bord*, t. 1, 1^{er} août - 9 novembre 1914, mention du 14 septembre 1914.

à cette occasion une victoire espérée rapide et décisive, un succès aussi glorieux que meurtrier. Ces hommes baignent en effet dans une mystique de l'offensive fondée sur l'exaltation du courage viril face au feu adverse. Ils sont imprégnés par une vision navaliste du monde d'inspiration mahanienne selon laquelle l'acquisition volontariste de la maîtrise de la mer est la clef du salut de la nation². Et voilà qu'ils en sont réduits *nolens volens* au bon vouloir d'un ennemi qui ne se comporte pas conformément aux schémas établis. Cette situation est d'autant plus inconfortable que les marins opèrent loin de la métropole et de leurs proches, et qu'ils sont peu exposés au danger, au moment même où leurs camarades de l'armée de Terre parviennent à stopper *in extremis* l'avancée allemande vers la capitale au prix de combats très meurtriers et présentés comme héroïques. Le sentiment de frustration, mais aussi de honte, est à la hauteur du désarroi. Il s'affiche abondamment dans les écrits du for privé. Journaux de bord et correspondances disent sans fard l'estime de soi atteinte, l'honneur du « Grand Corps » ébranlé et la réputation de la Marine compromise.

Cet article entend tout d'abord tenter de saisir les manifestations et les ressorts de la honte qui s'exprime parmi les officiers dans les premiers mois de la Première Guerre mondiale, pour ensuite analyser la façon dont ces hommes s'efforcent de s'en accommoder et de la dépasser. Le passage déstabilisant d'une guerre offensive et courte à un conflit d'usure marqué par le primat de la défensive se déploie à terre et en mer selon des temporalités proches. Alors que la fin de la course à la mer sonne le glas de la guerre de mouvement sur le front occidental fin novembre 1914, le torpillage du cuirassé *Jean Bart*, le navire-amiral de l'Armée navale, le 21 décembre 1914, puis le déclenchement de la première campagne sous-marine à outrance allemande, en février 1915, mettent aussi un terme à l'illusion d'une guerre brève, ici fondée sur la recherche d'une bataille décisive entre escadres. S'ils ne dissipent pas le malaise de combattants désorientés, ces événements qui, sauf exception, n'avaient pas été anticipés, marquent un tournant vers un autre régime conflictuel, celui d'une guerre d'usure dominée par le primat du contrôle des routes maritimes et le blocus des bases ennemies avec très peu d'affrontements directs d'ampleur³.

Le choix a été fait de limiter cet article à l'expérience combattante en mer qui demeure un angle relativement aveugle de l'historiographie, surtout comparée à celle des poilus ou à celle, très dynamique, consacrée aux « As » de la guerre aérienne⁴. Il existe certes quelques exceptions

² Martin MOTTE, *Une éducation géostratégique. La pensée navale française de la Jeune École à 1914*, Paris, Economica, 2004. Théoricien du navalisme, l'amiral américain Alfred T. Mahan postule dans *The Influence of Sea Power Upon History* (1890) que le mètre étalon de la puissance est la maîtrise de la mer qui repose sur la capacité de la flotte de guerre à détruire celle de l'adversaire dans une bataille décisive entre escadres.

³ Ce découpage est consacré aussi bien par Lawrence SONDHAUS, *The Great War at Sea. A Naval History of the First World War*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014 que par Paul G. HALPERN, *A Naval History of World War I*, Annapolis, Naval Institute Press, 1994.

⁴ Antoine PROST et Jay WINTER synthétisent les principaux enjeux de la violence combattante dans *Penser la Grande Guerre. Un essai d'historiographie*, Paris, Seuil, 2004, p. 30-54. Depuis, de nombreux travaux en ont analysé tel ou tel aspect, notamment le combat aérien, par exemple Stéphane TISON, « Du sportsman au combattant : archéologie de la figure de l'as, 1910-1916 », in Luc ROBÈNE (éd.), *Le Sport et la Guerre, XIX^e - XX^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 345-355, ou Damien ACCOULON, « Les ailes de la gloire. Les « As » de l'aviation dans les sociétés allemande et française (1914-1939) », thèse d'histoire, Université

avec des travaux qui accordent une place importante à la dialectique des mémoires et aux représentations littéraires⁵, mais le vécu guerrier des marins embarqués reste, en fait, d’hier à aujourd’hui, largement invisibilisé. D’abord puisqu’il s’agit d’une expérience très minoritaire, que ce soit en termes d’effectifs engagés, environ 115 000 hommes dont 45 000 mobilisés servant au sein de la Marine nationale au 1^{er} janvier 1915, ou de pertes, comprises entre 12 000 et 18 000 morts à la fin du conflit. Mais aussi, parce qu’elle est singulière et plus délicate à saisir que les affrontements terrestres, que ce soit aux plans physique ou matériel. Les espaces maritimes étant caractérisés par leur fluidité, leur hostilité et leur immensité, le combat y est beaucoup plus sporadique et le contact avec l’ennemi plus fugace. La délimitation du champ de bataille y est plus floue et temporaire. Sa vision par les combattants, dont la plupart servent confinés à l’intérieur des coques des navires et des sous-marins, est encore plus parcellaire et réduite que celle des fantassins et sapeurs, cavaliers et artilleurs, sans même parler de celle des aviateurs. Les conséquences économiques et sociales des affrontements navals sont plus difficiles à saisir qu’à terre, excepté dans les régions littorales. Enfin, les traces physiques du champ de bataille à l’issue du combat – que ce soit les épaves ou les corps – demeurent peu visibles et accessibles, voire sont à jamais disparues⁶. Il s’agit donc de questionner l’expérience sensible de la honte au sein d’une catégorie singulière et peu connue des combattants des débuts de la Grande Guerre.

Ce sentiment procède de la transgression réelle ou supposée d’une norme sociale et de la perception de celle-ci par un individu ou un groupe. Son expression renvoie à une atteinte à l’estime de soi et à celle des groupes auxquels l’individu se sent appartenir⁷. La honte est blessure d’amour-propre éprouvée dans le regard de l’Autre, du moins dans ce que l’on croit discerner ou que l’on redoute dans son regard. Cet Autre peut être concomitamment conjoint, frère ou sœur, père ou mère, fils ou fille, civil ou militaire, chef ou subordonné, pair de l’armée de Terre, allié ou ennemi. Car la guerre est un espace-temps transactionnel à entrées multiples qui est construit, pensé et ressenti comme un théâtre⁸. Le combat est représenté comme une épreuve de vérité, une ordalie révélatrice des vertus, une épiphanie de l’honneur et du déshonneur. La honte

Paris Nanterre, 2023. Une des rares tentatives visant à cerner l’expérience combattante des marins, ici à bord des flottilles de surface, est l’article d’Olivier GOMEZ, « “Tranchées mouvantes”... Vivre et combattre sur les torpilleurs et contre-torpilleurs de la Zone des Armées du Nord », *Revue d’histoire maritime*, 20, 2015/1, p. 43-64.

⁵ Jean-Baptiste BRUNEAU, « La Marine française dans la Grande Guerre à l’épreuve de la littérature », *Revue d’histoire maritime*, 20, 2015/1, p. 157-175.

⁶ Catherine DENYS, Benjamin DERUELLE et Gilles MALANDAIN (éd.), *Après la bataille. Mémoires et usages des champs de bataille, du XVI^e siècle à nos jours*, Villeneuve-d’Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2023.

⁷ Damien BOQUET, *Sainte vergogne. Les privilèges de la honte dans l’hagiographie féminine au XIII^e siècle*, Paris, Classique Garnier, 2020 ; Ute FREVERT, *The Politics of Humiliation. A Modern History*, Oxford, Oxford University Press, 2020.

⁸ Sur le modèle transactionnel de la guerre, voir Paul VO-HA, *Rendre les armes. Le sort des vaincus, XVI^e-XVII^e siècles*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2017. Nous nous permettons également de renvoyer à Claire MIOT, Thomas VAISSET et Paul VO-HA, « Introduction. Pour une approche transactionnelle de la guerre : penser les conflits armés au prisme de la sortie des combats » et Bernard GAINOT, Claire MIOT, Thomas VAISSET et Paul VO-HA, « Conclusion. La guerre comme relation : violence, négociations, échanges et compromis », in Claire MIOT, Thomas VAISSET et Paul VO-HA (éd.), *Cessez-le-feu, cesser les combats ? De l’époque moderne à nos jours*, Villeneuve-d’Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2022, p. 9-32 et 263-280.

naît quand l'individu éprouve douloureusement – y compris de manière physique – la conviction de déroger à sa dignité. Cette sensation de manquement à l'image de soi peut être du fait de l'individu ou de celui de son groupe d'appartenance, selon une « logique de l'honneur » fondée sur le respect d'un code de valeurs socialement construit et attaché à un statut personnel et collectif⁹. La honte est donc inséparable du déshonneur qui est autant celui de l'individu, inséré dans des communautés¹⁰, mais attaché à la distinction de lui-même au-delà des assignations identitaires¹¹, que du groupe. Ce dernier est ici celui des officiers de marine, ce « Grand Corps » qui se pense comme l'incarnation de la Marine nationale. Dans cette conception de l'état militaire, l'honneur de l'institution et celui de ses chefs sont ontologiquement liés.

Dans le cadre limité de cet article, le choix a été fait de se concentrer sur les seuls officiers de marine d'active issus de l'École navale. Ce groupe restreint d'officiers de carrière d'environ 2 000 hommes est relativement homogène, tant par son recrutement social et sa formation¹², que ses habitus et la manière dont il se représente. Au sein d'une conception organique et aristocratique de la nation, les officiers de marine se perçoivent comme un ordre laïc garant de l'existence et de la pérennité du pays¹³. L'expérience sensible de ces cadres de carrière semble aussi plus aisée à approcher pour l'historienne et l'historien que celle d'équipages pléthoriques et hétérogènes. Ces derniers, qui rassemblent matelots et officiers-mariniers, sont beaucoup plus nombreux et diversifiés, en raison d'un recrutement qui mêle inscrits maritimes, engagés volontaires et conscrits aux origines et aux identités éclatées. Par ailleurs, l'écriture de soi des officiers de tous grades est plus accessible du fait d'un régime relativement unifié de production, de diffusion et de conservation. Beaucoup d'écrits du for privé ont en effet été versés au Service historique de la Défense ou ont été publiés dès le conflit ou aussitôt après, ce qui est loin d'être le cas pour les autres catégories de marins¹⁴.

L'expérience combattante saisie ici sera celle des officiers de carrière, car celle des équipages et officiers mariniers est bien moins facilement accessible, plus complexe à appréhender et mal connue, car encore très peu étudiée. S'il existe des travaux – peu nombreux certes – sur

⁹ Hervé DRÉVILLON, « Qu'est-ce que l'honneur ? », *Inflexions*, n° 27, 2014/3, p. 19-29 ; Marie GAUTHERON (éd.), *L'honneur. Image de soi ou don de soi : un idéal équivoque*, Paris, Autrement, 1991 ; Philippe D'IRIBARNE, *La logique de l'honneur. Gestion des entreprises et traditions nationales*, Paris, Seuil, 1989.

¹⁰ Ute FREVERT, « Émotions perdues et émotions retrouvées à l'ère contemporaine », in Anne-Claude AMBROISE-RENDU, Anne-Emmanuelle DEMARTINI, Hélène ECK et Nicole EDELMAN (éd.), *Émotions contemporaines XIX^e-XXI^e siècles*, Paris, Armand Colin/Recherches, 2014, p. 45-68.

¹¹ Bernard LAHIRE, *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, La Découverte, 2004.

¹² De 1902 à 1914, 80 % des officiers de marine sont formés à l'École navale, 4 % à Polytechnique et 16 % sont issus d'autres modes de recrutement (essentiellement de la maistrance) d'après le vice-amiral Maurice Grasset, SHD-MV, 1 BB^s 21, Note pour le ministre n° 1820 EMG 1, 10 septembre 1923.

¹³ Jean MARTINANT DE PRÉNEUF, « Mentalités et comportements religieux des officiers de marine sous la Troisième République », thèse d'histoire, Université Paris X-Nanterre, 2007.

¹⁴ En dépit de son titre, *Jean Le Gouin. Journal d'un simple matelot de la Grande Guerre*, l'ouvrage de César Fauxbras, pseudonyme de Gaston Steckerman, n'est par exemple ni un journal ni un témoignage, car l'auteur n'a pas assisté à plusieurs des faits qu'il relate. Voir Jean-Baptiste BRUNEAU, « Jean Le Gouin : témoin de la Grande Guerre sur mer ? », in Jacques FRÉMEAUX, Martin MOTTE et Antoine SCHÜLÉ (éd.), *Guerre et littérature. t. II : De 1914 à nos jours*, Paris, Éditions de l'École de guerre, 2019, p. 139-178.

les équipages de la *Royal Navy* et de l'*US Navy* de la première moitié du XX^e siècle, ce n'est pas le cas pour ceux de la Marine nationale, à l'exception de ceux centrés sur les mutineries de 1919¹⁵. Pour analyser la honte chez les marins, au sens de l'ensemble des hommes servant dans la Marine nationale, quel que soit leur grade, il faudrait être capable de comprendre et ensuite de confronter les expériences combattantes des uns et des autres. En se concentrant sur les officiers de marine, cette étude entend apporter une première pierre à l'édifice. Pour autant, il faut tenir compte de ce que l'on sait du regard porté par les rares membres des équipages qui ont laissé des écrits sur le comportement des officiers, sans pour autant être dupe des limites de ce corpus, à commencer par son manque de représentativité et l'agenda politique des auteurs mis en évidence par les travaux de Jean-Baptiste Bruneau¹⁶.

Au sein d'un corpus d'écrits du for privé riche et diversifié, il convient de prendre la mesure de différents registres dans l'expression des émotions. Les journaux intimes ou de bord qui nous sont parvenus quasi *in extenso* sont d'abord pensés par leurs auteurs comme un miroir tendu à eux-mêmes. Ils portent la marque de la culture professionnelle des officiers de marine. Ils sont moins des carnets intimes au sens classique du terme que des documents hybrides et composites, à mi-chemin d'un journal de bord et d'un journal de navigation. Quant aux correspondances échangées avec les proches, elles relèvent d'une autre économie du sensible¹⁷. Les liens épistolaires, selon qu'ils sont entretenus dans un cadre conjugal, fraternel, filial ou amical, répondent à des modes d'expression distincts et normés des émotions. Le respect des conventions sociales implique par exemple une asymétrie entre générations dans l'exposition de soi. Un officier de marine se doit ainsi de faire preuve davantage de réserve dans l'affirmation de ses sentiments quand il s'adresse à son père que ce qu'un jeune officier s'autorise à formuler dans les lettres destinées à sa mère. Au-delà de ces nuances, l'ensemble de ces écrits sont modulés par une gestion de l'absence propre à l'embarquement, une expérience singulière qui mêle, plus encore qu'à terre, vie communautaire et promiscuité, isolement et éloignement¹⁸.

Ces documents permettent d'approcher la temporalité plurielle de l'expérience des combattants de 1914-1918 qui allie anticipation, mémorisation, émotion, narration, mais aussi occultation et refoulement¹⁹. Ambitionnant de saisir l'expression de la honte et de l'humiliation sur le vif, au plus près des acteurs, à hauteur de passerelle et de carré, cet article se concentre sur la parole des seuls marins, officiers subalternes, supérieurs et généraux, en excluant les écrits contemporains des commentateurs, officiels ou pas, ou les productions *a posteriori* des marins.

¹⁵ Chris MADSEN, « A Sailor's View Of Early Service in the Marine nationale on the Eve of the First World War », *The Northern Mariner/Le marin du nord*, vol. 33, 2023/2, p. 245-272.

¹⁶ *Ibidem* et J.-B. BRUNEAU, « La Marine française dans la Grande Guerre... », art. cit.

¹⁷ Clémentine VIDAL-NAQUET, *Couples dans la Grande Guerre. Le tragique et l'ordinaire du lien conjugal*, Paris, Les Belles Lettres, 2014.

¹⁸ Jean de PRÉNEUF et Thomas VAISSET, « L'alliance, l'ancre et la plume : lien conjugal et économie de l'absence chez les femmes d'officiers de marine (mi XIX^e-mi XX^e siècle) », in Emmanuelle CHARPENTIER et Benoît GRENIER (éd.), *Femmes face à l'absence de l'Antiquité à l'époque contemporaine : terre, mer, outre-mer (Europe-Amérique du Nord)*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2022, p. 55-69.

¹⁹ John HORNE, « Entre expérience et mémoire : les soldats français de la Grande Guerre », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 60, 2005/5, p. 903-919.

Néanmoins, quelle que soit la richesse de ce matériau, les conditions de leur conservation et, le cas échéant, de leur publication en relativisent la portée. Cet examen des écrits de soi a donc été complété par des sondages dans les archives opérationnelles de la Marine, en se focalisant sur l'entrée en guerre, les principales opérations et les grands accidents. S'il n'existe pas alors d'équivalent des rapports sur le moral, dont l'historiographie a montré toutes les limites²⁰, les documents officiels au format très normé produits par les seuls officiers renferment ponctuellement des annotations explicites quant à l'état d'esprit des équipages, qui donnent à voir celui du rédacteur. Ces textes en apprennent en effet autant sinon plus sur l'horizon d'attente de chefs, dont l'écriture contrainte s'inscrit dans un cadre hiérarchique, que sur la réalité des sentiments de leurs subordonnés, telle qu'elle transparait dans leurs correspondances et journaux privés. Mais ce décalage tout comme les nombreuses omissions font sens.

À défaut d'autoriser une approche quantitative et statistique, ce corpus offre la possibilité de saisir les nuances de l'expérience combattante au sein d'un groupe cohérent dans son rapport au monde. Est-ce que cette homogénéité continue à se déployer dans le ressenti et l'expression de la honte en contexte de guerre, comme dans la façon de la contrôler, de la dépasser et de la conjurer ? En outre, suivre les manifestations intimes et collectives de la honte peut être un révélateur, au sens chimique du terme, qui permet d'interroger l'articulation du sensible avec les réalités technico-opérationnelles et institutionnelles alors que l'historiographie tend à postuler leur synchronisation. Les mentalités, comportements et représentations, ainsi que l'éthos des combattants ne sont en effet censés évoluer vraiment qu'à partir du moment où la Marine est réorganisée autour de la guerre sous-marine à partir de la seconde moitié de l'année 1915.

UNE INACTION JUGÉE HONTEUSE, MAIS EN DÉCALAGE AVEC LA RÉALITÉ DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

La honte ressentie par les officiers de marine trouve ses racines dans les conditions opérationnelles très déstabilisantes de l'été 1914. Celles-ci privent en effet les acteurs de la possibilité de vivre une expérience combattante conforme à un système de valeurs qui participe d'une éthique chevaleresque, héroïque et viriliste, selon une posture dont les marins n'ont évidemment pas l'apanage²¹. Avant même que la honte ne soit mentionnée, la frustration et l'ennui sont évoqués dans les écrits des marins. Frustration face à l'absence de combat d'ampleur entre escadres à cause d'un ennemi qui se dérobe, et alors que l'attente de l'engagement guerrier les a placés

²⁰ André LOEZ, « Pour en finir avec le "moral" des combattants », in Jean-François MURACCIOLE et Frédéric ROUSSEAU (éd.), *Combats. Hommage à Jules Maurin*, Paris, Michel Houdiard, 2010, p. 106-119.

²¹ Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, « La Grande Guerre et l'histoire de la virilité », in Alain CORBIN, Jean-Jacques COURTINE et Georges VIGARELLO (éd.), *Histoire de la virilité*, t. 2 : *Le triomphe de la virilité. Le XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 2011, p. 403-410 ; George L. MOSSE, *L'Image de l'homme. L'invention de la virilité moderne*, Paris, Abbeville, 1997, p. 56-58.

dans une éprouvante tension émotionnelle²². Ennui devant la monotonie de patrouilles sans combats, notamment en Adriatique où l'Armée navale ne croise que trop rarement à leurs yeux. Castex en est l'un des chroniqueurs les plus désabusés :

Ainsi, nos opérations contre l'Autriche paraissent se réduire à ce barrage du canal d'Otrante, attitude passive, géographique, ingrate et assommante. Nous voilà devenus les concierges de l'Adriatique. Nous semblons, peut-être sur ordre supérieur, avoir abandonné toute idée d'offensive dans cette mer, avec tous les avantages moraux inhérents²³.

Ennui aussi lors des longues pauses opérationnelles à La Valette qui sert de base arrière. Les officiers ne cessent de déplorer « l'inaction » – terme qui revient à treize reprises entre août et décembre 1914 dans le journal de Castex – et une conduite « passive », que l'on reste au port ou que l'on se contente de patrouiller à distance du canal d'Otrante dans une logique de contrôle de la mer et de *Sea Denial*. Dépit, tristesse et amertume, pénibilité et crispation²⁴, toute une palette d'émotions et de sensations est ainsi convoquée pour manifester le désarroi qui précède l'expression de la honte. Ce dernier terme n'apparaît cependant que rarement, comme dans ce courrier du lieutenant de vaisseau Ballande rédigé le 10 octobre alors que le croiseur-cuirassé *Gambetta* est au mouillage :

Nous sommes à Malte depuis trois jours. Nous sommes tous profondément attristés de notre inaction. Je rentrerai honteux dans mon pays d'avoir si peu fait pour lui. Ah ! tu ne peux connaître l'amertume des sentiments qui broient mon cœur à cette pensée. Nous brûlons du désir d'agir²⁵.

L'expérience est jugée émoullente et débilitante, démoralisante et dévirilisante. S'exprime ici une conception tout à la fois incarnée, sensible et genrée de la guerre. De nombreux officiers, à l'image de Ballande, déplorent de manière explicite « le rôle passif que nous jouons » du fait des choix opérationnels du commandement²⁶. Au-delà des divergences quant aux options tactiques et stratégiques, l'utilisation péjorative et récurrente de ce terme témoigne de la prégnance du modèle militaro-viril dans la Marine à la veille de la Grande Guerre. Le combat est pensé et vécu comme une métaphore inconsciente de l'acte sexuel, dans lequel seul l'homme est actif et qui, par sa dimension anthropologique, n'est pas propre aux marins. Par ailleurs, on relève dans ce groupe la prégnance de l'imaginaire phallique associé aux représentations des armements

²² Hervé MAZUREL, « Enthousiasmes militaires et paroxysmes guerriers », in Alain CORBIN, Jean-Jacques COURTINE et Georges VIGARELLO (éd.), *Histoire des émotions*, t. 2 : *Des Lumières à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 2016, p. 243.

²³ SHD-MV, Papiers Castex, 125 GG² 1, *Journal de bord*, art. cit., mention du 18 août 1914.

²⁴ SHD-MV, Papiers Gouton, 287 GG² 1, *Journal de l'EV Pierre Gouton tenu du 3 août 1914 au 21 octobre 1915*, mention du 16 août 1914 ; Pierre DUPOUEY, *Lettres du Lieutenant de vaisseau Dupouey*, Paris, Nouvelle Revue française, 1922 (8^e édition), lettre du 13 août 1914, p. 49 ; Joseph de PAMPELONNE, *Lettres d'un marin (1914-1917). L'Adriatique. Les Daradannelles*, Lyon, J.B. Roudil, 1928, p. 97.

²⁵ Charles BALLANDE, *Extraits de ses lettres*, Paris, Fischbacher, 1916, lettre du 10 octobre 1914, p. 14.

²⁶ *Ibidem*, Lettre du 18 novembre 1914, p. 18.

terrestres qui perdure au cours des deux guerres mondiales et au-delà²⁷. En effet, tout au long de la course aux armements navals qui fait rage depuis le début du XX^e siècle, le calibre de l'artillerie principale des cuirassés n'a cessé d'être considéré comme le mètre étalon de la puissance sur mer par tous les acteurs et les observateurs, civils comme militaires, en France et à l'étranger²⁸. Leur non-utilisation traduit concrètement autant qu'elle symbolise métaphoriquement l'impuissance de l'Armée navale et de ses cadres.

Les officiers de marine du temps sont aussi habités par un référentiel héroïque hérité de l'Antiquité et alors largement partagé. Il fait du courage physique démontré au cours d'un combat réglé entre pairs, comme du sacrifice suprême consenti pour la Cité, un idéal qui apporte la reconnaissance sociale selon une mystique qui trouve un prolongement dans les cultures chrétienne et républicaine²⁹. La correspondance de Jean du Plessis de Grénédan témoigne de cet horizon d'attente quand il rapporte le sentiment des jeunes officiers face à l'absence d'esprit offensif dans les premières semaines de la guerre :

Nous n'avons rien fait là-bas [au Cameroun]. Sans doute, notre rôle était en lui-même modeste ; mais nous avons été au-dessous de notre rôle. De retour ici [à Toulon], tous ceux qui reviennent de Chine, de l'Adriatique, d'Islande, tous nous disent qu'ils ont été inférieurs à leur rôle³⁰.

Du Plessis de Grénédan s'enthousiasme en revanche à l'heure de rendre compte du rôle décisif du garde-côtes cuirassé *Requin* et du croiseur *D'Entrecasteaux* dont l'artillerie brise nette l'offensive ottomane sur le canal de Suez en février 1915 : « Voilà une journée qui fut glorieuse pour la marine française ! », écrit-il à sa mère. Sa frustration exprimée après l'interception avortée des bâtiments allemands opérant au large des côtes algériennes dans les premiers jours du conflit donne à voir le lien qui est fait entre la reconnaissance sociale et professionnelle, et le fait de délibérément risquer la mort au combat : « Hier soir, nous devions appareiller pour Alger. Ce matin, devant Bône, nous aurions trouvé le *Goeben*, dix fois plus puissant que nous. C'eût été la joie. Nous aurions eu notre part de gloire ; mais il est en autrement »³¹. Dans la correspondance de cet officier au catholicisme exacerbé s'affirme une survalorisation du sacrifice que l'on décèle également chez ses coreligionnaires tels Georges Thierry d'Argenlieu, André Ducos ou Pierre Dupouey. Ces hommes témoignent d'une aspiration profonde, mais contrariée, et partant douloureuse, de ne pas avoir l'occasion de se conformer au sort du Christ en donnant leur vie pour la France. Ils assimilent en effet sa défense à

²⁷ Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, *Combattre. Une anthropologie historique de la guerre moderne (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, Seuil, 2008, p. 257.

²⁸ Jan RÜGER, *The Great Naval Game: Britain and Germany in the Age of Empire*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007.

²⁹ J. MARTINANT DE PRÉNEUF, *Mentalités et comportements religieux...*, *op. cit.*, p. 531-533 et 637-639.

³⁰ Lettre de Jean du Plessis de Grenadan à sa tante, 28 décembre 1924, citée dans Joachim DU PLESSIS, *La vie héroïque de Jean du Plessis, commandant du « Dixmude » 1892-1923*, Paris, Plon, 1924, p. 126.

³¹ Lettres de Jean du Plessis de Grenadan à sa mère, 6 février 1915 et du 4 août 1914, citées dans *Ibidem.*, respectivement p. 130 et 118.

celle de la foi³², selon un schéma que l'on retrouve chez de nombreux cadres de l'armée de Terre³³.

Ce qui est rapporté est en fait en partie décalé par rapport à la réalité opérationnelle. Le topos de l'inaction est présent dans la plupart des lettres et des journaux de bord dès les premières semaines du conflit, en particulier chez les officiers servant sur les cuirassés de l'Armée navale. Pourtant, jusqu'au torpillage du cuirassé *Jean Bart*, le navire-amiral de la flotte, en décembre 1914, et surtout du croiseur-cuirassé *Léon Gambetta*, en avril 1915, la Marine nationale n'hésite pas à s'engager en Adriatique³⁴. La véritable inaction, du moins la raréfaction des déploiements des bâtiments les plus importants au-delà d'Otrante, ne débute qu'au printemps 1915. La perte d'un bâtiment de premier rang aurait en effet une portée politique désastreuse. Son impact militaire serait aussi considérable, car la France ne bénéficie pas d'une marge de supériorité décisive en Méditerranée d'autant que la construction des grandes unités a été interrompue pour réorienter l'activité des arsenaux vers le soutien des opérations terrestres.

La mention explicite du sentiment de honte à l'égard de l'inaction reste toutefois rare. Le pas n'est franchi que lorsque les officiers constatent avec amertume et, le plus souvent, indignation que leur situation résulte, selon eux, d'une décision délibérée du commandement qui refuse de braver le sort en s'attaquant directement aux bases austro-hongroises de Pola et Cattaro. L'émotion est très forte, et son expression particulièrement virulente, parmi les officiers subalternes, mais elle transcende en fait les grades et les affectations, et donc, les générations. La honte procède d'une posture qui empêche les marins de s'inscrire, comme ils aspirent à le faire, dans le sillage de l'héroïsme de leurs anciens, auquel l'exemplarité au combat, célébrée par l'institution navale, les oblige. La chaîne des temps et la lignée censée unir combattants d'hier et d'aujourd'hui sont rompues. Cette brisure est insupportable à des hommes formés dans le culte de la tradition et dont la conception de l'histoire trahit la permanence de l'*historia magistra vitae*, au-delà de l'émergence globale d'un régime moderne d'historicité³⁵. En témoigne la manière dont, début octobre, le lieutenant de vaisseau Ballande, de spécialité fusilier, commente l'action des marins déployés à terre en faisant référence aux combats de 1870 : « Nous avons heureusement sur le front quelques régiments de marins, qui se montrent dignes de leurs prédécesseurs du Bourget et qui combattent vaillamment. Plusieurs de leurs officiers ont été tués, et j'en suis fier »³⁶.

³² Thomas VAISSET, *L'amiral d'Argenlieu. Le moine-soldat du gaullisme*, Paris, Belin, 2017, p. 75-86 ; André DUCOS, *Sous le col bleu, Eugène Conort*, Paris, Le Livre du marin, 1921 ; J. DU PLESSIS, *La vie héroïque...*, *op. cit.* ; P. DUPOUEY, *Lettres...*, *op. cit.*

³³ Annette BECKER, *La guerre et la foi. De la mort à la mémoire 1914-1930*, Paris, Armand Colin, 1994 ; Xavier BONIFACE, *Histoire religieuse de la Grande Guerre*, Paris, Fayard, 2014.

³⁴ Thomas VAISSET, « Interdire la mer ou s'interdire la mer ? La Marine nationale et le blocus du canal d'Otrante (août 1914-mai 1915) », in Jean de PRÉNEUF, Eric GROVE et Andrew LAMBERT (éd.), *Entre Terre et Mer. L'occupation militaire des espaces maritimes et littoraux en Europe de l'époque moderne à nos jours*, Paris, Economica, 2014, p. 351-368.

³⁵ François HARTOG, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003, p. 84-87.

³⁶ C. BALLANDE, *Extraits de ses lettres...*, *op. cit.*, lettre du 10 octobre 1914 p. 14.

En fait, au-delà de l'absence d'exposition aux périls du combat, tout ce qui semble déroger à un éthos chevaleresque très présent au sein du « Grand Corps » suscite le malaise et est générateur d'humiliation³⁷. L'incapacité à empêcher les bombardements de Bône et Philippeville par le croiseur de bataille *Goeben* et le croiseur léger *Breslau* de la *Mittlemeerdivision*, au matin du 4 août 1914, est ainsi considérée comme une tache. Elle est jugée d'autant plus déshonorante qu'il s'agit de villes ouvertes, les marins ne parvenant pas à protéger leurs populations civiles. « J'en pleurerais de rage », écrit par exemple le lieutenant de vaisseau Louis Vennin à sa femme³⁸. Loin des comptes-rendus dithyrambiques de la presse et des communiqués martiaux du ministère de la Marine³⁹, le capitaine de frégate Jules Docteur, sous-chef d'état-major de l'Armée navale embarqué sur le cuirassé *Courbet*, dit quant à lui sa gêne à l'heure de rendre compte du combat d'Antivari. Le 15 août 1914, lors de son premier déploiement en Adriatique, la flotte française envoie par le fond le croiseur-léger austro-hongrois *Zenta* au cours d'un bref affrontement à sens unique : « Un marteau-pilon pour écraser une mouche ! Ce n'est pas glorieux pour nous »⁴⁰. Pour Louis Vennin, ce n'est pas un « beau combat », mais un « massacre » qui lui fait « honte ». Il reprend vertement ses subordonnés qui s'esclaffent à chaque coup au but. « Autant j'aurais été joyeux et fier si le combat s'était livré à armes à peu près égales, autant j'étais étreint par la pitié en voyant cette situation », écrit-il à son épouse⁴¹.

Les marins rapportent donc de nombreuses atteintes à l'estime de soi provoquées par un conflit surprenant qui ne permet pas de se conformer à leur horizon d'attente. La blessure narcissique est particulièrement douloureuse, car cette expérience combattante est comparée de manière systématique à celle des proches et des pairs d'hier, d'aujourd'hui et de demain, qu'ils soient soldats à terre ou marins britanniques. La souffrance est aussi avivée par le fait que les

³⁷ Tout au long de leur formation, les officiers de marine sont invités à inscrire leurs pas dans ceux de la figure mythifiée du chevalier, héros aristocratique dont ils seraient les héritiers et les continuateurs, par-delà l'irruption de la guerre industrielle sur mer. La conduite sur le champ de bataille se veut ici motivée par un éthos singulier. Il met en avant le combat à armes égales entre des pairs distingués par leurs vertus communes, des compétences techniques rares maîtrisées de part et d'autre, la marque de l'expérience peu commune du service à la mer et un sens de l'honneur partagé. L'affrontement se doit d'être mené loyalement, dans le respect de l'adversaire et du droit des gens, sans craindre la blessure ou la mort, J. MARTINANT DE PRÉNEUF, *Mentalités et comportements religieux...*, op. cit. Il existe ici des similitudes avec le mythe du « chevalier du ciel » qui se déploie alors, là aussi en décalage avec la réalité de la violence guerrière. Pour autant, la figure des As met, par exemple, davantage en avant l'individu que ne le fait l'éthos des marins intrinsèquement lié à la dimension collective de l'équipage, George L. MOSSE, « The Knights of the Sky and the Myth of the War Experience », in Robert A. HINDE et Helen WATSON (éd.), *War: A Cruel Necessity? The Bases of Institutionalized Violence*, New York, Tauris, 1994, p. 132-142.

³⁸ Archives privées de la famille Vennin, lettre de Louis à Geneviève Vennin, 4 août 1914. Ce document est reproduit dans Louis VENNIN, *Lettres d'un officier de marine à son épouse (1912-1919)*, Paris, Christian, 2008, p. 49.

³⁹ Communiqué du 16 août 1914, cité dans *Nos marins et la guerre. Communiqués officiels de la Marine du 4 août 1914 au 27 mars 1915*, Paris-Nancy, Berger Levrault, 1915, p. 5.

⁴⁰ Jules DOCTEUR, *Carnet de bord 1914-1919*, Paris, La Nouvelle Société d'Édition, 1932, mention du 15 août 1914, p. 26.

⁴¹ Archives privées de la famille Vennin, lettre de Louis à Geneviève Vennin, 16 août 1914. Ce document est reproduit dans L. VENNIN, *Lettres d'un officier de marine...*, op. cit., p. 62-63.

officiers anticipent, scrutent et intègrent la moindre critique contre la Marine nationale. La honte n'est en fait explicitement mentionnée qu'au miroir de l'altérité. La manœuvre ratée qui provoque l'échouement du cuirassé *Danton* à l'entrée du port de La Valette le 12 août est ainsi d'autant plus amèrement éprouvée que cet accident, attribué à un manque de professionnalisme, se déroule au vu et au su de toutes les unités de la *Royal Navy* présentes dans la grande base britannique de Méditerranée. Le commandant Docteur déplore l'opprobre subi à cette occasion par l'Armée navale : « [...] Nous sommes humiliés par cet incident. Son commandant [du cuirassé *Danton*] est parmi ceux qui ne sont pas désignés pour faire la guerre »⁴². Ce schéma se retrouve, fin décembre 1914, quand la Marine nationale n'a d'autre choix que de faire réparer son navire-amiral, le cuirassé *Jean Bart*, après son torpillage à l'arsenal de Malte, faute de disposer à Toulon d'une forme de radoub adaptée aux dimensions du bâtiment.

La comparaison avec le sort des militaires engagés sur le front terrestre est celle qui est le plus durement ressentie. Les officiers craignent de passer pour des « embusqués » malgré eux, que ce soit aux yeux de leurs proches ou du reste de la population⁴³. Alors que l'offensive allemande bat son plein, Castex écrit le 11 août depuis Malte qu'« on a l'impression d'être encore en temps de paix, pendant que les camarades se battent à la frontière. Cette idée est intolérable ». Le 26 septembre, il déplore « cette inaction maritime qui fait un sanglant contraste avec ce qui se passe ailleurs. Pas mal d'officiers qui adoraient leur métier (j'en suis) commencent à le prendre en grippe à cause de cette inaction, en songeant aux amis et aux parents qui se battent, et au triste retour sans une égratignure »⁴⁴.

DÉPASSER LA HONTE PAR UNE REDÉFINITION DE L'ÉTHOS COMBATTANT

Confrontés à une expérience opérationnelle décevante, les officiers font donc part de leur malaise et de leur souffrance, ne mentionnant la honte de manière explicite que lorsqu'ils se comparent ou évoquent le regard d'autrui. Mais si l'expression des tourments est unanime, l'analyse de leurs écrits montre toute une palette de stratégies individuelles et collectives pour tenter de contrôler le trauma et parvenir à le dépasser. Cela passe par des attitudes visant à demeurer en phase avec le système de valeurs traditionnel, mais, aussi, par la volonté de valoriser la nouvelle expérience combattante via une recomposition de l'éthos guerrier, sachant que ces deux postures ne sont pas exclusives l'une de l'autre, y compris chez un même individu.

La première réaction est majoritaire et spontanée, en particulier chez les officiers les plus jeunes. Elle se traduit tout d'abord par le rejet de la responsabilité de ce qui est considéré comme une faute sur un commandement jugé manquant à ses devoirs, que ce soit par incompetence ou pusillanimité, voire par lâcheté. « On a peur. Frousse des risques de guerre. Frousse

⁴² J. DOCTEUR, *Carnet de bord...*, op. cit., mention du 12 août 1914, p. 23.

⁴³ Le capitaine de vaisseau Étienne Burlet, qui rédige ses souvenirs en 1919 sous le pseudonyme d'Étienne le Brut intitule l'un de ses chapitres « Réflexions d'un embusqué malgré lui », SHD-MV, papiers Burlet, 89 GG² 1, *Croquis et souvenirs rapportés de la guerre par un marin*.

⁴⁴ SHD-MV, Papiers Castex, 125 GG² 1, *Journal de bord*, art. cit., mentions des 11 août et 26 septembre 1914.

des sous-marins (3 sous-marins autrichiens), frousse des mines, frousse des abordages, frousse de la fatigue du personnel et du matériel », note Castex à la fin du mois d'août⁴⁵. Le commandant en chef de l'Armée navale, le vice-amiral Augustin Boué de Lapeyrère concentre les critiques des carrés, de la presse et des politiques⁴⁶. Les officiers supérieurs et généraux apparaissent cependant moins univoques et même divisés à l'égard de leur chef. Le plus connu des contempteurs de Lapeyrère est le contre-amiral Lucien Lacaze. Le commandant de la 2^e division de la 1^{re} escadre de l'Armée navale, qui a posé sa marque sur le cuirassé *Voltaire*, multiplie les reproches acerbes contre son supérieur, y compris parfois en public. En dépit des nombreux relais qu'il a conservés dans les cercles du pouvoir pour avoir été l'influent chef de cabinet de Théophile Delcassé lors de son passage rue Royale, Boué de Lapeyrère parvient à obtenir son rappel début 1915⁴⁷. D'autres officiers arguent en revanche que le premier des devoirs du chef militaire est d'assurer la préservation du potentiel en vue du succès final et donc de n'engager le combat qu'à la lumière du rapport pertes/gains espérés. Le capitaine de frégate Docteur déplore explicitement, dès le 6 septembre, le manque de largeur de vue des « plus jeunes [qui] ne veulent pas comprendre que notre blocus suspend le ravitaillement ennemi ». Il prend à plusieurs reprises la défense du commandant en chef pressé d'agir de toutes parts :

L'opinion publique, les sous-ordres sans responsabilité, les officiers attendent quelque chose, une action sous une forme quelconque. S'agiter n'est pas agir et peut-être que, dans certains cas, le mieux est de ne rien faire et d'attendre. Il faut savoir courir des risques, mais pour un but à atteindre, or, personne n'en voit un bien défini !

Boué de Lapeyrère n'est pas insensible aux critiques. Selon Docteur qui le rencontre fin septembre : « Il ne me cache pas la peine que lui cause l'incompréhension des uns et des autres sur cette forme de guerre. Ici, on se plaint qu'on ne fait rien, cela vaut mieux que de faire des bêtises »⁴⁸. Dans sa correspondance avec le ministre de la Marine, Victor Augagneur, le commandant en chef justifie sa ligne de conduite par des considérations opérationnelles et proteste de ses ambitions offensives face aux critiques à peine voilées de l'homme politique⁴⁹.

Un autre signe de la persistance de l'attachement à l'éthique traditionnelle est la volonté proclamée de partager l'expérience des poilus, jusqu'à envisager de demander à être reversé dans

⁴⁵ *Ibidem.*, mention du 23 août 1914.

⁴⁶ À cet égard, voir le brûlot de l'ancien chef d'état-major de la Marine, devenu député de la Seine en 1905, Amédée BIENAIMÉE, *La guerre navale 1914-1915. Fautes et responsabilités*, Paris, Tallandier, 1920. L'ouvrage reprend les critiques faites devant la Commission de la Marine de la Chambre pendant le conflit, voir les comptes-rendus conservés aux SHD-MV, SS Ca 9 et aux Archives nationales, C 7532.

⁴⁷ SHD-MV, CC⁷ 4^e moderne 1200/3, Lettre secrète n° 119/S, du VA Boué de Lapeyrère au ministre de la Marine, 28 février 1915. Voir également Bertrand LARRERA DE MOREL, *L'amiral Lacaze. Ministre de la Marine de la Grande Guerre, 1915-1917*, Paris, Christian, 2004.

⁴⁸ J. DOCTEUR, *Carnet de bord...*, *op. cit.*, mentions des 6, 13 et 29 septembre, respectivement p. 33, 35 et 39.

⁴⁹ SHD-MV, SS A 78, Rapports n° 1282 et 1283 du VA Boué de Lapeyrère au ministre de la Marine, 17 août 1914 ; SHD-MV, SS Ed 83, Rapport n° 1295 du VA Boué de Lapeyrère au ministre de la Marine, 3 septembre 1914.

l'armée de Terre. Tandis que Jean de Corbière écrit à sa mère mi-septembre qu'il « regrette presque de n'avoir pas été à St Cyr ! »⁵⁰, Pierre Dupouey témoigne de l'état d'esprit qui règne chez une partie des officiers subalternes de l'Armée navale dès la fin du mois d'août :

Mais, alors, si la situation s'éternise, comme elle menace de le faire, notre rôle risque d'être des moins glorieux – et la perspective de demeurer embusqués à La Valette pendant que nos frères d'armes se battent dans l'Est est assez peu engageante. Les midships, dont notre carré ne compte pas moins de 70 en ce moment, sont au bord de l'indignation et parlent d'aller s'engager chez les fantabosses pour connaître la joie de donner des coups...⁵¹

Si cette ambition semble particulièrement prégnante parmi les jeunes officiers subalternes, on la retrouve autant chez Ballande que Thierry d'Argenlieu⁵², elle transcende néanmoins les générations et la hiérarchie. Ainsi, à près de 60 ans, le préfet maritime de Bizerte, le vice-amiral Dartige du Fournet, écrit au ministre pour lui indiquer qu'il est volontaire pour « aller au feu » en prenant la tête d'une unité de marins engagés à terre⁵³.

La survalorisation des rares combats au canon entre forces navales ou des tirs contre la terre témoigne aussi de la volonté de dépasser la honte née de la passivité et de l'absence d'exposition au feu qui caractérise le quotidien opérationnel de l'écrasante majorité des marins. La mise en avant systématique et en partie fantasmée des opérations de la Brigade des fusiliers marins traduit également la fascination persistante pour la confrontation directe au feu ennemi. Alors que les officiers embarqués ne cessent de se plaindre du manque d'informations sur la réalité des combats en métropole, l'action des « demoiselles aux pompons rouges » de l'amiral Ronarc'h est largement médiatisée. Elle représente par exemple la moitié des entrées consacrées à la guerre navale par *L'Illustration* entre octobre et décembre 1914, alors même que ces hommes ne constituent qu'une part minime des effectifs de la Marine et de son activité opérationnelle. Dans les écrits des marins comme dans la presse, la défense acharnée de Dixmude en octobre et novembre 1914 prend l'allure d'une épopée. Le rôle joué par les troupes de l'armée de Terre, les soldats belges et britanniques, pourtant majoritaires autour de la bourgade des Flandres, est minoré ou invisibilisé. L'action des fusiliers marins est présentée comme cruciale pour empêcher le débordement du front allié à la fin de la course à la mer et permettre ainsi le rétablissement de l'armée belge sur l'Yser. L'ampleur des pertes et les actes de bravoure sont rapportés dans le moindre détail, en insistant sur le fait que ce tour de force est rendu possible par les qualités spécifiques prêtées aux marins – esprit d'équipage, rusticité, ténacité, frugalité,

⁵⁰ SHD-MV, Papiers Corbière, 202 GG² 1, reproduction d'une lettre de Jean de Corbière à sa mère, s.d. [entre le 15 et le 18 septembre 1914] dans Jean de CORBIÈRE, *Souvenirs maritimes 1911-1940. Journal de bord d'un officier de marine et Lettres à sa famille*, document dactylographié, s.l., 1994.

⁵¹ P. DUPOUEY, *Lettres...*, *op. cit.*, Lettre du 24 août 1914, p. 59.

⁵² Archives privées de la famille Thierry d'Argenlieu, *Souvenirs 1898-1913*, carnet manuscrit ; C. BALLANDE, *Extraits de ses lettres...*, *op. cit.*, Lettre du 27 octobre 1914, p. 15.

⁵³ SHD-MV, 5 Mi 109 (4), Lettre du VA Dartige du Fournet au ministre de la Marine, 5 octobre 1914.

courage –, fruits de leur longue expérience du service à la mer⁵⁴. Tandis que l'enseigne de vaisseau Pierre Gouton recense scrupuleusement les récompenses décernées aux fusiliers marins, Charles Ballande s'enthousiasme pour ces hommes qui, d'après lui, ont « écrit à Dixmude une des pages les plus héroïques et les plus sublimes de cette guerre ! »⁵⁵. Pour les officiers embarqués loin du front terrestre, il y a là une compensation symbolique inconsciente : Dixmude permet d'effacer la honte en démontrant à la face du monde que les marins sont dignes des poilus, voire peut-être qu'ils sont les meilleurs d'entre eux. Sur ce point, les écrits intimes des officiers déployés en mer ne diffèrent pas des récits plus ou moins fantasmés et essentialisants d'un Charles Le Goffic⁵⁶. Ils tranchent en revanche avec certains des témoignages de ceux présents sur l'Yser, où la dimension héroïsante des combats est moins prégnante et la narration plus balancée⁵⁷.

On comprend dès lors pourquoi de nombreux cadres demandent à être versés aux formations de marins à terre. Dès septembre, un appel est lancé aux canonnières affectés dans les états-majors pour armer les forts de Paris. Dans la seconde quinzaine d'octobre, ce sont des lieutenants de vaisseau brevetés fusiliers qui sont invités à rejoindre la brigade Ronarc'h. Une vingtaine d'officiers de l'Armée navale se porte volontaire, mais seuls six sont désignés, au grand dam de Charles Ballande qui avait posé sa candidature⁵⁸. Des nuances doivent être apportées aux écrits des officiers subalternes quant à l'enthousiasme unanime que rencontreraient ces appels à servir à terre. Quand, au début de l'année 1915, l'état-major général prévoit de soustraire une partie des effectifs d'officiers des bâtiments déployés en Méditerranée, des amiraux, à commencer par Boué de Lapeyrère, expriment ouvertement leur crainte de voir ces prélèvements obérer dangereusement les capacités opérationnelles de l'Armée navale, qui doit conserver la priorité, même si cela suscite l'incompréhension de certains marins, des élus et de la population⁵⁹.

Ce qui est dit de l'action des fusiliers marins dans les écrits des officiers embarqués montre de nouveau comment la guerre ressentie diffère sensiblement de sa réalité. Autrement dit, le fantasme permet de dépasser le trauma de la honte. L'expérience du combat à terre reste en effet très minoritaire dans la Marine et sans commune mesure avec la place qu'elle occupe dans les représentations. Ainsi, au 1^{er} janvier 1915, seuls 16 500 marins participent aux com-

⁵⁴ Jean de PRÉNEUF, « La Brigade des fusiliers marins à Dixmude. La mémoire bretonne au prisme d'identités collectives minoritaires », communication lors du colloque *La Grande Guerre des Bretons. Vécu(s), Expérience(s), Mémoires(s) (1914-2014)*, organisé par Mickaël BOURLET, Yann LAGADEC et Erwan LE GALL à Saint Cyr-Coëtquidan les 14 et 15 mai 2014.

⁵⁵ SHD-MV, Papiers Gouton, 287 GG² 1, *Journal de l'EV Pierre Gouton...*, art. cit. ; C. BALLANDE, *Extraits de ses lettres...*, op. cit., lettre du 13 mars 1915, p. 23.

⁵⁶ Sur le rapport complexe et ambivalent de Charles Le Goffic à la mise en récit de l'action de la Brigade des fusiliers marins, Jean-André LE GALL, *Charles Le Goffic (1863-1932) ou la difficulté d'être breton*, Cressé, Éditions des régionalismes, 2013.

⁵⁷ Jean-Christophe FICHOU, « Les pompons rouges à Dixmude : l'envers d'une légende », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2010/4, n° 240 ; Yann LAGADEC, *Un fusilier marin breton à Dixmude : le carnet de Lucien Richomme (août 1914-février 1915)*, Pabu, À l'ombre des mots, 2018.

⁵⁸ C. BALLANDE, *Extraits de ses lettres...*, op. cit., lettre du 27 octobre 1914, p. 15.

⁵⁹ SHD-MV, SS A 78, Rapport n° 1402 du VA Boué de Lapeyrère au ministre de la Marine, 22 janvier 1915.

bats à terre dans des formations mises à la disposition du ministère de la Guerre, que ce soit au sein de la Brigade des fusiliers marins, des canonnières-marins, des auto-canonnières ou des auto-projecteurs⁶⁰. Cela équivaut à moins de 15 % des effectifs de la Marine nationale, soit environ un marin sur sept. Ce total ne comprend certes pas les mobilisés déjà reversés au cours de l'été 1914, mais la survalorisation de l'action de ces hommes trahit en creux le besoin viscéral des marins de dépasser l'humiliation qu'ils ressentent après un début de guerre frustrant.

Une autre façon de procéder, bien qu'encore minoritaire, consiste, sans se départir de l'horizon d'attente de la bataille décisive et de l'offensive, à réagencer le code de l'honneur propre aux officiers en valorisant de nouvelles pratiques guerrières. La posture d'attente de la guerre d'usure qui s'impose très vite sur mer en devient rapidement un élément constitutif. Les longues veilles exigées par la tenue d'un blocus à distance destiné à contrer la stratégie de *fleet in being* austro-hongroise ou, par la suite, les tâches défensives que sont les patrouilles et les escortes pour parer à la menace sous-marine sont autant de passages obligés de la redéfinition en cours de l'éthos combattant dans l'écriture de soi. En témoigne peu après le premier ordre du jour du vice-amiral Dartige du Fournet qui succède, en octobre 1915, à Boué de Lapeyrière à la tête de l'Armée navale : « Attachons-nous passionnément à notre tâche quelle qu'elle soit. Il n'en est pas de petite quand il s'agit de travailler pour la patrie, d'assurer le triomphe de ses armes »⁶¹. Le labeur avilissant qui consiste à « briquer la mer », selon l'expression consacrée par l'argot naval, l'abnégation silencieuse et l'accomplissement de missions obscures sont les nouveaux viatiques face à la honte ressentie à l'égard du tournant pris par la guerre navale. Au-delà d'arguments d'ordre technique destinés à démontrer la valeur opérationnelle et l'importance stratégique de ces procédés, cette rhétorique s'inscrit dans la veine d'un Vigny sur les grandeurs et les servitudes imposées par l'état militaire. L'examen des correspondances et journaux écrits dans la seconde moitié de l'année 1914 tend à montrer que la recomposition de l'honneur marin ne relève pas exclusivement d'un discours de remobilisation de la hiérarchie ou d'une reconstruction *a posteriori* de la part des marins ou de l'institution qui se développe à compter de la fin de l'année 1915 et qui culmine à partir de la sortie de guerre dans les prises de paroles officielles et la « littérature navale »⁶². Les acteurs sur le terrain s'en emparent avant même que les conséquences de la guerre sous-marine sur l'organisation de la Marine ne se fassent pleinement sentir. Dès le 7 octobre 1914, Castex note dans son carnet :

Il nous faut rester ici coûte que coûte, pendant 15 ans si c'est nécessaire. L'ennemi croyait que nous ne pouvions pas y tenir. Le voilà bien attrapé. Nous nous sommes organisés pour vivre indéfiniment à la mer (ravitaillement, courrier, hôpital). Et nous nous cramponnons ici contre son attente. C'est une lutte de ténacité : il faut y

⁶⁰ SHD-MV, SS Ed 25, Message de l'état-major général à l'attaché naval à Londres, 23 janvier 1915.

⁶¹ SHD-MV, 5 Mi 109 (4), Ordre du jour du VA Dartige du Fournet, octobre 1915.

⁶² Voir notamment le célèbre discours de Georges LEYGUES, *La Marine française pendant la guerre. Discours prononcé à la Chambre des députés le 23 juin 1920*, Paris, Imprimerie des Journaux officiels, 1920. Pour la littérature, se référer à J.-B. BRUNEAU, « La Marine française dans la Grande Guerre... », art. cit.

être les plus forts. La marine française aura inscrit une page superbe de son histoire à l'entrée de l'Adriatique⁶³.

Il existe par conséquent un décalage par rapport à la chronologie de la prise en compte opérationnelle et institutionnelle des nouvelles formes de la guerre navale, mises en œuvre à compter de la nomination du contre-amiral Lacaze au ministère de la Marine en octobre 1915 puis systématisée sous la pression du Parlement au mitan de l'année 1917⁶⁴. Les mentalités évoluent donc plus rapidement. On peut y voir autant un processus inconscient de re-narcissisation et de re-virilisation s'imposant à des combattants désorientés qu'un retour d'expérience fondé sur une analyse technique de la situation militaire. Il s'agit d'une autre façon de surmonter l'humiliation et la honte qui, pour autant, restent présentes dans les correspondances, comme le montrent par exemple les écrits relatifs à l'expédition des Dardanelles⁶⁵.

*

Comme les terriens, les marins apparaissent surpris et déçus par les débuts de la guerre. Revers et déconvenues génèrent frustration et angoisse. Mais leur expérience combattante est singulière, car ces hommes sont pour la plupart privés de l'épreuve cathartique du feu. Ils opèrent loin de la métropole dans des missions de surveillance à distance de l'ennemi qui sont peu reconnues, voire dénigrées par la presse. Cette situation devient source de honte, dès lors que la plupart d'entre eux sont convaincus qu'elle résulte d'une attitude délibérée du commandement alors même que leur parvient l'écho déformé de leurs camarades de l'armée de Terre qui tombent nombreux dans des combats aussi meurtriers que décisifs. La honte est également nourrie par la comparaison avec un allié britannique jugé plus performant et actif.

Face à ces déboires, passé l'effet de sidération, les marins s'adaptent. Ils recherchent tout d'abord des coupables au sein de la chaîne de commandement. Ils survalorisent tout fait d'armes ou toute conduite en phase avec l'éthique établie à la veille de la guerre. Enfin, ils exaltent les missions inattendues qu'ils doivent accomplir. Ce faisant, ils sont très tôt amenés à recomposer en partie leur système de valeurs pour tenter de redonner une cohérence à une identité professionnelle ébranlée et fragmentée. La mystique du sacrifice et de l'offensive demeure, mais elle se diversifie et évolue en intégrant au panthéon des vertus du « Grand Corps » de nouvelles facettes jadis peu valorisées, telles l'abnégation ou la ténacité.

L'étude des écrits des officiers au second semestre de 1914 révèle que cette inflexion, opérée non sans tiraillements, est entamée dès les premières semaines du conflit. Une partie de ce qui était ressenti par les marins comme une source de honte est désormais présentée par eux

⁶³ SHD-MV, Papiers Castex, 125 GG² 1, *Journal de bord*, art. cit., mention du 7 octobre 1914.

⁶⁴ Jean de PRÉNEUF et Thomas VAISSET, « Le Parlement, la Marine et la création de la direction de la guerre sous-marine (1914-1917) », *Revue d'histoire maritime*, 20, 2015/1, p. 67-89.

⁶⁵ Christopher MARTIN, Jean de PRÉNEUF et Thomas VAISSET, « Franco-British Naval Cooperation at the Dardanelles, 1914-1916, New Friends, Old Enemies, Eternal Rivals? », *British Journal for Military History*, 3, 2017/3, p. 122-147.

comme un motif de fierté. La représentation sensible d'une expérience combattante distincte de celle qui avait été anticipée précède donc en partie la réorganisation de la Marine nationale qui n'est vraiment recentrée autour de la guerre sous-marine qu'entre la mi-1915 et la mi-1917.

Ce dépassement de l'humiliation par sa sublimation en fierté se généralise après le lancement par l'Allemagne de la guerre sous-marine à outrance. En s'exposant pour mettre en échec un ennemi qui frappe délibérément des cibles civiles et afin de garantir l'approvisionnement de la population et de l'armée, les marins se représentent de nouveau en défenseurs du droit des gens et en artisans de la victoire. Ils sont d'autant plus portés à le faire que cette posture est relayée dès le mitan du conflit par le gouvernement et une littérature navale dont Paul Chack est un des hérauts les plus emblématiques, selon un schéma qui se prolonge dans les années 1920. Reste qu'aux yeux de nombreux marins, le compte n'y est pas. Pour eux, leur contribution à la victoire est sous-estimée au profit trop exclusif du Poilu. C'est également vrai à l'international avec la mise en avant de l'action de la *Royal Navy* en Atlantique ou au Jutland qui ferait trop peu de cas de l'apport jugé déterminant de la Marine nationale en Méditerranée. À la honte des débuts du conflit succède donc le ressentiment de la sortie de guerre. La relance d'une politique navale ambitieuse appuyée sur une politique de communication active impulsée par Georges Leygues, le « Colbert de la Troisième République » selon l'expression consacrée, ministre de la Marine pendant 7 ans et 8 mois entre novembre 1917 et son décès en fonction en septembre 1933, permettra de dépasser, en partie seulement, cette nouvelle désillusion.

Résumé / abstract

En août 1914, les officiers de marine français, baignés dans une mystique de l'offensive exaltant le courage viril face au feu adverse, entrent dans la guerre avec l'horizon d'attente d'une bataille décisive qui serait livrée escadre contre escadre. Mais l'ennemi se dérobe et refuse l'affrontement. Ces conditions opérationnelles déstabilisantes des premiers mois de guerre sont à l'origine, chez les officiers, d'un sentiment de honte dont les manifestations et les ressorts se saisissent dans leurs correspondances privées. Ces marins sont en effet convaincus d'être privés de l'opportunité de vivre une expérience combattante conforme à un système de valeurs participant d'une éthique chevaleresque, héroïque et viriliste alors que la réalité quotidienne des opérations invite à nuancer le topos de l'inaction de l'Armée navale. Cet article questionne l'expérience sensible de la honte au sein d'une catégorie singulière et peu connue des combattants des débuts de la Grande Guerre et étudie la manière dont ces hommes s'efforcent de s'en accommoder et de la dépasser. Cela passe par des attitudes visant à rester en phase avec le système traditionnel de valeurs, des tentatives pour réagencer le code de l'honneur des officiers et leur éthos combattant dans une écriture de soi valorisant de nouvelles pratiques martiales liées à la guerre d'usure qui s'impose en mer.

In August 1914, French naval officers, steeped in a mystique of the offensive based on the exaltation of virile courage in the face of enemy fire, entered the war with the expectation of a decisive battle to be fought fleet against fleet. But the enemy evaded them and refused to engage. These very destabilizing operational conditions in the early months of the war gave rise among officers to a sense of shame whose manifestations and underlying causes can be grasped in their private correspondence. These sailors were indeed convinced of being deprived of the opportunity to experience combat according to a system of values that partook of a chivalric, heroic, and virile ethic, even as the daily reality of operations invited a nuanced view of the perceived inaction of the naval forces. This article aims to question the sensitive experience of shame within a singular and little-known category of combatants in the early days of the Great War, and then to study how these men sought to come to terms with it and overcome it. This involved attitudes aimed at remaining in harmony with the traditional value system. But also attempts to rearrange the code of honor specific to officers and to redefine the combat ethos in self-writing by valorizing new warfare practices linked to the grinding war that was imposed at sea.

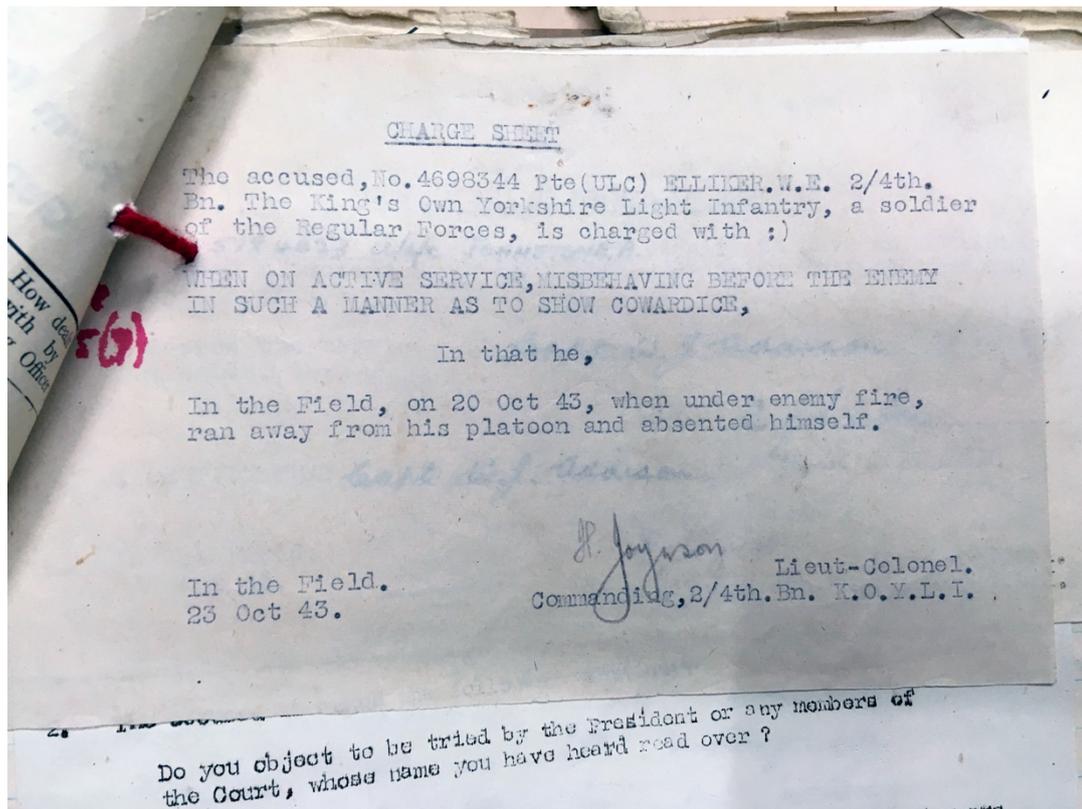
Un jugement pour couardise pendant la Seconde Guerre mondiale

Julie LE GAC
Université de Paris Nanterre
jlegac@parisnanterre.fr

Le 29 octobre 1943, Elliker, sous-officier d'un bataillon d'infanterie légère (le *King's Own Yorkshire Light Infantry*) est déclaré coupable de couardise (*cowardice*) par la cour martiale et condamné à dix années de servitude pénale – mais bénéficie d'une remise de peine de cinq ans. Neuf jours auparavant, le 20 octobre, alors que son supérieur lui a demandé de prendre sous sa responsabilité un fusil mitrailleur Bren et un soldat de seconde classe, il abandonne son poste, après une demi-heure à subir le feu ennemi, et s'enfuit vers l'arrière.

Son dossier judiciaire, conservé aux archives nationales britanniques à Kew, se compose de cinq feuilles jaunies reliées par un fil de laine et rassemblées dans une simple chemise¹. Il s'ouvre sur un formulaire dactylographié prérempli qui résume, à l'intention du juge-avocat général (*judge advocate general*) chargé de veiller à la conformité de la procédure, les informations essentielles relatives à l'accusé, les chefs d'inculpation retenus contre lui et les principales étapes de la procédure. Figurent ensuite les retranscriptions manuscrites des débats de l'audience effectuées par le greffier : les interrogatoires des témoins cités par le procureur et par la défense, les réponses aux questions posées par le procureur (mais non les questions) puis les conclusions de ce dernier, l'avocat de la défense s'abstenant de prendre la parole. Est enfin jointe une demande de clémence (*plea of mitigation*), c'est-à-dire une lettre de l'avocat de la défense à l'intention de la cour, tâchant d'explicitier les faits reprochés à l'accusé dans l'optique d'atténuer la sévérité de la condamnation.

¹ Dossier judiciaire de Elliker, jugé le 29 octobre 1943 pour *cowardice*, The National Archives (TNA), War Office (WO) 71/812. Sur la conservation « brutale » des archives judiciaires, Arlette FARGE, *Le goût de l'archive*, Paris, Seuil, 1989, p. 9.



« Ran away from his platoon and absented himself »,
dossier judiciaire d'Elliker, TNA, WO, 71/812

L'archive est assez ordinaire. Entre le 1^{er} septembre 1939 et le 31 août 1945, les cours martiales britanniques prononcent 210 029 jugements, dont plus de 75 000 pour des faits d'*AWOL* (*absence without leave*), et 30 000 pour désertion. Si les cas de couardise sont bien moins nombreux, 167 hommes du rang et 8 officiers sont toutefois condamnés à ce titre pendant le conflit². L'archive est formatée afin de prévenir toute contestation juridique. La retranscription des débats n'est pas littérale et est même incomplète comme en témoigne l'absence des questions posées à l'accusé³. Elle n'en demeure pas moins particulièrement éclairante. En elles-mêmes, ces quelques pages laissent entrevoir des fragments de l'histoire d'Elliker au sein de l'armée pendant la guerre, de son parcours ainsi que de son ressenti dans les moments qui précèdent les actes incriminés. La minceur du dossier et l'absence de relevé de punitions suggèrent, quant à elles, le relatif anonymat dans lequel évoluait Elliker, plongé dans la masse de l'armée. La source permet en outre d'appréhender le fonctionnement de la justice militaire britannique pendant la Seconde Guerre mondiale, d'interroger ses objectifs, ses contraintes, tout comme

² Comprehensive Summary of Court-Martial Convictions, British Other Ranks, Home and Overseas, 1st September 1939-31 august 1945, TNA, WO 93/55.

³ Sur les débats suscités par l'utilisation des archives policières et judiciaires en histoire et sur les diverses manières de dépasser leur formatage par l'institution judiciaire, voir le numéro consacré par Maria Eugenia ALBORNOZ VASQUEZ, Matteo GIULI et Naoko SERIU (éd.), « Les archives judiciaires en question », *L'atelier du Centre de recherches historiques*, 5, 2009 [En ligne : journals.openedition.org/acrh/1412, consulté le 27/11/2024].

son respect des droits et libertés individuelles. Ces archives judiciaires, qui pointent le désordre et l'indiscipline, permettent en outre de saisir les défaillances des combattants au front et par là même les épreuves qu'ils traversent ainsi que la façon dont l'institution s'efforce d'y remédier. Elles interrogent la manière dont, au sein de l'arène judiciaire, s'articulent droit et morale, prise en compte des intérêts de l'armée et préservation des droits fondamentaux de l'accusé.

PRATIQUES ORDINAIRES D'UNE COUR MARTIALE EN GUERRE

L'archive permet tout d'abord d'interroger le fonctionnement ordinaire des cours martiales au front pendant la Seconde Guerre mondiale, leur rôle dans le maintien de la discipline, ainsi que le respect des droits et libertés individuelles des soldats accusés.

Le 29 octobre 1943 se réunit une cour martiale générale de campagne en service actif (*field general court martial on active service*). Sa convocation a été réclamée le 23 octobre par lieutenant-colonel commandant le 2/4th *battalion* du *King's Own Yorkshire Light Infantry*, l'unité à laquelle appartient l'accusé. La convocation d'une cour martiale n'est en effet pas automatique et la décision revient au commandant d'unité qui, après enquête, décide de son opportunité, selon la gravité des faits incriminés ou le contexte. Dans la plupart des cas, qui se dérobent souvent au regard de l'historienne et de l'historien, l'exercice de la discipline se joue néanmoins au niveau infrajudiciaire, par des réprimandes ou des punitions.

Encadré par les *Rules of Procedure for Courts Martial and Other Matters* de 1926, le fonctionnement des cours martiales est allégé au front. La cour se compose de trois officiers : elle est présidée par un officier qui jouit au moins du rang de commandant (*major*), qui possède une expérience certaine et qui siège généralement sur un temps long. Il est accompagné de deux officiers de rang égal ou supérieur à celui de capitaine, dont l'un, en tant que membre senior de la cour martiale, doit jouir d'une expérience accrue. Ces trois hommes sont censés ne pas appartenir à la même unité que l'accusé. Le procureur et l'avocat de la défense sont également officiers. Dans les faits néanmoins, en raison de la pénurie généralisée d'officiers, ces règles ne sont pas toujours respectées, qu'il s'agisse de la non-appartenance à la même unité ou du grade minimal requis⁴.

Une fois la cour martiale réunie, l'audience débute par la prestation de serment. Après lecture des accusations pesant à l'encontre de l'accusé, celui-ci est invité à indiquer la manière dont il entend se défendre. S'il plaide coupable, la cour se contente de lire le résumé des preuves puis détermine la peine. S'il plaide non coupable, le président commence par résumer les faits. La cour entend la plaidoirie du procureur, puis les témoins cités par l'accusation. La parole est ensuite donnée à l'accusé et à sa défense qui peut elle aussi citer des témoins à comparaître. Le procureur et la défense tentent enfin, par leurs remarques conclusives, d'emporter la conviction de la cour martiale qui se retire ensuite pour délibérer.

Le crime militaire de couardise est prévu depuis 1881 par le *British Army Act* qui détermine les règles de droit applicables au sein de l'armée et les principes de fonctionnement de

⁴ Mark CONNELLY et Walter MILLER, « British Courts Martial in North Africa, 1940-43 », *Twentieth Century British History*, vol. 15, n°3, 2004, p. 217-242.

la justice militaire rendue au nom du Roi. Héritier du *Mutiny Act* adopté en 1689 à la suite de la mutinerie des régiments écossais au lendemain de l'abdication de Jacques II, il est, depuis 1881, renouvelé chaque année par le parlement britannique⁵. Selon le *British Army Act* de 1939, « un homme se rend coupable de couardise lorsqu'il fait preuve d'un comportement impropre à celui d'un soldat au regard de sa sécurité personnelle en présence de l'ennemi "en désertant son poste ou en déposant les armes de manière honteuse" »⁶. Contrairement à la définition de la désertion ou de l'absence sans autorisation (*AWOL*), qui répond à des critères précis, la définition de la *cowardice* est susceptible d'englober des faits variés et dépend largement de l'appréciation du commandement tout d'abord, de la cour martiale ensuite⁷. Le manuel de droit militaire de 1929, dans son édition de 1939, s'attache à donner quelques précisions afin de guider celle-ci dans sa tâche. Il indique ainsi, au détour d'une note de bas de page, qu'il revient à la cour de démontrer que

l'accusé a manqué à ses devoirs militaires en présence de l'ennemi en n'accomplissant pas une obligation distincte et réalisable imposée par un ordre ou un règlement déterminé, par les usages bien compris du service ou par les nécessités de l'espèce, applicables au poste dans lequel il était placé à ce moment-là⁸.

Le manuel ne donne donc que peu de précisions sur la nature de la faute commise par l'accusé et se contente de renvoyer au non-respect des ordres donnés, mais encadre la définition de la couardise en s'assurant que l'ordre donné soit réalisable et conforme aux engagements attendus du soldat accusé.

Le caractère large de la définition est précisément destiné à englober une série d'actes et de manquements qui ne répondraient pas aux définitions plus précises et aux critères quantifiés de la désertion et de l'*absence without leave* (*AWOL*) mais qui sont considérés comme déshonorants et dangereux pour l'armée. La difficulté à prouver la couardise explique également pourquoi les condamnations pour abandon de poste et désertion sont bien plus nombreuses et pourquoi les cours martiales semblent y recourir par défaut⁹.

Le fardeau de la preuve repose en effet sur l'accusation. Il revient au procureur d'établir la matérialité des faits puis de caractériser l'infraction militaire. L'audition des témoins s'attache tout d'abord à démontrer que la tâche attribuée à l'accusé était claire et correspondait à ce qu'on

⁵ Gerard ORAM, « "The administration of discipline by the English is very rigid". British Military Law and the Death Penalty (1868-1918) », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies*, vol. 5, 2001-1, p. 93-110.

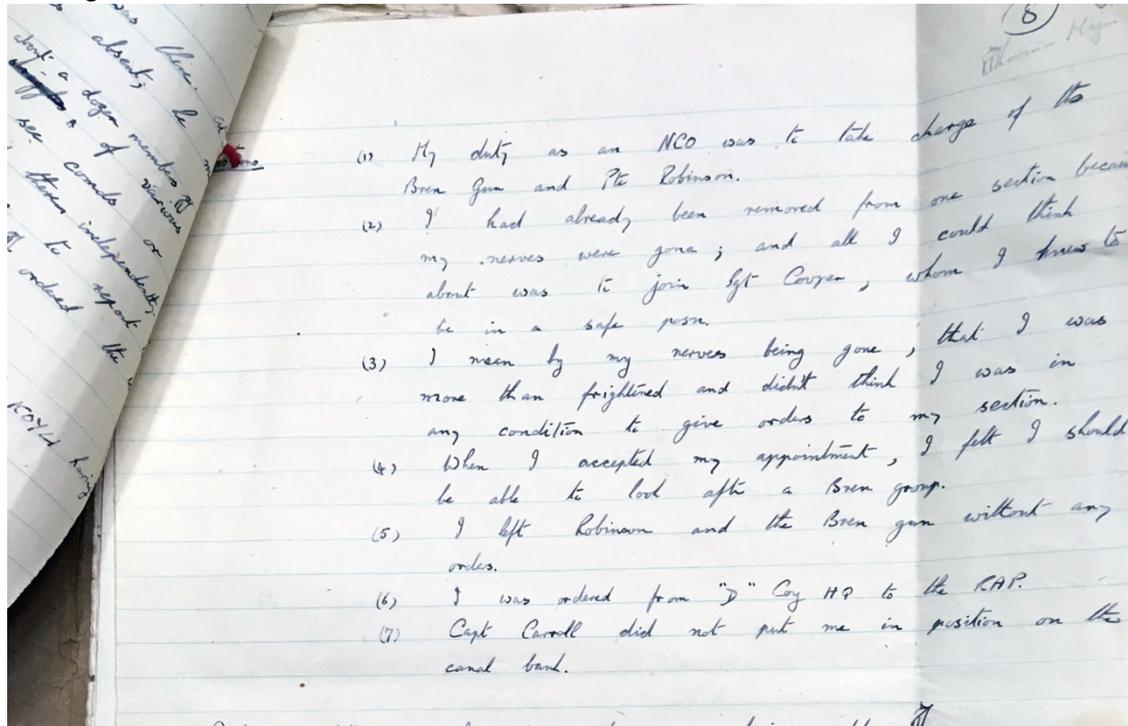
⁶ « An unsoldierlike regard for his personal safety in the presence of the enemy "by shamefully deserting his post or laying down his arms" » (les traductions en français sont de l'auteure).

⁷ John HUGH-WILSON et Cathryn CORNS, *Blindfold and Alone. British Military Executions in the First World War*, Londres, Cassell, 2001, p. 48.

⁸ The War Office, *The Manual of Military Law*, 1929 (reprinted December 1939), Londres, HMSO, 1940, p. 427, note 9: « It must be shown that the accused, from an unsoldierlike regard for his personal safety in the presence of the enemy, failed in respect of some distinct and feasible duty imposed upon him by a specified order or regulation, or by the well-understood custom of the service, or by requirements of the case, as applicable to the position in which he was placed at the time ».

⁹ Sur la Grande Guerre, voir J. HUGH-WILSON et C. CORNS, *Blindfold and Alone...*, *op. cit.*

est en droit d'attendre d'un soldat dans ses fonctions. L'interrogatoire du supérieur hiérarchique direct d'Elliker permet ainsi au procureur d'affirmer que des ordres ont établi une « obligation distincte et réalisable » au sous-officier, la prise en charge d'un fusil mitrailleur et de l'homme chargé de le manier, tandis qu'en réponse aux questions du procureur, l'accusé précise que lorsqu'il a accepté sa nomination, il pensait « qu'il serait capable d'être responsable d'un groupe en charge d'un fusil mitrailleur »¹⁰.



« (4) When I accepted my appointment, I felt I should be able to look after a Bren group », TNA, WO, 71/812

L'accusation s'attache ensuite à prouver, par l'audition du soldat de 2^e classe Robinson, placé sous les ordres de l'accusé, que le repli de ce dernier ne correspond à aucun ordre reçu. Enfin, il revient au procureur d'établir que l'attitude de l'accusé est indigne de la qualité de soldat de l'armée britannique. Il insiste ainsi dans ses remarques conclusives sur le fait qu'Elliker a quitté sa position sans ordres « à deux reprises » et que la seule justification donnée par l'accusé repose sur « son souhait de rejoindre le sergent Cooper qui se trouvait dans une position plus sûre »¹¹, laissant ainsi sous-entendre un manque de courage de sa part.

Elliker est défendu par un officier désigné¹². À la lecture du dossier judiciaire, son rôle pendant l'audience semble minimal : il ne cite aucun témoin à comparaître et s'abstient de toute remarque conclusive. Cette passivité semble résulter d'une conviction de la culpabilité de l'ac-

¹⁰ « When I accepted my appointment, I felt I should be able to look after a Bren group ».

¹¹ « Two occasions when the accused left his position [...] accused admits [...] only reason was he wished to join Sgt Cooper who was in a safer pos[iti]on than himself ».

¹² Art. 87, « Rules of Procedure, 1926, with Notes », in *The Manual of Military Law*, Londres, HMSO, 1940 [1929], p. 672.

cusé à laquelle s'ajoute, peut-être, un défaut d'expérience. Nombre d'officiers ayant exercé cette fonction d'avocat de la défense pendant le conflit reconnaissent en effet l'absence de formation, voire l'absence initiale de connaissances juridiques, qu'ils sont invités à acquérir par la simple lecture du manuel de droit militaire. Ils confessent en outre une présomption largement partagée de culpabilité à l'encontre de l'accusé¹³. Le défenseur d'Elliker ne semble toutefois pas insensible au sort de ce dernier, comme en témoigne le soin accordé à sa demande de clémence (*plea of mitigation*). Dans cette lettre, il invoque tout d'abord les affres des combats qui se déroulent en Méditerranée en rappelant qu'Elliker a été « soumis à de nombreuses épreuves qui ont progressivement miné son moral »¹⁴. Les éléments du contexte de l'abandon de poste d'Elliker – le feu ennemi et l'obscurité – sont ensuite avancés comme autant de circonstances atténuantes. Enfin, pour tenter d'atténuer la dimension honteuse des faits reprochés, un élément essentiel de la caractérisation de la couardise, la défense précise que l'esprit d'Elliker « est devenu si confus qu'il n'a pas pris entièrement conscience des conséquences de ses actes »¹⁵.

L'aspect infamant du crime militaire de couardise invite en effet à dépasser le seul terrain juridique et déplace le débat sur le terrain non seulement de la morale mais également du soin.

COUARDISE, PEUR ET COURAGE

Prévu par le *British Army Act* depuis sa première adoption en 1881 – et auparavant par le *Mutiny Act* –, le crime pénal de couardise jette l'opprobre sur celui qui en est accusé. Le recours au terme de « *cowardice* », défini par l'*Oxford Dictionary of English* comme un « manque de bravoure »¹⁶, constitue une singularité britannique – il n'existe ainsi pas d'équivalent en droit militaire français au XX^e siècle – qui participe de la sévérité de la loi militaire¹⁷. Le poids et les conséquences de l'infamie évoluent néanmoins, à mesure que l'armée britannique, tout comme la société dans son ensemble, se transforme. Jusqu'à la Grande Guerre, la couardise est généralement considérée comme un manque de caractère, une faillite personnelle. La condamnation judiciaire sanctionne alors la faiblesse d'un homme qui, à ce titre, n'aurait pas sa place au sein de l'armée et encourt même la peine de mort¹⁸.

L'émotion suscitée au sein de l'opinion publique par les exécutions de *Tommies* pendant la Grande Guerre invite néanmoins à un nouvel examen du crime militaire de couardise et à sa sanction par la justice militaire¹⁹. Au cours de la Première Guerre mondiale, en effet, 346 soldats britanniques sont exécutés à l'issue d'une condamnation à mort par une cour martiale, dont

¹³ M. CONNELLY et W. MILLER, « British Courts Martial in North Africa, 1940-43 », art. cit., p. 229-230.

¹⁴ « Elliker has been submitted to many trials which have gradually undermined his moral ».

¹⁵ « Dusk mortaring and machine gunning from the enemy obviously proved too much of a mental strain for him and I feel that his mind became so confused that he was not fully aware of the results of his actions ».

¹⁶ « Cowardice », *Oxford Dictionary of English*, Oxford, Oxford University Press, 1998.

¹⁷ G. ORAM, « "The administration of discipline by the English is very rigid"... », art. cit., p. 93-110.

¹⁸ Arthur N. GILBERT, « Law and Honour among Eighteenth Century British Army Officers », *The Historical Journal*, 19-1, 1967, p. 75-87.

¹⁹ Anthony BABINGTON, *For the Sake of Example: Capital Courts Martial 1914-1920. The Truth*, Londres, Paladin, 1985.

18 pour des faits de couardise²⁰. La crainte que parmi ces hommes exécutés aient figuré des individus ayant failli à leur mission en raison de troubles psychiques causés par la violence des combats, des victimes de « *shell shock* » pour reprendre la terminologie d'alors, émeut. À la Chambre des Lords, en avril 1919, Lord Southborough justifie la constitution d'une commission d'enquête sur le *shell shock* par la nécessité d'« interroger l'application de la peine de mort aux hommes par les cours martiales au motif de *cowardice* ». Le rapport rendu par la commission d'enquête en 1922 souligne le caractère « ignominieux » (*opprobrious*) de la qualification, qui demeure, ainsi, assumé²¹. Il relève en outre la difficulté qu'ont la plupart des acteurs à définir ce crime. Le rapport publié constate ainsi que nombre des témoins auditionnés « ont refusé de définir le terme tandis que d'autres l'ont fait avec réserve »²². Le commandant Dawson, un avocat doté d'une grande expérience en cour martiale, affirme que « la couardise est le fait de montrer des signes de peur en présence de l'ennemi », une définition qui ne permet pas, comme le relève le rapport de la commission, de distinguer aisément entre couardise et *shell shock*²³. Pour autant, le rapport ne remet en cause ni l'existence du crime de couardise et de sa définition floue par les lois militaires, ni la peine encourue, la peine capitale.

Alors que la persistance des troubles psychiques d'une partie des vétérans de la Grande Guerre émeut, la question continue d'agiter les milieux progressistes²⁴. En mars 1924, trois parlementaires travaillistes et un libéral-démocrate proposent l'abolition de la peine de mort pour des faits de désertion et couardise. Face à l'opposition d'une partie du Conseil de l'Armée (*Army Council*) qui considère que la peine de mort constituerait un instrument de dissuasion indispensable au maintien de la discipline²⁵, le gouvernement travailliste constitue une commission appelée à prolonger la réflexion, le comité Lawson²⁶. La démission du gouvernement travailliste Mac Donald conduit cependant à l'abandon du projet. La sensibilité de l'opinion publique à l'abolition de la peine de mort pour des infractions militaires invite néanmoins à ouvrir de nouveau le débat en 1929, après le retour au pouvoir des travaillistes. Les oppositions, moins puissantes, et désormais incarnées par les membres militaires du Conseil de l'Armée et par les membres de la Chambre des Lords, se fondent sur les mêmes arguments. La peine de mort est ainsi présentée comme un moyen de dissuasion indispensable au maintien de la discipline au sein de l'armée. « Lorsqu'un homme est menacé de la peine de mort, il s'efforce de résister, mais

²⁰ « The Death Penalty in relation to offences committed on active service », Memorandum by AG (Adjutant General) for consideration by the Executive committee of the Army Council, 26th May 1942, TNA, WO 32/15773.

²¹ David FRENCH, « Discipline and the Death Penalty in the British Army in the War against Germany during the Second World War », *Journal of Contemporary History*, 33, 1988, p. 531-545.

²² « Some witnesses declined to define and others did so with reservation ».

²³ « Some witnesses declined to define it and others did so with reservation. Major Dowson, a barrister of considerable court-martial experience said: "Cowardice is showing signs of fear in the face of the enemy" », *Army Report of the War Office Committee of Enquiry into "Shell-Shock"*, Londres, HMSO 1922, p. 138-140.

²⁴ Sur la prise en charge des anciens combattants de la Grande Guerre souffrant de traumatismes psychiques, voir Fiona REID, *Broken Men. Shell Shock, Treatment and Recovery in Britain, 1914-1930*, Londres et New York, Continuum, 2011 ; Peter BARHAM, *Forgotten Lunatics of the Great War*, New Haven, Yale University Press, 2004.

²⁵ Proceedings of the Army Council meeting, 1st April 1924, TNA, WO 32/15492.

²⁶ Maurice HANKEY, *Memorandum*, April 1924, TNA, WO 32/15492.

s'il n'a devant lui que la prison, la tentation de céder est très grande »²⁷, affirme ainsi le vicomte Fitzalan of Derwent au cours des débats à la Chambre des Lords. Le vicomte Mersey qualifie quant à lui l'abolition de la peine de mort d'« erreur fatale » (*fatal mistake*), de nature à entraîner une dégénérescence civilisationnelle, comme en témoigne la comparaison effectuée avec la chute de l'Empire romain :

En diminuant la peine, on diminue le stigmate de la lâcheté, jusqu'à ce que l'on arrive au stade de – comment dire – de l'ancien Empire romain, lorsque le poète Horace, sans doute un excellent homme, pouvait écrire une Ode sur sa fuite lors de la bataille de Philippes, qui était probablement lue dans tous les dîners auxquels il participait²⁸.

Les défenseurs de l'application de la peine de mort insistent en outre sur le primat de la sécurité collective des soldats que la défaillance d'un seul ne saurait mettre en péril. À l'inverse, Loan Thomson, secrétaire d'État à l'Air, qui se prévaut d'avoir servi dans l'armée pendant 26 ans et siégé au sein de nombreuses cours martiales, estime que l'abolition de la peine de mort est rendue nécessaire non par un dysfonctionnement des cours martiales, dont il salue le travail, mais par l'évolution de l'armée britannique et de ses modalités de recrutement. Il est selon lui impossible de continuer à utiliser un code de punitions « rédigé soit pour des troupes de mercenaires, soit pour des hommes qui frisaient tellement la criminalité qu'il a fallu recourir aux mesures les plus sévères pour maintenir ne serait-ce qu'un semblant d'ordre »²⁹ dans le cadre d'« une armée moderne de volontaires »³⁰. La dureté des peines encourues au sein de l'armée britannique résulte en effet des modalités de recrutement de celle-ci et de la mauvaise réputation.

Ces débats ressurgissent assez rapidement après le déclenchement du second conflit mondial, en particulier lorsque les difficultés s'accumulent pour l'armée britannique en Afrique du Nord. Le 7 avril 1942, le général Auchinleck, qui commande la VIII^e armée britannique, réclame la réintroduction de la peine de mort pour désertion et couardise eu égard à l'ampleur des actes de désertion et reddition qui mineraient selon lui l'efficacité de ses troupes. Il estime en effet « que le pire des exemples a été donné par des hommes pour lesquels l'alternative d'être envoyé en prison plutôt que d'avoir à affronter les épreuves du combat ne provoque ni peur ni

²⁷ « With the death penalty before a man he nerves himself to resist, but if imprisonment only is before him, the temptation to give way is very great », Debates in the House of Lords on the Army and Air Force (Annual) Bill, 15 April 1930, in *House of Lords Hansard*, vol. 77.

²⁸ « By so much as you diminish the penalty you diminish the stigma upon cowardice, until one arrives at the stage of – what shall I say? – of the older Roman Empire when the poet Horace, no doubt an excellent man, could write an Ode about his running away from the battle of Philippi, which was probably read at all the dinner parties he attended », *ibidem*.

²⁹ « It was drawn up either for mercenary troops or for men who so nearly bordered on the criminal classes that the most stringent measures had to be employed to maintain even a semblance of order », *ibidem*.

³⁰ « A modern volunteer army », *ibidem*.

stigmaté »³¹. Considérant toujours la réintroduction de la peine de mort justifiée d'un point de vue militaire, le comité du Conseil de l'Armée redoute toutefois les effets politiques d'une telle décision qui ne serait pas sans créer un certain émoi au sein de la population et ne manquerait pas d'être utilisée par la propagande ennemie comme une preuve de la déliquescence de l'armée³². Comme l'indique le général Alexander : « il s'agit d'une question psychologique, en principe la peine de mort devrait être restaurée, le moment pour le faire doit toutefois être choisi avec précaution, il faut répondre à une demande de la majorité de l'opinion publique, ce moment n'est pas d'actualité »³³.

À défaut du rétablissement de la peine de mort pour des faits de désertion ou de couardise, le recours à la répression judiciaire apparaît, au cours des années 1942-1943, comme un moyen privilégié pour surmonter la crise alors traversée par l'armée sur le théâtre d'opérations méditerranéen³⁴. Ainsi, près de 80 % des condamnations prononcées pour des faits de couardise (139 au total) concernent cette zone d'opération et principalement les combats qui se sont déroulés en Afrique du Nord (1942-1943) et durant les débuts de la campagne d'Italie, de la fin de l'année 1943 au printemps 1944. En comparaison, seuls 8 jugements pour couardise sont rendus sur le théâtre sud-est asiatique ou en Inde sur toute la durée de la guerre et 20 sur le théâtre d'opérations européen par la cour martiale du 21^e groupe d'armées³⁵. Il s'agit alors par le recours à la répression judiciaire de faire œuvre de dissuasion.

La volonté de faire des exemples incline alors à privilégier une logique disciplinaire collective au détriment de la prise en compte des souffrances psychiques de l'individu. L'accusation semble ainsi peu sensible aux arguments avancés par Elliker pour justifier ses errances. Ce dernier invoque pourtant un « black-out » qui l'empêcherait de rendre compte précisément de ses actes. « Mes nerfs étaient à vif, et tout ce à quoi je pouvais penser, c'était de rejoindre le sergent Cooper, que je savais être en lieu sûr »³⁶, précise-t-il au procureur. Invité à préciser son propos, il ajoute qu'il était « plus qu'effrayé et ne pensait pas être en mesure de donner des ordres à sa section »³⁷. L'accusation accorde toutefois peu d'importance à ses propos et se contente de relever que « l'accusé n'a pas été envoyé à l'hôpital »³⁸, réfutant ainsi toute dimension médicale à cette défaillance. L'invocation de la peur n'apparaît dès lors pas, aux yeux du procureur et de la

³¹ « The worst example was set by men to whom the alternative of prison to the hardships of battle conveyed neither fear nor stigma », Letter from general Auchinleck to the under secretary of State, War Office, 7 April 1942, TNA, WO 32/15773.

³² Extraits du compte-rendu de la 61^e réunion du comité exécutif du Conseil de l'armée, le 29 mai 1942, TNA, WO 32/15773.

³³ « It is a psychological question, in principle the death penalty should be restored, the time for doing so must be very carefully chosen, there must be a majority public opinion demand for it, the time is not now », Letter from general Alexander to James Griggs, secretary of State for War, 6 November 1942, TNA, WO 32/15773.

³⁴ Jonathan FENNELL, *Combat and Morale in the North African Campaign*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011.

³⁵ Comprehensive Summary of Court-Martial Convictions (British other Ranks), 1st September 1939-31st August 1945, TNA, WO 93/55.

³⁶ « My nerves were gone; and all I could think about was to join Sgt Cooper, whom I knew to be in a safe position ».

³⁷ « I was more than frightened and didn't think I was in any condition to give orders to my section »

³⁸ « Note accused was not sent to hospital ».

cour martiale, comme l'indice d'une souffrance psychique mais bien comme la marque de la lâcheté, constitutive du crime militaire de couardise.

*

À l'issue de ce bref procès, Elliker est condamné à 10 années de servitude pénale, soit la peine la plus sévère prononcée pour des faits de couardise pendant toute la durée de la guerre. Les cours martiales britanniques, qui disposent en la matière d'une grande latitude, prononcent en effet des peines s'échelonnant entre 60 jours de détention et 10 ans de servitude pénale, la moyenne se situant autour de 5 années et demie. Si l'absence de justification ou de barème invite à une certaine prudence, plusieurs éléments expliquent la dureté de la condamnation d'Elliker : le fait qu'il se soit replié à deux reprises, son statut de sous-officier qui renforce le devoir d'exemplarité, ainsi que l'enlisement du front en ces premières semaines d'engagement dans la péninsule italienne qui fragilise le moral des unités britanniques.

Le jugement précise qu'Elliker bénéficie d'une remise de peine de 5 ans, mais que son emprisonnement ne peut avoir lieu au Royaume-Uni car, suppose-t-on, ce rapatriement à l'arrière pourrait être perçu comme une faveur. À l'exception des mentions des diverses étapes de contrôle juridique de la décision de la cour martiale jusqu'à la transmission, le 10 janvier 1944, au *Judge Adjutant General* de l'Armée britannique, aucun renseignement n'est donné quant à l'exécution de la peine. Le dossier personnel de l'accusé, lui aussi conservé aux archives nationales britanniques, demeure fermé à la consultation jusqu'en 2038.

De la valeur de la lâcheté dans l'étude de l'histoire de la guerre antique*

Jenn FINN
Loyola University Chicago
jfinn4@luc.edu

L'intérêt pour la guerre antique ne s'est jamais démenti. Le couple « courage » – « lâcheté » en a été au cœur, à travers l'étude des guerriers exceptionnels et de leurs contre-modèles. Ce texte propose cependant de prendre le contre-pied de ces travaux et propose de dépasser les sources traditionnellement exploitées, pour montrer en quoi l'étude de la lâcheté, pour elle-même, permet de jeter une lumière nouvelle sur l'histoire militaire des quatre millénaires de la Méditerranée antique.

Depuis les débuts de l'écriture de l'histoire, l'idéal des guerriers extraordinairement courageux a dominé les productions artistiques et littéraires. Les inscriptions royales égyptiennes relatives à la bataille de Qadeš en 1275 av. notre ère conservent déjà l'image héroïque du pharaon Ramsès II qui aurait défait, « à lui seul », le roi hittite Muwatalli II¹. Les rois assyriens, eux, s'attribuent le mérite d'avoir massacré des armées entières, comme l'aurait fait Tiglathphalasar I^{er} lors de sa victoire contre les rois du Katmuḫu². Décrivant l'arrivée des navires grecs sur les côtes de Troie, Homère déplore, de son côté, la perte de Protésilas, foudroyé par un guerrier troyen « comme il sautait de son vaisseau, le tout premier de tous les Achéens »³. Ce constat n'est pas démenti par l'histoire romaine qui crédite le général républicain Pompée de plusieurs duels décisifs, notamment avec un cavalier celte pendant la guerre civile de 83 av. notre ère et avec Cosis, le frère de Mithridate⁴. Les exemples abondent dans une longue lignée d'Anciens qui, avec résolution (ou par témérité ?), ont personnellement conduit leurs soldats

* Texte traduit et adapté de l'anglais par Benjamin Deruelle et Philippe Clancier.

¹ Kenneth A. KITCHEN, *Ramesside Inscriptions, Translated and Annotated*, vol. II. Ramses II, Royal Inscriptions, Oxford, Blackwell, 1996, 3.A.56; II C.6.13, *inter alia*.

² Albert K. GRAYSON, *Assyrian Rulers of the Early First Millennium BC I* (1114–859 BC) (RIMA 2), Toronto, University of Toronto Press, 2002, A.0.87.1.i.62-88.

³ Homère, *Iliade* (désormais *Il*), 2.702.

⁴ Plutarque, *Pompée* 7.2 et *Pompée* 35.3.

dans les zones les plus sombres de l'expérience humaine. Le monopole de l'attention dont jouissent ces hommes dans les sources antiques a naturellement conduit à un traitement plus systématique de leurs expériences dans les études modernes.

Mais qu'en est-il des soldats qui suivaient Protésilas, Alexandre le Grand ou Muwatalli II ? Ont-ils été moins courageux ou plus lâches parce qu'ils ont hésité à se lancer dans la bataille ? Pire encore : qu'en est-il de ceux qui ont délibérément ignoré un appel à la guerre⁵, évité un conflit ou abandonné leur armure pour avoir la chance de voir la lumière du lendemain ? Était-il si rare de vivre parmi des hommes comme ceux que les Spartiates appelaient les « trembleurs », ceux qui fuyaient le champ de bataille, jetaient leurs boucliers, capitulaient, désertaient leur poste ou abandonnaient le roi⁶ ? Fabius Maximus Cunctator (le « Temporisateur »), qui harcela les troupes d'Hannibal tout en refusant de les affronter ouvertement, était-il un lâche ou un politicien avisé⁷ ?

Les sources sont néanmoins beaucoup moins explicites sur les simples soldats et sur les comportements qui, sur le champ de bataille, pourraient être perçus comme déshonorants. Sans doute est-ce pour cela que, jusqu'à présent, les spécialistes du monde antique ont analysé la lâcheté comme un simple contre-modèle du courage, reproduisant ainsi la dichotomie stricte qui émane de la documentation. Pour la comprendre tout à fait, il convient toutefois d'examiner plus avant la terminologie et le contexte dans lequel les récits militaires sur la conduite du soldat ont été écrits. Une telle étude trouve parfaitement sa place dans cette « nouvelle histoire militaire » qui a élargi le champ de la recherche sur les conflits pour y inclure des considérations politiques, sociétales et stratégiques et ainsi dépasser le simple récit de bataille⁸. L'adoption d'une telle perspective fournit une image plus riche de la prise de décision militaire, de la motivation et de la pression subie par le combattant ainsi que de leurs conséquences dans et après la bataille. Elle permet de mieux saisir la relation, souvent imprécise, entre le conquérant et le conquis, la capacité d'un groupe à soutenir des campagnes prolongées ou difficiles. Elle remet en perspective l'expérience, souvent considérée comme géographiquement et diachroniquement universelle, de la gamme complète de réactions au stress de la bataille.

Deux problèmes de fonds – tous deux liés aux sources – ont entravé un examen plus nuancé et plus complexe de « l'autre » versant de la bataille, où les manifestations de courage sont sujettes à discussion et incertaines. Le premier réside dans l'omniprésente partialité des

⁵ Sur cette question, voir par exemple, Matthew R. CHRIST, *The Bad Citizen in Classical Athens*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 45-87 ; Suétone, *Auguste* 24.1, nous apprend qu'Auguste a vendu un chevalier équestre romain en esclavage et tous ses biens pour le punir d'avoir amputé les pouces de ses fils afin de les aider à éviter l'appel sous les drapeaux.

⁶ Jean DUCAT, « The Spartan 'Tremblers' », in Stephen HODKINSON et Anton POWELL (éd.), *Sparta and War*, Swansea, The Classical Press of Wales, 2006, p. 1-56.

⁷ Le discours de Minucius à Livy 22.14.14, dans lequel il se lamente de ce que Rome n'a pas été victorieuse en « restant assise » mais « en osant et en agissant », illustre bien ce point de vue. Sur cette dualité, voir par exemple l'analyse de Matthew B. ROLLER, *Models from the Past in Roman Culture. A World of Exempla*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018, p. 163-196.

⁸ Voir les travaux pionniers, John KEEGAN, *The Face of Battle. A Study of Agincourt, Waterloo, and the Somme*, London, Jonathan Cape, 1976 ; John A. LYNN, *Battle. A History of Combat and Culture from Ancient Greece to Modern America*, New York, Westview Press, 2003.

sources. Il serait évidemment peu naturel que les textes de l'Antiquité se concentrent sur l'inaction, l'abandon ou la fuite du champ de bataille. De tels actes y apparaissent souvent comme un simple manque de patriotisme, de discipline ou de virilité. Le fait qu'ils aient pu l'être ne signifie pourtant pas qu'ils s'y réduisent. Les vainqueurs écrivent en effet bien souvent l'histoire, et cette histoire est, elle-même, fréquemment celle des grands hommes. Et si les auteurs gréco-romains reconnaissent la partialité du récit, pour eux, celle-ci ne pose de problème qu'à ceux qui écrivent l'histoire « contemporaine »⁹. Même en l'absence d'un agenda politique clair, cependant, le désir des historiens de l'Antiquité d'inscrire le mieux possible leur œuvre – et leurs protagonistes – dans le continuum historique (largement valeureux) déterminait souvent leur manière d'écrire¹⁰. Ce n'est donc pas une coïncidence, par exemple, si les attestations de la lâcheté des élites sont rares dans la documentation, bien qu'elles existent certainement¹¹.

Cette absence se retrouve également dans l'archéologie. Les stèles-narû ont été érigées comme des monuments à la bravoure mésopotamienne¹² ; les Grecs ont construit de nombreux trophées pour célébrer la bravoure au combat (la ville d'Athènes elle-même s'est érigée comme un monument à la bravoure manifestée pendant les guerres médiques¹³) ; des arcs de triomphe se dressent encore dans le tissu urbain des villes nées durant l'Antiquité¹⁴ ; et même si les récompenses individuelles pour le courage au combat n'ont pas survécu en grand nombre, elles ont été distribuées en nombre à l'époque¹⁵.

Les effets de la lâcheté sont, au contraire, plus difficilement saisissables dans la documentation textuelle. Dans ces conditions, comment la communauté scientifique peut-elle contourner cette difficulté ? De récentes études examinent les squelettes retrouvés afin de déterminer l'emplacement des traumatismes liés aux affrontements et de comprendre la nature du combat, des blessures, des armes utilisées et des postures des combattants¹⁶. La relecture des représentations artistiques grecques, notamment celles mettant en scène des Perses, révèle toute la complexité d'une figure de l'ennemi, loin de se réduire à la lâcheté dans cette iconographie¹⁷. Dans l'ensemble cependant, les vestiges archéologiques ne sont pas en mesure, le plus souvent,

⁹ Torrey James LUCE, « Ancient Views on the Causes of Bias in Historical Writing », *Classical Philology*, 84.1, 1989, p. 17.

¹⁰ Voir par exemple, Jennifer FINN, *Contested Pasts. A Determinist History of Alexander the Great in the Roman Empire*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2022.

¹¹ Par exemple le retard et l'indécision de Cassius à Philippes en 42 avant notre ère (Plutarque, *Brute* 43.2) l'ont finalement conduit au suicide.

¹² Voir l'excellent développement de Zainab BAHRANI, *Rituals of War. The Body and Violence in Mesopotamia*, Princeton, Princeton University Press, 2008, p. 131-154.

¹³ Theodore Leslie Jr SHEAR, *Trophies of Victory: Public Building in Periklean Athens*, Princeton, Princeton University Press, 2016.

¹⁴ Voir les travaux d'Ida ÖSTENBERG, *Staging the World. Spoils, Captives, and Representations in the Roman Triumphal Procession*, Oxford, Oxford University Press, 2009 et Carsten Hjort LANGE, *Triumphs in the Age of Civil War. The Late Republic and the Adaptability of Triumphal Tradition*, Londres, Bloomsbury, 2018.

¹⁵ Par exemple, les récompenses sont mentionnées dans Platon, *Lois* 12.943C, et Polybe décrit les couronnes militaires romaines à 6.39.

¹⁶ Maria LISTON, « Skeletal Evidence for the Impact of Battle on Soldiers and Non-Combatants », in Lee L. BRICE (éd.) *New Approaches to Greek and Roman Warfare*, Hoboken, Wiley-Blackwell, 2020, p. 81-94.

¹⁷ Voir par exemple, Margaret MILLER, « Persians in the Greek Imagination », *Mediterranean Archaeology*, 19-20, 2006-2007, p. 115.

d'étayer ou de disqualifier les données des sources narratives dans le domaine de la couardise et de la lâcheté.

Pour rendre compte de la complexité des comportements sur le champ de bataille, les nouvelles approches issues des études sur le genre, de l'histoire des émotions et des cadres moraux et politiques de l'Antiquité sont également utiles. L'adage homérique selon lequel les affrontements militaires étaient « une affaire d'hommes »¹⁸ met en évidence la façon dont la compréhension de l'attribution genrée des rôles sociaux peut aider à mieux cerner la notion antique de lâcheté. Bien qu'à l'époque de Platon, on sache que les femmes pouvaient également détenir l'ἀνδρεία (la « virilité »), même si elles n'en étaient pas toujours louées, et que Plutarque ait écrit un traité entier consacré aux femmes faisant preuve de *virtus*¹⁹, les accusations de lâcheté restaient souvent associées au comportement féminin. Les exemples abondent : les premières malédictions hittites menacent de transformer les hommes en femmes si les soldats abandonnent leurs serments militaires sacrés²⁰ et Platon suppose que les hommes lâches sont réincarnés en femmes²¹. Le blâme de Xerxès envers ses troupes à la fin de la bataille de Salamine est lui aussi resté célèbre : « Mes hommes sont devenus des femmes et mes femmes des hommes »²². Plusieurs études récentes ont abordé ce sujet d'un point de vue martial, comme le volume édité par Jacqueline Fabre-Serris et Alison Keith sous le titre *Women and War in Antiquity*²³.

En outre, le développement récent des études sur les émotions fournit de nouveaux outils pour comprendre la lâcheté. Les médiévistes ont été parmi les premiers à reconnaître l'impact des émotions sur le comportement humain. Au-delà de l'individu, Barbara Rosenwein a forgé la notion de « communautés émotionnelles » pour définir les systèmes de valeurs dans lesquels les individus développaient leurs aptitudes émotionnelles²⁴. Plus récemment, Rob Boddice a souligné avec force l'importance de l'étude des émotions, en insistant sur leur centralité dans l'expérience humaine et sur leur rôle dans le développement des systèmes de moralité. Selon lui, les émotions « ne peuvent pas être mises de côté comme une autre catégorie (molle)

¹⁸ *Il.* 6.492.

¹⁹ *Mulierum Virtutes*. Tite-Live décrit l'otage romaine Cloelia comme faisant preuve de *virtus* (Tite-Live 2.13.6-11) ; Cicéron décrit sa fille Tullia comme telle (par exemple, *Ad Familiares* 14.11). Voir également Jeremy MCINERNEY, « Plutarch's Manly Women », in Ralph ROSEN et Ineke SLUITER (éd.), *Andria. Studies in Manliness and Courage in Classical Antiquity*, Leyde, Brill, 2003, p. 319-344 et l'étude de Richard A. BAUMAN, *Women and Politics in Ancient Rome*, London, Routledge, 1994.

²⁰ En ce qui concerne les exemples mésopotamiens du I^{er} millénaire (pour la plupart) de la féminité en tant que lâcheté, voir Gina KONSTANTOPOULOS, « My Men Have Become Women, and My Women Men: Gender, Identity, and Cursing in Mesopotamia », *Welt des Orient*, 50, 2020, p. 358-375.

²¹ Platon, *Timée* 90e-91a.

²² Hérodote, 8.88.3.

²³ Jacqueline FABRE-SERRIS et Alison KEITH, *Women and War in Antiquity*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2015. Voir aussi Elizabeth D. CARNEY, « Women and War in the Greek World », in Waldemar HECKEL, Fred S. NAIDEN, E. Edward GARVIN et John VANDERSPOEL (éd.), *A Companion to Greek Warfare*, Hoboken, Wiley-Blackwell, 2021, p. 329-338 et Pasi LOMAN, « No Woman, No War: Women's Participation in Ancient Greek Warfare », *Greece & Rome*, 51, 2004, p. 34-54.

²⁴ Barbara H. ROSENWEIN, *Generations of Feeling: A History of Emotions, 600-1700*, Cambridge, Cambridge University Press, 2016.

de l'analyse historique²⁵ », car elles ont un impact direct sur la manière dont les gens se comportent. Elles doivent donc être considérées comme des moteurs de l'histoire²⁶. Les effets des émotions se retrouvent dans les catégories traditionnelles de l'expérience, telles que la politique, la classe sociale, le genre et l'identité. Dans cette veine, les médiévistes ont récemment examiné les préoccupations émotionnelles des soldats sur le champ de bataille. Nombre de volumes des *Palgrave Studies in the History of Emotions* sont désormais consacrés à ce sujet²⁷.

La peur, génératrice de comportements condamnables sur le champ de bataille, est sans doute plus importante qu'on ne l'a longtemps pensé pour comprendre l'expérience militaire, car « la lâcheté », affirme Chris Walsh, « semble éclipser le courage dans l'esprit des soldats »²⁸. Elle présente un dilemme fondamental entre l'évolution et la culture, entre la sécurité corporelle et la préservation de la réputation²⁹. Elle était déjà une source de préoccupation dans les textes akkadiens, dont le lexique comportait plusieurs mots pour dire l'anxiété dans le contexte guerrier (notamment *adāru*, être effrayé, et *palāhu*, craindre)³⁰. Connaissant le pouvoir de cette émotion au combat, l'armée spartiate était spécifiquement entraînée pour insuffler la peur à ses ennemis³¹. La peur était également une préoccupation des traités militaires romains tardifs. Les soldats pouvaient craindre l'obscurité, l'ennemi, l'équipement, les conditions difficiles, le combat lui-même ou tout simplement l'inconnu. L'un des moyens pour lutter contre la fuite au combat liée à la peur était de réclamer des soldats le *sacramentum militare*, un serment prêté avant la bataille pour renforcer leur détermination aux dangers imminents³². L'intérêt pour ces éléments et leur application au champ de bataille est toutefois récent dans les études sur le monde antique. Les chercheurs de l'Antiquité tardive ont commencé à examiner ces aspects, notamment dans le volume édité en 2021 par Różycki, *Battlefield Emotions in Late Antiquity*, ou dans les études sur la peur pendant la guerre vandale de Michael Stewart parues en 2020 et 2022³³.

²⁵ Rob BODDICE, *The History of Emotions*, Manchester, Manchester University Press, 2018, p. 1-2.

²⁶ Voir de même le principal argument de Jan PLAMPER, *Geschichte und Gefühl. Grundlagen der Emotionsgeschichte*, Munich, Siedler Verlag, 2012.

²⁷ Par exemple, Stephanie DOWNES, Andrew LYNCH et Katrina O'LOUGHLIN (éd.), *Emotions and War. Medieval to Romantic Literature*, Londres, Palgrave Macmillan, 2015 et Erika KUIJPERS et Cornelis VAN DER HAVEN (éd.), *Battlefield Emotions 1500-1800. Practices, Experience, Imagination*, Londres, Palgrave Macmillan, 2016.

²⁸ Chris WALSH, *Cowardice: A Brief History*, Princeton, Princeton University Press, 2014, p. 11.

²⁹ Arne ÖHMAN, « The Biology of Fear: Evolutionary, Neural, and Psychological Perspectives », in Jan PLAMPER, et Benjamin LAZIER (éd.), *Fear: Across the Disciplines*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 2012, p. 35-50.

³⁰ Saana SVÄRD *et al.*, « Fear in Akkadian Texts: New Digital Perspectives on Lexical Semantics », in Shih-Wei HSU et Jaume LLOP RADUÀ (éd.), *The Expression of Emotions in Ancient Egypt and Mesopotamia*, Leyde, Brill, 2020, p. 470-502.

³¹ Roel KONIJNENDIJK, « Commemoration through Fear: The Spartan Reputation as a Weapon of War », in Maurizio GIANGIULIO, Elena FRANCHI et Giorgia PROIETTI, *Commemorating War and War Dead. Ancient and Modern*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2019, p. 260-263.

³² Łukasz RÓŻYCKI, *Battlefield Emotions in Late Antiquity. A Study of Fear and Motivation in Roman Military Treatises*, Leyde, Brill, 2021, p. 61-122.

³³ *Ibidem* ; Michael STEWART, *Masculinity, Identity, and Power Politics in the Age of Justinian. A Study of Procopius*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2020, p. 99-124 ; *Id.*, « The Fine Line between Courage and Fear in the Vandal War », in Shaun TOUGHER (éd.), *Military Leadership from Ancient Greece to Byzantium. The Art of Generalship*, Edinbourg, Edinbourg University Press, 2022, p. 164-186.

Enfin, une lecture plus attentive des contextes politico-moraux qui sous-tendent l'écriture des textes anciens permet de mieux comprendre la lâcheté sur le champ de bataille. Il est naturel pour les spécialistes du monde antique de chercher dans Homère des exemples primaires de courage. L'éducateur des Grecs est également un point de départ approprié pour comprendre la complexité du schéma binaire associé à l'éthos militaire. Dans certaines situations, même les soldats les plus héroïques semblent ainsi fuir le front³⁴ : Achille hésite-t-il à accuser Agamemnon d'éviter la bataille³⁵ ? Les sanctions pour ces inconduites varient selon la chronologie et les lieux, mais l'ostracisme pour manque de courage au combat est courant. Cependant, même dans ce cas, il y a des incohérences. Un examen précis de l'éventail des réactions à l'égard des lâches révèle un discours plus fluide sur les attentes sociales, les priorités de la communauté et sa capacité d'empathie. Les analyses textuelles ont donné lieu à plusieurs études sémantiques des termes liés au courage, principalement dans une perspective gréco-romaine. Ralph M. Rosen et Ineke Sluiter ont étudié de manière approfondie les usages du terme grec ἀνδρεία (*andreia*, « virilité », souvent considérée comme synonyme de « courage ») en se concentrant sur « la fonction sociale du discours de la virilité et du courage et de leurs opposés » dans le monde antique³⁶. Bien que les contributions de ce volume aient été largement axées sur la rhétorique, la philosophie et les ramifications politiques de l'ἀνδρεία (ou de son absence), elles ont créé un précédent pour la compréhension de la construction sociale de la « virilité », qui varie selon les époques et les circonstances. En 2006, Myles McDonnell a réalisé un exercice similaire pour la *virtus* romaine, soutenant que la conception de la virilité chez les Romains, en particulier à la fin de la République, dépendait fortement de sa réinterprétation dans le monde politique romain à partir d'un contexte grec. Mais ce n'est que récemment que l'éventail conceptuel du courage a été mis en lumière, ce qui a permis à la lâcheté de susciter un nouvel intérêt chez les antiquisants. Étienne Smoes, Ryan K. Balot et Catalina Balmaceda ont analysé le concept de courage chez les auteurs anciens, tandis que Matthiew R. Christ et Jason Crowley ont identifié des exemples de comportements répréhensibles chez les citoyens et les soldats de l'Antiquité³⁷. Plus récemment, Theo Vijgen et Andrei G. Zavalij ont adopté des points de vue plus nuancés dans leurs enquêtes respectives sur les récits historiographiques et la poésie épique, en étudiant le courage (et son contraire) comme un concept militaire moral évolutif³⁸. Ces auteurs ont ouvert la voie à l'interprétation du courage et de la lâcheté dans un continuum

³⁴ Jon E. LENDON, *Soldiers and Ghosts. A History of Battle in Classical Antiquity*, New Haven and London, Yale University Press, 2005, p. 33-36. Sur l'incohérence du comportement des soldats dans l'*Illiade*, voir Andrei G. ZAVALIJ, *Courage and Cowardice in Ancient Greece*. Cham, Springer, 2020, p. 38-42.

³⁵ *Il.* 1.224-230.

³⁶ Ralph ROSEN et Ineke SLUITER, « Introduction », in *Id.* (éd.), *Andreia. Studies in Manliness and Courage in Classical Antiquity*, Leyde, Brill, 2003, p. 3.

³⁷ Étienne SMOES, *Le courage chez les Grecs d'Homère à Aristote*, Bruxelles, Ousia, 1995 ; Ryan K. BALOT, *Courage in the Democratic Polis. Ideology and Critique in Classical Athens*, Oxford, Oxford University Press, 2014 ; Catalina BALMACEDA, *Virtus Romana. Politics and Morality in the Roman Historians*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2017 ; M. R. CHRIST, *The Bad Citizen in Classical Athens*, *op. cit.* ; Jason CROWLEY, *The Psychology of the Athenian Hoplite. The Culture of Combat in Classical Athens*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012.

³⁸ Theo VIJGEN, *The Cultural Parameters of the Greco-Roman War Discourse*, Turnhout, Brepols, 2020 ; A. G. ZAVALIJ, *Courage and Cowardice in Ancient Greece*, *op. cit.*

gradué, permettant un développement culturel et terminologique qui reflète les tendances historiques anciennes.

Nos connaissances restent toutefois lacunaires. Aucune étude n'a encore abordé ce sujet dans son contexte méditerranéen plus global. La plupart se sont concentrées exclusivement sur le monde gréco-romain ou sur l'Égypte et la Mésopotamie, sans opérer de comparaison systématique. En effet, l'économie morale de la lâcheté et des émotions qui l'accompagnent peut révéler d'importantes différences culturelles³⁹. À cette fin, une étape importante consisterait à remettre en question la pertinence de la dichotomie sémantique entre « courage » et « lâcheté » pour démontrer la malléabilité et la fluidité de ces concepts⁴⁰. Les incohérences dans les applications anciennes du terme peuvent aider à comprendre la variété d'émotions et de réactions des peuples anciens, en particulier dans les situations de guerre⁴¹.

Plusieurs contributions de l'ouvrage à paraître *Brill's Companion to Courage and Cowardice in Ancient Mediterranean Warfare* révèlent ainsi que, dans l'ancienne Mésopotamie, la capacité à faire preuve de courage peut être involontaire. Alors que le comportement sur le champ de bataille est communément considéré comme un choix, Sarah Melville, Charlie Trimm et Philippe Clancier montrent la manière dont les textes akkadiens – et en particulier ceux du premier millénaire – révèlent le rôle de la faveur divine dans l'explication des comportements courageux et lâches sur le champ de bataille dans les guerres du Proche-Orient ancien. D'autres auteurs constatent que les descriptions de courage et de lâcheté dans l'historiographie gréco-romaine s'inscrivent dans un jugement nuancé. Nik Overtoom montre que les historographes romains décrivent les guerriers parthes comme des « lâches courageux ». Cela leur permet de reconnaître la supériorité martiale de leur ennemi tout en les maintenant dans le statut de « barbares ». Kathryn Milne montre quant à elle que, dans la République romaine, certains des plus remarquables prix récompensant la valeur ont été décernés pour des actes de préservation plutôt que pour des actes de témérité. Cette « économie de la bravoure » que décrit Rhiannon Ash, et qui sanctionne l'ensemble des réactions possibles au regard de la diversité des circonstances militaires, appelle à une étude plus globale de la lâcheté, de ses modèles comme de ses contre-modèles, dans la Méditerranée antique.

³⁹ Voir par exemple, Mario FALES, « The Enemy in Assyrian Royal Inscriptions: The "Moral" Judgement », in Hans-Jorg NISSEN et Johannes RENGGER (éd.), *Mesopotamien und seine Nachbarn. Politische und Kulturelle Wechselbeziehungen im Alten Vorderasien vom 4. bis 1. Jahrtausend v. Chr.* [=XXV Rencontre Assyriologique Internationale], Berlin, Dietrich Reimer Verlag, 1982, p. 425–435 ; Nancy SHERMAN, « Self-Empathy and Moral Repair », in Sabine ROESER et Cain TODD (éd.), *Emotion and Value*, Oxford, Oxford University Press, 2014, p. 183-198 ; Jonathan SHAY, *Achilles in Vietnam. Combat Trauma and the Undoing of Character*, New York, Scribner, 1994 ; T. VIJGEN, *The Cultural Parameters of the Greco-Roman War Discourse*, *op. cit.*, p. 312-364 (sur la République romaine tardive).

⁴⁰ J'espère que mon prochain volume édité, *Brill's Companion to Courage and Cowardice in Ancient Mediterranean Warfare*, répondra de manière productive à certaines de ces questions.

⁴¹ En effet, des études neurophysiologiques récentes ont montré que les réactions grecques et romaines au stress sur le champ de bataille ne peuvent être dissociées de nos propres réactions modernes aux mêmes peurs situationnelles. Voir Susan M. HEIDENREICH et Jonathan P. ROTH, « The Neurophysiology of Panic on the Ancient Battlefield », in Lee L. BRICE (éd.), *New Approaches to Greek and Roman Warfare*, Hoboken, Wiley-Blackwell, 2020, p. 127-138.

Pour aller plus loin

Catalina BALMACEDA, *Virtus Romana. Politics and Morality in the Roman Historians*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2017.

Jason CROWLEY, *The Psychology of the Athenian Hoplite. The Culture of Combat in Classical Athens*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012.

Susan M. HEIDENREICH et Jonathan P. ROTH, « The Neurophysiology of Panic on the Ancient Battlefield », in Lee L. BRICE (éd.), *New Approaches to Greek and Roman Warfare*, Hoboken, Wiley-Blackwell, 2020, p. 127-138.

Shih-Wei HSU et Jaume LLOP-RADUÀ (éd.), *The Expression of Emotions in Ancient Egypt and Mesopotamia*, Leyde et Boston, Brill, 2021.

Jon E. LENDON, *Soldiers and Ghosts. A History of Battle in Classical Antiquity*, New Haven et Londres, Yale University Press, 2005.

Jan PLAMPER, *Geschichte und Gefühl. Grundlagen der Emotionsgeschichte*, Munich, Siedler Verlag, 2012.

Ralph M. ROSEN et Ineke SLUITER, « Introduction », in Ralph M. Rosen et Ineke Sluiter (éd.), *Andreia. Studies in Manliness and Courage in Classical Antiquity*, Leyde, Brill, 2003, p. 1-25.

Łukasz RÓŻYCKI, *Battlefield Emotions in Late Antiquity. A Study of Fear and Motivation in Roman Military Treatises*, Leyde, Brill, 2021.

Étienne SMOES, *Le courage chez les Grecs d'Homère à Aristote*, Bruxelles, Ousia, 1995.

Andrei G. ZAVALIY, *Courage and Cowardice in Ancient Greece*, Cham, Springer, 2020.

ACTUALITÉ DE LA RECHERCHE

La rubrique *Actualité de la recherche* est consacrée à présenter sous forme de liste alphabétique les contributions parues entre la fin de l'année 2022 et août 2024 en lien avec le champ thématique de la revue (monographies, ouvrages collectifs et numéros de revues non spécialisées sur l'histoire de la guerre, mais consacrant un de leurs numéros à cet objet). La composition de cette rubrique est à la libre appréciation du comité éditorial en fonction de son estimation de l'importance de la contribution apportée au champ et de sa capacité à repérer ces publications dans des langues et des champs divers. Elle ne cherche ni à être exhaustive ni à servir de palmarès, mais simplement à mettre en évidence les récentes tendances de l'historiographie.

N. B. : La rubrique *Actualité de la recherche* n'est pas soumise à proposition : en revanche, n'hésitez pas à nous signaler par courriel (revue-bellica@uqam.ca) toute publication en lien avec la thématique de la revue. Toute proposition dans une autre langue que le français et l'anglais devra être accompagnée d'une traduction du titre.

HISTOIRE ANTIQUE

François CADIOU
Université Bordeaux Montaigne

Jérémy CLÉMENT et Mathieu ENGERBEAUD (éd.), Dossier : « Les animaux combattants dans l'Antiquité », *HiMA, Revue internationale d'histoire militaire ancienne*, 12, 2023.

Edward M. ANSON (éd.), *Brill's Companion to the Campaigns of Philip II and Alexandre the Great*, Leyde et Boston, Brill, 2024.

Maria BATS, Jean-Claude LACAM et Raphaëlle LAIGNOUX (éd.), *La République romaine face aux crises : traumatismes, résilience et recompositions aux temps des guerres hannibalique et civiles (218-201-49-30 a.C.)*, tome 1, Bordeaux, Ausonius, 2023.

Christopher BENDLE, *The Office of Magister Militum in the 4th Century CE. A Study into the Impact of Political and Military Leadership on the Later Roman Empire*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2024.

Henning BÖRM, Ulrich GOTTER et Wolfgang HAVENER (éd.), *A Culture of Civil War? Bellum civile and political communication in Late Republican Rome*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2023.

Lee L. BRICE et John DONAHUE (éd.), *Brill's Companion to Diet and Logistics in Greek and Roman Warfare*, Leyde et Boston, Brill, 2023.

Simon CAHANIER, *J'ai combattu en Hispanie. La mémoire culturelle des guerres de Rome dans la péninsule Ibérique (fin du III^e s. a.C. – début du V^e s. p.C.)*, Bordeaux, Ausonius, 2024.

Hendrick DEY et Fabrizio OPPEDISANO (éd.), *Justinian's Legacy. L'Eredità di Giustiniano. The Last War of Roman Italy. L'ultima guerra dell'Italia romana*, Rome, L'Erma di Bretschneider, 2024.

Maxime EMION, *Les protectores Augusti (III^e – VI^e p.C.)*, Bordeaux, Ausonius, 2023.

Manuel FERNÁNDEZ-GÖTZ et Nico ROYMANS, *Archaeology of the Roman Conquest. Tracing the Legions, Reclaiming the Conquered*, Cambridge, Cambridge University Press, 2024.

James GERSBACH, *The War Cry in the Graeco-Roman World*, Londres, Routledge, 2023.

Marian HELM et Saskia T. ROSELAAR (éd.), *Spoils in the Roman Republic. Boon and Bane*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2023.

John HYLAND et Khodadad REZAKHANI (éd.), *Brill's Companion to War in the Ancient Iranian Empires*, Leyde et Boston, Brill, 2024.

Anthony KALDELLIS et Marion KRUSE, *The Fields Armies of the East Roman Empire, 361–630*, Cambridge, Cambridge University Press, 2023.

Lynne A. KVAPIL et Kim SHELTON (éd.), *Brill's Companion to Warfare in the Bronze Age Aegean*, Leyde et Boston, Brill, 2023.

Benoît LEFEBVRE, *Combattre de loin chez les Romains. Réalités et représentations culturelles (I^{er} siècle a.C. – III^e siècle p.C.)*, Bordeaux, Ausonius, 2024.

Dominic MACHADO, *Voluntas militum. Community, Collective Action, and Popular Power in the Armies of the Middle Republic (300–100 BCE)*, Séville et Saragosse, Prensas Universitarias de Zaragoza/Editorial Universidad de Sevilla, 2023.

Kathryn H. MILNE, *Inside the Roman Legions. The Soldier's Experience, 264–107 BCE*, Barnsley, Pen & Sword, 2024.

Konstantinos P. NIKOLOUTSOS (éd.), *Brill's Companion to Ancient Greek and Roman Warfare on Film*, Leyde et Boston, Brill, 2023.

Louis RAWLINGS, Joshua R. HALL et Geoff LEE (éd.), *Unit Cohesion and Warfare in the Ancient World. Military and Social Approaches*, Londres et New York, Routledge, 2023.

Harry VAN ENCKEVORT, Mark DRIESSEN, Erik GRAAFSTAL, Tom HAZENBERG, Tatiana IVLEVA et Carol VAN DRIEL-MURRAY (éd.), *Strategy and Structures along the Roman Frontier, Limes XXV*, Leyde, Sidestone Press, 2024.

HISTOIRE MÉDIÉVALE

Valérie TOUREILLE

CY Cergy Paris Université

Rémy AMBÜHL et Andy KING (éd.), *Documenting Warfare. Records of the Hundred Years War, edited and translated in Honor of Anne Curry*, Londres, Boydell Press, 2024.

Christelle BALOUZAT-LOUBET, *Philippe VI. Le premier des Valois*, Paris, Passés composés, 2023.

Valentin BARICAULT, *L'espionnage au Moyen Âge*, Paris, Passés composés, 2023.

Arnaud BAUDIN, Valérie TOUREILLE et Jean-Marie YANTE (éd.), *Guerre et paix en Champagne à la fin du Moyen Âge. Autour du traité de Troyes*, Gand, Snoeck, 2024.

Roberto BIOLZI, « J'ay grand envie de veoir assaillir ». *Guerre, guerriers et finances dans les États de Savoie à la fin du Moyen Âge (XIV^e-XV^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2024.

Joël BLANCHARD, *Armagnacs et Bourguignons. La fabrique de la guerre civile (1407-1435)*, Paris, Perrin, 2024.

Mike CARR, Nikolaos G. CHRISISSIS et Gianluca RACCAGNI (éd.), *Crusading Against Christians in the Middle Ages*, Palgrave Macmillan, Londres, 2024.

Loïc CAZAUX, *Atlas des guerres au Moyen Âge : Occident, Byzance, Orient*, Paris, Autrement, 2024.

Alain DEMURGER, *Vivre la guerre de Cent Ans – Neuf nouvelles historiques*, Paris, CNRS Éditions, 2023.

Éric DENÉCÉ et Jean DEUVE, *Les services secrets au Moyen Âge*, Paris, Texto, 2022.

Bruno DUMÉZIL, *Les Vikings*, Paris, Le Cerf, 2024.

David FIASSON, *Crécy 1346*, Paris, Perrin, 2023.

Sylvain GOUGUENHEIM, *Constantinople 1453*, Paris, Perrin, 2024.

Thierry LASSABATÈRE, *Bayard, le « bon chevalier »*, Paris, Perrin, 2024.

Georges MINOIS, *La guerre de Cent Ans*, Paris, Tempus, 2024.

Jean-Marie MOEGLIN, *Dictionnaire de la guerre de Cent Ans*, Paris, Bouquins, 2023.

Johannes PAHLITZSCH et Jörg ROGGE (éd.), *Victors and Vanquished in the Euro-Mediterranean. Dealing with Victory and Defeat in the Middle Ages*, Göttingen, V&R Unipress/Mainz University Press, 2024.

Amable SABLON DU CORAIL, *La guerre de Cent Ans. Apprendre à vaincre*, Paris, Passés composés, 2023.

Katharina SCHONEVELD, *Illustrationen zur Kriegstechnik in byzantinischen Handschriften: Transfer und Adaption antiken Wissens in Byzanz*, Göttingen, V&R Unipress/Mainz University Press, 2024.

Quentin VERREYCKEN, *Crimes et gens de guerre au Moyen Âge. Angleterre, France et principautés bourguignonnes au XV^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2023.

HISTOIRE MODERNE

Paul VO-HA

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Martin WREDE (éd.), Dossier : « La guerre de Trente Ans – Expériences, perceptions et représentations », *Dix-septième siècle*, 299, 2023, p. 197-303.

Florence ALAZARD, *Jean des Bandes Noires, un condottière dans les guerres d'Italie*, Paris, Passés composés, 2023.

Joana BARRETO, Gaspard DELON et Pauline LAFILLE (éd.), *Vivre la bataille ? Expérience et participation dans les arts. XV^e-XXI^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2023.

Trevor BURNARD, Emma HART et Marie HOULLEMARE (éd.), *The Oxford Handbook of the Seven Years War*, New York, Oxford University Press, 2024.

Catherine DENYS, Benjamin DERUELLE et Gilles MALANDAIN (éd.), *Après la bataille. Mémoires et usages des champs de bataille, du XVI^e siècle à nos jours*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2023.

Jérémie FOA, *Survivre : une histoire des guerres de Religion*, Paris, Seuil, 2024.

Claire GANTET, *La guerre de Trente Ans, 1618-1648*, Paris, Tallandier, 2024.

Ian GENTLES, *The New Model Army. Agent of Revolution*, New Haven et Londres, Yale University Press, 2022.

Oury GOLDMAN et Geoffrey PHELIPPOT (éd.), *La guerre des savoirs. Faire la science en situation de conflit en Europe et dans ses colonies (XVI^e-XIX^e siècles)*, Paris, Presses des Mines, 2023.

Gilles HAVARD, *Les Natchez, une histoire coloniale de la violence*, Paris, Tallandier/Flammarion, 2024.

Tryntje HELFFERICH et Howard LOUTHAN (éd.), *Beyond the Battlefield. Reconsidering Warfare in Early Modern Europe*, New York, Routledge, 2024.

Alexandre JUBELIN, *Par le fer et par le feu, combattre dans l'Atlantique (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, Passés composés/ministère des Armées, 2022.

Hervé LE GOFF, *La Bretagne et la guerre d'Écosse, 1510-1570*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2024.

Nicolas LE ROUX (éd.), *Les guerres de Religion, une histoire de l'Europe au XVI^e siècle*, Paris, Passés composés, 2023.

Adam MARKS, *England and the Thirty Years' War*, Leyde et Boston, Brill, 2023.

Philippe ROGGER et André HOLENSTEIN, *Officers, Entrepreneurs, Career Migrants, and Diplomats. Military Entrepreneurs in the Early Modern World*, Leyde et Boston, Brill, 2024.

Éric SCHNAKENBOURG, *La quasi-guerre. Le conflit entre la France et les États-Unis, 1796-1800*, Paris, Tallandier, 2024.

Clément WEISS, *10 août 1792 : la défaite de la monarchie*, Paris, Passés composés, 2023.

Julien WILMART, *Les mousquetaires du roi, une troupe d'élite au cœur du pouvoir*, Paris, Tallandier, 2023.

HISTOIRE CONTEMPORAINE

Mathias THURA
Université de Strasbourg

Anne-Sophie ANGLARET, *Au service du maréchal ? La Légion française des combattants, 1940-1944*, Paris, CNRS Éditions, 2023.

Côme BARBARAY (éd.), *La guerre de siège à l'épreuve de la Révolution française. Retentissements et perceptions*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2024.

Morgane BAREY, *Enseigner la guerre. Former les chefs, 1918-1945*, Paris, Perrin/ministère des Armées, 2024.

Nicolas BERNARD, *Oradour-sur-Glane, 10 juin 1944. Histoire d'un massacre dans l'Europe nazie*, Paris, Tallandier/ministère des Armées, 2024.

Camille BOUTRON, *Combattantes. Quand les femmes font la guerre*, Paris, Éditions Les Pérégrines, 2024.

Sandra CHAPELLE, *Des civils au cœur de la guerre franco-allemande. Écritures de soi et expériences sensibles (1870-1914)*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2024.

Grégory DAHO, Florent POUPONNEAU et Johanna SIMÉANT-GERMANOS (éd.), *Entrer en guerre au Mali. Luites politiques et bureaucratiques autour de l'intervention française*, Paris, Éditions de la rue d'Ulm, 2022.

Cloé DRIEU, Claire MOURADIAN et Alexandre TOUMARKINE (éd.), *Le front caucasien. Enjeux d'empires et de nations, 1914-1922*, Paris, CNRS Éditions, 2024.

Dorit GEVA, *Militär und Familie: Eine andere Geschichte moderner Staatlichkeit*, Hambourg, Hamburger Edition, 2022.

- Sarah GRUSZKA, *Le siège de Leningrad, Septembre 1941 – Janvier 1944*, Paris, Tallandier, 2024.
- Romain HUET, *La guerre en tête. Sur le front de la Syrie et de l'Ukraine*, Paris, Presses universitaires de France, 2024.
- Paul JANKOWSKI, *Tous contre tous. L'hiver 1933 et les origines de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Passés composés, 2022.
- Julie LE GAC, *La Campagne d'Italie. Septembre 1943 – Août 1944*, Ivry-sur-Seine, ECPAD, 2024.
- Nick LLOYD, *The Eastern Front: A History of the Great War, 1914-1918*, New York, W. W. Norton, 2024.
- Fabien LOSTEC, *Condamnées à mort. L'épuration des femmes collaboratrices, 1944-1951*, Paris, CNRS Éditions, 2024
- Claire MIOT, *Le débarquement de Provence Août 1944*, Paris, Passés composés, 2024.
- Richard OVERY, *Why War?*, New York, W. W. Norton, 2024.
- Maureen G. SHANAHAN, *Machine Modernism, Masculinity, and the Trauma of War. The Art of Fernand Léger*, University Park, The Pennsylvania State University Press, 2024.
- Olivier WIEVIORKA, *Histoire totale de la Seconde guerre mondiale*, Paris, Perrin/ministère des Armées, 2023.

BELLICA. Guerre, histoire et sociétés est une revue d'histoire, interuniversitaire et francophone, ouverte sur les sciences humaines et sociales. Elle se donne pour objet l'étude de la guerre et du fait militaire dans toutes leurs amplitudes spatio-temporelles et thématiques. *Bellica* paraît deux fois par an, en ligne exclusivement, avec pour ambition de contribuer à la diffusion du savoir scientifique dans le monde académique et jusqu'au cœur de la société. Au travers de problématiques et d'approches pluridisciplinaires, *Bellica* propose des perspectives innovantes et globales sur un fait social majeur, dont l'étude est indispensable pour comprendre la vie, l'organisation et l'évolution des sociétés humaines du passé et d'aujourd'hui à l'échelle du monde.

BELLICA

Guerre, histoire et sociétés

